REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

N°21/0448

COMMUNE
DE
VILLENEUVE-
LA-GARENNE
92390

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 35
Membres présents : 27
Membres représentés : 7
Membre absent : 1
Membres votants : 34

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 15 décembre 2022 à dix-sept heures, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-la-Garenne légalement convoqué par M. Pascal PELAIN Maire, par convocations postées le vendredi 09 décembre 2022 et par voie dématérialisée le même jour, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle du Conseil municipal à l'Hôtel de ville de Villeneuve-la-Garenne sous la présidence de son Maire.

ETAIENT PRESENTS :
M. Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne,

Mme Carine BANSEDE, M. Frédéric RARCHAERT, Mme Khady FOFANA, M. Arnaud PERICARD, Mme Leïla LARIK, Mme Fatima AAZIZ, M. Bachir HADDOUCHE, Mme Sandrine HERTIG, M. Kiran GURUNG, Mme Zoubida KHATTALA, M. Lahcen BAYLAL, Maires-adjoints.

Mme Monique LABORNE, M. Salah KOBBI, Mme Mirtha HENRIOL, M. Larbi OUHAMMOU, M. Mohamed AMAGHAR, M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE, Conseillers municipaux délégués.

Mme Eduarda RODRIGUES-PINTO, M. Gaoussou KEITA, M. Jérémie LAGARDE, M. Erick PELEAU, Mme Yaël LEVY, M. Abdélaziz BENTAJ, Mme Emmanuelle RASSABY, M. Gabriel MASSOU, Mme Eve NIELBIEN, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :
M. Alain-Xavier FRANCOIS, Maire-adjoint, donne pouvoir à M. Frédéric RARCHAERT,
Mme Fatma SERIR, Conseillère municipale déléguée, donne pouvoir à Mme Fatima AAZIZ,
Mme Rolande CHAVANNE, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. Bachir HADDOUCHE,
Mme Joanna MOHAMED, Conseillère municipale, donne pouvoir à Mme Zoubida KHATTALA,
M. Christophe DOUAY, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. Erick PELEAU,
Mme Mariam KANTE, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. le MAIRE,
Mme Sandrine PAYET, Conseillère municipale, donne pouvoir à Mme Yaël LEVY

ABSENT :
M. Abdel AIT OMAR, Conseiller municipal,

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Kiran GURUNG, Maire-adjoint, désigné en séance conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS POUR L'ANNEE 2021

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_21-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

MONSIEUR RARCHAERT EXPOSE AU CONSEIL

Que la compétence déchets a été transférée au Territoire Boucle Nord de Seine en 2016, mais la commune de Villeneuve-la-Garenne continue à en assurer le suivi des prestations sur le territoire communal,

Que l'année 2021 s'est traduite par une hausse notable du tonnage général des déchets,

Que presque 700 Tonnes de plus qu'en 2020, à savoir 9 694.62 t en 2021 contre 9 102.37 t en 2020, soit une augmentation de 6.51 %,

Que le détail des tonnages de déchets est le suivant :

1°) - En diminution :

Désignation	2020	2021	Delta en %
Verre	172,44	153,36	- 11,06
Dépots sauvages	305,20	302,67	- 0,83

2°) - En augmentation :

Désignation	2020	2021	Delta en %
Ordures Ménagères	7 289,38	7 619,19	4,52
Emballages	293,96	323,08	9,91
Déchets verts	45,72	61,28	34,03
Objets encombrants	756,63	850,93	12,46
Déchets alimentaires	37,43	39,38	5,21
Vêtements	27,25	33,94	24,55
Caissons (Stade + Valrec)	79,10	182,58	130,82
Compacteur	95,26	127,31	33,64

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2000-404 en date du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Vu le rapport de l'exercice 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 09 décembre 2022,

Vu l'avis favorable de la commission technique en date du 12 décembre 2022,

Ouï les explications complètes de Monsieur RARCHAERT,

Et après en avoir délibéré.

PREND ACTE

De la communication par Monsieur le Maire du rapport de l'exercice 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_21-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

PRÉCISE

Que le rapport correspondant est joint à la présente délibération.

DIT

Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Villeneuve-la-Garenne dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L.411-7 CRPA).

Que la présente délibération municipale pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Pascal PELAIN

Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller Régional d'Ile de France
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_21-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE

DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION

DES DECHETS

EXERCICE 2021

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_21-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

SOMMAIRE

PREAMBULE 3

A – LES INDICATEURS TECHNIQUES.....4

I – Territoire et Organisation 4

II – La collecte ….....4

a) Collecte des déchets ménagers 4
- La collecte en porte à porte (PAP) 4
- La collecte en apport volontaire (AV) 4

b) Collecte des déchets ne provenant pas des ménages 5
- Tableau récapitulatif des fréquences et modes de collecte 6

III – Le traitement 6

IV – Récipients de collecte 7

V – La sensibilisation…… 9

B – LES INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS 11

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_21-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

PRÉAMBULE

Ce rapport, vu le code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L.1411-13, L. 2224-5, L.2313-1 et L.5211-39, a pour objet de présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Ce document précise, pour l'exercice 2021, les conditions techniques et financières d'exécution de la mission de collecte et de traitement des déchets ménagers.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_21-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

A - Les indicateurs techniques

I. Territoire et organisation

La compétence déchets a été transféré au Territoire du Grand Paris – Boucle Nord de Seine T5 depuis 2016. Certaines collectes sont donc prises en compte par l'Etablissement Public Territorial.

Cette compétence regroupe certaines collectes de déchets ainsi que leurs traitements.
Attention, certaines prestations ou traitement de déchets sont à la charge de la collectivité.

II. La collecte

a. Collecte des déchets ménagers

L'ensemble de la population de Villeneuve-la-Garenne est desservi soit en porte à porte soit en apport volontaire pour les différents types de collecte de déchets.

Toutes les collectes s'effectuent par l'intermédiaire de prestataires de services.

La collecte en porte à porte (PAP) :

Ordures Ménagères, Emballages, Verres et Déchets Verts :

Le prestataire DERICHEBOURG - POLYCEJA a en charge ces 4 collectes.

Objets Encombrants :
La société SEPUR s'occupe de la collecte séparative des objets encombrants sur 4 secteurs de la ville. Cette collecte se déroule à l'aide de deux véhicules et 5 agents. Un camion à benne compactrice pour les déchets encombrants et un second pour y déposer les DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) ainsi que les déchets toxiques.

La collecte en apport volontaire (AV) :

Déchets Toxiques :
La collecte des déchets toxiques des ménages s'effectue par le passage d'un camion (le 3ème dimanche de chaque mois) de 9h à 12h derrière l'Hôtel de Ville par la société Triadis.

La collecte des DEEE se déroule simultanément avec celle des déchets toxiques, par un agent de la ville.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12-15_21-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Vêtements :

La collecte des vêtements se fait grâce à 11 bornes disposées sur la commune. Elle est gérée par Eco Textiles.

Déchèterie Mobile :

La déchèterie mobile est mise en place tous les 4ème samedis du mois sur la place du marché. Elle permet d'évacuer les encombrants, DEEE, gravats et déchets verts.

La ville ne possède pas de déchetterie fixe.
Elle adhère au Syctom ce qui permet aux Villénogarennois d'accèder gratuitement au réseau de déchetteries du syndicat. La déchetterie la plus proche de la ville est celle de Gennevilliers située 93, rue des Caboeufs.

b. Collecte des déchets ne provenant pas des ménages

Les déchets issus du stade Gaston Bouillant sont évacués par la société Derichebourg à l'aide de caissons mis à disposition sur le site. Ils sont exclusivement remplis de déchets verts (tontes).

Les Terres de Routes regroupent tous les déchets issus de l'entretien de la voirie communale, à savoir des corbeilles de ville, des dépôts sauvages, des balayures et des feuilles d'automnes.
Elles sont collectées par des agents municipaux

Deux caissons ont été installés sur le site Valrec. Ils sont destinés à recevoir quotidiennement les déchets de balayeuses.

Un compacteur pour les déchets issus du marché d'approvisionnement municipal est installé sur la rue Gaston Appert. La société Derichebourg assure la location, l'évacuation et la maintenance du compacteur.

Une collecte des déchets de soins mise en place pour les particuliers. En effet, certains se déplacent jusqu'aux services techniques avec des récipients délivrés par les pharmaciens mais sans filière d'évacuation. Ces déchets sont pris en charge par le prestataire Proserve.

Mise en place de la collecte des déchets alimentaire sur le restaurant communal, cantines scolaires et marché forain.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_21-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Tableau récapitulatif des fréquences et modes de collectes de déchets :

Type de déchets	Type de collecte	Fréquence de collecte / semaine	Fréquence de collecte / mois	Jour de collecte
OM résiduelles	PAP	4		Lundi, mercredi, vendredi, samedi
Emballages	PAP	1		Mardi
Verre	PAP	1		Jeudi
Déchets Verts	PAP	1		Mardi
Encombrants	PAP	1	4	Jeudi
Toxiques	AV		1	Dimanche
DEEE	PAP		1	Jeudi
Vêtements	AV	1		
Compacteur	---	1		Mercredi
Déchèterie mobile	AV		1	Samedi

III. Le traitement

Les ordures ménagères sont dirigées vers l'usine de valorisation énergétique du Syctom à Saint-Ouen.

Les emballages multimatériaux sur le centre de tris de Paris XVII puis sur Nanterre après sa réouverture suite à une modernisation du site.
Les déchets verts sur Ermenonville.
Le verre lui est déversé sur le centre de tri de Gennevilliers, sis au 21, Route du Bassin n°5 puis redirigé vers l'usine de valorisation matière de Saint-Gobain.

Les encombrants sont triés puis valorisés en matière et en énergie après avoir été déchargés sur le centre de tri SITA à Gennevilliers, sis 21, route du Bassin n°5.

Les déchets déposés dans les corbeilles de ville sont acheminées vers le centre de valorisation énergétique de Saint-Ouen.

Les déchets collectés par les balayeuses sont évacués sur le centre CDIF via les caissons

Les déchets du compacteur sont dirigés sur l'Usine d'Incinération de Saint-Ouen.

Les Toxiques partent chez Triadis à Etampes pour un traitement spécifique selon la toxicité du déchet (pâteux, liquide,…).

Les déchets collectés lors de la déchèterie mobile suivent le même principe du traitement. Ils sont totalement assurés par le Syctom.

Les déchets alimentaires sur une plateforme sur Stains puis redirigés sur le Centre de méthanisation au Vert Galan.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_21-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

IV. Récipients de collecte

Des récipients et sacs kraft sont mis à la disposition des résidents de Villeneuve-la-Garenne en fonction du flux, à savoir :

Bac à couvercle marron pour la collecte des ordures ménagères
Le volume varie de 120 litres à 750 litres.

Il y a sur la ville, 2 898 bacs.

Bac à couvercle jaune pour la collecte des emballages.
Le volume varie de 120 litres à 660 litres.

Il y a sur la ville 1 764.

Bac à couvercle vert pour la collecte du verre
Le volume varie de 35 à 660 litres.

Il y a sur la ville 1 487 bacs.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_21-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

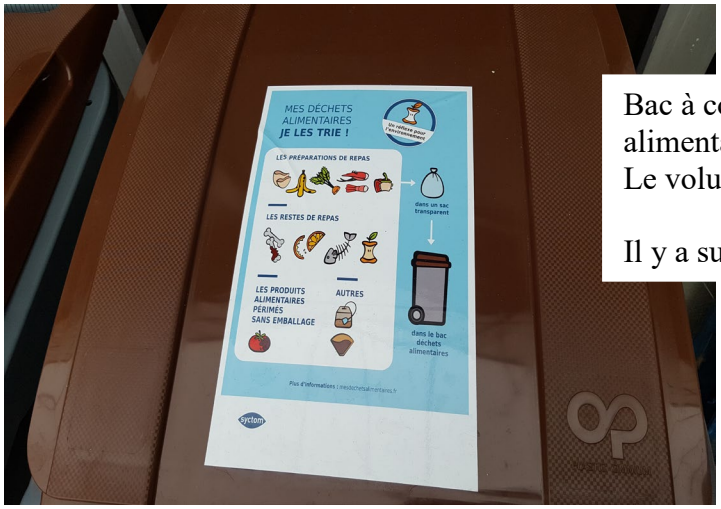

Bac à couvercle bordeaux pour la collecte des déchets alimentaires.
Le volume varie de 120 à 240 litres.

Il y a sur la ville 37 bacs.

Sacs Kraft de 110 litres pour la collecte des Déchets Verts

17 000 sacs ont été distribués.

La ville est propriétaire de son parc de bacs.
Elle confie, par marché, l'entretien et la maintenance sur tout le parc de bacs (Ordures Ménagères + Collecte Sélective) à la société SULO.

C'est plus de 769 bacs qui ont été remplacés dans le cadre de la maintenance en 2021

Le service de collecte et de traitement des déchets est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Toutes les aides et subventions pour le compte 2021 n'ont pas encore été versées par les organismes subventionneurs notamment Eco Emballages et Saint Gobain.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_21-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

V - La sensibilisation

a) Animations scolaires :

Les élèves de 6 classes sur le groupe scolaires Jules Verne ont été sensibilisés au geste du tri et aux extensions des consignes de tri du 16 mars au 1er avril 2021.
C'est donc 122 élèves sensibilisés.

b) Drive composteurs :

Samedi 27 mars, première opération de distribution du matériel de compostage pré-commandé avec sensibilisation des riverains venant retirer leur dispositif.
C'est 136 riverains qui sont venus récupérer le matériel soit 85 composteurs et 51 lombricomposteurs.
Après distribution, les riverains intéressés pouvaient échanger avec un maître composteur sur les bonnes pratiques du compostage. Soit une vingtaine de famille.

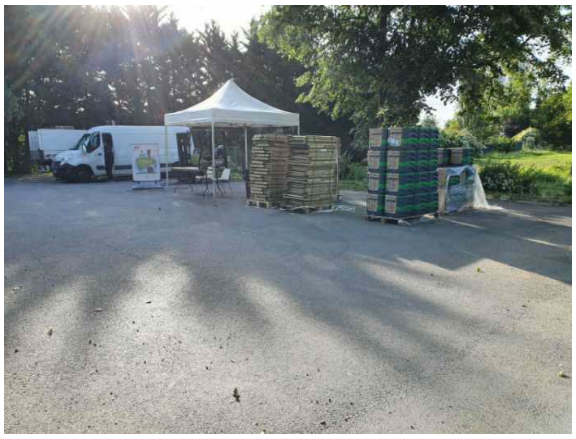

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_21-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

c) Passage des Eco-animateurs en PAP sur les ECT.
2 sessions effectuées, une en juin et une seconde fin septembre.

d) Journée de l'environnement : Journée du 18 septembre.
Participation de plus d'une centaine de personne à cette journée.
Journée en 2 temps : clean challenge le matin et animations sur les déchets l'après-midi avec mise en place de poubelles géantes. Stand d'éco-animateurs sur les ECT et sur le compostage.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_21-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

B. Les indicateurs financiers

(Voir le tableau ci-joint)

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_21-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

N°22/0449

COMMUNE
DE
VILLENEUVE-
LA-GARENNE
92390

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 35
Membres présents : 27
Membres représentés : 7
Membre absent : 1
Membres votants : 34

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 15 décembre 2022 à dix-sept heures, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-la-Garenne légalement convoqué par M. Pascal PELAIN Maire, par convocations postées le vendredi 09 décembre 2022 et par voie dématérialisée le même jour, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle du Conseil municipal à l'Hôtel de ville de Villeneuve-la-Garenne sous la présidence de son Maire.

ETAIENT PRESENTS :
M. Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne,

Mme Carine BANSEDE, M. Frédéric RARCHAERT, Mme Khady FOFANA, M. Arnaud PERICARD, Mme Leïla LARIK, Mme Fatima AAZIZ, M. Bachir HADDOUCHE, Mme Sandrine HERTIG, M. Kiran GURUNG, Mme Zoubida KHATTALA, M. Lahcen BAYLAL, Maires-adjoints.

Mme Monique LABORNE, M. Salah KOBBI, Mme Mirtha HENRIOL, M. Larbi OUHAMMOU, M. Mohamed AMAGHAR, M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE, Conseillers municipaux délégués.

Mme Eduarda RODRIGUES-PINTO, M. Gaoussou KEITA, M. Jérémie LAGARDE, M. Erick PELEAU, Mme Yaël LEVY, M. Abdélaziz BENTAJ, Mme Emmanuelle RASSABY, M. Gabriel MASSOU, Mme Eve NIELBIEN, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :
M. Alain-Xavier FRANCOIS, Maire-adjoint, donne pouvoir à M. Frédéric RARCHAERT,
Mme Fatma SERIR, Conseillère municipale déléguée, donne pouvoir à Mme Fatima AAZIZ,
Mme Rolande CHAVANNE, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. Bachir HADDOUCHE,
Mme Joanna MOHAMED, Conseillère municipale, donne pouvoir à Mme Zoubida KHATTALA,
M. Christophe DOUAY, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. Erick PELEAU,
Mme Mariam KANTE, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. le MAIRE,
Mme Sandrine PAYET, Conseillère municipale, donne pouvoir à Mme Yaël LEVY

ABSENT :
M. Abdel AIT OMAR, Conseiller municipal,

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Kiran GURUNG, Maire-adjoint, désigné en séance conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LES ACTIVITES DU SYNDICAT MIXTE CENTRAL DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE- SYCTOM POUR L'ANNEE 2021

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

MONSIEUR RARCHAERT EXPOSE AU CONSEIL

Que créé en 1984, le Syctom : agence métropolitaine des déchets ménagers, est l'opérateur public en charge du traitement et de la valorisation des déchets produits par les 6 millions d'habitants des 82 communes de son territoire d'intervention dans la métropole parisienne,

Que le Syctom est administré par un Conseil Syndical composé de 87 élus délégués représentant les 11 territoires adhérents,

Que le bureau est composé du Président, des 15 Vice-Présidents et de 20 autres représentants, soit 36 membres au total,

Que le Syctom offre à ses collectivités adhérentes :

- Un service essentiel, le traitement des déchets ménagers et assimilés au plus près de leur lieu de production,
- Des initiatives et des moyens pour diminuer les quantités de déchets ménagers produites,
- Un accompagnement pour le traitement des flux hors ordures ménagères et collectes sélectives,
- Une réflexion prospective permanente et des projets de recherche associés sur le devenir des déchets,

Que l'année 2021 a été marquée par les évènements suivants :

- En mars, la reconstruction du centre à Ivry/Paris XIII,
- En juin, remise des prix du 9ème concours Design Zéro Déchet,
- En juin, séminaire de formation des élus dédié aux biodéchets,
- En novembre, réouverture du centre de tri de Nanterre modernisé,
- En novembre, partenariat avec le stade Français Paris Académie de rugby, pour investir le milieu sportif et sensibiliser les plus jeunes,
- En décembre, ouverture de l'espace Infos Déchets, lieu unique dans le Grand Paris dédié à la sensibilisation et à la prévention,

Qu'en 2021, le SYCTOM compte :

- 3 unités de valorisation énergétique :
  * Isséane – Issy les Moulineaux,
  * Ivry – Paris XIII,
  * L'Etoile verte à Saint-Ouen sur Seine,
- 5 centres de tri :
  * Paris XV,
  * Romainville,
  * Nanterre,
  * Paris XVII,
  * Sevran,
- 5 déchèteries fixes :
  * Gennevilliers,
  * Meudon,
  * Nanterre,
  * Romainville,
  * Saint-Ouen,
- 27 déchèteries mobiles,

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

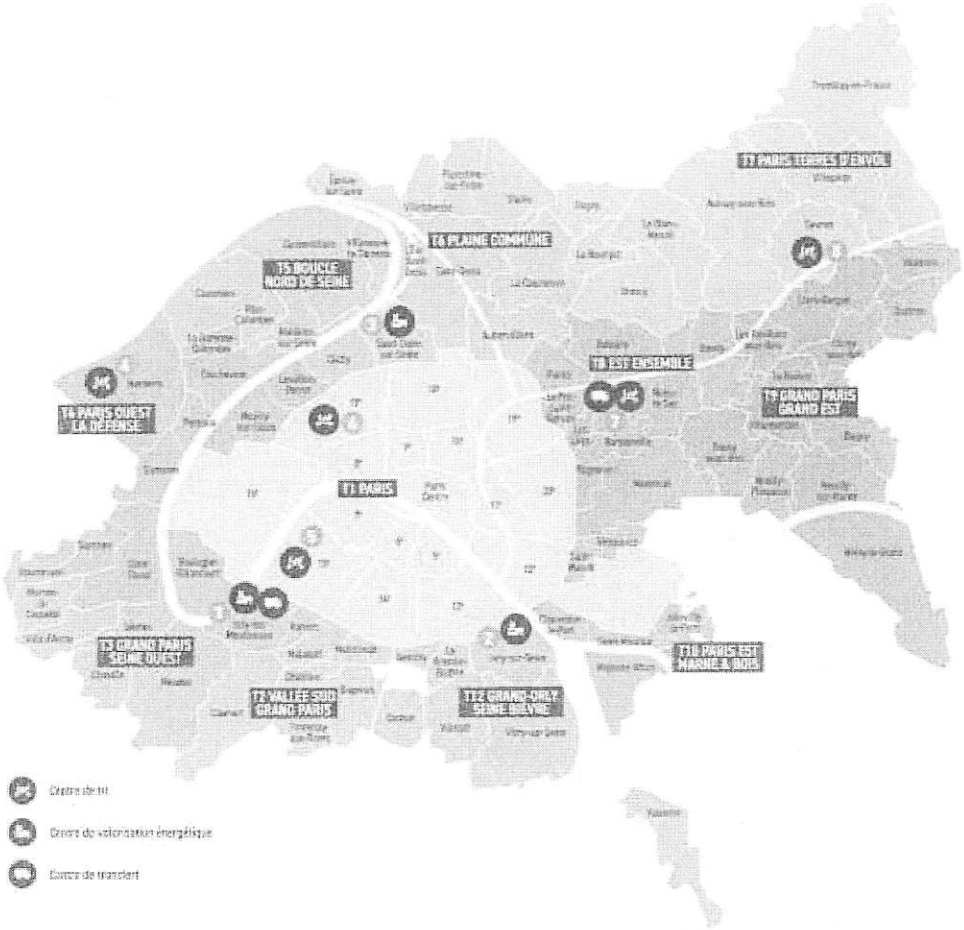

Cartographie de ces installations

2 295 862 Tonnes de déchets ménagers traitées par le SYCTOM en 2021 pour 6 millions d'habitants soit 10% de la population nationale,

- Ordures ménagères : 76.83 %, soit 1 764 075 tonnes
- Collectes sélectives : 9.35 %, soit 214 702 tonnes
- Objets encombrants : 10.93 %, soit 251 030 tonnes
- Déchèteries : 2.42 % soit 55 369 tonnes,
- Les déchets alimentaires : 0.47 % avec 10 685 tonnes

Que le verre collecté sur le territoire du Syctom est orienté directement vers le recyclage sans transiter par les installations du syndicat,

Qu'en 2021, le verre comptabilise 122 928 tonnes,

Que cela représente 382 kilos de déchets ménagers par habitant et par an sur le territoire du SYCTOM,

Que pour ce qui est de la filière valorisation des déchets en 2021 :

- 61.3 % des déchets incinérés ont fait l'objet d'une valorisation énergétique, processus de transformation des déchets en vapeur et électricité, soit 43 % de la chaleur du réseau de chauffage urbain fournie par le SYCTOM,

- Pour ce qui est de la filière valorisation matière en 2021, c'est 33.8 % valorisés grâce au recyclage des déchets soit 766 346 T,

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221213-2022-12-15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

- Valorisation par méthanisation et/ou Compostage représente 8 063 T issus de la collecte des déchets alimentaires et déchets verts,

- 166 858 T d'ordures ménagères, déclassés et refus de tri ont été dirigées vers des centres de stockage soit 6.9 % de déchets enfouis contre 7.6 % en 2020,

Que la redevance pour les collectivités adhérentes a connu une hausse tout en maintenant une tarification incitative forte en faveur du développement du tri et de la collecte séparative des flux destinés à une valorisation matière,

Part population : 6 €/habitant,

Part tonnage : Ordures ménagères et encombrants : 100 €/t,
Collecte sélective : 16 €/t,
Biodéchets : 5 €/t,
Anomalies de collecte sélective : 120 €/t (création d'un nouveau tarif pour les refus de tri afin de renforcer l'incitation à la performance sur le geste de tri,

Que l'utilisation par le SYCTOM de cette redevance pour 100 € se décompose de la manière suivante :

- 70.93 € de frais d'exploitations des usines,
- 18.25 € d'investissement,
- 5.12 € de frais de gestion,
- 4.03 € de frais financiers,
- 1.67 € de frais en prévention,

Qu'en 2021, la somme 5.3 M€ correspondant au programme de prévention et sensibilisation par les équipes d'Eco-animateurs du Syctom,

Qu'enfin, les divers moyens d'information, de communication et de concertation développés par le Syndicat en termes de transparence offrent une compréhension complète de son action et de ses orientations,

Que le rapport d'activité du SYCTOM est également téléchargeable sur le site Internet suivant : www.syctom-paris.fr,

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-39,

Vu le rapport d'activité du Syndicat Mixte Central de Traitement des Ordures Ménagères (SYCTOM) de l'Agglomération parisienne pour l'année 2021,

Vu l'avis favorable de la commission technique en date du 12 décembre 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 09 décembre 2022,

Ouï l'exposé complet de Monsieur RARCHAERT,

Et après en avoir délibéré.

PREND ACTE

De la communication par Monsieur le Maire du rapport d'activité du Syndicat Mixte Central de Traitement des Ordures Ménagères de l'Agglomération parisienne pour l'année 2021.

PRECISE

Que le rapport est joint à la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

DIT

Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Villeneuve-la-Garenne dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA).

Que la présente délibération municipale pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Pascal PELAIN

Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller Régional d'Ile de France
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

syctom

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, est l'opérateur public en charge du traitement et de la valorisation des déchets produits par les 6 millions d'habitants des 82 communes de son territoire d'intervention dans la métropole parisienne.

Le Syctom est administré par un Comité syndical composé de 87 élus locaux représentant 11 territoires de la Métropole du Grand Paris.

- Le Comité syndical définit la politique du syndicat, vote le budget, décide des investissements et des modalités de gestion du service.
- Il se prononce sur les demandes d'adhésion et de retrait des collectivités.
- Il élit les membres du Bureau et les membres de la Commission d'appel d'offres.

Le Bureau est composé du Président, des 15 Vice-Présidents et de 20 autres représentants, soit 36 membres au total. Une partie des attributions du Comité syndical a été confiée au Bureau pour une meilleure gouvernance.

Depuis le 24 septembre 2020, Éric Cesari est le président du Syctom.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

LES REPRESENTANTS TITULAIRES

PRÉSIDENT DU SYCTOM

Éric CESARI
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

T1 PARIS

VICE-PRÉSIDENTS DU SYCTOM

Colombe BROSSEL
1ère Vice-Présidente
Adjointe à la Maire de Paris

Florentin LETISSIER
11e Vice-Président
Adjoint à la Maire de Paris

Jean LAUSSUCQ
14e Vice-Président
Conseiller de Paris

Paul SIMONDON
15e Vice-Président
Adjoint à la Maire de Paris

MEMBRES DU BUREAU DU SYCTOM

Geoffroy BOULARD
Maire du 17e arr. de Paris, Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Rachida DATI
Ancien ministre, Maire du 7e arr. de Paris, Conseillère métropolitaine

Lamia EL AARAJE
Conseillère de Paris

Raphaëlle PRIMET
Conseillère de Paris

Audrey PULVAR
Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère régionale d'Île-de-France

DÉLÉGUÉS DU SYCTOM

Jean-Noël AQUA
Conseiller de Paris, Conseiller métropolitain

Frédéric BADINA-SERPETTE
Conseiller de Paris

Jack-Yves BOHBOT
Conseiller de Paris, Conseiller régional d'Île-de-France

Grégory CANAL
Conseiller de Paris

Mahor CHICHE
Conseiller de Paris

Jérôme COUMET
Maire du 13e arr. de Paris, Conseiller métropolitain

François DAGNAUD
Maire du 19e arr. de Paris, Conseiller métropolitain

Jean-Philippe DAVIAUD
Conseiller de Paris

Nelly GARNIER
Conseillère de Paris, Conseillère régionale d'Île-de-France

Jean-Philippe GILLET
Conseiller de Paris

Alexis GOVCIYAN
Conseiller de Paris

Boris JAMET-FOURNIER
Conseiller de Paris

Pénélope KOMITES
Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère métropolitaine

Johanne KOUASSI
Conseillère de Paris, Conseillère métropolitaine

Anessa LAHOUASSA
Conseillère de Paris

Nathalie LAVILLE
Conseillère de Paris

Béatrice LECOUTURIER
Conseillère de Paris, Conseillère régionale d'Île-de-France

Carine PETIT
Maire du 14e arr. de Paris, Conseillère métropolitaine

Sylvain RAIFAUD
Conseiller de Paris, Conseiller métropolitain

Jérémy REDLER
Conseiller de Paris, Conseiller régional d'Île-de-France

Florian SITBON
Conseiller de Paris

Delphine TERLIZZI
Conseillère de Paris

Léa VASA
Conseillère de Paris

François VAUGLIN
Maire du 11e arr. de Paris, Conseiller métropolitain

T6 PLAINE COMMUNE

VICE-PRÉSIDENTS DU SYCTOM

Karim BOUAMRANE
7e Vice-Président
Maire de Saint-Ouen-sur-Seine, Conseiller métropolitain, Vice-Président du Conseil départemental 93

Corentin DUPREY
9e Vice-Président
Conseiller municipal de Saint-Denis, Vice-Président du T6, Vice-Président du Conseil départemental 93

DÉLÉGUÉS DU SYCTOM

Mathieu HANOTIN
Maire de Saint-Denis Président du T6

Kader CHIBANE
Conseiller municipal de Saint-Denis, Conseiller régional d'Île-de-France

Abdelfattah MESSOUSSI
Adjoint au Maire de Stains

Christian PERNOT
Adjoint au Maire de Pierrefitte-sur-Seine

T7 PARIS TERRES D'ENVOL

VICE-PRÉSIDENT DU SYCTOM

Fouad EL KOURADI
8e Vice-Président
Adjoint au Maire d'Aulnay-sous-Bois

MEMBRES DU BUREAU DU SYCTOM

Najat MABCHOUR
Adjointe au Maire de Sevran

Odette MENDES
Adjointe au Maire de Drancy

DÉLÉGUÉ DU SYCTOM

Lino FERREIRA
Conseiller municipal de Tremblay-en-France

T5 BOUCLE NORD DE SEINE

VICE-PRÉSIDENTE DU SYCTOM

Zineb ZOUAOUI
10e Vice-Présidente
Adjointe au Maire de Gennevilliers

MEMBRES DU BUREAU DU SYCTOM

Alexis BACHELAY
Adjoint au Maire de Colombes

Pascal PELAIN
Maire de Villeneuve-la-Garenne, Vice-Président du T5, Conseiller métropolitain délégué, Conseiller régional d'Île-de-France

DÉLÉGUÉS DU SYCTOM

Thierry LE GAC
Adjoint au Maire d'Asnières-sur-Seine

Patrice PINARD
Adjoint au Maire de Clichy-la-Garenne

T8 EST ENSEMBLE

MEMBRES DU BUREAU DU SYCTOM

Philippe LAMARCHE
Adjoint au Maire de Montreuil

Yvon LEJEUNE
Secrétaire de séance
Conseiller municipal de Romainville

Patrick LASCOUX
Conseiller municipal de Noisy-le-Sec, Vice-Président du T8

DÉLÉGUÉS DU SYCTOM

Nadège ABOMANGOLI
Conseillère municipale de Pantin

Rafik ALOUT
Conseiller municipal de Bondy

Daouda GORY
Conseiller municipal de Romainville

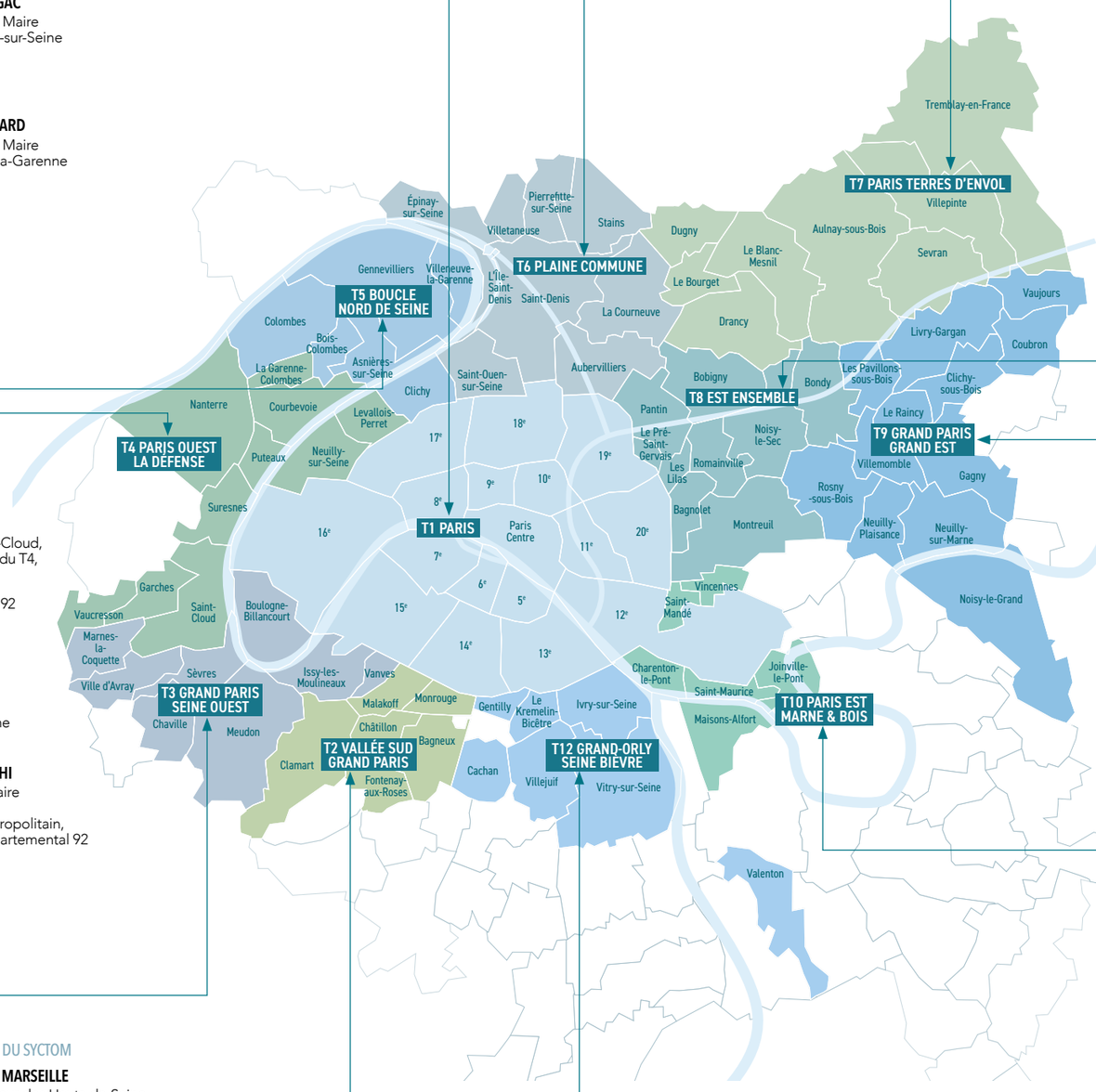

T4 PARIS OUEST LA DÉFENSE

PRÉSIDENT DU SYCTOM

Éric CESARI
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

MEMBRES DU BUREAU DU SYCTOM

Perrine COULTER
Conseillère municipale de Nanterre

Sophie DESCHIENS
Adjointe à la Maire de Levallois-Perret, Conseillère régionale d'Île-de-France / déléguée spéciale

DÉLÉGUÉS DU SYCTOM

Éric BERDOATI
Maire de Saint-Cloud, Vice-Président du T4, Vice-Président du Conseil départemental 92

Jean-Philippe DUMONT
Conseiller municipal de Neuilly-sur-Seine

Vincent FRANCHI
Adjoint à la Maire de Puteaux, Conseiller métropolitain, Conseiller départemental 92

T9 GRAND PARIS GRAND EST

VICE-PRESIDENT DU SYCTOM

Jean-Paul FAUCONNET
12e Vice-Président
Maire de Rosny-sous-Bois, Vice-Président du T9, Conseiller métropolitain

DÉLÉGUÉS DU SYCTOM

Michèle CLAVEAU
Adjointe au Maire de Noisy-le-Grand

Jean-Michel GENESTIER
Maire du Raincy, Vice-Président du T9, Conseiller métropolitain délégué

MEMBRE DU BUREAU DU SYCTOM

Ludovic TORO
Maire de Coubron, Vice-Président du T9, Conseiller métropolitain, Conseiller régional d'Île-de-France

T3 GRAND PARIS SEINE OUEST

VICE-PRÉSIDENTS DU SYCTOM

André SANTINI
4e Vice-Président
Ancien Ministre, Maire d'Issy-les-Moulineaux, Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Christiane BARODY-WEISS
6e Vice-Présidente
Maire de Marnes-la-Coquette, Vice-Présidente du T3, Conseillère métropolitaine

MEMBRE DU BUREAU DU SYCTOM

Hervé MARSEILLE
Sénateur des Hauts-de-Seine, Conseiller municipal de Meudon

DÉLÉGUÉS DU SYCTOM

Pierre-Christophe BAGUET
Maire de Boulogne-Billancourt, Président du T3, Vice-Président du Conseil départemental 92, Conseiller métropolitain

Pierre CHEVALIER
Conseiller municipal délégué de Ville-d'Avray

T2 VALLÉE SUD GRAND PARIS

MEMBRES DU BUREAU

Jacqueline BELHOMME
Maire de Malakoff, Vice-Présidente du T2, Conseillère métropolitaine déléguée

Benoît BLOT
Adjoint au Maire du Plessis-Robinson, Vice-Président du T2

DÉLÉGUÉS DU SYCTOM

Françoise MONTSENY
Adjointe au Maire de Châtillon

Gabriela REIGADA
Adjointe au Maire de Fontenay-aux-Roses

T12 GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE

VICE-PRÉSIDENTS DU SYCTOM

Philippe BOUYSSOU
2e Vice-Président
Maire d'Ivry-sur-Seine, Conseiller métropolitain

Sabrina SEBAIHI
3e Vice-Présidente
Députée des Hauts-de-Seine, Adjointe au Maire d'Ivry-sur-Seine

DÉLÉGUÉS DU SYCTOM

Khaled BEN-MOHAMED
Adjoint au Maire de Vitry-sur-Seine

Julien JABOUIN
Adjoint au Maire de Cachan

Sidi CHIAKH
Conseiller municipal du Kremlin-Bicêtre

Mostefa SOFI
Adjoint au Maire de Villejuif

Nadine HERRATI
Adjointe à la Maire de Gentilly

Cécile SPANO
Adjointe au Maire de Valenton

T10 PARIS EST MARNE & BOIS

VICE-PRÉSIDENTS DU SYCTOM

Florence CROCHETON-BOYER
5e Vice-Présidente
Première adjointe au Maire de Saint-Mandé

Jean-Luc CADEDDU
13e Vice-Président
Adjoint au Maire de Maisons-Alfort

MEMBRES DU BUREAU DU SYCTOM

Charlotte LIBERT-ALBANEL
Maire de Vincennes, Vice-Présidente du T10, Conseillère régionale d'Île-de-France

Pascal TURANO
Premier adjoint au Maire de Charenton-le-Pont, Vice-Président du T10

DÉLÉGUÉS DU SYCTOM

Michel BUDAKCI
Adjoint au Maire de Saint-Maurice

Virginie TOLLARD
Adjointe au Maire de Joinville-le-Pont, Vice-Présidente du T10

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

LES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS

T1 ◊ PARIS

SUPPLÉANTS

Maya AKKARI
Conseillère de Paris

David ALPHAND
Conseiller de Paris

Véronique BALDINI
Conseillère de Paris

Anne BIRABEN
Conseillère de Paris

Gauthier CARON-THIBAULT
Conseiller de Paris

Thomas CHEVANDIER
Conseiller de Paris

Rémi FERAUD
Sénateur de Paris,
Conseiller de Paris

Afaf GABELOTAUD
Adjointe à la Maire
de Paris, Conseillère
métropolitaine

Maud GATEL
Députée de Paris,
Conseillère de Paris

Jérôme GLEIZES
Conseiller de Paris

Rudolph GRANIER
Conseiller de Paris

Antoine GUILLOU
Adjoint à la Maire de Paris

Céline HERVIEU
Conseillère de Paris

Fatoumata KONE
Conseillère de Paris,
Conseillère métropolitaine

Eric LEJOINDRE
Maire du 18e arr. de Paris,
Conseiller métropolitain

Véronique LEVIEUX
Adjointe à la Maire
de Paris

Valérie MONTANDON
Conseillère de Paris,
Conseillère régionale
d'Île-de-France,
Conseillère métropolitaine

Camille NAGET
Conseillère de Paris

Jean-Baptiste OLIVIER
Conseiller de Paris

Eric PLIEZ
Maire du 20e arr. de Paris,
Conseiller métropolitain

Pierre RABADAN
Adjoint à la Maire
de Paris, Conseiller
métropolitain

**Marie-José
RAYMOND-ROSSI**
Conseillère de Paris

Hamidou SAMAKE
Conseiller de Paris,
Conseiller métropolitain

Hermano SANCHES RUIVO
Adjoint à la Maire de Paris

Marie TOUBIANA
Conseillère de Paris

Anouch TORANIAN
Adjointe à la Maire
de Paris, Conseillère
métropolitaine

Aurélien VERON
Conseiller de Paris,
Conseiller métropolitain

Karim ZIADY
Conseiller de Paris

T2 ◊ VALLÉE SUD GRAND PARIS

SUPPLÉANTS

Serge KEHYAYAN
Adjoint au Maire
de Clamart

Pascale MEKER
Adjointe à la Maire
de Bagneux

Gwénola RABIER
Adjointe au Maire
de Montrouge

Patrice RONCARI
Adjoint au Maire
de Clamart

T3 ◊ GRAND PARIS SEINE OUEST

SUPPLÉANTS

Florence DE PAMPELONNE
Adjointe au Maire de
Meudon, Conseillère
régionale d'Île-de-France

Édith LETOURNEL
Adjointe au Maire
d'Issy-les-Moulineaux

Alain MATHIOUDAKIS
Adjoint au Maire de
Boulogne-Billancourt

Bernard ROCHE
Conseiller municipal
délégué de Vanves

T4 ◊ PARIS OUEST LA DÉFENSE

SUPPLÉANTS

Jeanne BECART
Maire de Garches,
Vice-Présidente
du T4, Conseillère
départementale des
Hauts-de-Seine

Isabelle COVILLE
Adjointe au Maire
de Levallois-Perret

Claire CHARMETTE
Conseillère municipale
de La Garenne-Colombes

Capucine DU SARTEL
Adjointe au Maire
de Saint-Cloud

Amirouche LAIDI
Adjoint au Maire
de Suresnes

José PINTO MARTINS
Conseiller municipal
de Nanterre

T5 ◊ BOUCLE NORD DE SEINE

SUPPLÉANTS

Samia GASMI
Adjoint au Maire
de Colombes

Bachir HADDOUCHE
Adjoint au Maire de
Villeneuve-la-Garenne

Éric ISABEY
Adjoint au Maire
de Bois-Colombes

Anne-Christine JAUFFRET
Adjoint au Maire
de Bois-Colombes

Frédéric SITBON
Adjoint au Maire
d'Asnières-sur-Seine

T6 ◊ PLAINE COMMUNE

SUPPLÉANTS

Dieunor EXCELLENT
Maire de Villetaneuse,
Conseiller métropolitain

Michel FOURCADE
Maire de Pierrefitte-
sur-Seine, Vice-président
de la Métropole
du Grand Paris

Florence LAROCHE
Adjointe au Maire
de Villetaneuse
Vice-Présidente du T6

Stephen LECOURT
Adjoint au Maire
de l'Ile-Saint-Denis

Laurent MONNET
Adjoint au Maire
de Saint-Denis

T7 ◊ PARIS TERRES D'ENVOL

SUPPLÉANTS

Farida ADLANI
Adjointe au Maire
de Villepinte, Conseillère
régionale d'Île-de-France

Michel CLAVEL
Adjoint au Maire
de Dugny

Cyrille DUPUIS
Conseiller municipal
du Bourget

Thierry MEIGNEN
Conseiller métropolitain,
Sénateur

T8 ◊ EST ENSEMBLE

SUPPLÉANTS

Françoise CELATI
Conseillère municipale
déléguée de Noisy-le-Sec

Luc DI GALLO
Adjoint au Maire
de Montreuil

Amin MBARKI
Conseiller municipal
de Montreuil

Brigitte MORANNE
Conseillère municipale
de Romainville

T9 ◊ GRAND PARIS GRAND EST

SUPPLÉANTS

Pascal BUTIN
Adjoint au Maire
de Neuilly-Plaisance

Henri CARRATALA
Adjoint au Maire
de Livry-Gargan

Christine GAUTHIER
Adjointe au Maire
des Pavillons-sous-Bois

Valérie SILBERMANN
Adjointe au Maire
de Gagny

T10 ◊ PARIS EST MARNE & BOIS

SUPPLÉANTS

Christian CAMBON
Sénateur, Conseiller
municipal de Saint-
Maurice, Conseiller
métropolitain

Michel DESTOUCHES
Adjoint au Maire de
Joinville-le-Pont

Laurent LAFON
Sénateur, Conseiller
municipal de Vincennes,
Conseiller métropolitain

Marc MEDINA
Adjoint au Maire
de Saint-Mandé

Pierre MIROUDOT
Conseiller municipal de
Charenton-le-Pont

Frédéric TURPIN
Conseiller municipal
de Maisons-Alfort

T12 ◊ GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE

SUPPLÉANTS

Samuel BESNARD
Adjoint au Maire
de Cachan

Guillaume BULCOURT
Adjoint au Maire
de Villejuif

Geneviève ETIENNE
Adjointe au Maire
du Kremlin-Bicêtre

Élisabeth GAUTIER
Conseillère municipale
de Valenton

**Elisabeth
HUSSON-LESPINASSE**
Conseillère municipale
de Gentilly

Clément PECQUEUX
Adjoint au Maire
d'Ivry-sur-Seine

Albertino RAMAEL
Adjoint au Maire
de Vitry-Sur-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Conception : Parimage / Crédits photos : ©K. Konrad - ©F. De Chavanes ©DR / Document imprimé par Mérico Delta Print, sur papier 100% Recyclé / Juin 2022

SOMMAIRE

2 L'interview du président
4 Le mot du directeur général
5 Le Syctom et les Objectifs de développement durable
6 Faits marquants
8 Carte d'identité
10 Installations du Syctom
12 Chiffres clés
14 Parole aux partenaires

16 ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
17 Une démarche partenariale
20 Une mobilisation collective

22 L'EXPERTISE EN ACTION SUR LE TERRAIN
23 En connexion directe avec le public
27 Une information de proximité
28 Responsabilité sociale et environnementale
30 Une action engagée à l'international

32 LA PERFORMANCE AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE
33 La mutation de l'outil industriel
39 La maîtrise des impacts environnementaux
41 Une rigueur de gestion

44 ORGANISATION ET RESSOURCES INTERNES
45 L'accompagnement des équipes
47 Organisation interne

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

L'interview du président

Éric Cesari,
Président du Syctom

Quels sont les défis du Syctom au regard de l'urgence climatique ?

Chacun sait désormais que la lutte contre le réchauffement climatique est une nécessité pour l'avenir de notre planète. Pour lutter contre ce phénomène, il faut absolument faire chuter ce que l'on appelle notre empreinte carbone. Le premier axe d'action résolue engagée par le Syctom est d'avoir une politique du tri ambitieuse destinée à favoriser une économie circulaire « sobre » qui développe le recyclage et le réemploi.

Encore faut-il bénéficier du soutien des pouvoirs publics pour assurer le développement de projets et le déploiement de sites à l'échelle de la Métropole. L'État doit reconnaître les syndicats de traitement des déchets comme des acteurs majeurs de la transition écologique, énergétique et de l'économie circulaire, et non comme des pollueurs soumis à une TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) qui alourdit injustement nos charges. De plus, dans l'objectif de diminuer les tonnages de déchets enfouis et d'optimiser le recyclage, l'État se doit de soutenir davantage le marché des matières secondaires par un mécanisme de péréquation visant à compenser la différence entre leur cours et celui des matières premières primaires.

Quels sont les atouts du Syctom pour faire face à la raréfaction des ressources naturelles ?

Le Syctom est, dans sa catégorie, un acteur public majeur sur le plan national et le premier européen. Notre cœur de métier, le traitement des déchets ménagers, ne doit plus seulement être vu comme un moyen de faire « disparaitre » les résidus de la consommation des ménages : il doit être regardé comme une source d'opportunités pour produire une énergie vertueuse !

La production de chaleur grâce à l'incinération dans nos trois unités de valorisation énergétique sera complétée en 2024 par la production de gaz *via* l'unité de biométhanisation que nous allons construire sur le port de Gennevilliers (53 millions d'euros d'investissement).

Enfin, je rappelle que depuis plus de 30 ans, le Syctom produit des nouvelles matières premières par la valorisation de ce que nous trions. Là encore, recycler est une action vertueuse qui évite de « piller » les ressources naturelles.
Reste à agir plus efficacement à la « source » en soutenant la prévention et l'éducation au bon geste pour les consommateurs.

Poursuite de la crise sanitaire, volatilité des cours des matières premières recyclées et de l'énergie, hausse de la TGAP… Dans ce contexte contraint, comment le Syctom a-t-il continué à assurer sa mission de service public en 2021 ?

Alors que, par devoir d'exemplarité, le Syctom a lancé un programme de moderni

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221205-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

au service de l'économie circulaire (plus d'un milliard d'euros d'ici 2028), il doit supporter sur la même période un surcoût de 205 millions d'euros en raison de la hausse de la TGAP décidée, unilatéralement, par l'État.
La recherche d'économies et le développement des ventes de matières premières secondaires ont donc été une priorité - le déménagement dans le 13e arrondissement de Paris, par exemple, génère une économie d'un million d'euros par an. Les contrats avec les exploitants de nos sites ont par ailleurs été révisés lors de leur renouvellement afin d'ajuster au mieux les coûts de fonctionnement. Grâce à l'ensemble de ces mesures, nous avons pu limiter au maximum la hausse des redevances, c'est-à-dire un prélèvement supplémentaire pour le contribuable.
En ce qui concerne nos centres de tri de collectes sélectives, des procédés technologiques de plus en plus performants sont mis en œuvre afin de capter au mieux les matières secondaires - papiers, cartons et plastiques - comme sur notre site à Nanterre rouvert en 2021 et qui a nécessité 45 millions d'investissement. Si la vente de ces matières nous procure des recettes, elles sont toutefois loin de couvrir l'ensemble des coûts.

La dynamique collective territoriale que le Syctom impulse porte-t-elle d'ores et déjà ses fruits ?

Dès mon élection j'ai voulu renforcer l'activité du Syctom en développant une démarche de coopération sur plusieurs niveaux : les territoires adhérents à travers le développement des contrats d'objectifs ; les Maires que je rencontre régulièrement pour expliquer notre politique ; les élus délégués avec qui nous partageons lors de séminaires les grands sujets de notre syndicat ; ou bien encore les autres syndicats de traitement avec qui nous construisons une coopération territoriale importante. C'est à partir de l'observation du terrain et du dialogue avec l'ensemble des acteurs du traitement des déchets que nous pourrons bâtir des politiques efficaces au service de la population.

Comment le Syctom s'est-il préparé à la généralisation du tri à la source des biodéchets ménagers qui sera obligatoire au 1er janvier 2024 ?

Dès 2017, le Syctom a soutenu des expérimentations de collecte et de traitement des déchets alimentaires avec des collectivités adhérentes volontaires.
Dès le début de mon mandat, fin 2020, j'ai pris mon bâton de pèlerin pour alerter les Maires sur l'urgence à mettre en place une logistique spécifique à la collecte des déchets alimentaires - de la fourniture des bacs au circuit de ramassage par les camions-bennes - pour se préparer collectivement à cette échéance. Côté traitement, voici six ans que le Syctom a anticipé cette obligation en s'engageant avec le Sigeif[1] dans un projet de biométhanisation à Gennevilliers. Nous devrons également renforcer notre partenariat avec des syndicats voisins pour mutualiser les besoins et réaliser ainsi un maillage territorial équilibré.

Nous sommes dans une logique de production énergétique vertueuse que le Gouvernement devrait mieux considérer et mieux soutenir

Comment envisagez-vous l'année 2022 ?

Ce sera l'année du choix de nos partenaires pour la conception, la construction et la gestion de l'unité de méthanisation à Gennevilliers capable de traiter 50 000 tonnes par an de déchets alimentaires. Évidemment, nous poursuivons la modernisation de nos installations afin de renforcer l'exemplarité du Syctom en termes de performances environnementales.
Pour être plus efficace dans l'exercice de nos responsabilités et nos partenariats avec nos collectivités adhérentes, nous avons l'ambition de signer un contrat d'objectif territorial avec chaque EPT.
J'espère également qu'en 2022 un vrai dialogue avec l'État pourra être rétabli pour évoquer la TGAP et d'autres sujets relatifs au soutien de nos efforts en matière d'économie circulaire, car nous sommes dans une logique de production énergétique vertueuse que le Gouvernement devrait mieux considérer et mieux soutenir !

Enfin, nous devrons collectivement engager des réflexions sur les autres formes de production d'énergie que la chaleur - électricité, biogaz, hydrogène... - pour déterminer ce que peut être la stratégie nouvelle du Syctom. Dans cet esprit, je souhaite que nous multiplions les démarches pour favoriser la reconnaissance du secteur des déchets comme un sujet majeur dans le cadre de la transition écologique et énergétique.
Ainsi, je proposerai au Comité syndical que nous ayons une action plus volontaire et une démarche de plaidoyer plus importante. Notamment dans le cadre d'instances internationales telles que l'UNESCO.

1. Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Le mot du directeur général

Denis Penouel,
Directeur général du Syctom

À la tête du Syctom depuis octobre 2021, j'ai rejoint cette belle institution pour laquelle j'avais par ailleurs occupé les fonctions de directeur général des services techniques de 1990 à 2007.

Le Syctom a su grandir, évoluer et avancer grâce aux savoir-faire de ses équipes et sous la direction de Martial Lorenzo, auquel je succède après son départ à la retraite en 2021. Il s'est à la fois doté d'outils nécessaires au traitement de déchets à la composition de plus en plus hétérogène et complexe, et d'une démarche innovante pour relever le pari de la réduction des déchets produits.

Face à l'urgence climatique, le syndicat fait de l'économie de ressources sa priorité d'action sur son territoire. Il nous convient aujourd'hui d'adopter une démarche plus globale encore, en lien avec les priorités mondiales définies par les Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU.

Si les enjeux liés au changement climatique ne sont pas récents, il est crucial de changer de braquet pour accélérer la transition écologique. Cela suppose d'intervenir à trois niveaux : autour des enjeux de partenariats pour impulser une dynamique de territoire, selon les principes du Grand défi ; des enjeux de pédagogie pour que les citoyens soient acteurs de la transformation ; et des enjeux d'universalité, en déployant des outils de traitement adaptés aux moyens et aux spécificités territoriales.

Cette dynamique collective autour d'une vision partagée de la gestion durable des déchets a marqué l'année 2021. En témoigne un engagement au plus près des territoires, avec le renforcement du dispositif d'accompagnement des collectivités, les premiers contrats d'objectifs conclus avec elles, l'ouverture d'un Espace Infos Déchets. Elle s'est également traduite par la poursuite de la modernisation de son outil industriel, à Ivry/Paris XIII, à Saint-Ouen-sur-Seine, à Nanterre comme à Romainville/Bobigny. Nos projets de méthanisation, avec le Sigeif et le SIAAP, se concrétisent aussi et nous continuons d'expérimenter des solutions innovantes pour accélérer la transition écologique.

Tous ces objectifs ambitieux nous obligent à une rigueur de gestion. Il est tout aussi indispensable de disposer d'une structure dans laquelle les collaborateurs sont motivés et impliqués. C'est pourquoi j'ai initié, avec l'appui du Président, le projet stratégique 'Horizon 2050' qui, construit avec eux, dessinera notre vision commune des solutions de demain pour une économie circulaire, bas carbone et une ville durable.

Face à l'urgence climatique, le Syctom fait de l'économie de ressources sa priorité d'action sur son territoire

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Le Syctom et les Objectifs de développement durable

L'Organisation des Nations unies (ONU) a adopté 17 objectifs de développement durable (ODD), déclinés en 169 cibles pour la période 2015-2030.
Ces objectifs et cibles constituent une feuille de route commune de la transition vers un développement durable.
Engagé aussi bien localement qu'à l'international dans une transition vers une société plus durable et équitable, le Syctom a décidé de mesurer sa contribution dans l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD).

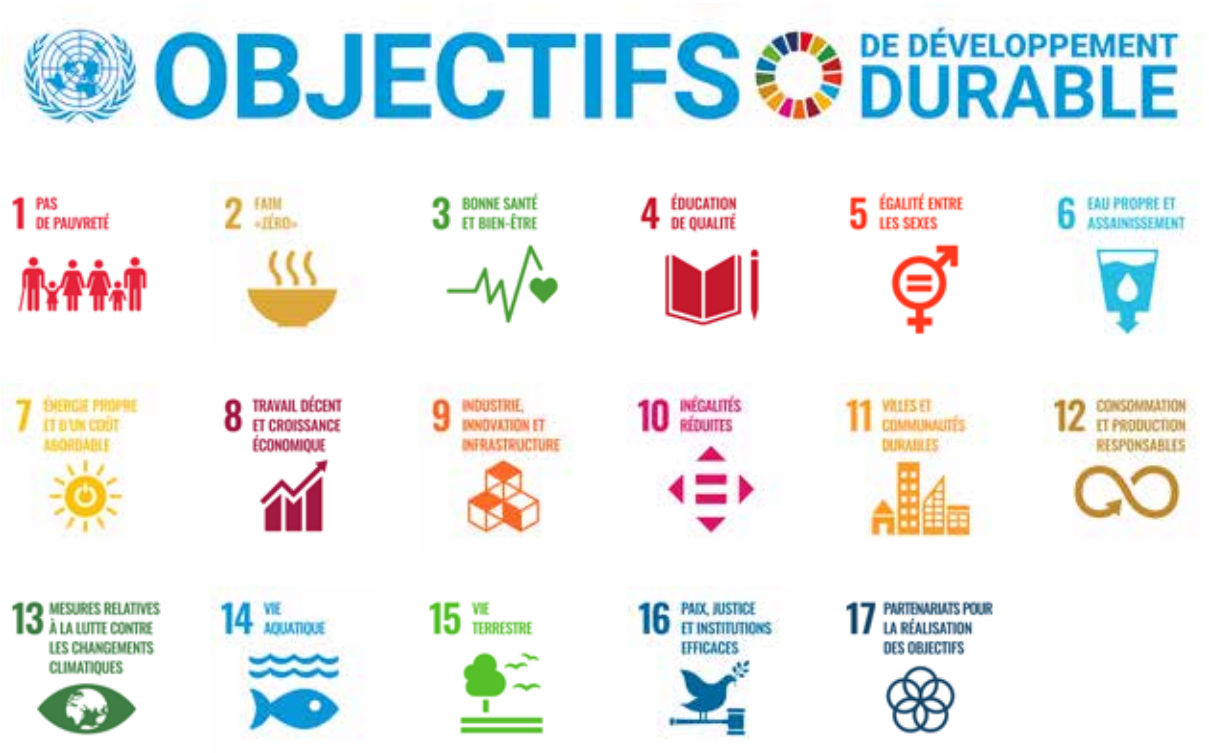

Vous retrouverez, tout au long de ce document, les contributions du Syctom aux ODD dans divers champs.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Faits marquants

▼ MARS • RECONSTRUCTION DU CENTRE À IVRY/PARIS XIII

Arrivée, par la Seine depuis Rouen, des filtres à manches de la nouvelle unité de valorisation énergétique des déchets ménagers.

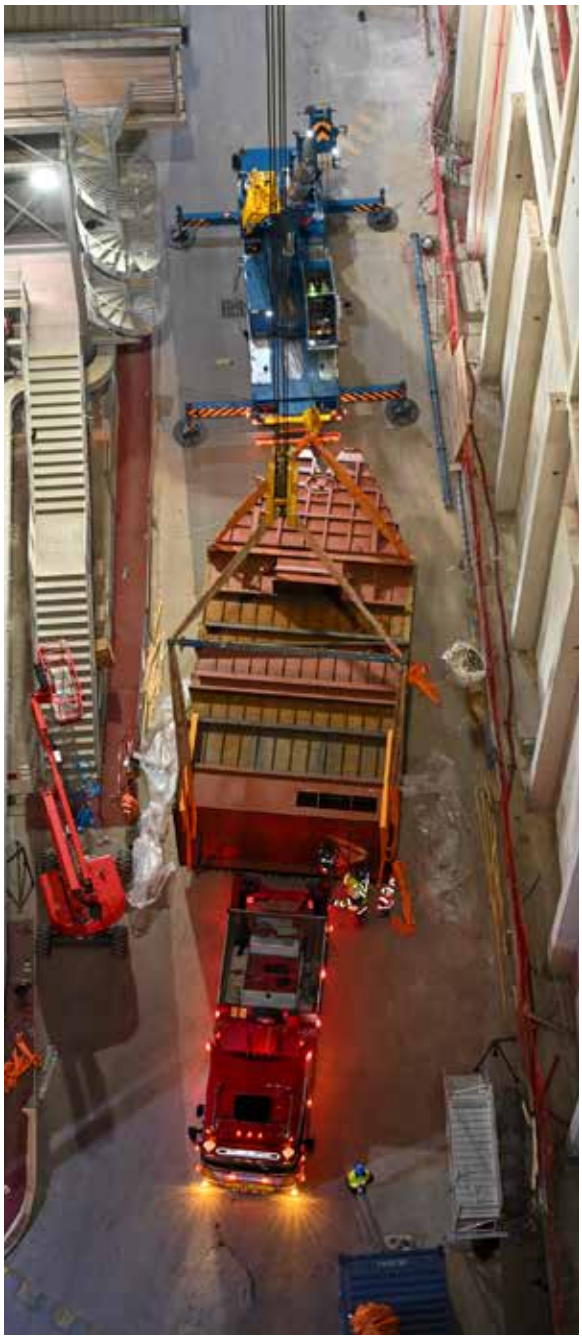

▲ JUIN • REMISE DES PRIX DU CONCOURS DESIGN ZÉRO DÉCHET

Prix du Syctom de la 9e édition du concours DZD sur le thème du vrac, avec le projet « Shop une vis », avec Florentin Letissier, Vice-président du Syctom (à gauche) et Mathieu Lehanneur, designer et parrain du concours (à droite).

▲ SÉMINAIRE DE FORMATION DES ÉCOS

Premier séminaire de formation pour les ECOS du Syctom dédié aux biodéchets.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

▶ NOVEMBRE •
RÉOUVERTURE DU CENTRE DE TRI À NANTERRE
Inauguration du centre modernisé, avec Eric Cesari, Président du Syctom et Patrick Jarry, Maire de Nanterre.

▲ NOVEMBRE • PARTENARIAT AVEC LE STADE FRANÇAIS PARIS
Partenariat signé avec Stade Académie, structure de formation du club de rugby, pour investir le milieu sportif et sensibiliser les plus jeunes.

◀ DÉCEMBRE • OUVERTURE DE L'ESPACE INFOS DÉCHETS
Inauguration de l'Espace Infos Déchets, lieu unique dans le Grand Paris dédié à la sensibilisation et à la prévention des déchets avec Florentin Letissier, vice-président du Syctom, Danièle Seignot, adjointe au maire du 13e arr., Éric Cesari, président du Syctom, Sabrina Sonam, vice-présidente du Syctom et Olivier Dion, conseiller régional d'Île-de-France.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Carte d'identité

AU 1er JANVIER 2022

PRÉSENTATION

Acteur public engagé dans la transition écologique, le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, est l'opérateur public en charge du traitement et de la valorisation des déchets produits sur son territoire d'intervention. Ainsi, il réceptionne les flux collectés par les collectivités adhérentes et les traite.
Pour cela, il dispose de 10 unités de traitement et d'un réseau de déchèteries.

CRÉÉ EN 1984

1er ACTEUR PUBLIC EUROPÉEN

Le Syctom offre à ses collectivités adhérentes :
> Un service essentiel, le traitement des déchets ménagers et assimilés au plus près de leur lieu de production.
> Des initiatives et des moyens pour diminuer les quantités de déchets ménagers produites.
> Un accompagnement pour le traitement des flux hors ordures ménagères ou collectes sélectives.
> Une réflexion prospective permanente et des projets de recherche associés sur le devenir des déchets incluant toutes les formes de valorisation possibles dans le cadre d'une économie plus circulaire.

LE TERRITOIRE DU SYCTOM

11 **territoires adhérents**

82 **communes**

6 **millions d'habitants,** soit près de 10 % de la population française

87 **délégués,** représentant les territoires adhérents du Syctom

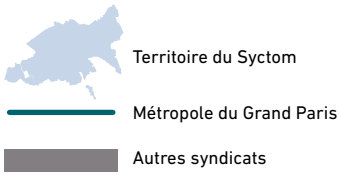

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

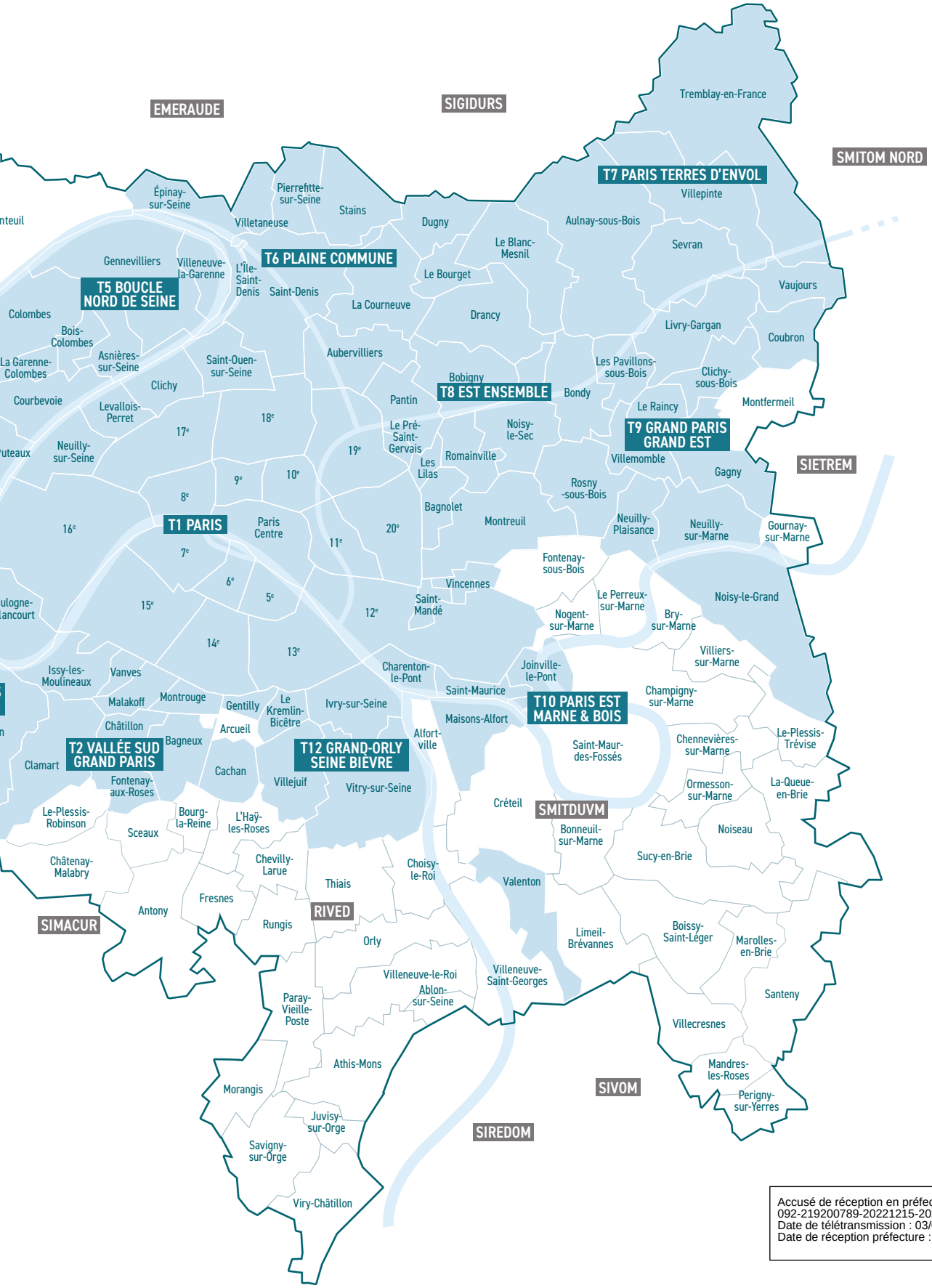

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Installations du Syctom

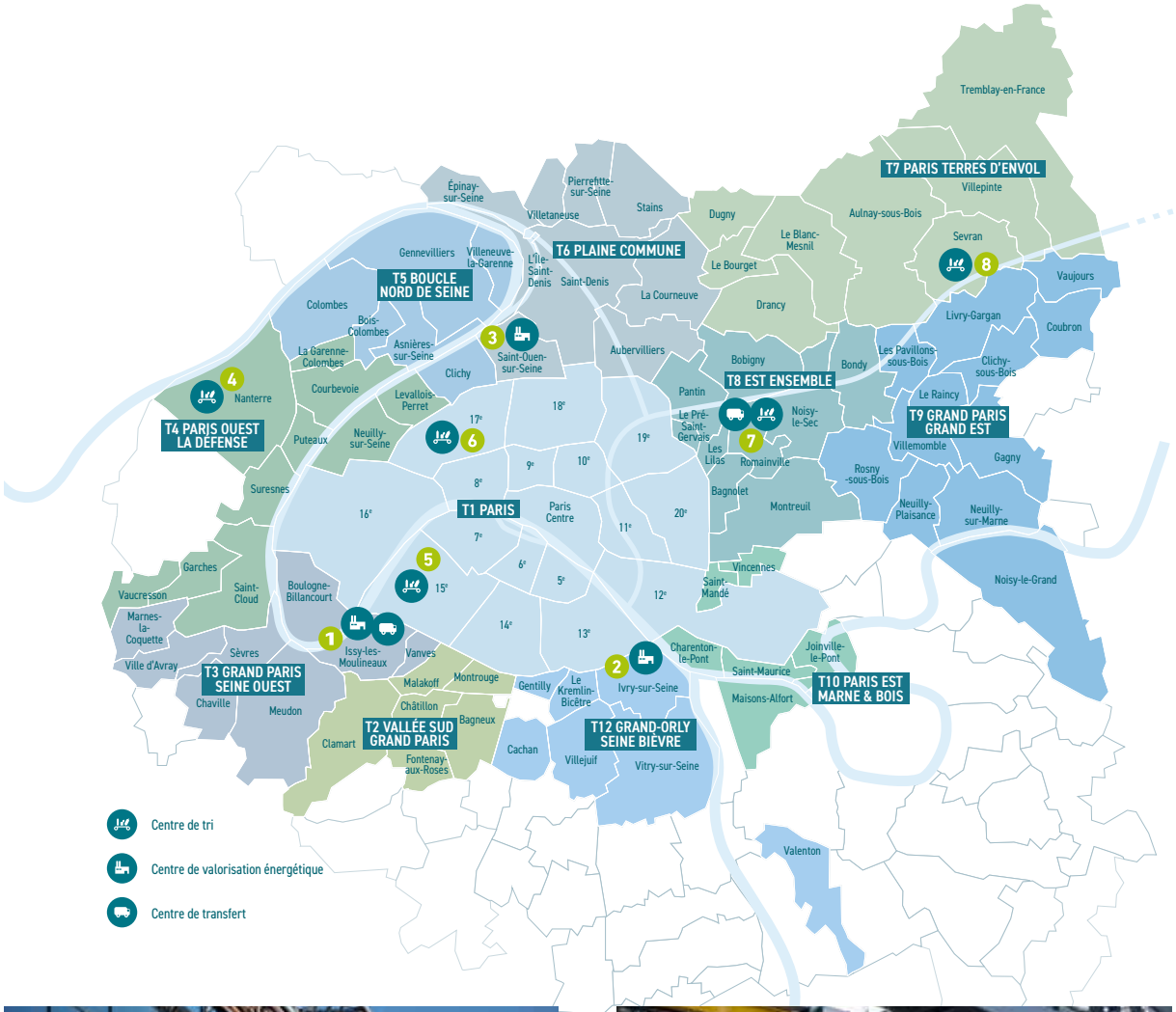

1 ISSÉANE, ISSY-LES-MOULINEAUX

- **Unité de valorisation énergétique**

Bassin versant : 1,3 million d'habitants
521 650 tonnes incinérées en 2021
Capacité autorisée : 520 000 tonnes
Exploitant : Issy Urbaser Energie

2 IVRY/PARIS XIII

- **Unité de valorisation énergétique**

Bassin versant : 1,4 million d'habitants
709 713 tonnes incinérées en 2021
Capacité autorisée : 730 000 tonnes
Exploitant : IPXIII (Suez)

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

3 L'ÉTOILE VERTE, SAINT-OUEN-SUR-SEINE

• **Unité de valorisation énergétique**
Bassin versant : 1,4 million d'habitants
509 661 tonnes incinérées en 2021
Capacité autorisée : 650 000 tonnes
Exploitant : Tiru (Paprec Group)

4 NANTERRE

• **Centre de tri de collecte sélective**
Bassin versant : 1,6 million d'habitants
15 007 tonnes réceptionnées en 2021
Remis en service en novembre 2021, après travaux de modernisation
Capacité autorisée : 65 000 tonnes
Exploitant : Trivalo 92 (Paprec Group)

5 PARIS XV

• **Centre de tri de collecte sélective**
Bassin versant : 650 000 habitants
33 626 tonnes réceptionnées en 2021
Capacité autorisée : 32 200 tonnes
Exploitant : XVéo (Veolia)

6 PARIS XVII

• **Centre de tri de collecte sélective**
Bassin versant : 1,2 million d'habitants
43 820 tonnes réceptionnées en 2021
Capacité autorisée : 45 000 tonnes
Exploitant : Suez

7 ROMAINVILLE

• **Centre de tri de collecte sélective**
Bassin versant : 1,3 million d'habitants
59 483 tonnes réceptionnées en 2021
Capacité autorisée : 55 000 tonnes
Exploitant : Valoram (Urbaser)

• **Centre de transfert des OMr**
Bassin versant : 1,2 million d'habitants
391 292 tonnes réceptionnées en 2021
Exploitant : Généris (Veolia)

8 SEVRAN

• **Centre de tri de collecte sélective**
Bassin versant : 480 000 habitants
20 489 tonnes réceptionnées en 2021
Capacité autorisée : 20 000 tonnes
Exploitant : Trinéo (Veolia)

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Chiffres clés

EMBALLAGES MÉNAGERS ET PAPIERS

214 702 t
réceptionnées dans les centres de tri de collecte sélective.

181 065 t en 2020

OBJETS ENCOMBRANTS

251 030 t
de déchets collectées en porte-à-porte, dépôts sauvages et déchets des services techniques et traitées dans les centres de tri d'objets encombrants.

228 046 t en 2020

DÉCHÈTERIES

55 369 t
d'encombrants et déchets ménagers spéciaux réceptionnées dans les 30 déchèteries fixes et mobiles.

43 219 t en 2020

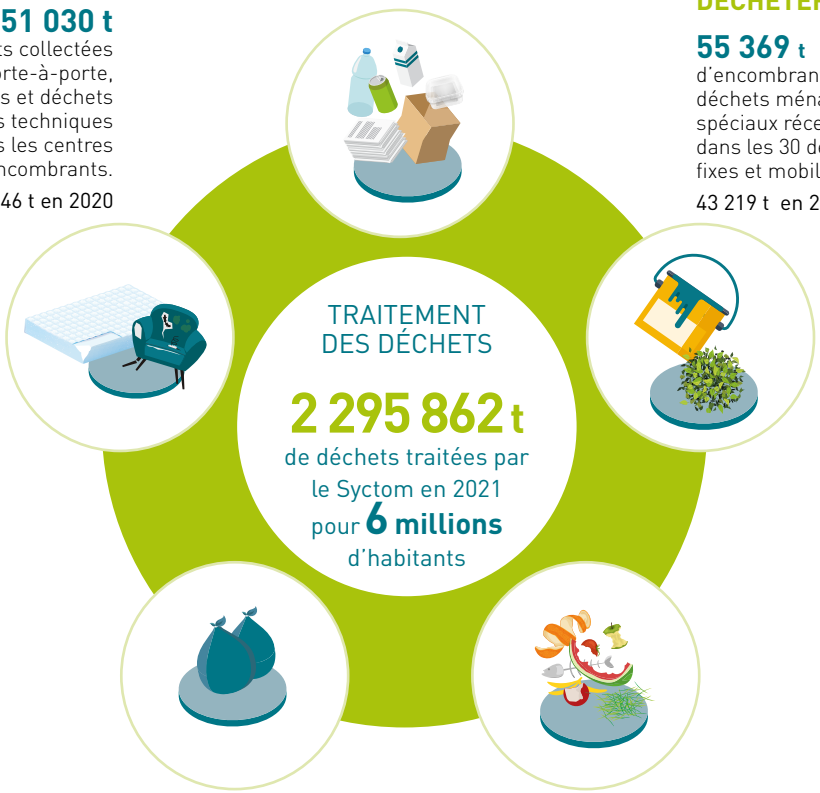

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

1 764 075 t
traitées dans les centres d'incinération avec valorisation énergétique ou, en dernier recours, en enfouissement.

1 746 229 t en 2020

DÉCHETS ALIMENTAIRES ET DÉCHETS VÉGÉTAUX

10 685 t
collectées séparément en vue d'un compostage ou d'une méthanisation.

6 618 t en 2020

EMBALLAGES EN VERRE : 122 928 t

ont été collectées sur le territoire du Syctom et orientées directement vers le recyclage sans transiter par ses installations.

121 521t en 2020

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

LA VALORISATION DES DÉCHETS

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

61,3 %
des déchets valorisés en vapeur et en électricité.

2 605 GWh
de vapeur vendue par les 3 UVE du Syctom.
43 % de la chaleur du réseau CPCU fournie par le Syctom.

157 GWh
d'électricité vendue par les 3 UVE du Syctom.

VALORISATION MATIÈRE

31,8 %
(déchets recyclés et mâchefers).
766 346 t

VALORISATION PAR MÉTHANISATION ET/OU COMPOSTAGE

8 063 t

ENFOUISSEMENT

6,9 % de déchets enfouis.
166 858 t d'ordures ménagères, déclassements et refus de tri dirigées vers des centres de stockage.

RESSOURCES ET ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉS

ÉQUIVALENT-PÉTROLE ÉVITÉ

237 000 t
évitées par an grâce à l'énergie produite dans les UVE.

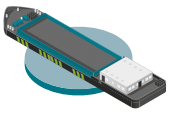

TRANSPORT FLUVIAL

173 688 t
de déchets transportées par voie d'eau.

BILAN CARBONE© 2020

Le traitement des déchets permet d'éviter l'émission de gaz à effet de serre en produisant de l'énergie (chaleur pour le chauffage urbain et électricité) et des matières recyclées.

INCINÉRATION

ÉMISSIONS INDUITES
709 500 teq CO_2
soit 118 kg CO_2/hab.

ÉMISSIONS ÉVITÉES
(valorisation électrique et thermique de toutes les UVE et recyclage des sous-produits des UVE)
699 117 teq CO_2
soit 117 kg CO_2/hab.

TRI

ÉMISSIONS INDUITES
11 334 teq CO_2
soit 2 kg CO_2/hab.

ÉMISSIONS ÉVITÉES
30 263 teq CO_2
soit 5 kg CO_2/hab.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Ces données traduisent l'engagement du Syctom pour atteindre la neutralité carbone.

Parole aux partenaires

Dominique Alba

Directrice générale de l'Atelier parisien d'urbanisme

« L'Apur accompagne le Syctom depuis 10 ans, afin de relever ensemble des défis pour l'acceptabilité de ses installations par les habitants. Cette problématique est centrale car, d'une part, les installations sont de plus en plus intégrées dans un tissu urbain dense et, d'autre part, les citadins portent un intérêt croissant aux enjeux liés aux déchets. Les industriels sont des acteurs de la ville, qui doivent s'adapter à la diversité des situations urbaines. »

Patrice Bessac

Président d'Est Ensemble

« Nous sommes la première collectivité à signer un contrat d'objectifs avec le Syctom, forts de la conviction qu'ensemble nous pourrons être encore plus efficaces. Cela s'ajoute au travail mené dans les neuf communes de notre territoire depuis mi-2020. Avec le Plan "Zéro déchet", auquel nous consacrerons 13 millions d'euros en investissement sur le mandat, Est Ensemble a pour ambition de renouveler l'ensemble du système économique et industriel d'un bout à l'autre de la chaîne et de faire évoluer en profondeur les comportements individuels de nos concitoyens et les pratiques collectives de nos villes et de tous leurs acteurs. »

Colombe Brossel

Adjointe à la Maire de Paris

« Le contrat d'objectifs conclu entre Paris et le Syctom est un outil partagé au service de la réduction des déchets, du soutien au réemploi et de l'amélioration du recyclage. Il nous permet de partager des informations essentielles concernant les différents flux de déchets et de s'engager réciproquement à soutenir ensemble tous les dispositifs et acteurs qui participent à la transition écologique de la métropole parisienne. Je pense en particulier à la mobilisation des éco-animateurs auprès des habitants pour améliorer le tri, le réemploi et le recyclage à Paris, ou encore à la sensibilisation des enfants dans les écoles. »

Chloé Felix

Professeure à l'école Henri Wallon à Gennevilliers

« Notre classe de CE2 a "étrenné", en décembre 2021, l'Espace Infos Déchets créé par le Syctom. Ce lieu de sensibilisation est vraiment complémentaire aux enseignements en classe car il fonctionne avec des mises en situation réelle. C'est un support d'apprentissage intéressant car il fait écho à la vie quotidienne des élèves. Cela facilite l'adoption de bonnes pratiques à la maison car la compréhension des messages est plus rapide. Les élèves semblent avoir mieux intégré les enjeux, notamment ceux du recyclage, du réemploi ou encore du compostage. »

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Nicolas Garnier
Directeur général d'Amorce

« Plusieurs facteurs expliquent la hausse du coût de gestion des déchets pour les acteurs publics tels le Syctom. Tout d'abord, l'augmentation très importante de la TGAP depuis 2018, alors que les nouvelles filières de responsabilité élargie des producteurs ne sont toujours pas opérationnelles et que les plans régionaux de déchets ont réduit drastiquement les exutoires qui sont donc de plus en plus chers. La Covid-19 a généré quant à elle une augmentation des coûts pour les collectivités, qui ont dû s'adapter, et une diminution des recettes liées au cours des matières premières secondaires. De plus, dans les filières de recyclage, le taux de prise en charge par les éco-organismes a stagné alors que le coût du tri a augmenté. Enfin, la crise ukrainienne entraîne une flambée des prix de l'énergie. La diminution de la TGAP et la hausse des aides des éco-organismes doivent être clairement revendiquées pour éviter des sources de tension dans la gestion publique des déchets. »

Karine Léger
Directrice d'Airparif

« Airparif accompagne le Syctom, en intervenant au-delà de la surveillance réglementaire imposée aux unités du Syctom. En 2021, Airparif a ainsi étudié l'influence de l'unité à Ivry/Paris XIII sur la qualité de l'air aux abords des tours d'habitation du 13e arrondissement de Paris. Afin de mener à bien cette étude, des moyens de mesure de particules (PM2.5 et PM10) et d'oxydes d'azote ont été disposés sur les tours du sol au sommet. »

Thomas Lombard
Directeur général du Stade Français Paris

« Notre partenariat avec le Syctom nous permet d'agir concrètement sur le développement citoyen de nos jeunes joueurs. En effet, la formation de nos jeunes comporte un volet citoyenneté obligatoire que le Syctom nous aide à activer et à valoriser. Via des actions de sensibilisation nous touchons ces jeunes en leur faisant découvrir les coulisses du recyclage, en leur apprenant les bons gestes et leurs conséquences. En tant que plus grand club de rugby d'Ile-de-France en nombre de licenciés, il était indispensable pour nous de s'associer à un expert comme le Syctom pour sensibiliser nos espoirs »

Alexandra Monteiro
Experte déchets, Agence Française de Développement (AFD)

À l'AFD, nous contribuons à la mise en œuvre de la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. Compter le Syctom parmi nos partenaires, c'est favoriser la complémentarité de nos approches. Avec les collectivités locales ou les États, le Syctom se positionne en pair, parlant un langage commun, partageant son expertise et son expérience de terrain. C'est ce qui permet d'anticiper les besoins organisationnels, techniques et financiers des projets, de visualiser les jalons à mettre en place et d'apporter sa contribution à un développement urbain durable.

Robin Reda
Président de Bruitparif

Cohérent avec la démarche d'exemplarité mise en œuvre par le Syctom vis-à-vis de la maîtrise des impacts environnementaux de ses activités, le partenariat entre le Syctom et Bruitparif s'avère également nécessaire à l'heure de la montée en puissance des aspirations de nos concitoyens à bénéficier d'un environnement sonore sain et de qualité. Il s'inscrit enfin sous l'angle de l'innovation grâce aux six capteurs « méduse » déployés autour des centres à Saint-Ouen et à Ivry/Paris XII qui permettent de « voir le bruit » et ainsi d'objectiver les émissions sonores, en lien notamment avec les chantiers qui s'y déroulent.

Jean-François Vigier
SIOM de la Vallée de Chevreuse

« Créer un réseau entre nos syndicats enrichit nos réflexions et permet d'apporter une réponse à l'État. Il est en effet indispensable que les syndicats de déchets aient des relations suivies pour appréhender le développement de nos politiques de transition énergétique et écologique compte tenu des enjeux financiers pour nos collectivités. La mutualisation de nos équipements prend à ce titre tout son sens, pour une meilleure répartition de nos capacités de traitement à l'échelle francilienne et lorsque c'est nécessaire, pour une entraide mutuelle. »

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La transition écologique ne pourra s'accomplir qu'ensemble.
Pour favoriser l'émergence d'un écosystème vertueux autour de la gestion des déchets, le Syctom privilégie une démarche de partage, d'échange et de responsabilisation.
Il met en place des partenariats avec ses collectivités adhérentes pour être au rendez-vous des grandes échéances nationales de la prévention et du tri des déchets.
Il souhaite également communiquer sa vision de la gestion des déchets pour faire prévaloir les solutions les plus accordées à l'économie circulaire.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Une démarche partenariale

Le Syctom impulse une dynamique partenariale avec ses collectivités adhérentes afin de relever collectivement le double défi de la réduction des déchets à la source et de l'amélioration de la quantité et de la qualité du tri. Il s'agit de développer une économie circulaire, d'atteindre les objectifs fixés par la loi et celui sur lequel le syndicat s'est engagé en conformité avec la projection faite dans sa contribution au PRPGD[1] : diminuer drastiquement la quantité d'ordures ménagères, et atteindre l'objectif de « zéro déchet non valorisé » à l'horizon 2025.

CONTRATS D'OBJECTIFS

Incitation à l'exemplarité

Afin de faire prévaloir une démarche de co-construction pour améliorer la performance de la gestion des déchets, le Syctom a choisi de mettre en place des contrats d'objectifs avec ses adhérents. Portant sur la réduction des tonnages, l'optimisation des collectes sélectives et le développement de la collecte et du traitement des déchets alimentaires et les actions de prévention et de sensibilisation pour y parvenir, ces engagements réciproques contribueront à rassembler et mutualiser les forces dans des actions concrètes visant à atteindre les objectifs légaux de prévention et de tri.
Déployée en fonction des spécificités et des attentes de chaque territoire, cette démarche présente un double avantage : faciliter la programmation des actions et des aides, en assurant un suivi des objectifs de réduction des déchets et d'amélioration du tri.

Deux premiers contrats d'objectifs ont été finalisés en 2021, avec Est Ensemble et la Ville de Paris.

5,9 M€

de soutiens financiers à la sensibilisation en 2021

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT 2021-2026

Davantage de moyens

Le Syctom a renouvelé son dispositif d'accompagnement de ses adhérents pour une réduction et une valorisation des déchets : soutien financier au fonctionnement, aux études, à l'investissement ; soutien à la sensibilisation, appel à projets, mise en réseau. Pour réduire les déchets, les aides sont orientées vers le développement de structures de réemploi et de réparation, les démarches d'écologie industrielle et territoriale, le compostage de proximité et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Pour optimiser la valorisation, le soutien porte sur l'extension des consignes de tri, l'amélioration de la collecte sélective, la collecte et le traitement des déchets alimentaires, le déploiement des déchèteries. D'autres partenaires financeurs pourront être mobilisés en lien notamment avec les appels à manifestation d'intérêt de la Région et de l'ADEME. Le Syctom coordonne des dynamiques inter-territoriales pour mutualiser expériences et bonnes pratiques via des rencontres thématiques, des visites de site, des matinées techniques... Parmi les projets soutenus en 2021, figurent l'ouverture d'une ressourcerie-bricothèque par la Fondation de l'Armée du Salut à Paris, l'achat de tables de tri des déchets alimentaires dans les cantines de Vitry-sur-Seine, le « Défi famille zéro déchet 2020-2021 » lancé par Vallée Sud Grand Paris.

1. Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

BIODÉCHETS

Un programme volontariste

La généralisation du tri à la source des biodéchets étant rendue obligatoire par la loi à compter du 1er janvier 2024, le Syctom s'est impliqué dès 2017 pour tenir cette échéance et mettre en œuvre progressivement la gestion des déchets alimentaires. Après quatre années d'expérimentation de collecte et de traitement des déchets alimentaires avec des collectivités volontaires, le Syctom a renforcé son engagement pour déployer ce dispositif sur l'ensemble de son territoire auprès de toutes les catégories de producteurs - ménages, marchés alimentaires, restauration collective, établissements scolaires.

Appui financier et opérationnel pour le service de collecte et de traitement, fourniture de matériels pour la pré-collecte, sensibilisation par les éco-animateurs du Syctom et supports pédagogiques font partie des mesures qu'il a prises pour accompagner ses adhérents. Cette organisation a été reconduite jusqu'à fin 2023, avec un tarif de collecte et de traitement des déchets alimentaires incitatif.
Face à la perspective d'une montée en puissance des volumes collectés, le Syctom s'est fixé de nouveaux objectifs : l'augmentation du nombre de sites engagés et la mise en place d'une collecte auprès des ménages à l'échelle, a minima, d'une commune sur chacun des territoires adhérents. Des actions de sensibilisation spécifiques sont également prévues selon les publics cibles.

Un marché de réception et de traitement des déchets végétaux a également été lancé afin de détourner ce flux de l'incinération et de le valoriser par un retour à la terre. Enfin, le Syctom a organisé en septembre son premier séminaire de formation à l'attention des élus du Syctom. Consacrée aux biodéchets, cette matinée d'échanges et d'information visait à les accompagner pour faciliter le respect de l'échéance du 1er janvier 2024. La session s'est articulée autour de trois thématiques : les filières de traitement (compostage de proximité, méthanisation) ; le bilan des expérimentations de collecte et traitement des déchets alimentaires menées depuis 2017 ; le soutien et l'appui technique du syndicat pour déployer des solutions d'ici 2024.

Collecte des déchets alimentaires sur le territoire du Syctom

8 972

tonnes de déchets alimentaires collectées et détournées de l'enfouissement

Parole à

Alexis Bachelay
Président de la commission Efficience du tri du Syctom, Conseiller territorial, Boucle Nord de Seine

« Le tri obligatoire à la source des biodéchets est une préoccupation forte pour les collectivités territoriales. Leur accompagnement est essentiel pour préparer au mieux la montée en puissance de la collecte et du traitement des déchets alimentaires. Nous faisons preuve de pédagogie, apportons un soutien financier et organisons des appels à projets pour encourager la mise en place de dispositifs locaux adaptés aux spécificités des territoires. »

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

ÉCONOMIE CIRCULAIRE DE PROXIMITÉ

En 2018, le Syctom a lancé un appel à projets pour accompagner des solutions locales de valorisation des déchets alimentaires, dans une logique d'économie circulaire de proximité.
À la Ferme du Rail (Paris, 19e), maraîchage, restauration et compostage se conjuguent dans un circuit court, géré par l'entreprise « Travail et Vie » avec une dizaine d'emplois d'insertion. La collecte des déchets alimentaires d'une dizaine de restaurants se fait par vélo électrique. Les riverains déposent leurs déchets alimentaires et récupérent leur propre compost.
À Stains (93), les Alchimistes collectent à cheval les déchets alimentaires des habitants, cantines scolaires et commerces du quartier du Clos Saint-Lazare, les transforment en compost qu'ils redistribuent.
À Vitry-sur-Seine (94), Bee&Co collecte par véhicule GNV les déchets alimentaires d'une cuisine centrale, d'une quarantaine de cantines scolaires, de restaurants et de deux marchés puis les traite dans un micro-méthaniseur. Les déchets sont valorisés en électricité, en compost et en eau pour les espaces verts de la ville.
À Valenton (94), DM Compost collecte par véhicule GNV les déchets alimentaires de dix cantines scolaires, d'un marché, d'une vingtaine de restaurants et commerces et de deux résidences. L'entreprise solidaire d'utilité sociale les traite dans une micro-plateforme de compostage à faible consommation énergétique.

Collecte des déchets alimentaires à cheval, à Stains (93)

REFONTE TARIFAIRE

Une incitation en faveur du tri

En 2021, le Syctom fait face à de nouvelles charges en lien avec la crise sanitaire et la forte hausse de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). Malgré sa politique de maitrise des dépenses d'exploitation, il a dû recourir au levier tarifaire pour préserver l'équilibre de son budget.

Cette nouvelle politique tarifaire, adoptée par le Comité syndical le 2 avril 2021, repose sur les principes suivants : le maintien d'une incitation forte en faveur des collectes sélectives et des déchets alimentaires, la simplification des flux comptables entre le Syctom et ses adhérents pour une meilleure lisibilité, ainsi que la création d'un tarif pour anomalie de collecte sélective. Dédiée au refus de tri, cette nouvelle ligne a été instituée afin d'inciter davantage à pratiquer les bons gestes de tri des emballages et papiers. Les déchets mal triés étant d'abord traités en centre de tri avant d'être redirigés dans un centre de traitement des ordures ménagères. Le tarif des « refus de tri » correspond aux coûts de traitement des collectes sélectives et des ordures ménagères auxquels s'ajoutent un coût de transfert.

En lien avec cette nouvelle tarification, un programme de caractérisation des bennes entrantes a par ailleurs été élaboré en concertation avec chaque territoire. Enfin, des rencontres bilatérales se sont tenues avec tous les EPT pour mettre en place de nouveaux plans de prélèvements. L'objectif est d'améliorer la qualité du tri dans le cadre de l'extension des consignes de tri pour gagner en performance.

Parole à

Thierry Le Gac
Président de la commission Tarification du Syctom, Conseiller territorial, Boucle Nord de Seine

« Nous avons travaillé en 2021 sur la refonte tarifaire et la création d'une ligne dite "anomalie" dédiée aux erreurs de tri, pour faire prendre conscience de leur coût de traitement et de la nécessité de réduire leur volume. Il s'agit de justifier cette tarification auprès des territoires, pour la rendre acceptable et compréhensible. D'une manière générale, nous souhaitons renforcer la communication auprès des territoires pour une meilleure compréhension de notre politique tarifaire. »

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Une mobilisation collective

Partenaire industriel et stratégique de la gestion des déchets, le Syctom participe au titre de son expertise aux enceintes de réflexion professionnelles consacrées aux déchets et à la transition écologique pour partager son savoir-faire, ses bonnes pratiques et ses expérimentations. Acteur majeur de la gestion des déchets au niveau national, il mène une action auprès des pouvoirs publics pour faire entendre les enjeux et les complexités de la gestion territoriale des déchets et, en particulier, la part que peuvent y prendre les collectivités.

ACTEUR INDUSTRIEL ENGAGÉ

Partager les connaissances

Le Syctom s'est investi dans la 4e conférence nationale sur les déchets ménagers organisée en mars 2021 à la Maison de la Chimie, que 300 participants ont suivi en ligne. « *Nous souhaitons trouver ensemble des solutions pour préserver la planète, et faire en sorte que, demain, il y ait de moins en moins de déchets* », a indiqué Eric Cesari, président du Syctom, dans une allocution d'ouverture. Les représentants du Syctom sont intervenus lors des échanges et débats entre professionnels du secteur. L'occasion de rappeler la nécessité d'investir dans des solutions vertueuses face aux défis environnementaux à relever et d'intégrer la chaîne des solutions de traitement dans le tissu urbain en s'adaptant aux spécificités locales. Le besoin d'un cadre législatif et fiscal stable et équitable a aussi été souligné, de même que les efforts de pédagogie à accomplir sur des projets pas toujours bien compris, comme ceux en lien avec la méthanisation et la valorisation énergétique.

Plus d'information sur l'observatoire « Citoyenneté et déchets ménagers » (Viavoice)

L'économie circulaire s'est affirmée comme la solution viable face à la raréfaction des ressources. Les résultats du premier observatoire « Citoyenneté et déchets ménagers » mené par l'institut Viavoice pour le compte du Syctom ont également été présentés. Le syndicat s'est aussi impliqué dans le 100e Congrès de l'Astee[2] consacré aux enjeux de la transition écologique liés à l'eau et aux déchets, qui s'est tenu en septembre à la Cité des sciences et de l'industrie. Il a été sollicité pour apporter son éclairage sur la gestion de son patrimoine industriel, la captation du CO_2 dans les fumées d'incinération, le projet Cométha et le traitement des effluents industriels. Il a partagé son expertise lors de sessions de formation, visites techniques et ateliers. Lors du Congrès, le Conseil d'administration de l'Astee a élu à l'unanimité son nouveau président, Pierre Hirtzberger, par ailleurs directeur général des services techniques du Syctom.

Le syndicat a également participé à la concertation autour de l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial de la Métropole du Grand Paris, en faveur de la résilience climatique, de la transition énergétique et de la qualité de l'air. Membre de la Commission consultative sur l'Energie, il a notamment émis des propositions sur le Schéma directeur énergétique métropolitain.

2. Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Le secteur public des déchets a besoin d'un cadre législatif stable et équitable

CHEF DE FILE DE LA GESTION DES DÉCHETS

Peser dans le débat public

En lien avec le SIOM de la Vallée de Chevreuse, le Syctom a initié en mars 2021 la création d'un groupe de travail réunissant les représentants de nombreux syndicats de gestion des déchets d'Île-de-France, afin de mutualiser les décisions autour d'enjeux communs et d'être mieux entendus par l'État et les acteurs du secteur. Parmi les sujets évoqués : la fiscalité avec la hausse de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), le traitement des déchets alimentaires, les filières de tri et de recyclage, la consigne des bouteilles en plastique pour recyclage.
Dans une motion adoptée par son Comité syndical le 2 avril 2021, le Syctom a demandé au gouvernement des adaptations de la TGAP sur trois points. Il a réclamé le report d'une année de l'application de ses nouveaux taux, avec un lissage progressif sur six ans, afin que leur augmentation (multiplication par cinq pour la valorisation énergétique) ne constitue pas un choc financier pour les collectivités et, in fine, les contribuables locaux. Il a souhaité par ailleurs que les taux de la TGAP soient réexaminés au regard de la performance énergétique des installations. Enfin, il a recommandé l'affectation du produit de la TGAP à la prévention des déchets, sur un fonds dédié de l'ADEME.

Mobilisation commune contre l'instauration d'une consigne des bouteilles en plastique pour recyclage.

Participation du Syctom au 100e congrès de l'Astee

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

L'EXPERTISE EN ACTION SUR LE TERRAIN

Le Syctom s'engage auprès des publics-relais pour faire changer les regards et les comportements par rapport aux déchets. Par des opérations de sensibilisation, la diffusion d'informations et la transmission des connaissances, il donne non seulement à prendre conscience de la nécessité d'éviter d'en produire et de mieux les trier, mais il incite aussi à agir pour préserver les ressources naturelles. À l'international, le partage de son savoir-faire contribue à la mise en œuvre d'un développement plus soutenable.

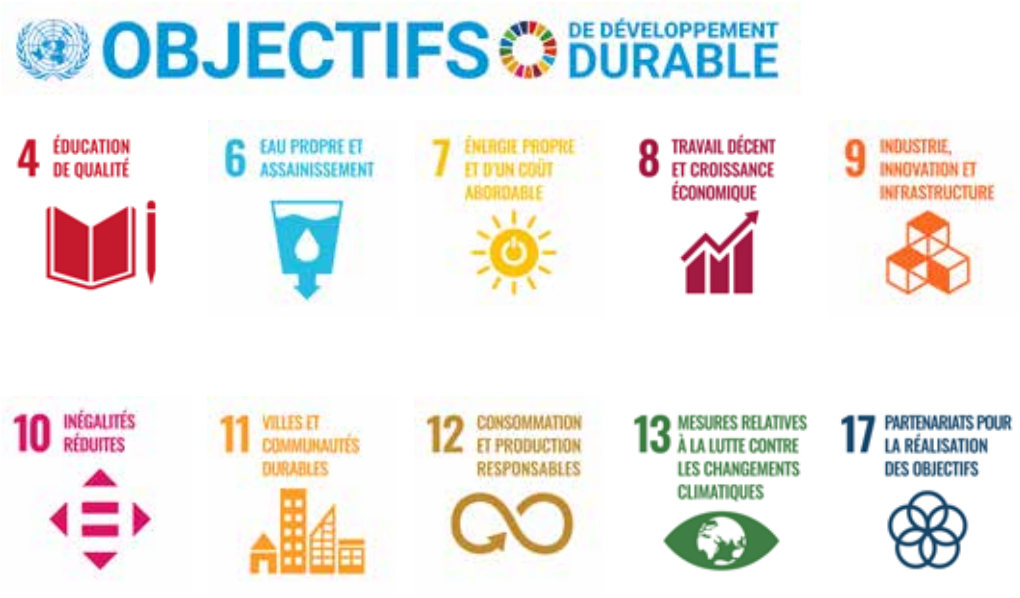

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

En connexion directe avec le public

Qu'il ouvre ses centres aux visiteurs, qu'il organise des événements ou qu'il accompagne ses territoires adhérents pour aller à la rencontre du public, le Syctom multiplie et diversifie les opérations pédagogiques afin que les bons gestes soient réalisés à la source. L'objectif est de favoriser par la sensibilisation et la formation le développement du cercle vertueux de l'économie circulaire.

OUVERTURE SUR L'EXTÉRIEUR

Donner à voir pour faire comprendre

Avec l'assouplissement des mesures de prévention sanitaires relatives à l'épidémie de la Covid-19, les journées portes ouvertes à destination du grand public et les visites de groupes (partenaires, délégations, scolaires et habitants) ont repris en 2021 dans les installations de traitement de déchets. L'objectif est de faire comprendre l'action du Syctom et faire découvrir *in situ* ce que deviennent les déchets pour mieux en mesurer les enjeux. Une plateforme d'inscription en ligne a été créée pour faciliter la visite du centre de tri à Paris XV et du centre de valorisation énergétique d'Isséane à Issy-les Moulineaux.
Une journée portes ouvertes a été organisée dans ce dernier le 27 novembre.

L'ESPACE INFOS DÉCHETS

Afin d'inciter les habitants à réduire ses déchets et à mieux les trier pour contribuer à la préservation des ressources naturelles, le Syctom a ouvert en décembre 2021 un Espace Infos Déchets au 12, rue du Château des rentiers dans le 13e arrondissement de Paris.

Dans ce lieu pédagogique et ludique, il invite en priorité les groupes scolaires et centres de loisirs à explorer le cycle de vie des déchets à travers des jeux interactifs, ateliers, expos et vidéos.

L'espace d'exposition permanente s'organise autour des thématiques de la maison, du temps libre, de la ville, de l'école et du travail. L'espace d'exposition temporaire était consacré pour cette ouverture au vrac, en lien avec la 9e édition du concours Design Zéro Déchet. Outre les scolaires, l'Espace ID s'adressera à terme à tous les publics. Il est un lieu unique dans le Grand Paris, entièrement dédié à la sensibilisation et à la prévention des déchets.

Plus d'information sur l'Espace Infos Déchets

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Parole à

Léa Vasa
Présidente de la commission Économie circulaire du Syctom, Conseillère de Paris

« Il faut booster les politiques de prévention avec un double objectif : limiter la production de déchets et au-delà des filières de recyclage. Les déchèteries et les ressourceries sont par exemple des outils essentiels pour favoriser l'économie circulaire. Et bien sûr, il faut diffuser des messages éco-responsables, en particulier auprès des jeunes générations. C'est toute la vocation du nouvel Espace Infos Déchets. »

Visite des scolaires à l'Espace Infos Déchets.

15 600

bacs de composteurs, ont été mis à disposition des collectivités et pris en charge financièrement par le Syctom en 2021

PRÉSENCE DANS LES TERRITOIRES

Sensibiliser et former

Mobilisables à la carte, les éco-animateurs interviennent sur le terrain pour familiariser le grand public aux éco-gestes en particulier aux nouveaux gestes de tri liés à l'extension des consignes de tri et au tri des déchets alimentaires. Maillons indispensables de la prévention, ils prennent place dans le cadre d'un dispositif mis en œuvre et financé par le Syctom pour venir en renfort des actions de sensibilisation menées par ses collectivités adhérentes.

Le Syctom intervient également en soutien de ses adhérents pour promouvoir un compostage de proximité de qualité, notamment par des actions de formation théoriques et pratiques d'une journée. Référents techniques et relais locaux des collectivités peuvent ainsi apprendre à mettre en œuvre les méthodes de compostage, dont le lombricompostage, et/ou à mener un projet local tel que le compostage partagé, la gestion intégrée des déchets verts ou le compostage autonome en établissement.

En prévision de l'obligation légale, d'ici 2024, du tri à la source des biodéchets, ce soutien du Syctom a été renforcé dans le cadre du dispositif d'accompagnement des collectivités 2021-2026. Si le compostage permet de valoriser les déchets organiques par leur retour au sol, il représente aussi un excellent outil pour impliquer les citoyens dans une démarche globale de réduction et de tri des déchets. En 2021, 227 000 [illegible] ainsi le compostage sur le territoire du Syctom.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Parole à

Eliane Vaïtty
Cheffe d'équipe d'éco-animateurs

« La plupart du temps, nous avons un bon accueil en porte-à-porte. Les gens sont contents de recevoir de l'information et d'avoir en face d'eux une personne à laquelle ils peuvent poser des questions et obtenir des réponses. En particulier pour le tri, ils ne savent pas toujours à qui s'adresser. Ils apprécient que l'on fasse la démarche de venir vers eux. Ils nous félicitent souvent de parler de tri et d'environnement. Dans l'immense majorité des cas, ils sont accueillants. Il arrive qu'ils soient indifférents, mais ceux qui sont agressifs sont extrêmement minoritaires. »

PARTENARIAT AVEC LE STADE FRANÇAIS PARIS

Étendre la pédagogie au milieu sportif

Afin d'élargir le cercle des publics et des univers qu'il touche par ses actions de sensibilisation, le Syctom souhaite démultiplier ses modes d'intervention en nouant des collaborations avec des institutions reconnues.

Dans la droite ligne du Grand défi qui inclut l'éducation, l'information et la formation de proximité, le Syctom s'est ainsi associé en 2021 au Stade Français Paris pour sensibiliser le jeune public à la prévention des déchets. Un partenariat a été signé avec Stade Académie, la structure de formation du club de rugby, qui est représenté dans les différentes zones de son territoire.
En investissant le milieu sportif, le syndicat diversifie ses canaux d'information pédagogique. Il pourra toucher 700 jeunes licenciés ainsi que les adultes qui les encadrent. Son programme d'action comporte de multiples interventions : visites d'installations de traitement de déchets, animations avec les éco-animateurs, mobilisation et formation d'ambassadeurs, actions pilotes avec des experts du comportement... Cette convention s'inscrit dans la politique RSE du Stade Français Paris articulée autour de trois piliers : Former – Rassembler – Innover. Il souhaite ainsi agir sur l'éducation des citoyens d'aujourd'hui et de demain, et gérer de façon responsable les déchets lors de ses événements sportifs et de la pratique des plus jeunes.

Une approche pédagogique étendue aux jeunes sportifs.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

CONCOURS DZD
10 ans de créativité

Depuis 2012, le Syctom invite les étudiants et jeunes diplômés des écoles de design à réfléchir aux enjeux de l'éco-conception et de la réduction des déchets lors du concours Design Zéro Déchet. Lancé sur un thème différent chaque année, le concours DZD les incite à intégrer l'économie circulaire dans leur futur métier. En dix ans, le concours est devenu une référence dans le monde académique du design. Il est notamment cité en tant que bonne pratique sur la plateforme des acteurs européens de l'économie circulaire, portée par la Commission et le Comité Économique et Social Européen.

Alors que les emballages avoisinent 20 % des déchets ménagers, l'édition 2021 était axée sur le développement de la vente en vrac. Elle était parrainée par le designer Mathieu Lehanneur et organisée en partenariat avec l'association Réseau Vrac et le groupement Les Mousquetaires.

Au total, 172 étudiants ont soumis une proposition. Une exposition virtuelle a présenté les 20 projets finalistes et la remise des prix aux 4 lauréats était retransmise en live sur la chaîne Youtube du Syctom en juin 2021. Lancée en septembre 2021 sur le thème *« Nouvelle ère de jeu, comment éco-concevoir les événements sportifs »*, l'édition 2022 est quant à elle menée en partenariat avec le Stade Français Paris et la Fédération française de Badminton, sous l'égide de deux marraines : la designeuse Régine Charvet-Pello et la joueuse internationale de rugby Lenaïg Corson. L'objectif est de chercher à inscrire les événements sportifs dans l'économie circulaire, en améliorant la durabilité des biens et services nécessaires à leur organisation.
En savoir plus : www.designzerodechet.fr

1 500
étudiants de 87 écoles et universités en dix ans

En parallèle du 100e congrès de l'Astee[3], et dans le cadre de la Semaine européenne du développement durable, le Syctom a co-animé avec Eau de Paris l'exposition « *Ensemble pour la planète ! L'eau et les déchets comme vous ne les avez jamais vus* » dans le cadre d'un partenariat Astee-Universcience. Cet événement, qui intégrait des ateliers, a fourni l'occasion de sensibiliser un public scolaire et familial aux services publics essentiels dans le domaine de l'eau et des déchets.

3. Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Une information de proximité

Acteur engagé dans la transition écologique, le Syctom porte des messages pour inciter à une consommation plus raisonnée et redonner une seconde vie aux déchets à travers des outils ciblés. C'est également dans un souci de transparence et de pédagogie sur ses activités qu'il développe sa communication sur la gestion des déchets.

PÉDAGOGIE POUR LES SCOLAIRES

Un kit pédagogique de la maternelle au lycée

En 2021, le Syctom a mis à disposition de ses collectivités adhérentes un kit pédagogique sur les déchets alimentaires. Il a été conçu pour aider les enseignants, les animateurs et les personnels des cantines à sensibiliser les élèves, de la maternelle à la terminale, sur le sujet. Gaspillage alimentaire, tri et collecte des déchets, compostage et méthanisation sont abordés dans un esprit récréatif, avec les mascottes Val' la banane et Jo' la carotte. Ces outils sont téléchargeables sur l'espace pédagogique du site mesdechetsalimentaires.fr.

Mascotte pour sensibiliser au tri des déchets alimentaires

Plus d'information sur le kit pédagogique

OPTIMISATION DE LA COMMUNICATION

Multiplier les canaux de transmission

Pour suivre au plus près l'actualité, le Syctom a augmenté le rythme de parution de ses supports de communication institutionnelle. Avec cinq numéros par an pour le *Syctom mag* et un par mois pour la newsletter nouvelle formule, le syndicat apporte une information plus riche et diversifiée, dans un souci constant de transparence. Il poursuit le déploiement de sa communication digitale avec une visibilité renforcée sur les réseaux sociaux : Twitter, Facebook, Instagram, LinkedIn, YouTube.

En avril 2021, le Syctom a mis en place une campagne de communication pour rendre les habitants des territoires sur le tri des emballages et papiers.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Responsabilité sociale et environnementale

Le Syctom a la volonté de renforcer la transparence et l'accès à l'information, et progresse dans le domaine de l'open data. Son engagement s'exprime aussi au travers de sa politique d'achats, par laquelle il souhaite privilégier les collaborations avec des entreprises investies dans la transition écologique et la lutte contre l'exclusion.

OPEN DATA
Rendre l'information plus accessible

Le Syctom a mis la data au cœur de sa stratégie, avec pour objectifs un accès facilité à l'information accrue vis-à-vis de toutes les parties prenantes et l'amélioration de son pilotage opérationnel. À l'instar de nombre d'acteurs, il dispose d'un nombre de données important et en croissance constante. Leur valorisation est un enjeu majeur pour que son action publique soit la plus compréhensible par tous. Après une évaluation du potentiel de données internes menée en 2020, les priorités de sa stratégie data ont été fixées en 2021. Le projet open data lancé fin septembre prévoit la datavisualisation des données financières et environnementales (émissions atmosphériques des unités de valorisation énergétique) afin que les parties prenantes du Syctom puissent se les approprier plus facilement. Dans le cadre du projet Territoire partenaire lancé mi-décembre, un tableau de bord interactif verra le jour pour mettre en lumière les données clés de chaque EPT adhérent du Syctom. La production d'indicateurs sur les données et métadonnées des pesées fait également partie des sujets à traiter.

Plus d'information sur l'Open Data

Parole à

Zineb Zouaoui
Présidente de la commission Responsabilité sociale et environnementale (RSE) du Syctom, Conseillère territoriale, Boucle Nord de Seine

« Nous avons lancé la démarche autour des orientations stratégiques de la politique de commande publique responsable, avec l'objectif de réduire au maximum l'empreinte environnementale des achats du Syctom. De prochains travaux seront menés en lien avec le recrutement d'un acheteur spécialisé dans les achats durables. Nous devons être exemplaires sur ces questions, pour pouvoir être exigeants avec nos partenaires sur les clauses environnementales dans le cadre des marchés publics. »

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE

Des achats durables

Le Syctom se fixe pour objectif d'identifier tous les segments d'achat éligibles à de l'achat responsable. Impulsée par la Commission Responsabilité sociale et environnementale (RSE) du Syctom, cette démarche de commande publique responsable a été lancée autour de deux axes stratégiques. Pour réduire l'empreinte environnementale de ses achats, le Syctom a pour objectifs de renforcer son engagement en faveur de l'économie circulaire, de généraliser les critères Qualité sécurité Environnement (QSE) dans la passation de ses marchés, d'encourager ses prestataires et fournisseurs à respecter les obligations environnementales et de mieux prendre en compte ses externalités environnementales. Le développement local de l'inclusion sociale prendra également plusieurs voies. La réinsertion professionnelle des Métropolitains éloignés de l'emploi sera généralisée sur les chantiers ou contrats d'exploitation du syndicat. Le soutien apporté aux structures de réemploi et aux ressourceries sera amplifié, à travers notamment des achats au secteur de l'économie sociale et solidaire. Enfin, il poursuivra son action en faveur de l'insertion de travailleurs en situation de handicap dans ses équipes et il identifiera les acteurs du réseau de la chaîne de l'inclusion sociale.

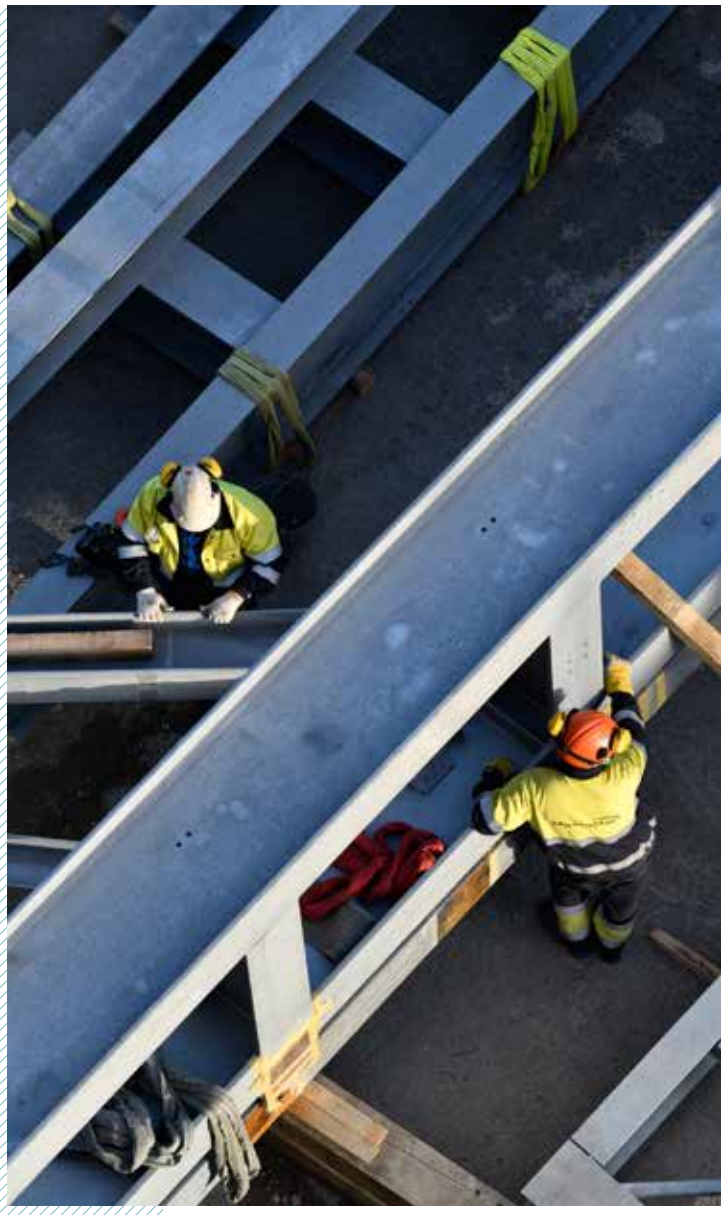

Un recours aux personnes éloignées du marché du travail privilégié.

AGIR POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DURABLE

Dans le cadre de sa politique d'achats responsables, et conformément à sa politique RSE, le Syctom entend multiplier les collaborations avec des entreprises activement engagées dans la transition écologique, dont la lutte contre l'exclusion fait partie.

Des clauses d'insertion sont intégrées dans ses marchés publics de travaux.

Ainsi, sur le chantier de la nouvelle unité de valorisation énergétique à Ivry/Paris XIII, dans le cadre de la convention tripartite signée avec le Groupement IP13 et le SERCI (Service des clauses d'insertion sociale d'Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi) le recours à des personnes éloignées du marché du travail doit atteindre l'équivalent de 135 000 heures, dans des emplois de gardiennage, nettoyage, ferrailleurs, coffreurs ou monteurs.
Dans le centre modernisé à Saint-Ouen-sur-Seine, une part des heures travaillées devra être réservée à l'insertion, de même que pour le projet à Romainville/Bobigny.

En ce qui concerne l'exploitation, une entreprise d'insertion par l'activité économique a été créée en mai 2021 par Suez et sa filiale Rebond Insertion au centre de tri à Paris XVII. Au total, 56 salariés en contrat à durée déterminée d'insertion de 24 mois sont affectés au tri et au nettoyage du site.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Une action engagée à l'international

Fort de son expertise, le Syctom contribue à l'effort international pour la préservation des ressources de la planète et l'amélioration de la santé publique, dans une approche systémique et globale, et une vision à long terme. Il apporte son soutien pour favoriser l'essor de politiques de gestion des déchets efficientes à l'étranger.

STRATÉGIE 2021-2026

Trois axes d'intervention

Dans le prolongement des actions entreprises depuis plusieurs années, le Syctom a défini sa stratégie internationale 2021-2026, avec pour ambition de renforcer sa mobilisation. En lien avec la réalisation des ODD définis par les Nations Unies, elle repose sur trois axes : solidarité, à travers le soutien de projets d'amélioration de la gestion des déchets ; coopération, pour partager son expertise et développer des partenariats stratégiques ; et plaidoyer pour tisser des alliances et exercer une influence sur les orientations politiques et techniques en France et à l'international. L'enjeu est important : selon la Banque Mondiale, quatre milliards de personnes utilisent des décharges illégales ou polluantes.

SOLIDARITÉ

Soutien à neuf projets

Le Syctom poursuit les actions de solidarité menées depuis 2015 afin d'améliorer les conditions de vie sanitaires et sociales des habitants des pays en voie de développement. Dans le cadre d'un appel à projets annuel, il apporte son soutien financier à des projets permettant de renforcer les capacités locales de tri, de recyclage et de valorisation des déchets, ou encore de lutter contre le gaspillage et la pollution environnementale. Ainsi, en 2021, en partenariat avec d'autres acteurs de l'aide publique au développement, il s'est engagé à cofinancer neuf projets internationaux de gestion des déchets, portés par des ONG ou des collectivités territoriales. Sa contribution avoisine 900 000 €. L'appel à projets 2022 a quant à lui été lancé en décembre 2021.

Soutien de 39 projets de solidarité internationale depuis 2015

Parole à

Pascal Pelain
Président de la commission Solidarité et coopération internationales du Syctom, Vice-Président de Boucle Nord de Seine

« Un travail d'évaluation des projets de solidarité et de coopération internationales a été mené en 2021. Nous avons établi des critères précis pour sélectionner les projets à financer et créer des liens étroits avec les collectivités qui les portent. C'est un gage de stabilité et d'efficacité. Neuf dossiers ont été retenus en 2021 pour une enveloppe de 900 000 €. Des agents du Syctom ont participé à l'instruction des dossiers, ce qui garantit une analyse fine et rigoureuse.

Accusé de réception en préfecture
092-219200799-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

COOPÉRATION
Deux projets d'assistance technique

Le Syctom fait rayonner le savoir-faire français par ses actions d'assistance technique, avec des partenaires nationaux ou internationaux.
Il est engagé au titre de la coopération dans deux projets, pour lesquels il a obtenu des financements dans le cadre d'appel à projets respectivement lancés par l'Agence Française de Développement et le Ministère français de l'économie, des finances et de la relance. Aux Philippines, le Syctom pilote un projet de compostage semi-industriel de déchets organiques destiné à conforter les efforts d'assainissement des eaux de la rivière Pasig déjà engagés par le SIAAP. Au Kazakhstan, le Syctom mène aux côtés de PME françaises un projet de dispositif de traitement des déchets organiques à Akhol. Les équipes du Syctom sont impliquées dans les études et la réalisation de solutions duplicables de traitement séparé des déchets organiques.

PLAIDOYER
Promotion de l'économie circulaire

Le Syctom agit au travers d'actions de plaidoyer pour une meilleure prise en compte de la question des déchets dans les instances européennes, ainsi que pour la mise en œuvre des ODD. Il s'est mobilisé avec succès sur 3 résolutions du Parlement européen. La résolution sur le nouveau plan d'action pour l'économie circulaire (février 2021) ; celle sur l'intégration des systèmes énergétiques européens ; celle sur la stratégie pour réduire les émissions de méthane dans l'Union européenne reprend ses positions sur les unités de biogaz ou la production de biométhane issu des déchets organiques.
Le syndicat a par ailleurs rejoint le Circular Economy Solutions Dialogue (CESD), organisme international d'experts de haut niveau de l'économie circulaire dont les réflexions nourrissent les sommets associés au G20, en particulier le Urban 20 (développement durable dans les métropoles).

Enfin, signataire en 2020 de l'European Plastics Pact qui vise à rendre le plastique davantage éco-compatible et à l'inscrire dans la boucle de l'économie circulaire, le Syctom relaie les bonnes pratiques de ses membres et s'inspire des initiatives testées en Europe pour promouvoir l'amélioration de la recyclabilité du plastique.

En janvier 2021, Eric Cesari a accueilli la députée européenne, Agnès Evren, lors d'une visite à Isséane.

Parole à

Caroline Chal
Chargée des relations institutionnelles, Direction générale adjointe Mobilisation Publics et Territoires du Syctom

En 2021, nous nous sommes adaptés aux nouvelles méthodes de travail liées à la pandémie pour rester représentés sur tous les fronts : conférences, rencontres parlementaires, consultations, rencontres avec la Commission européenne. Tout l'enjeu est d'être constamment en alerte pour transmettre les bons messages au bon moment, sur les sujets en lien avec les priorités du Syctom et les enjeux du secteur. C'est à ce prix que nous sommes crédibles et audibles auprès des institutions européennes.

CONTRIBUTION À 21 CONSULTATIONS EUROPÉENNES

Entre janvier 2020 et décembre 2021, le Syctom a contribué à 21 consultations européennes sur des sujets qui reflètent ses priorités : Émissions industrielles – Règlement Taxonomie – Programme LIFE 2021-2027 – Pacte Climat Européen – Déchets d'emballages – Stratégie Méthane – Nouvel Agenda du consommateur – Rôle du consommateur dans la transition verte – Stratégie « Zéro pollution » – Initiative Produits durables – Règlement Performance environnementale des produits – Directive Énergies renouvelables – Révision du cadre règlementaire européen sur le bois – Emballages biodégradables et compostables – Réduction du gaspillage alimentaire – Pollution des microplastiques.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

LA PERFORMANCE AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Animé par une vision de long terme, le Syctom modernise ses installations pour en optimiser la performance technique et environnementale et porte des projets innovants et durables de valorisation des déchets. Dans la continuité de sa stratégie, il accentue ses efforts pour optimiser ses dépenses et ses recettes d'exploitation et ses charges de gestion courante, tout en maintenant un haut niveau d'exigence sur la maîtrise de ses impacts environnementaux.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

La mutation de l'outil industriel

Avec pour objectifs de réduire l'incinération, d'améliorer les valorisations énergétique et matière et d'éviter l'enfouissement des déchets valorisables, le Syctom poursuit la montée en puissance de son plan pluriannuel d'investissement pour se doter d'unités de traitement plus performantes et faire émerger de nouvelles filières innovantes contribuant à une économie bas carbone. L'enjeu est de répondre aux exigences d'une ville durable.

MODERNISATION DES INSTALLATIONS

Gagner en efficacité et en acceptabilité

Requalification en bonne voie à Saint-Ouen-sur-Seine

Le chantier de modernisation de l'unité de valorisation énergétique l'Etoile Verte à Saint-Ouen-sur-Seine s'est accéléré en 2021. L'intégration architecturale et paysagère du site a progressé, avec notamment le bardage des façades de la zone de stockage des ordures ménagères, les travaux sur les façades, le lancement du second œuvre du bâtiment tertiaire rue Ardoin et le début de la mise en place de la passerelle de transbordement automatisé des mâchefers vers la Seine. Quant à l'amélioration de la performance environnementale, la deuxième ligne de traitement sec des fumées a été mise en service en juin, et les travaux préparatoires pour la requalification de la troisième et dernière ligne ont été engagés. Les travaux de réhabilitation du traitement des effluents industriels sont également entrés dans leur dernière phase de réalisation.

Réouverture du centre de tri à Nanterre

Après 18 mois de travaux, le centre de tri a rouvert ses portes en août 2021. Il a été repensé pour s'adapter à l'extension des consignes de tri de tous les emballages et prend en compte les nouvelles évolutions technologiques. Il répond également aux besoins du territoire en réceptionnant dorénavant la collecte sélective d'une partie de l'ouest parisien. Il s'est doté d'un procédé de tri innovant et sa capacité de traitement a été augmentée de près de 40 %, de 40 000 tonnes à 55 000 tonnes par an. L'espace de réception accueille désormais les gros porteurs en complément des camions-bennes, afin de créer un maillage efficace du territoire. La nouvelle chaîne de tri utilise les technologies les plus performantes pour augmenter la productivité et améliorer les conditions de travail des agents.
La refonte de l'installation marque l'achèvement d'un programme d'investissement global de 150 millions d'euros pour adapter les centres de tri du Syctom aux nouvelles consignes et aux besoins de traitement croissant de son territoire. La capacité globale de tri des emballages et papiers du syndicat s'élève désormais à 205 000 tonnes par an.

LA MODERNISATION DU CENTRE DE TRI À NANTERRE EN DEUX CHIFFRES

220
machines avec une maintenance simplifiée

17
tonnes capacité de traitement/h

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Étape charnière à Ivry/Paris XIII

La troisième année du chantier de construction de la nouvelle unité de valorisation énergétique à Ivry/Paris XIII s'est déroulée conformément au planning prévisionnel. Après la phase de gros œuvre, les équipes se sont majoritairement consacrées au montage des principaux équipements qui composent le process de traitement : grilles, chaudières, filtres à manches, réacteurs catalytiques, groupe turbo-alternateur, ponts roulants, etc. Les travaux de fermeture du bâtiment ont débuté à l'automne, de même que le calorifugeage du système de traitement des fumées. La chaudière n°1 a été éprouvée hydrauliquement et qualifiée par un organisme habilité. Dans le domaine artistique, le chantier a également franchi une étape avec la mise en ligne d'une nouvelle version du site Internet du Musée du Monde en Mutation (MMM) et la réalisation de nouveaux projets artistiques, parmi lesquels l'exposition d'affiches in situ du collectif Super Terrain.

Montage de la chaudière de la première ligne de traitement, avec une capacité de production de vapeur surchauffée de 92 tonnes/heure. 4 700 soudures ont été nécessaires pour assembler tous les éléments et tuyauteries.

300
compagnons sur le chantier

25 850
heures d'insertion et d'emploi local en 2021

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Sobriété et économie circulaire à Romainville/Bobigny

En poursuivant les échanges avec le territoire et le public, le Syctom a adopté en avril 2021 un nouveau programme de reconstruction du site de traitement des déchets ménagers à Romainville/Bobigny. Le projet avait été suspendu début 2020. Compte tenu de l'évolution du contexte de la gestion des déchets depuis son lancement, il était nécessaire de l'ajuster, tout en conservant le même niveau d'ambition et d'engagement environnemental et architectural. Les ajustements apportés concernent notamment la suppression des pré-traitements pour les ordures ménagères résiduelles et les déchets alimentaires. Pour autant, le projet se poursuit selon les mêmes objectifs fondamentaux (types de déchets et quantités réceptionnées sur le site, accueil des déchets alimentaires, mise en œuvre du transport fluvial).

Conformément à la volonté du territoire, il intègre un impératif de sobriété, sur les plans technique et économique, et s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire. Un comité de coopération a été mis en place, réunissant les Villes de Romainville et de Bobigny, l'EPT Est Ensemble et le Syctom, pour définir un pôle d'excellence de l'économie circulaire et du réemploi, intégrant notamment une déchèterie et une ressourcerie.

Menée sous l'égide de la Commission nationale du débat public, la poursuite de la concertation a quant à elle été mise en œuvre autour de plusieurs outils de participation du public : site internet, rencontres avec les habitants et les membres du Groupe citoyens, réunion publique en visioconférence. Un bilan de la post-concertation pour l'année 2021 a été publié.

Le futur centre prévu à l'horizon 2026-2027, sera composé de quatre grands modules : une unité de réception et de transfert des ordures ménagères résiduelles et des déchets alimentaires, un centre de tri de collecte sélective multimatériaux, une capacité portuaire sur le canal de l'Ourcq pour évacuer une partie des déchets par barges ainsi qu'un pôle d'excellence de l'économie circulaire. La procédure de consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre s'est lancée en 2021, pour une attribution début 2022.

À partir de 2026-2027, mise en service des différents modules selon le phasage des travaux

Le centre de tri et de transfert à Romainville/Bobigny.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Le projet Biométhanisation à Gennevilliers

L'unité de méthanisation des biodéchets dans le port de Gennevilliers marque l'ambition du Syctom et de ses collectivités d'accélérer le tri à la source des déchets alimentaires et d'en maximiser le potentiel énergétique. En effet, la nature et les volumes de ces biodéchets à l'échelle du territoire du Syctom, d'origine domestique ou générés par des activités commerciales, ont conduit à s'orienter vers une solution de méthanisation pour les traiter. L'unité valorisera jusqu'à 50 000 tonnes de biodéchets par an et alimentera notamment la station publique de bio-GNV (gaz naturel véhicules) située sur le port. Résidu du traitement, le digestat sera quant à lui valorisé en fertilisant pour les grandes cultures et évacué par voie fluviale. Une convention domaniale a été signée en mars 2021 avec Haropa Port et le Sigeif[4] pour implanter ce site industriel innovant. Le lauréat sera désigné au terme de la procédure d'appel d'offres en 2022. Tout au long de la mise en œuvre du projet, une concertation sera menée par le Sigeif et le Syctom avec les territoires concernés, les riverains et les parties prenantes du port. L'investissement, d'un montant de 52 M€, sera porté à hauteur de 29 M€ par le Syctom et d'1 M€ par le Sigeif.
En savoir plus : biomethanisation.syctom-sigeif.fr

Signature de la convention domaniale pour implanter une unité de méthanisation sur le port de Gennevilliers entre Catherine Rivoallon, présidente de Haropa, Éric Cesari, président du Syctom et Jean-Jacques Guillet, président du Sigeif.

4. Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France

ACCOMPAGNER LES PROJETS

Soucieux de transparence et de l'acceptabilité de ses installations, le Syctom développe des outils de communication pour renforcer les liens avec les populations riveraines. À Romainville, rencontres et réunions publiques ont été organisées pour échanger autour du projet « Réinventer Romainville » et des lettres d'informations ont été diffusées pour faire connaître ses nouvelles orientations. Pour donner à voir et à comprendre les chantiers de l'intérieur, à Ivry/Paris XIII comme à Saint-Ouen-sur-Seine, des ressources et vidéos pédagogiques ont été mises en ligne, notamment sous forme de timelapse. À Ivry/Paris XIII, des Flash Infos ont été diffusés aux riverains pour les tenir informés des étapes des travaux et la démarche artistique du Musée du Monde en Mutation, conçue par Stefan Shankland comme « un laboratoire pour éprouver le monde qui se transforme » est accessible en ligne et sur les comptes Instagram et Facebook (@museedumondenmutation).

Démarche artistique « Le Musée du Monde en Mutation »

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

SOLUTIONS INNOVANTES POUR DEMAIN

Expérimenter des technologies de pointe

Micro-algues nourries au CO_2 des fumées d'incinération

Lancé en 2016 par le Syctom et Setec Environnement, le programme international de recherche et développement sur la valorisation du carbone des fumées d'incinération s'est poursuivi en 2021. Il vise à capter le CO_2 dégagé par les centres de valorisation énergétique pour nourrir des micro-algues et générer ainsi du bioplastique.
Les laboratoires de l'université espagnole d'Almeria étudient sept prototypes de photo-bioréacteurs pour trouver le modèle de production d'algues le plus efficient. La sélection des cyanobactéries (micro-organismes) a été finalisée et leur régime alimentaire a été défini pour garantir une production de matière à fort taux de polymère. Viendront ensuite la mise au point et la validation des procédés d'extraction et de production de bioplastique en vue de la fabrication de produits durables. Une étude complémentaire sera menée en 2022 sur la recherche de débouchés et les moyens à mettre en œuvre pour créer une filière durable.

Recherche et développement sur la valorisation du carbone des fumées d'incinération.

Cométha : unités pilotes en cours de construction

Lancé au travers d'un partenariat d'innovation en 2017, le projet Cométha porté par le Syctom et le SIAAP[5] a pour objectif la cométhanisation des boues d'épuration des eaux usées et de la fraction organique des ordures ménagères. Visant une production optimale de biométhane, tout en générant un minimum de déchets, il offre un terrain d'expérimentation pour des procédés d'avenir. Un site dédié et une plaquette thématique détaillent le projet.

En 2021, les chantiers de construction de deux unités pilote ont débuté sur les sites des usines SIAAP de Seine Grésillons (78) et de Seine Valenton (94) par les groupements retenus dans la phase 2 du partenariat d'innovation : respectivement le groupement franco-allemand Tilia / GICON / France Biogaz /DBFZ / Institut Fraunhofer et le groupement franco-belge CMI Proserpol / Sources / UniLaSalle / UTC.

Les travaux sur les réseaux ont été réalisés au 1er semestre 2021. Ces deux unités vont fonctionner plusieurs mois, le temps d'évaluer et de comparer les performances respectives des procédés.
À Seine Grésillons, une filière de traitement du digestat associant plusieurs procédés thermiques sera étudiée, de même que des technologies de récupération de nutriments. À Seine Valenton, un procédé de méthanisation et un réacteur de pyrolyse à haute température seront mis en œuvre.

Le Syctom a présenté le projet Cométha lors de la conférence organisée en octobre par GRTgaz sur la pyrogazéification des déchets pour injection. Ce procédé permet de valoriser des résidus solides en gaz vert pouvant être directement injecté dans les réseaux gaziers.
En savoir plus : www.cometha.fr

5. Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Étude sur la motorisation hydrogène du transport fluvial

Attentif à limiter l'impact environnemental de l'acheminement des déchets, le Syctom participe au programme transnational H2SHIPS, développé dans le cadre d'un appel à projets européen pour la décarbonation du transport fluvial. Le recours à l'hydrogène pour la motorisation des barges permettrait de réduire les émissions de CO_2 et de particules fines. Le projet H2SHIPS, financé par l'Union européenne, s'appuie sur trois opérations-pilotes, en France, en Belgique et aux Pays-Bas. Le Syctom s'y investit notamment à travers une étude spécifique portant sur la motorisation des péniches dédiées à l'évacuation des déchets à Romainville/Bobigny. Les résultats de cette étude ont été présentés au consortium en juin 2021.

Partenariat avec la Chaire CoPack

Une convention de partenariat a été signée avec la Fondation AgroParisTech. Elle permet au Syctom d'intégrer la chaire CoPack dont l'objectif est de mieux comprendre et fluidifier le cycle de vie des emballages alimentaires et de contribuer à l'éco-conception de nouvelles solutions organisationnelles et techniques. C'est au titre de son expertise reconnue dans les filières de traitement des déchets que le Syctom a été sollicité pour rejoindre cette chaire, aux côtés d'acteurs de la filière agroalimentaire, et pour participer aux orientations de la recherche. Lancée pour cinq ans, la Chaire travaillera sur une sélection de quatre projets opérationnels pour sa première année d'activité en 2022.
En savoir plus : www.chairecopack.fr

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU SERVICE DU TRI DES DÉCHETS

L'investissement dans un robot Max Ai® a marqué l'entrée de l'intelligence artificielle dans le centre de tri à Nanterre. Installé en amont de la chaîne de tri des emballages en polyéthylène (PE), cette machine autonome est équipée de capteurs optiques, d'algorithmes et de deux bras articulés pour reconnaître en temps réel les déchets indésirables (barquettes thermoformées, aluminium et autres résidus) et les écarter du tapis roulant. Capable d'effectuer 65 gestes par minute, ce robot a permis d'accroitre la quantité de déchets triés et la qualité de leur sélection.

Parole à

Frédérique David
Chargée de mission à la Direction générale des services techniques du Syctom

« Les collaborations transversales au Syctom permettent de partager nos expériences et savoir-faire, nos idées et outils, pour travailler autrement et sur de nouveaux périmètres, pour nous enrichir. Les partenariats avec le monde de la recherche et développement contribuent à l'émergence de technologies innovantes qui pourront améliorer la performance environnementale des installations du Syctom. »

Le robot Max-AI®, capable d'identifier les matières et de prendre les décisions de tri en toute autonomie.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-C22-12-22-DE
Date de télétransmission : [illegible]
Date de réception préfecture : [illegible]

La maîtrise des impacts environnementaux

La responsabilité environnementale figure parmi les engagements prioritaires du Syctom. C'est pourquoi le contrôle des émissions atmosphériques, sonores et odorantes comme celui des effluents industriels de ses installations fait l'objet d'une vigilance extrême. Le syndicat renforce également ses moyens pour limiter les impacts de son activité sur l'environnement.

SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Multiplicité des contrôles

Le Syctom suit en continu les émissions atmosphériques de ses unités de valorisation énergétique (UVE), grâce à des mesures réalisées en cheminée. De plus, aux contrôles annuels obligatoires de l'ensemble des polluants réglementés, diligentés par les exploitants des centres, s'en ajoutent deux que le syndicat commande à des organismes accrédités indépendants. Des mesures sont en outre effectuées lors des phases d'arrêt et de redémarrage des fours, à Ivry/Paris XIII et Isséane. En prévisions des obligations réglementaires qui entreront en vigueur fin 2023, les concentrations en mercure font également l'objet de mesures de surveillance à Isséane en cheminée. Une surveillance environnementale autour des UVE complète ce dispositif, fondée sur l'analyse des précipitations ainsi que sur la biosurveillance à l'aide de mousses et lichens. Elles permettent de caractériser l'ensemble des retombées atmosphériques. En outre, depuis 2020, des ruches sont installées alternativement chaque année sur une UVE, les abeilles tenant un rôle de sentinelle de la qualité de l'air dans un rayon de trois kilomètres autour de leur ruche. En 2021, elles ont pris place dans le centre à Ivry/Paris XIII.

Des ruches à Ivry/Paris XIII pour mesurer la qualité de l'air.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE AUTOUR DES UVE

Dans le cadre du plan de surveillance environnemental, des campagnes de mesures des retombées atmosphériques de dioxines, furanes et métaux lourds sont réalisées annuellement autour de chacune des unités de valorisation énergétique du Syctom pendant deux mois, via des collecteurs de précipitations, dits jauges Owen. Neuf de ces dispositifs sont installés dans l'axe des vents dominants des installations, conformément à la méthodologie Ineris[6]. Quatre jauges supplémentaires implantées en dehors de la zone de retombée des panaches des centres servent de témoins.
Les rapports sont ensuite établis par Airparif. De plus, des prélèvements de mousses et de lichens sont également effectués aux alentours des UVE et sur des points témoins. Ce dispositif de surveillance permet de comparer les teneurs en polluants autour des installations avec le bruit de fond.
Les rapports établis à l'issue de ces campagnes sont transmis à la Préfecture et intégrés aux dossiers d'information du public et aux présentations faites lors des commissions de suivi de site, disponibles sur le site Internet du Syctom.

NUISANCES SONORES ET ODORANTES

Des évaluations en continu

Le Syctom mène également une politique volontariste en matière de bruit, afin de limiter au maximum les nuisances sonores liées à l'activité courante et aux travaux sur ses sites. Une convention a été signée avec Bruitparif qui vise à déployer des capteurs de bruit sur les unités de valorisation énergétique à Saint-Ouen-sur-Seine et Ivry/Paris XIII afin d'en suivre les éventuels impacts sonores et de prendre le cas échéant, des mesures correctrices.
Des campagnes de mesures acoustiques ont aussi eu lieu lors de la réception des travaux à Paris XV et Saint-Ouen-sur-Seine.
Le syndicat renforce par ailleurs sa vigilance vis-à-vis des émissions odorantes de ses sites. Une vingtaine de capteurs d'odeurs ont ainsi été installés au cours de l'année 2021 sur le site à Saint-Ouen-sur-Seine, en cours de requalification, et dans le quartier des Docks, pour évaluer en continu les niveaux d'intensité des odeurs et identifier leurs sources ainsi que leur zone d'impact. Enfin, pour les projets à Gennevilliers et Romainville/Bobigny, les cahiers des charges comportent un volet « odeurs » avec des limites strictes à respecter, bien au-delà de ce qui est imposé par la réglementation actuelle.

Capteurs ultra précis pour détecter et traiter les sources d'odeurs.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

6. Institut national de l'environnement industriel et des risques

Une rigueur de gestion

Le Syctom entend répondre aux enjeux techniques et environnementaux de la transition écologique tout en rendant le meilleur service au meilleur coût. Efficiente et prévoyante, sa gestion répond à une logique d'optimisation des procédures, des flux et des coûts pour générer des économies, d'autant que des facteurs externes telles l'augmentation de la TGAP - 12,8 millions d'euros pour l'année 2021 - et la volatilité des cours des matières premières impactent son budget.

POLITIQUE FINANCIÈRE

Recours au marché obligataire

Si l'encours de sa dette (826,2 M€ fin 2021) est encore majoritairement issu du marché bancaire, le Syctom souhaite privilégier le recours aux prêts obligataires, exclusivement au format « green bonds », moins coûteux que les prêts bancaires, afin de déployer une stratégie financière durable et responsable.

La note « A+ stable », que lui a attribuée pour la 4e année consécutive l'agence Standard & Poor's au regard de sa performance budgétaire, lui permet de renouveler ses emprunts obligataires pour la réalisation de ses projets structurants – après ceux émis en 2021 à hauteur de 60 millions d'euros. Ils prendront exclusivement la forme d'obligations vertes (greens bonds), faisant écho à l'engagement du syndicat en faveur de la transition écologique et énergétique.

Modernisation à Saint-Ouen-sur-Seine, un des investissements structurants.

MUTUALISATION DES MOYENS

Complémentarité avec les syndicats

Le Syctom renforce ses partenariats avec les syndicats de traitement voisins pour des installations mutualisées à l'échelle métropolitaine, dans une logique de solidarité territoriale et d'amélioration du service public.

En 2021, le besoin de traitement pour les ordures ménagères résiduelles du Syctom s'élève à 1,9 million de tonnes. Au-delà des capacités de traitement de ses quatre centres de valorisation énergétique, le Syctom a recours à des centres extérieurs complémentaires. Cette année, 76 000 tonnes d'OMr ont été traitées dans des sites faisant l'objet d'une convention inter-syndicale signée avec le Syctom : AZUR (Argenteuil), SITRU (Carrières-sur-Seine), RIVED (Rungis), SIGIDURS (Sarcelles), SIETREM (Saint-Thibault-des-Vignes), SIOM de la Vallée de Chevreuse (Villejust).

Ces partenariats, conduits entre acteurs publics de gestion des déchets, ont pour objectif d'optimiser les unités de valorisation énergétique et réduire la mise en enfouissement.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

MODE DE GESTION

Expérimentation d'une SEMOP

Afin d'avoir une connaissance plus fine des coûts directs et indirects du tri des collectes sélectives et de les optimiser, le Syctom a décidé, après des études préalables menées en 2020, de constituer une future SEMOP (Société d'économie mixte à opération unique) dont il serait actionnaire minoritaire pour exploiter le centre de tri à Sevran. Un opérateur économique industriel sera retenu au terme d'une procédure de mise en concurrence lancée en septembre 2021. Cette expérimentation d'un mode de gestion différent, qui implique davantage le syndicat dans l'exploitation, permettra une bonne connaissance des coûts et un pilotage partagé des enjeux. Si elle s'avère concluante, elle pourrait être développée.

RÉGULATION DES FLUX

Une plateforme logistique en ligne

Optimiser la régulation des flux d'ordures ménagères fait partie des voies explorées depuis 2019 par le Syctom pour réduire le recours à l'enfouissement, dans le cadre d'un partenariat avec le centre de transfert à Claye-Souilly (77). Ce site peut réceptionner jusqu'à 55 000 tonnes de déchets produits par les villes de l'est parisien, ce qui permet d'affecter les OM en fonction des capacités de traitement disponibles des unités de valorisation énergétique (UVE).

Sur ce même site, un équipement de mise en balles permet de constituer un stock-tampon d'ordures ménagères, qui peuvent ainsi être entreposées jusqu'à six mois : une solution utile notamment pour faire face à la forte demande énergétique de l'hiver. L'utilisation d'un logiciel de gestion des flux, depuis début 2021, améliore l'ensemble du dispositif, qu'il s'agisse de la prévision des réceptions, de la fluidité de l'information sur les capacités des fours ou de la répartition des déchets entre UVE, en prenant par exemple en compte les arrêts programmés des installations.

Parole à

Valérie Billuart
Adjointe à la Direction générale adjointe de l'Exploitation et de la valorisation des déchets du Syctom

« Pour maitriser les coûts du service de traitement des déchets, nous sommes en recherche permanente d'optimisation et les leviers sont nombreux : augmenter la capacité de traitement des sites, renégocier régulièrement les contrats de ventes de matière et d'énergie, trouver des formules de rémunération des prestataires incitatives à la performance, accompagner les évolutions fiscales. »

Optimisation de la production de vapeur vers les réseaux de chauffage urbain

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Un renforcement des moyens de lutte contre l'incendie

GESTION DES RISQUES

Une logique d'anticipation

En vue d'améliorer la sécurité et la sûreté dans ses installations et de mieux maîtriser ses coûts, le Syctom a défini une stratégie de maintenance des bâtiments pour l'ensemble de ses sites et des indicateurs de maintenance ont été déployés en particulier sur la partie process dans les centres de tri. Les moyens de lutte contre l'incendie continuent par ailleurs d'être renforcés dans les installations, à Sevran et à Nanterre notamment. Des « missions éclairs » ont été menées pour vérifier le respect des consignes de sécurité sur les sites, des fiches-sécurité ont été établies pour les chauffeurs et une vidéo de sensibilisation a été diffusée auprès des équipes. Une étude d'évaluation de la vulnérabilité des unités de valorisation énergétique à un épisode de crue a également été engagée. Concernant la cybersécurité, l'audit réalisé à Isséane a été finalisé et la sécurité du réseau informatique du Syctom a été renforcée.

La sécurité sur site,
une vigilance au quotidien

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

ORGANISATION ET RESSOURCES INTERNES

Acteur d'un service public responsable, le Syctom s'attache à optimiser son fonctionnement et son organisation internes. Son engagement se manifeste dans l'attention portée à la satisfaction professionnelle de ses collaborateurs et au bien-être au travail.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

10 INÉGALITÉS RÉDUITES

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

L'accompagnement des équipes

Par ses actions d'accompagnement, le Syctom entend faire progresser la qualité de vie au travail de ses équipes.

INSTALLATION À KADENCE

Valoriser le collectif

Le Syctom a emménagé en janvier 2021 dans le 13e arrondissement de Paris, à Kadence, un immeuble doté d'espaces de travail modernes et modulables et d'espaces de vie de qualité. Dans l'aménagement de son plateau, le syndicat a porté une attention particulière aux espaces collectifs et collaboratifs, à l'usage du numérique et au cadre de vie au travail. Des groupes d'agents ont été mobilisés pour mener une réflexion collective autour de l'appropriation des locaux et l'utilisation des espaces partagés (lieux de réunion et de convivialité), dans un contexte de sortie de crise sanitaire. La réflexion de ces groupes vise à préconiser de bonnes pratiques de vie collective au travail et des ajustements sur l'agencement ou l'équipement des espaces.

CADRE DE TRAVAIL

Souplesse et responsabilité

Pour se mettre en conformité avec la loi de Transformation de la fonction publique du 6 août 2019 qui met fin aux dérogations à la durée légale du travail annuelle de 1 607 heures dans les collectivités publiques, le Syctom a mené une concertation avec les représentants du personnel en 2021, amenant à la mise en place d'une nouvelle politique de temps de travail début février 2022. Il a parallèlement élaboré le cadre conventionnel de télétravail. Une approche alliant souplesse et responsabilité a été retenue, reposant sur le volontariat, la réversibilité, le droit à la déconnexion et la protection des données.

L'emménagement à Kadence a permis de nouvelles formes d'organisation au travail. Propices au décloisonnement, à la transparence et aux pratiques collectives, les espaces sont adaptés à l'exigence d'une bonne qualité de vie au travail.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

INTRANET

Partager une vision interne

Un nouvel intranet a été lancé pour en faire le cœur de la communication interne du Syctom.
Son évolution vers une plateforme collaborative plus participative, riche de nouvelles fonctionnalités, répond à la volonté de mettre à disposition des agents un outil ergonomique de recherche et d'échange d'informations qui leur apporte une vision partagée des enjeux du Syctom.

Le Syctom a engagé une démarche participative avec tous les collaborateurs pour mieux articuler amélioration des conditions de travail et performance collective.

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Satisfaction professionnelle et performance collective

Après une année troublée par la pandémie et l'évolution accélérée de l'organisation de travail qui en a découlé, le Syctom a engagé une démarche participative avec tous les collaborateurs avec pour objectif de mieux articuler amélioration des conditions de travail et performance collective. Un diagnostic de la Qualité de vie au travail a été élaboré sur la base d'un questionnaire auquel 79 % des agents ont répondu. Globalement, le degré de satisfaction est très positif. Des ateliers avec des agents volontaires se sont tenus au dernier trimestre 2021 en vue de définir un plan d'actions en faveur d'une qualité de vie durable au travail.

Un dispositif expérimental de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes a par ailleurs été mis en place mi-2021. Le Syctom s'est fixé pour objectifs de recueillir les signalements dans un cadre confidentiel, dans un climat de confiance, en toute neutralité, impartialité et indépendance ; d'alerter le cas échéant les autorités compétences ; d'accompagner, protéger et soutenir les victimes ; et de traiter les faits signalés.

Le Syctom, par l'adoption d'un plan triennal d'égalité professionnelle en décembre 2021, majoritairement à mettre en œuvre dès 2022, s'engage avec volontarisme sur les questions d'égalité professionnelle. Adapté aux spécificités du syndicat, il définit quatre lignes d'actions : évaluer, prévenir et le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ; garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique ; prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes ; favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale.

Parole à

Florence Vialle
Adjointe à la Direction générale adjointe Ressources et moyens du Syctom

« Par la démarche Qualité de vie au travail, initiée en 2021 dans le cadre particulier du contexte sanitaire et de l'emménagement dans des espaces modernes, le Syctom a engagé une réflexion sur la relation au travail, s'inscrivant dans un objectif de service public de qualité en favorisant la performance collective et les équilibres de vie de chacune et chacun. Les agents ont exprimé une attention prononcée sur le sens au travail, autour d'objectifs et de perspectives partagés donnant un cap à leur action quotidienne. Les réflexions collectives dans le cadre du projet stratégique "Horizon 2050", lancé en 2021, y contribuent. »

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Organisation interne

UNE ORGANISATION AU SERVICE DE LA PERFORMANCE

Le Syctom emploie 130 agents permanents, techniques et administratifs, disposant d'un large éventail de compétences.

Présidence
Éric CESARI

Direction de cabinet
Jean-Baptiste MANDRON

Direction générale des services
Denis PENOUEL[1]

Direction générale adjointe de l'exploitation et de la valorisation des déchets
Catherine BOUX

A en charge le suivi du fonctionnement des centres et des contrats d'exploitation.

Chargé de mission sécurité
Direction Gestion des contrats et contrôle de gestion
Direction Prospective observatoire
Direction Recyclage et transport alternatif
Direction Valorisation énergie et biodéchets

Direction générale des services techniques
Pierre HIRTZBERGER

A en charge la gestion du patrimoine industriel du Syctom et le suivi environnemental.

Chargé de mission
Référents de projets Ivry/Paris XIII, Romainville/Bobigny, Biométhanisation/Cométha
Direction Administrative et financière
Direction Centres de tri
Direction Ecologie urbaine et réglementation environnementale
Direction Ingénierie d'appui
Direction Usines de traitement

Direction générale adjointe ressources et moyens
Rafaele CLAMADIEU[2]

Pilote l'ensemble des ressources accompagnant les équipes, projets et activités du Syctom.

Chargé de mission Coopération internationale
Référente Qualité de vie au travail
Direction Affaires juridiques et des achats
Direction Finances
Direction Ressources humaines et des moyens généraux
Direction Systèmes d'information

Direction générale adjointe mobilisation, publics et territoires
Marie-Pierre MARTINET

Coordonne les actions en faveur de la réduction et du tri des déchets.

Responsable innovation et prospective
Chargé de mission Innovation
Chargé de mission Relations extérieures et stratégie institutionnelle
Direction Communication
Direction Prévention et de la sensibilisation

Chargée de mission
Relations avec les collectivités et la presse

1. Depuis octobre 2021, après le départ en retraite de Martial Lorenzo.
2. Depuis mars 2022, à la suite du départ de Laurent Gonzalez

BILAN SOCIAL DU SYCTOM
AU 31 DÉCEMBRE 2021

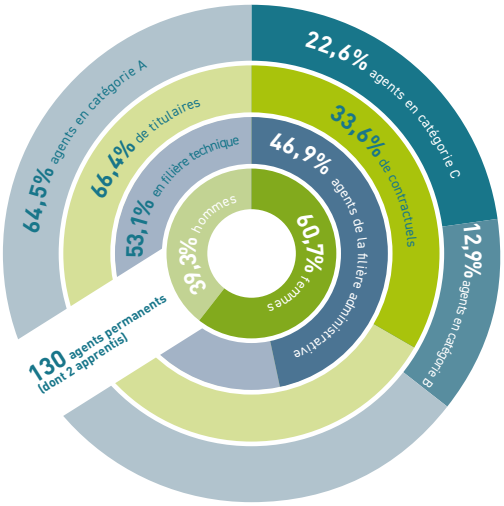

79
femmes

59%
en filière administrative

41%
en filière technique

51
hommes

71%
en filière technique

29%
en filière administrative

44 ans
Moyenne d'âge
(référence 2020)

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Directeur de la publication
Éric Cesari

Rédacteurs en chef
Denis Penouel, Jean-Baptiste Mandron

Directrice de la communication
Véronique Menseau

Coordination
Solène Patron

Crédits photos
© Syctom / Black Euphoria, Florent Aceto, Franck Badaire, Fabien de Chavanes, Gilpetipas, Mathieu Génon, Bertand Guigou, Konrad K, Didier Raux, Studio2c ; © Airparif ; © Alexandre Catonne / Apiterra © Apur ; © Amorce ; © Bruitparif ; © Est Ensemble ; © Kadence ; © Setec Energie Environnement ; © Patrice Diaz ; © Stade Français Paris ; © Stéphane Cojot-Goldberg ; © Super terrain / Stefan Shankland ; © Shutterstock ; © ERP

Rédaction-Conception-Réalisation
Parimage

ISSN 2781-0127
Imprimé par Merico Delta Print
sur papier recyclé 100 % Respecta

Juin 2022

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

RAPPORT TECHNIQUE & FINANCIER 2021

syctom

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Recettes 2021

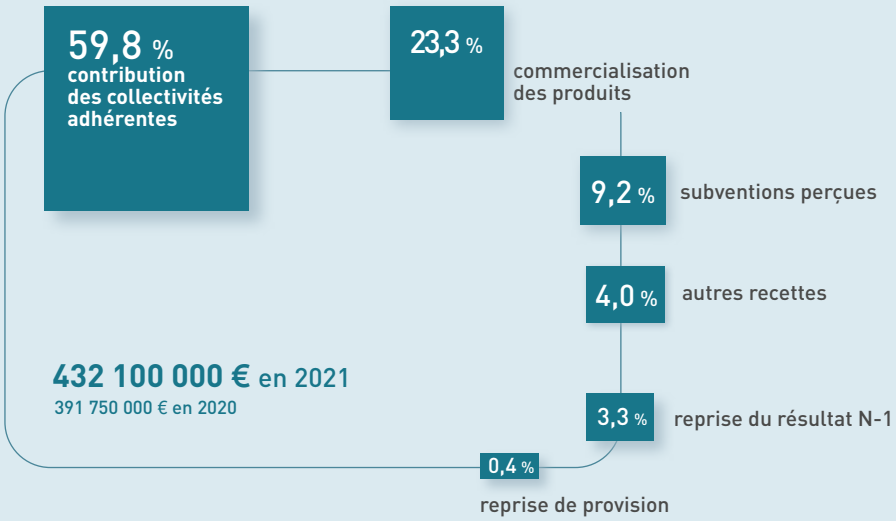

432 100 000 € en 2021
391 750 000 € en 2020

UNE REDEVANCE EN HAUSSE POUR ÉQUILIBRER LE BUDGET

La redevance pour les collectivités adhérentes a connu une hausse tout en maintenant une tarification incitative forte en faveur du développement du tri et de la collecte séparative des flux destinés à une valorisation matière.
Part population : **6 €/habitant**
Part tonnage :
- Ordures ménagères et objets encombrants : **100 €/t**
- Collecte sélective d'emballages et papiers **16 €/t**

L'écart avec le tarif sur les OM/OE est maintenu pour conserver son caractère incitatif.

- Biodéchets : **5 €/t**
- Anomalies de collecte sélective : **120 €/t**

Création d'un nouveau tarif pour les refus de tri afin de renforcer l'incitation à la performance sur le geste de tri.

ÉVOLUTION **DU MONTANT DE LA REDEVANCE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET OBJETS ENCOMBRANTS**

Calculé au prorata de la quantité de déchets apportée au Syctom et de la population de chaque territoire.

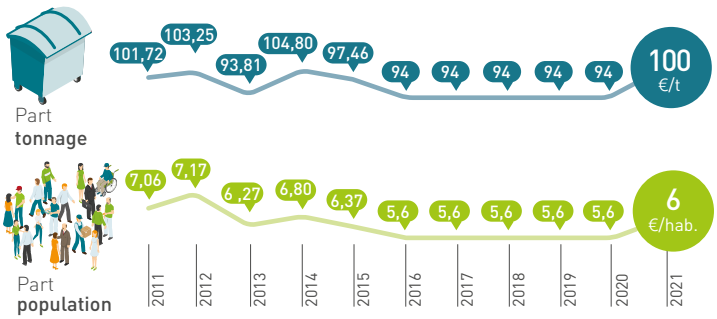

UTILISATION **DE LA REDEVANCE**

pour 100 €

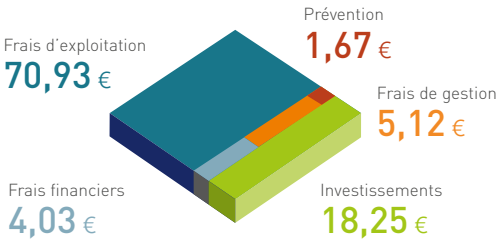

REDEVANCES ET SOUTIENS VERSÉS
STRUCTURE DES RECETTES

Le produit de la redevance s'est établi à **258,5 M€** et les soutiens versés aux adhérents se sont élevés à **10,4 M€**. Les redevances sont en progression de 10,4 % suite à la hausse tarifaire. En 2021, les redevances appelées auprès des collectivités adhérentes du Syctom ont représenté **59,3 %** des recettes de fonctionnement, suivies par la vente de produits (**23,1 %**) et les soutiens des éco-organismes (**9,1 %**).

VENTE DE PRODUITS ET SOUTIENS DES ÉCO-ORGANISMES

La vente de produits s'élève à **100,6 M€**, soit une hausse de 23,3 %. Cette progression s'explique par la hausse de la valorisation matière qui est globalement multipliée par 1,4 sous l'effet d'une augmentation des tonnages et surtout d'une hausse des prix de reprise sur chacune des filières. La stabilité des recettes liées à la vente de vapeur et la légère hausse de la vente d'électricité ont permis de conforter cette évolution.

Les soutiens versés par les éco-organismes et les subventions sont en légère hausse et s'établissent à **39,7 M€**. En effet, les soutiens de Citeo liés au tri des emballages augmentent sous l'effet de la hausse du taux d'incinération qui conditionne la valorisation énergétique. Les soutiens d'Éco-mobilier sont aussi en hausse à la suite de la progression des tonnages. Ces hausses permettent de couvrir la diminution des soutiens à la valorisation énergétique (prévue dans le barème E) et des soutiens de Citeo sur les journaux/revues/magazines (hors PHR), les gros de magazines/revues/PHR et la baisse des tonnages sur ces deux filières.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12) 15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Dépenses 2021

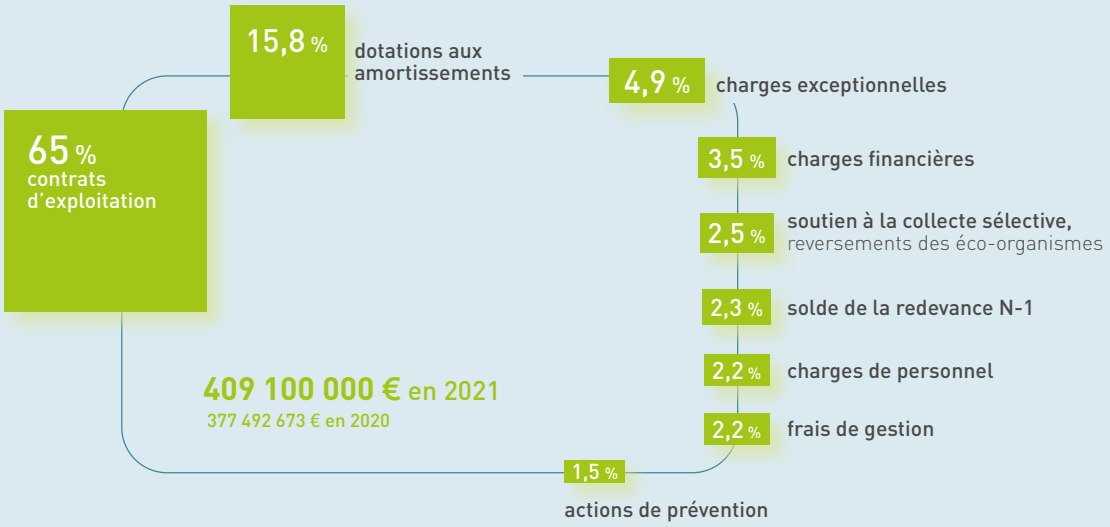

DES COÛTS D'EXPLOITATION EN LÉGÈRE HAUSSE

266,1 M€

Les dépenses directes d'exploitation s'élèvent à 266,1 M€ et continuent de constituer le principal poste de dépenses (65,0 %). Elles sont en hausse sous l'effet de la progression de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) et, dans une moindre mesure, de la reprise des tonnages après la crise sanitaire.

AMORTISSEMENTS ET AUTOFINANCEMENT

64,7 M€

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 64,7 M€. Elles progressent de 4,5 % suite à la livraison du centre de tri à Paris XVII et à son début d'amortissement à partir de 2021. Avec la reprise de l'excédent d'investissement de 2020 (49,5 M€), l'autofinancement s'élève à 114,2M€ pour 2021. La poursuite du recours à l'emprunt en 2021 à hauteur de 130 M€ (contre 155 M€ en 2020) permet de financer également les dépenses d'équipement. L'emprunt continue de représenter la principale source de financement, soit 43,1 % de l'ensemble des recettes d'investissement.

CHARGES DE PERSONNEL

9,2 M€

La masse salariale progresse de 5,0 % et représente 2,2 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement.
En 2021, l'effectif du Syctom est de 130 agents permanents.

PROGRAMME DE PRÉVENTION

5,9 M€

Le montant du programme de prévention (5,9 M€) est en progression de 12,7 % sous l'effet de la reprise des actions de sensibilisation en porte-à-porte par les équipes d'éco-animateurs du Syctom. Il comprend aussi la poursuite des actions de compostage domestique et de versement de subventions.

Dans toutes les pages du rapport technique et financier, les données ont été arrondies pour une lecture optique d'éventuels écarts – minimes – avec les totaux indiqués.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Recettes 2021

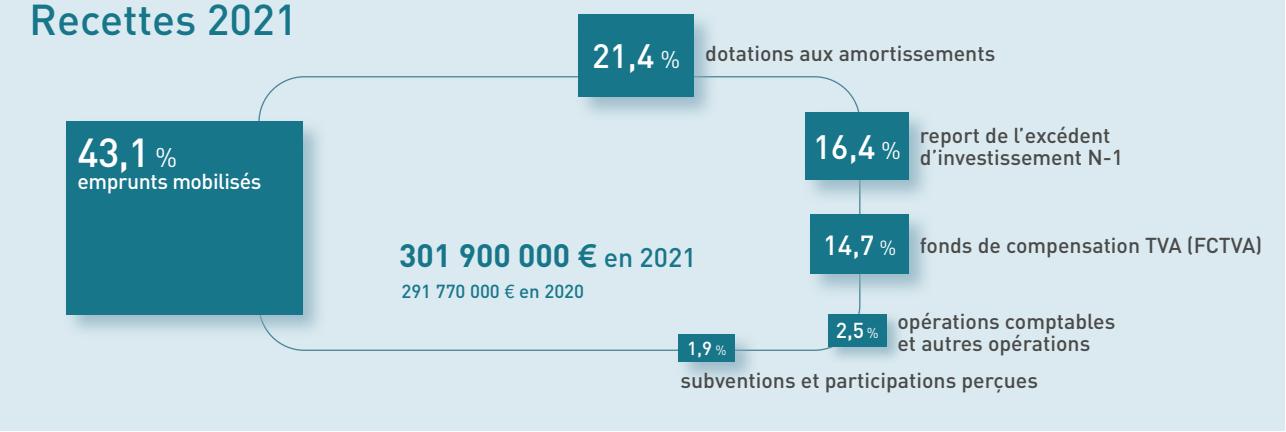

DETTE 2021 : ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT

Fin 2021, l'encours de dette du Syctom s'élève à 826 M€, soit une progression de 13,3 % par rapport à l'année précédente.

Le Syctom continue son recours à l'endettement pour financer le déploiement de son plan d'équipement.

En 2021, le Syctom a mobilisé 130 M€ dont :

- 60 M€ d'obligations exclusivement en « *green bonds* ».
- 60 M€ de tirage du financement pluriannuel de la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Fin 2021, le montant disponible est de 82 M€, pouvant être mobilisés d'ici 2024.
- 10 M€ de mobilisation d'un prêt bancaire à taux fixe.

Par ailleurs, le Syctom continue de disposer d'un total de 210 M€ auprès de la Banque des Territoires. Cela garantit ainsi la liquidité nécessaire.

Dépenses 2021

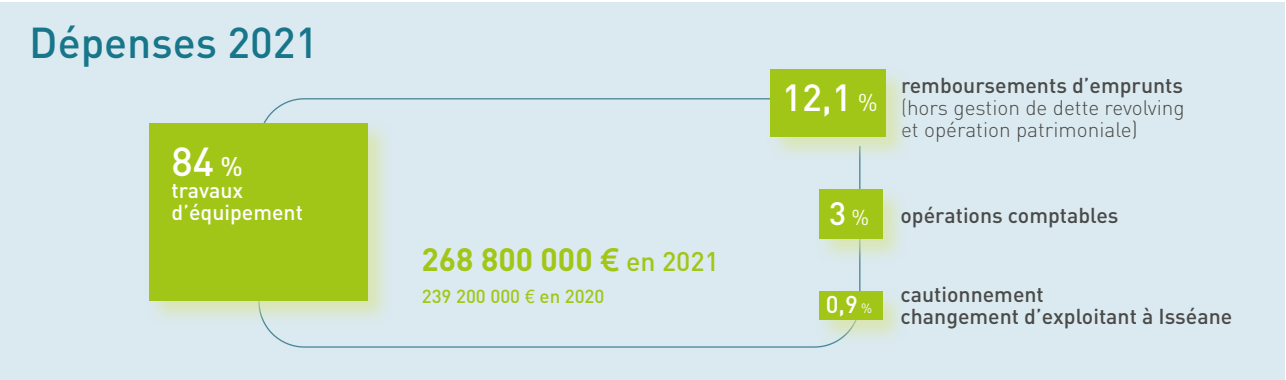

INVESTISSEMENT : POURSUITE DES PROJETS ENGAGÉS

225,8 M€

Les dépenses d'équipement continuent de représenter le principal poste de dépenses (84 % du total hors opérations comptables).

Cette enveloppe a permis :

- la poursuite du chantier de reconstruction du centre de valorisation énergétique à Ivry/Paris XIII ;
- la poursuite de la rénovation du centre l'Étoile Verte à Saint-Ouen-sur-Seine ;
- la poursuite des travaux d'amélioration et de mise en conformité des installations à l'extension des consignes de tri en particulier dans le centre à Nanterre ;
- la prolongation de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de construction du centre à Romainville/Bobigny ;
- la réalisation de la phase de recherche, tests et essais en laboratoire dans le cadre du projet Cométha avec le SIAAP ainsi que les travaux des unités pilotes installées sur les sites de Seine Valenton et de Seine Grésillons ;
- le versement des subventions dans le cadre du plan de prévention : création de déchèterie, [illegible] acquisition de [illegible] de matériel pour la [illegible] alimentaire.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Programme d'investissement par site

TRAVAUX LIÉS AUX **INSTALLATIONS EXISTANTES** OU À DE **NOUVEAUX PROJETS**

en M€ TTC

SITES ET NATURE DES TRAVAUX	PÉRIODE DE RÉALISATION	TRAVAUX FINANCÉS EN 2021
IVRY/PARIS XIII	2007-2027	129,7
L'ÉTOILE VERTE À SAINT-OUEN-SUR-SEINE	2012-2025	46,9
AMÉLIORATION CONTINUE ET ADAPTATION DES CENTRES À L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI		38,9
Isséane à Issy-les-Moulineaux		*23,5*
Ivry / Paris XIII		*6,9*
L'Étoile Verte à Saint-Ouen-sur-Seine		*5,3*
Paris XVII		*2,0*
Nanterre		*0,7*
Romainville		*0,2*
Sevran		*0,2*
Multi-sites		*0,2*
AUTRES PROJETS (COMÉTHA AVEC LE SIAAP, BIOMÉTHANISATION AVEC LE SIGEIF)		7,1
AUTRES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT		1,7
PLAN D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES OPÉRATIONS DE PRÉVENTION ET DE TRI		1,4
TOTAL GÉNÉRAL		225,8

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

En application du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Ce document sera soumis au vote du Comité syndical du Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, lors de sa réunion du 24 juin 2022.

TRAITEMENT DES TONNAGES

UNITÉS DE TRAITEMENT DU SYCTOM

ET TONNAGES TRAITÉS

en tonnes

3 CENTRES D'INCINÉRATION AVEC VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	CAPACITÉ AUTORISÉE	CAPACITÉ TECHNIQUE	QUANTITÉS INCINÉRÉES
ISSÉANE	510 000	520 000	521 650
IVRY / PARIS XIII	730 000	710 000	709 713
L'ÉTOILE VERTE	650 000	600 000	509 661
TOTAL			1 741 024

6 CENTRES DE TRI			QUANTITÉS RÉCEPTIONNÉES
ISSÉANE *(exploitation interrompue mi-2021)*	30 000*	17 000	11 190
NANTERRE *(remise en service en novembre 2021 après modernisation)*	65 000	55 000	15 008
PARIS XV	32 200	31 500	33 626
PARIS XVII	45 000	45 000	43 820
ROMAINVILLE	55 000	53 000	59 483
SEVRAN	20 000	19 000	20 489
TOTAL			183 616

**Dont 7 500 de transfert autorisé*

DÉCHÈTERIES	QUANTITÉS RÉCEPTIONNÉES
GENNEVILLIERS	14 817
MEUDON	15 583
NANTERRE	15 787
ROMAINVILLE	6 212
SAINT-OUEN	540
27 DÉCHÈTERIES MOBILES	2 430
TOTAL	55 369

UNITÉS EXTÉRIEURES UTILISÉES PAR LE SYCTOM

ET TONNAGES TRAITÉS

en tonnes

DÉCHETS ALIMENTAIRES	QUANTITÉS
CHÂTEAU-RENARD (45)	238
DOMECY-SUR-CURE (89)	196
ÉTREVILLE (27)	602
HARTENNES-ET-TAUX (02)	26
JOIGNY (89)	76
LAMOTTE-BEUVRON (41)	198
MORET-LOING-ET-ORVANNE (77)	634
NOYEN-SUR-SEINE (77)	1 603
PARIS (75)	35
PASSEL (60)	932
PROVENCY (89)	111
SAINT-CRÉPIN (60)	104
STAINS (93)	58
THENNELIÈRES (10)	1 769
USSY-SUR-MARNE (77)	2 087
VALENTON (94)	64
VERT-LE-GRAND (91)	181
VITRY-SUR-SEINE (94)	60
TOTAL	8 974

CENTRES D'INCINÉRATION	QUANTITÉS INCINÉRÉES
ARGENTEUIL (AZUR / SUEZ)	27 080
CARRIÈRES-SOUS-POISSY (SUEZ)	1 725
CARRIÈRES-SUR-SEINE (SITRU / SUEZ)	5 502
CRÉTEIL (SUEZ)	3 805
MASSY (SUEZ)	423
MONTHYON (VEOLIA)	244
OUARVILLE (SITREVA / SUEZ)	1 528
RUNGIS (RIVED)	2 552
SAINT-OUEN-L'AUMÔNE (VEOLIA)	1 244
SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES (SIETREM / SUEZ)	33 147
SARCELLES (SIGIDURS)	1 681
VAUX-LE-PÉNIL (VEOLIA)	475
VILLEJUST (SIOM)	429
VILLERS-SAINT-PAUL (SUEZ)	517
TOTAL	80 352

CENTRES DE TRI DE CS*	QUANTITÉS RÉCEPTIONNÉES
LE BLANC-MESNIL (PAPREC/SITA)	17 674
LIMEIL (SITA)	23 151
TOTAL	40 757

**CS : collecte sélective*

CENTRES DE TRI ET TRANSFERT DES OE*		QUANTITÉS RÉCEPTIONNÉES (APPORTS DIRECTS)
BONNEUIL (TAÏS)		2 462
BUC (NICOLLIN)		12 381
CHÂTILLON (TAÏS)		6 375
GENNEVILLIERS (PAPREC)		4 899
GENNEVILLIERS (SUEZ)		34 035
GENNEVILLIERS (PAPREC)	OE chantier :	27 645
GOURNAY		5 833
IVRY (CEMEX)		34 264
IVRY (CEMEX)	OE chantier :	20 506
LA COURNEUVE (PAPREC)		47 803
LIMEIL (SUEZ)		580
NOISY (REVIVAL)		24 069
PANTIN (SUEZ)		30 179
TOTAL		251 030

**OE : objets encombrants.*

INSTALLATIONS DE STOCKAGE DES DÉCHETS INERTES OU NON DANGEREUX	QUANTITÉS
ISDND BOUQUEVAL (REP)	22 754
ISDND CLAYE-SOUILLY (REP)	94 189
AUTRES ISDND MANCHES PRIVÉES	51 285
ISDI	6 684

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

BILAN ANNUEL GLOBAL

NOMBRE DE COMMUNES DANS LE PÉRIMÈTRE DU SYCTOM	85
NOMBRE D'HABITANTS DANS LE PÉRIMÈTRE DU SYCTOM	
Chiffres du recensement de la population 2019 avec l'évolution estimée pour 2021	5 847 697
TONNAGES DE DÉCHETS	
Ordures ménagères	1 741 113
Balayures et déchets verts non compostables	22 962
COLLECTE SÉLECTIVE *(en tonnes)*	
Emballages et papiers	214 702
Objets encombrants	251 030
Déchèteries	55 369
Déchets alimentaires	9 009
Déchets verts	1 676
REDEVANCES *(part tonnage)*	
OMr et Objets encombrants	100€/t
Collecte sélective	16€/t
Biodéchets	5€/t
Anomalies de tri	120€/t
Part population	6€ / hab.

VALORISATION

ÉNERGIE ET MATÉRIAUX ISSUS DE L'INCINÉRATION

Électricité (EN MWH)	173 870
Vapeur (EN MWH)	2 633 915
Eau chaude (EN MWH)	24 071
Mâchefers (EN TONNES)	288 778
Ferreux (EN TONNES)	38 633
Non-ferreux (EN TONNES)	4 730

RECYCLAGE ISSU DE LA COLLECTE SÉLECTIVE (CS) (EN TONNES)

Plastiques, papiers, cartons, acier et aluminium	148 862

RECYCLAGE ISSU DES OBJETS ENCOMBRANTS (OE) ET DES DÉCHÈTERIES (EN TONNES)

Bois, ferrailles, gros cartons *(hors inertes)*	83 731

AMENDEMENT ORGANIQUE (EN TONNES)

	8 428

RECETTES DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

en M€ HT

ISSUES DE L'INCINÉRATION

Vente de vapeur et d'électricité (Isséane et Ivry/Paris XIII)	45
Vente de vapeur et d'électricité (L'Étoile Verte à Saint-Ouen-sur-Seine)	22,3
TOTAL	**68,3**

INDICATEURS FINANCIERS

Modalités d'exploitation du service d'élimination confié au Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers	Marchés publics
Montant annuel global des dépenses de traitement des déchets du Syctom (total dépenses réelles section de fonctionnement - hors provisions)	409,1 M€
Modalités de financement du service global de traitement	Contribution des collectivités, aides Citeo à la collecte sélective, vente de produits
Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des assimilés	sans objet
Montant annuel des principales prestations de traitement (hors GER) rémunérées sur contrat	207,5 M€ TTC
Montant annuel global des dépenses d'investissement et de fonctionnement (hors opérations patrimoniales)	670,8 M€ TTC
Produits des droits d'accès aux centres de traitement et de stockage dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés	sans objet
Reversement au titre de la collecte sélective	Soutiens Syctom 5 M€ Reversements liés au verre 0,2 M€
Montant détaillé des aides perçues d'organismes agréés	Citeo 34,1 M€ OCAD3E 0,1 M€ Éco-Mobilier 5,5 M€

RECETTES DE VALORISATION MATIÈRE

en M€ HT

ISSUES DU TRI DE LA COLLECTE SÉLECTIVE ET DES OBJETS ENCOMBRANTS

Journaux/magazines	4,7
Plastiques	3,1
Cartons et EMR	8,4
Gros de magasin	1,4
Acier	0,5
Ferrailles et non-ferreux issus des OE	1,7
Verre	1,6
Bois	0
TOTAL	21,5

ISSUES DE L'INCINÉRATION

Ferrailles	3,2
Non-ferreux	1,6
TOTAL	4,8

TOTAL	**28,3**

ENFOUISSEMENT

ISDND (EN TONNES) **46 772** (HORS REFUS DE TRI)

INDICE DE RÉDUCTION
des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage (refus de tri inclus)
Base 100 en 2010

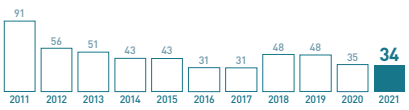

MESURES PRISES POUR PRÉVENIR OU ATTÉNUER LES RISQUES PRÉJUDICIABLES À LA SANTÉ DE L'HOMME ET À L'ENVIRONNEMENT

Amélioration continue et sécurité des installations du Syctom

- Réalisation des travaux de sécurisation de la fonction de déchargement (îlots de séparation) dans l'UVE Isséane.
- Lancement des travaux de renforcement de la protection incendie dans le centre de tri à Sevran ainsi que des études visant à renforcer la protection incendie de la fosse OM du centre à Saint-Ouen-sur-Seine.
- Réalisation d'audits des systèmes de sécurité incendie des centres L'Étoile Verte à Saint-Ouen-sur-Seine et Isséane.
- Réalisation d'un audit cybersécurité à Isséane à Issy-les-Moulineaux.

Contrôle des rejets au milieu

- Poursuite de la modernisation du centre de valorisation énergétique L'Étoile Verte à Saint-Ouen-sur-Seine comprenant la modification du traitement des effluents industriels et du traitement des fumées.
- Remise en service après travaux du centre de tri de collecte sélective à Nanterre doté d'un système de traitement de l'air empêchant tout rejet sans dépoussiérage et désodorisation préalables.
- Installation d'un réseau de capteurs d'odeurs pour l'identification des sources et la mesure dans l'environnement du centre L'Étoile Verte à Saint-Ouen-sur-Seine.
- Installation de trois sonomètres ultra-précis en partenariat avec Bruitparif à Ivry/Paris XIII et Saint-Ouen-sur-Seine. Ces sonomètres, dits « Méduses », mesurent en continu et à 360° le niveau sonore et identifient les sources de bruit.
- Poursuite des campagnes de mesures semestrielles (menées par le Syctom) des rejets à la cheminée des UVE.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

RÉPARTITION DES TONNAGES DANS LES DIFFÉRENTES FILIÈRES DE TRAITEMENT EN 2021

Chiffres réels arrêtés au 17/05/2022

Les tonnages de refus de tri indiqués correspondent aux tonnages réels enregistrés par les exploitants des centres de tri (contrairement aux années précédentes où les tonnages de refus de tri étaient calculés par la différence entre tonnages entrants et tonnages valorisés).
Cette nouvelle méthode de calcul explique la légère différence entre la somme des tonnages sortants des centres de tri et celle des tonnages entrants.

Tonnage total de déchets ménagers sur le territoire du Syctom

2 418 790 t

Déchets traités par le Syctom

2 295 862 t

COLLECTES SÉLECTIVES EMBALLAGES ET PAPIERS GRAPHIQUES

214 702 t

COLLECTES SÉLECTIVES OBJETS ENCOMBRANTS ET DÉCHÈTERIES

306 399 t

COLLECTES SÉLECTIVES DÉCHETS ALIMENTAIRES

9 009 t

COLLECTES SÉLECTIVES DÉCHETS VÉGÉTAUX (HORS APPORT EN DÉCHÈTERIE)

1 676 t

COLLECTES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

1 764 075 t

Vrac

122 928 t

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

CENTRES DE TRI	212 081 t
DÉCLASSEMENTS*	2 622 t

VALORISATION MATIÈRE	148 862 t
DELTA DE STOCK AMONT	-224 t
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (REFUS)	56 513 t
REFUS EN ISDND	2 273 t

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (DÉCLASSEMENTS)	2 549 t
DÉCLASSEMENTS EN ISDND	73 t

CENTRES DE TRI	235 545 t
DÉCLASSEMENTS*	56 673 t

VALORISATION MATIÈRE	153 987 t
DONT INERTES (REMBLAIEMENT ET ISDI)	70 256 t
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (BOIS COMBUSTIBLE)	15 019 t
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (REFUS ET DÉCLASSEMENTS)	19 915 t
REFUS ET DÉCLASSEMENTS EN ISDND	117 813 t

CENTRES DE COMPOSTAGE OU MÉTHANISATION	8 972 t
DÉCLASSEMENTS*	37 t

VALORISATION ORGANIQUE (DIGESTAT ET/OU COMPOST)	8 063 t
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (PROUCTION DE CHALEUR, ÉLÉCTRICITE, BIOMETHANE)	7 606 MWh
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (DÉCLASSEMENTS ET REFUS)	486 t

CENTRES DE COMPOSTAGE OU MÉTHANISATION	1 661 t

VALORISATION ORGANIQUE (COMPOST)	365 t

UNITÉS DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	1 712 753 t
APPORTS DIRECTS EN ISDND	46 699 t

MÂCHEFERS ÉVACUÉS	288 778 t
VALORISATION MATIÈRE	43 363 t

VAPEUR VENDUE (CPCU)	2 605 018 MWh
VAPEUR AUTRE	28 897 MWh
ÉLÉCTRICITE VENDUE	173 870 MWh

REFIOM MIS EN ISDD	47 693 t

ENFOUISSEMENT EN ISDND	46 699 t

VALORISATION MATIÈRE	122 928 t

Total Valorisation matière et organique

766 346 t

SOIT

31,8 % des déchets

DONT

MÂCHEFERS

288 778 t

Total Valorisation énergétique

ORDURES MÉNAGÈRES + DÉCLASSEMENTS + REFUS DE TRI

1 807 359 t

SOIT

61,3 % des déchets**

TOTAL INSTALLATIONS DE STOCKAGE DÉCHETS NON DANGEREUX

ORDURES MÉNAGÈRES + DÉCLASSEMENTS

46 772 t

ORDURES MÉNAGÈRES + DÉCLASSEMENTS + REFUS DE TRI

166 858 t

SOIT

6,9 % des déchets

** Les déclassements sont des apports non conformes aux prescriptions techniques, qui ne peuvent donc pas être valorisés et sont traités comme les refus.*

*** Les mâchefers, ferreux et non-ferreux font l'objet d'une valorisation matière. Pour éviter un double compte, ce pourcentage a été calculé en retirant ces matériaux du tonnage de la valorisation énergétique.*

Tous les pourcentages sont calculés par rapport au tonnage de déchets.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

COÛTS DE TRAITEMENT

2021

Coût par flux de déchets et mode de traitement		INCINÉRATION	ISDND	COLLECTE SÉLECTIVE**	OBJETS ENCOMBRANTS	DÉCHÈTERIE	BIODÉCHETS***
Tonnages traités		**1 812 901**	**119 348**	**211 508**	**277 129**	**55 242**	**3 784**
Marchés et charges d'exploitation*	M€	164,4	14,0	55,2	39,3	10,5	0,5
Récupération de TVA	M€	-3,6	-0,3	-0,6	-0,4	-0,1	0,0
Amortissement/Frais financiers	M€	64,5	0,5	15,3	-	-	-
COÛT COMPLET DE TRAITEMENT	M€	**225,3**	**14,1**	**69,9**	**38,8**	**10,4**	**0,5**
Recettes de vente de matières	M€	7,9	-	20,4	2,0	0,5	-
Soutiens des éco-organismes conservés par le Syctom	M€	7,3	-	24,3	4,1	0,1	-
Autres recettes (ex. énergie pour l'incinération)	M€	66,2	-	2,8	-	0,1	-
TOTAL RECETTES PROPRES	M€	81,4	-	47,5	6,1	0,7	-
COÛT NET DE TRAITEMENT	M€	143,9	14,1	22,4	32,7	9,8	0,5
		79 €/t	118 €/t	106 €/t	118 €/t	177 €/t	129 €/t
Soutiens/reversements opérés par le Syctom au profit des adhérents	M€	3,1	-	4,8	-	-	-
Soutiens et recettes matière perçues par le Syctom pour le compte des adhérents	M€	-	-	4,7	-	-	-
COÛT NET DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN	M€	3,1	-	0,2	-	-	-
		2 €/t	0 €/t	1 €/t	0 €/t	0 €/t	0 €/t
COÛT NET GLOBAL (traitement et soutien)	M€	147,0	14,1	22,6	32,7	9,8	0,5
		81 €/t	118 €/t	107 €/t	118 €/t	177 €/t	129 €/t

** prestations de traitement, de transfert, taxes, gros entretien réparation, loyers, traitement des refus et déclassement.*

*** hors tonnages reçus du SITRU.*

**** hors tonnages et coûts liés à l'expérimentation.*

2021

Coût tous flux confondus (OM/CS/OE/déchèterie)	COÛT TOTAL	TONNAGE TOTAL TRAITÉ*	POPULATION INSEE 2018
		2 295 862	5 823 031
	M€	€/tonne	€/hab.
Coût complet*	343,5	150	59
Total recettes propres	135,7	59	23
COÛT NET DE TRAITEMENT	207,8	90	36
COÛT NET DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN	3,3	1	1
+ Charges de structure	20,5	9	4
+ Prévention / Expérimentation	8,0	3	1
COÛT NET GLOBAL	239,5	104	41

** hors doubles comptes tels que certains refus de tri qui entrent dans les colonnes incinération et tri CS ou tri OE.*

Éléments notables expliquant l'évolution constatée en 2021

- Le coût de traitement de la collecte sélective (CS) diminue pour s'établir à 106 €/t malgré la progression importante des dépenses d'amortissement. En effet, le Syctom a recouvré l'intégralité de la capacité de tri de ses sites avec la fin des travaux du centre de tri à Nanterre et connait une forte augmentation de ses recettes (+15 M€) principalement dopée par la hausse des cours des matières premières et secondaires.
- Le coût net de traitement des objets encombrants (OE) (118 €/t) poursuit sa tendance à la hausse (+8€/t). La très forte progression des dépenses (+20€/t) liée au renchérissement des nouveaux marchés et au recours accru au transfert n'est pas compensée par la hausse des recettes pourtant importantes (+12€/t soit +138%).
- Le coût net de traitement par incinération des OMr progresse de 4€/t principalement en raison de l'augmentation de la TGAP.
- Le coût de traitement en déchèterie progresse de 2,5 M€ en raison de la hausse toujours forte des dépôts en déchèterie (+30%). Le coût à la tonne ne progresse lui que modérément (+5€/t).
- Le coût net global de 239 M€ est en augmentation de près de 12 M€ principalement en raison de la progression des tonnages à traiter [illegible] de la TGAP. Le coût net de tra[illegible] tous flux confondus est stable à 104€/t et le coût par habitant s'établit à 41€/hab.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

2020

	INCINÉRATION	ISDND	COLLECTE SÉLECTIVE**	OBJETS ENCOMBRANTS	DÉCHÈTERIE	BIODÉCHETS***
	1 807 030	**112 189**	**177 290**	**254 718**	**42 106**	**2 863**
M€	146,4	12,2	50,9	31,2	7,6	0,4
M€	-2,9	-0,3	-3,5	-0,7	-0,1	0,0
M€	64,3	0,9	11,0	-	-	-
M€	207,8	12,8	58,4	30,5	7,5	0,4
M€	4,3	-	6,8	0,8	0,1	-
M€	7,4	-	22,8	1,8	0,1	-
M€	62,8	-	3,1	-	0,1	-
M€	74,5	-	32,7	2,6	0,3	-
M€	133,3	12,8	25,7	27,9	7,2	0,4
	74 €/t	114 €/t	145 €/t	110 €/t	172 €/t	125 €/t
M€	4,1	0,1	5,7	1,8	-	0,1
M€	-	-	5,2	1,8	-	-
M€	4,1	0,1	0,5	-	-	0,1
	2 €/t	1 €/t	3 €/t	0 €/t	0 €/t	30 €/t
M€	137,4	12,9	26,2	27,9	7,2	0,4
	76 €/t	115 €/t	148 €/t	110 €/t	172 €/t	155 €/t

2019

	INCINÉRATION	ISDND	COLLECTE SÉLECTIVE**	OBJETS ENCOMBRANTS	DÉCHÈTERIE	BIODÉCHETS***
	1 845 095	**156 490**	**198 163**	**250 871**	**30 854**	**3 523**
M€	152,9	17,1	55,1	30,2	6,4	0,6
M€	-3,1	-0,4	-4,4	-0,7	-0,1	0,0
M€	58,2	1,3	10,4	-	-	-
M€	**208,0**	**18,1**	**61,1**	**29,6**	**6,2**	**0,6**
M€	2,6	-	10,0	1,1	0,1	-
M€	8,4	-	22,9	1,7	0,1	-
M€	58,7	-	2,0	-	0,1	-
M€	69,8	-	34,9	2,9	0,3	-
M€	138,3	18,1	26,1	26,7	6,0	0,6
	75 €/t	109 €/t	132 €/t	106 €/t	196 €/t	166 €/t
M€	4,1	0,1	6,1	1,7	-	0,1
M€	-	-	5,7	1,7	-	-
M€	4,1	0,1	0,4	-	-	0,1
	2 €/t	1 €/t	2 €/t	0 €/t	0 €/t	30 €/t
M€	142,4	18,2	26,5	26,7	6,0	0,7
	77 €/t	110 €/t	134 €/t	106 €/t	196 €/t	196 €/t

** prestations de traitement, de transfert, taxes, gros entretien réparation, loyers, traitement des refus et déclassement.*
*** hors tonnages reçus du SITRU au centre de tri à Nanterre.*
**** hors tonnages et coûts liés à l'expérimentation.*

2020

COÛT TOTAL	TONNAGE TOTAL TRAITÉ*	POPULATION INSEE 2017
	2 205 134	5 817 305
M€	€/tonne	€/hab.
307,8	140	53
110,0	50	19
197,7	90	34
4,7	2	1
18,7	9	3
6,8	3	1
228,0	103	39

2019

COÛT TOTAL	TONNAGE TOTAL TRAITÉ*	POPULATION INSEE 2016
	2 339 731	5 799 590
M€	€/tonne	€/hab.
316,2	135	55
107,8	46	19
208,4	89	36
4,7	2	1
18,1	8	3
12,7	5	2
243,9	104	42

** hors doubles comptes tels que certains refus de tri qui entrent dans les colonnes incinération et tri CS ou tri OE.*

Quelques éléments de méthodologie

- La politique de soutien aux collectivités (éloignement, accueil, reversement Citeo, reversement Éco-mobilier) est mise en évidence car elle ne peut être assimilée à une dépense de traitement classique.
- Le calcul des coûts est le résultat d'une analyse qui opère des retraitements afin que les données présentées dégagent les tendances les plus fiables possibles. Il n'est donc pas le reflet exact de la comptabilité.
- À titre d'exemple, le dernier exercice présenté fait l'objet sur certains points d'une estimation au plus proche de la réalité. D'une année sur l'autre, des écarts importants peuvent être observés sur certaines données.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

BASSINS VERSANTS

Fin 2021

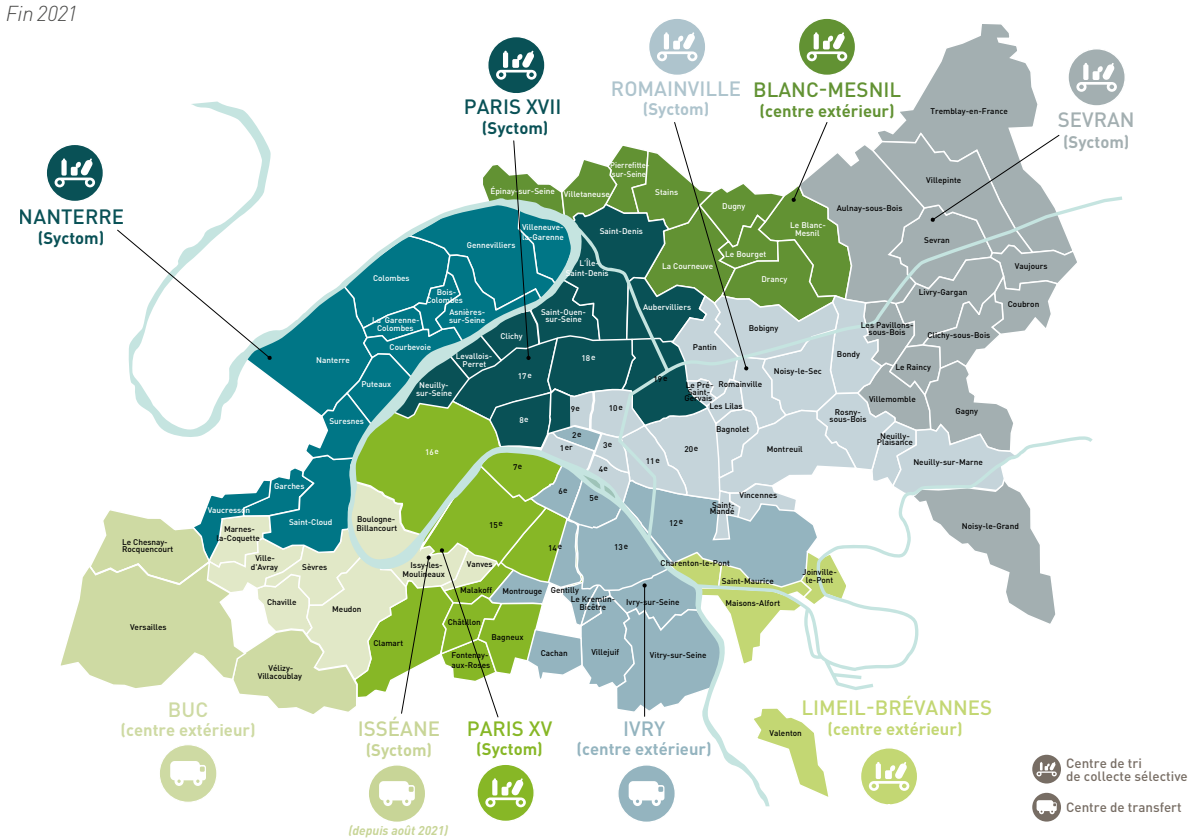

Certains déchets passent par des centres de transfert pour respecter la logique de proximité.

RÉPARTITION DES TONNAGES 2021

CENTRES DE TRI	TONNAGES RÉCEPTIONNÉS (inclut les déclassements)	TONNAGES TRIÉS	TONNAGES VALORISÉS	EXPLOITANTS
CENTRES DE TRI DU SYCTOM				
En plus des flux de la collecte sélective de ses collectivités adhérentes, le Syctom traite également ceux apportés par 12 communes du SITRU ainsi que des apports du SIGIDURS.				
ISSÉANE (exploitation interrompue mi-2021)	11 191	10 847	7 438	SUEZ
PARIS XV	33 626	33 601	25 284	XVÉO (VEOLIA)
PARIS XVII	43 820	43 325	32 621	CNIM puis SUEZ RV
ROMAINVILLE	59 483	58 733	44 322	VALORAM (URBASER)
NANTERRE (remis en service en novembre 2021)	15 008	15 008	9 986	TRIVALO 92 (PAPREC GROUP)
SEVRAN	20 489	20 423	12 491	TRINÉO (VEOLIA)
SOUS-TOTAL CENTRES DE TRI DU SYCTOM	183 616	181 935	132 142	
CENTRES DE TRI EXTÉRIEURS				
SOUS-TOTAL CENTRES DE TRI EXTÉRIEURS	40 757	39 816	24 177	
TOTAL GÉNÉRAL	224 373	221 751	156 320	
DONT APPORTS ADHÉRENTS SYCTOM	214 654	212 032	148 862	

Accusé de réception en préfecture
092-248300762-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

FILIÈRES DE REPRISE DES MATÉRIAUX RECYCLABLES

en tonnes

	TONNAGES SYCTOM 2021	REPRENEURS	DESTINATION	DEVENIR	TRANSPORT
JOURNAUX REVUES MAGAZINES	**29 978**	**UPM** *(pour Paris XVII uniquement)*	Papeterie UPM (Hurt, Allemagne)	Papier journal	Routier
		Norske Skog	Papeterie Norske Skog (Golbey, 88)		
Emballages ménagers recyclables (EMR) carton brun +cartonnettes	**76 160**	**SUEZ RV**	Principalement les papeteries Saica (Nogent-sur-Seine (10) et Venizel (02)) et Ds-Smith (Saint-Étienne-du-Rouvray (76)) + Gondardennes (Wardrecques)	Carton brun, papier pour ondulé	Env. 30% de transport fluvial (péniche) ; le reste en routier
GROS DE MAGASIN (mélange de papiers)	**16 177**	**PAPREC GROUP**	Majoritairement, Saica (Nogent-sur-Seine (10) et Venizel (02)) et, à la marge, en Epagne	Carton ondulé ou plat	Routier (démarrage du fluvial fin 2021 / début 2022)
FIBREUX 1.04	**479**	**CDIF**	• Palm à Descartes (37) • DS Smith en Alsace • SAICA à Nogent sur Seine (10) ou à Saint Vallier	Carton ondulé ou plat	Routier
EMBALLAGES LÉGERS ALIMENTAIRES (ELA)	**1 748**	**REVIPAC**	SCA Tissue France (Hondouville, 27) Nova Tissue - Lucart (Laval sur Vologne, (88) et Italie)	Papier d'hygiène et domestique	Routier
EMBALLAGES EN PLASTIQUE RIGIDE TYPE PET	**10 894**	**SUEZ RV**	Majoritairement en France (Limay (78), Colmar (60), Bayonne (64)) Ponctuellement, proche Europe (Italie, Lituanie)	Matière première régénérée sous forme de granulés entrant dans la composition des bouteilles (rPET) ou de fibres (textile)	Transport fluvial (péniches) pour env. 70% du flux après regroupement des flux à Gennevilliers pour Limay et transport routier
EMBALLAGES EN PLASTIQUE RIGIDE TYPE PEHD OU PP	**220**	**PAPREC GROUP**	Usine MPB (Châlon-sur-Saône (71)) Usines Vogt Plastic et Replano (Allemagne) Ponctuellement autres pays d'Europe (Suisse, Italie, Slovénie,etc.) et la Turquie entre l'été 2020 et mai 2021	Matière première régénérée sous forme de granulés pouvant entrer ensuite dans la composition de produits divers en plastique (tuyaux d'assainissement, arrosoirs, etc.)	Routier
EMBALLAGES EN PLASTIQUE RIGIDE TYPE PEHD OU PP OU PS	**5 492**	**PAPREC GROUP**			
FILMS ET HOUSSES EN PEBD	**2 650**	**SUEZ RV**	Très majoritaitement, usine Machaon (Châlons-en-Champagne (51)) Ponctuellement Belgique et Suisse	Matière première régénérée sous forme de granulés entrant dans la composition de films plastiques	Routier
ALUMINIUM ISSU DE LA COLLECTE SÉLECTIVE	**1 024**	**REGEAL AFFIMET / SUEZ RV**	Usine Regeal-Affimet à Compiègne (60) pour le gros aluminium Usine Alunova (Allemagne) pour le flux de petits aluminiums	Alliages en aluminium	Routier
ALUMINIUM ISSU DES MÂCHEFERS (USINES SYCTOM UNIQUEMENT)	**4 730**	**GALLOO**	Usine GALLOO à Halluin (Belgique)	Alliages en aluminium	Routier
ACIER ISSU DE LA COLLECTE SÉLECTIVE	**3 482**	**ARCELOR MITTAL**	Usine Arcelor à Dunkerque (59)	Acier	Routier
ACIER ISSU DES MÂCHEFERS (USINES SYCTOM UNIQUEMENT)	**38 633**	**GALLOO**	Repris par Galloo Idf à Bonneuil-sur-Marne (94) pour les grosses ferrailles, repris par Galloo Metal ou autres sous-traitants (Belgique et 59) pour les petites ferrailles		

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

EMBALLAGES ET PAPIERS

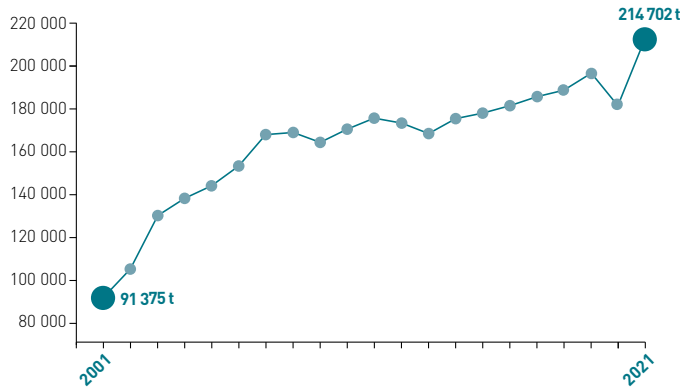

	%	TONNES
2020-2021	**+18,58 %**	**+33 637 t**
2001-2021	**+134,97 %**	**+123 327 t**

Après la chute des tonnages constatée en 2020 en lien avec la crise sanitaire, l'année 2021 marque une nette reprise de la collecte sélective d'emballages et papiers. Cette hausse est liée à la généralisation sur le territoire du Syctom de l'extension des consignes de tri. En parallèle, [illegible] de la qualité des tonnages collectés.

092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Accusé de réception en préfecture
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

BASSINS VERSANTS

Fin 2021

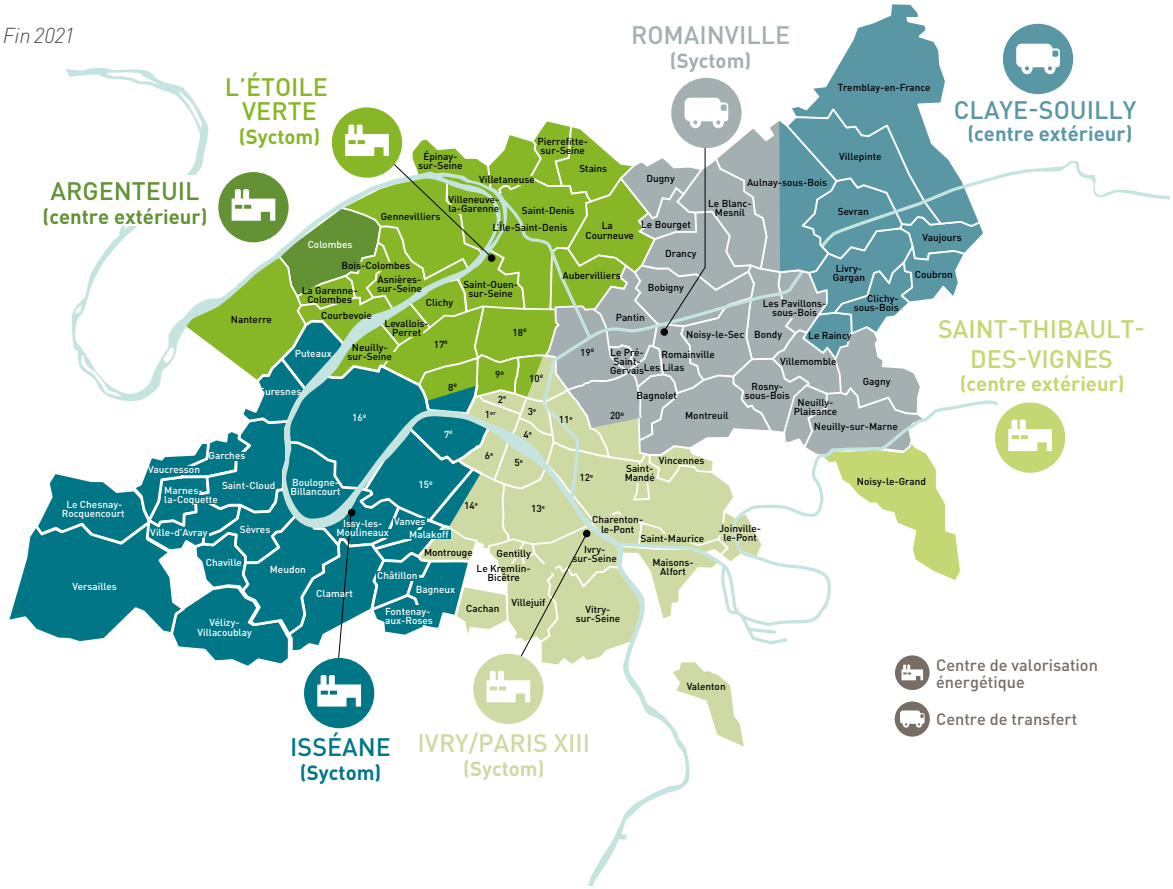

OPTIMISER L'APPROVISIONNEMENT DES CENTRES DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Pour optimiser l'approvisionnement et la production énergétique de ses UVE, le Syctom a élaboré, en 2019, un projet de logistique urbaine de transfert des OMr plus efficiente. La première phase du projet lui a permis de disposer d'un outil de régulation des flux : en période de forte activité des centres, une partie des déchets est orientée vers un centre de transfert extérieur, puis réorientée vers les UVE du Syctom.

Depuis 2019, des équipements de mise en balle des ordures ménagères ont également été installés sur le site de la Routière Est Parisien (REP) à Claye-Souilly. Ils permettent ainsi la constitution d'un stock tampon pour optimiser l'approvisionnement des centres de valorisation énergétique du Syctom.

RÉPARTITION DES TONNAGES 2021

UNITÉS D'INCINÉRATION	TONNAGES INCINÉRÉS	VALORISATION – Vapeur vendue (EN MWH)	VALORISATION – Électricité vendue (EN MWH)	VALORISATION – Mâchefers (EN TONNES)	VALORISATION – Métaux ferreux et non ferreux (EN TONNES)	EXPLOITANTS
ISSÉANE	**521 650**	699 496	75 127	81 085	13 311	ISSY URBASER ENERGIE
IVRY / PARIS XIII	**709 713**	962 001	78 895	108 348	18 148	IP13 (SUEZ)
L'ÉTOILE VERTE	**509 661**	943 521	2 645	83 702	10 853	TIRU (Paprec Energies)
TOTAL CENTRES SYCTOM*	**1 741 024**	2 605 018	156 667	273 135	42 313	
TOTAL CENTRES EXTÉRIEURS**	**80 352**	28 897	17 203	15 642	1 050	
TOTAL	1 821 376	2 633 915	173 870	288 778	43 363	

** Ce tonnage prend en compte les déchets réellement incinérés, hors variation du niveau de fosse des UIOM et stockage.*
*** Pour les centres extérieurs, le tonnage indiqué correspond au tonnage incinéré pour le compte du Syctom (précisions sur les tonnages traités dans les centres extérieurs en page 6).*

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Contrôle des rejets atmosphériques des centres d'incinération avec valorisation énergétique du Syctom

NATURE DES REJETS	VALEURS LIMITES D'ÉMISSION JOURNALIÈRES	IVRY / PARIS XIII		L'ÉTOILE VERTE À SAINT-OUEN-SUR-SEINE			ISSÉANE À ISSY-LES-MOULINEAUX	
		Ligne de traitement des fumées 1	Ligne de traitement des fumées 2	Ligne de traitement des fumées 1	Ligne de traitement des fumées 2	Ligne de traitement des fumées 3	Ligne de traitement des fumées 1	Ligne de traitement des fumées 2
Concentrations en mg/Nm³ à 11% d'O_2 (moyenne annuelle des contrôles ponctuels réglementaires)								
Poussières	10	3,9	3,8	6,0	0,4	0,6	0,4	0,4
Acide chlorhydrique	10	1,4	0,6	1,0	1,7	1,8	3,7	3,5
Acide fluorhydrique	1	0,14	0,15	0,07	0,01	0,06	0,05	0,06
Dioxyde de soufre	50	17	20	11,5	4,2	1,1	4,0	3,4
Oxydes d'azote	80 (70)*	40	55	45	34	31	33	32
Ammoniac	10	0,26	0,23	0,24	0,51	0,21	0,36	1,77
Cadmium+thallium	0,05	0,002	0,002	0,002	0,0004	0,0001	0,000004	0,000004
Mercure	0,05	0,0006	0,0005	0,0047	0,0134	0,0052	0,0010	0,0037
Antimoine + arsenic + plomb + chrome + cobalt + cuivre + manganèse + nickel + vanadium	0,50	0,06	0,04	0,05	0,02	0,02	0,002	0,002
Dioxines et furanes (en ng iTEQ OTAN/Nm³)**	0,10	0,068	0,045	0,028	0,051	0,003	0,006	0,003

**Le plan de protection de l'atmosphère de l'Ile-de-France fixe la valeur limite d'émission à 80 mg/Nm³ (le seuil fixé par la directive européenne est de 200 mg/Nm³). Ce seuil est repris dans l'arrêté d'autorisation d'exploiter à Ivry-Paris XIII et à Sain-Ouen-sur-Seine. À Isséane, l'arrêté d'autorisation délivré par le Préfet des Hauts-de-Seine fixe le seuil d'émission des oxydes d'azote à 70 mg/Nm³.*

***ng/Nm³ = nanogramme (milliardième de gramme) par mètre cube.*

Aux contrôles obligatoires diligentés par les exploitants des centres, s'ajoutent *a minima* deux contrôles commandés par le Syctom à des organismes accrédités indépendants. En 2021, 4 contrôles ont ainsi été effectués dans les centres à Ivry/Paris XIII et L'Étoile Verte à Saint-Ouen-sur-Seine ; 6 dans le centre Isséane à Issy-les-Moulineaux.

Déchets déversés dans les installations de stockage

en tonnes

REFIOM PRODUITS PAR LES UIOM

Ivry/Paris XIII	18 856
Isséane	6 421
L'Étoile Verte	5 882
TOTAL ISDD	31 159

DÉCHETS NON DANGEREUX DIRIGÉS VERS LES ISDND

Ordures ménagères	46 772
Refus de tri	120 086
TOTAL	166 858

DÉCHETS INERTES DIRIGÉS VERS LES ISDI

CENTRES HORS CONTRAT SYCTOM	
TOTAL ISDI	6 684

REFIOM : Résidu d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères.

ISDD : Installation de stockage de déchets dangereux.

ISDI : Installation de stockage de déchets inertes.

ISDND : Installation de stockage de déchets non dangereux.

Ces tonnages correspondent aux déchets réellement évacués dans les centres de stockage. Ils ne prennent pas en compte les variations de stock.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

DÉCHETS ALIMENTAIRES

SITES DE TRAITEMENT ET DE RÉCEPTION

Fin 2021

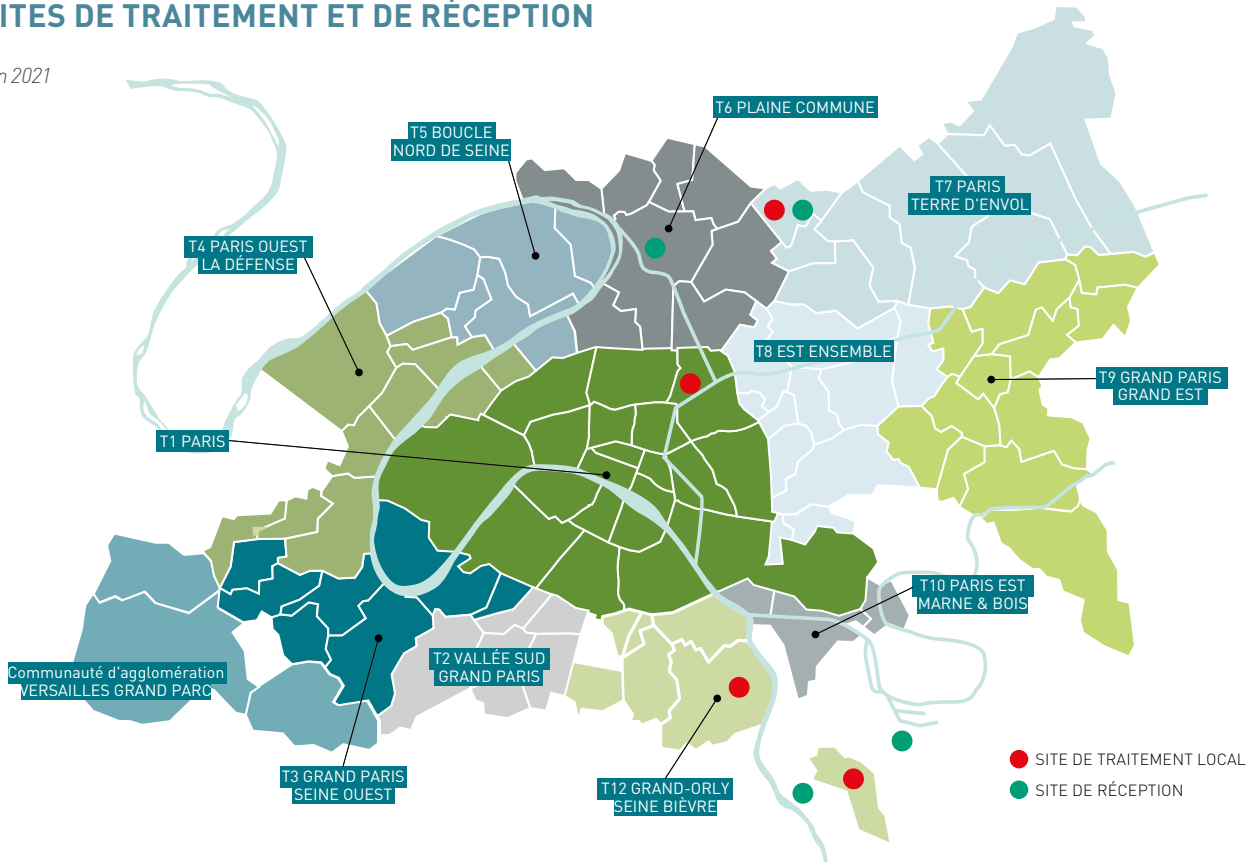

RÉPARTITION PAR TYPE DE PRODUCTEURS

HABITANTS	RESTAURATIONS COLLECTIVES	MARCHÉS FORAINS
382000 hab. Paris, Marnes-La-Coquette, Ville-d'Avray, Ivry-sur-Seine et Romainville	**598** scolaires / maternelles / primaires **337** administrations / collèges / lycées	**156** marchés
18% des déchets alimentaires traités	**47%** des déchets traités	**35%** des déchets traités
1 634 tonnes	**4 182 tonnes**	**3 156 tonnes**

CENTRES DE RÉCEPTION

EXPLOITANT	LIEU	TONNAGE
MOULINOT	STAINS	5 638
VÉOLIA	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	1 480
REFOOD (Sarval)	SAINT-DENIS	932
SUEZ	LIMEIL BREVANNES	704
TRAVAIL ET VIE (traitement local)	PARIS 19e	35
LES ALCHIMISTES (traitement local)	STAINS	58
DM COMPOST (traitement local)	VALENTON	65
VITRY BEEZ (traitement local)	VITRY-SUR-SEINE	60
TOTAL		**8 972**

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

TRAITEMENT DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

MODE DE TRAITEMENT	TONNAGES	Répartition
MÉTHANISATION	8 634	96,2%
COMPOSTAGE	339	3,8%

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES CENTRES DE TRAITEMENT

LIEUX	TONNAGES	Répartition
ÎLE-DE-FRANCE	4 723	52,6%
FRANCE, HORS RÉGION FRANCILIENNE	4 251	47,4%

TYPES DE PRODUCTION

PRODUCTION TOTALE DE DIGESTAT (T)	7806
PRODUCTION DE COMPOST NORMÉ	257
PRODUCTION CHALEUR (MWH)	348
PRODUCTION ÉLECTRICITÉ (MWH)	689
INJECTION BIOMÉTHANE (MWH)	6 569

DÉCHETS VÉGÉTAUX

RÉPARTITION DES TONNAGES

CENTRES DE RÉCEPTION	BONNEUIL-SUR-MARNE	GENNEVILLIERS	ERMENONVILLE	NANTERRE	BAILLY	TOTAL
EXPLOITANTS	TAIS	SUEZ	SUEZ	REVIVAL	BAILLY BIO YVELINES	
	Transfert	Transfert	Compostage	Transfert	Compostage	
APPORTS DIRECTS DES COLLECTIVITÉS	662	952	62			1 676
DÉCHÈTERIES DU SYCTOM		595		60	939	1 593
TOTAL DES TONNAGES RÉCEPTIONNÉS	662	1 547	62	60	939	3 269

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

BASSINS VERSANTS

Fin 2021

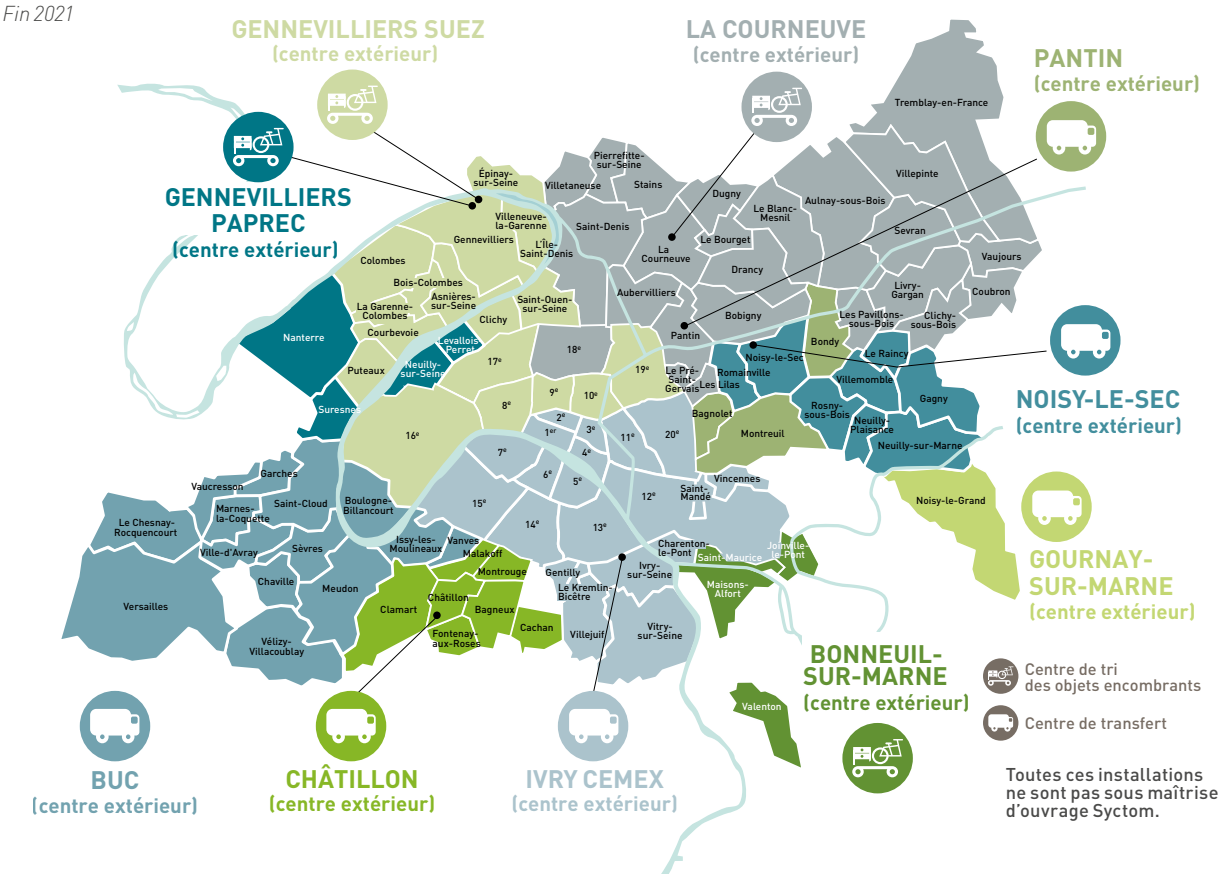

OBJETS ENCOMBRANTS

TRI DES ENCOMBRANTS	TONNAGES RÉCEPTIONNÉS	TONNAGES VALORISÉS (Y COMPRIS INERTES)
APPORT DES COLLECTIVITÉS	202 879	93 970
DÉCHÈTERIES DU SYCTOM	15 833	

TRI DES ENCOMBRANTS DE CHANTIER	TONNAGES RÉCEPTIONNÉS	TONNAGES VALORISÉS (Y COMPRIS INERTES)
APPORT DES COLLECTIVITÉS	48 151	65 507
DÉCHÈTERIES DU SYCTOM	25 356	

ÉVOLUTION DES COLLECTES D'OBJETS ENCOMBRANTS APPORTÉES AU SYCTOM

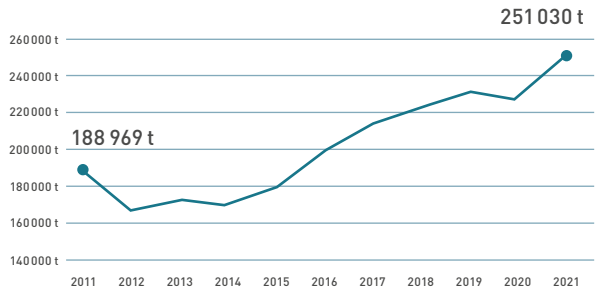

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

DÉCHÈTERIES

CARTE DES DÉCHÈTERIES

Fin 2021

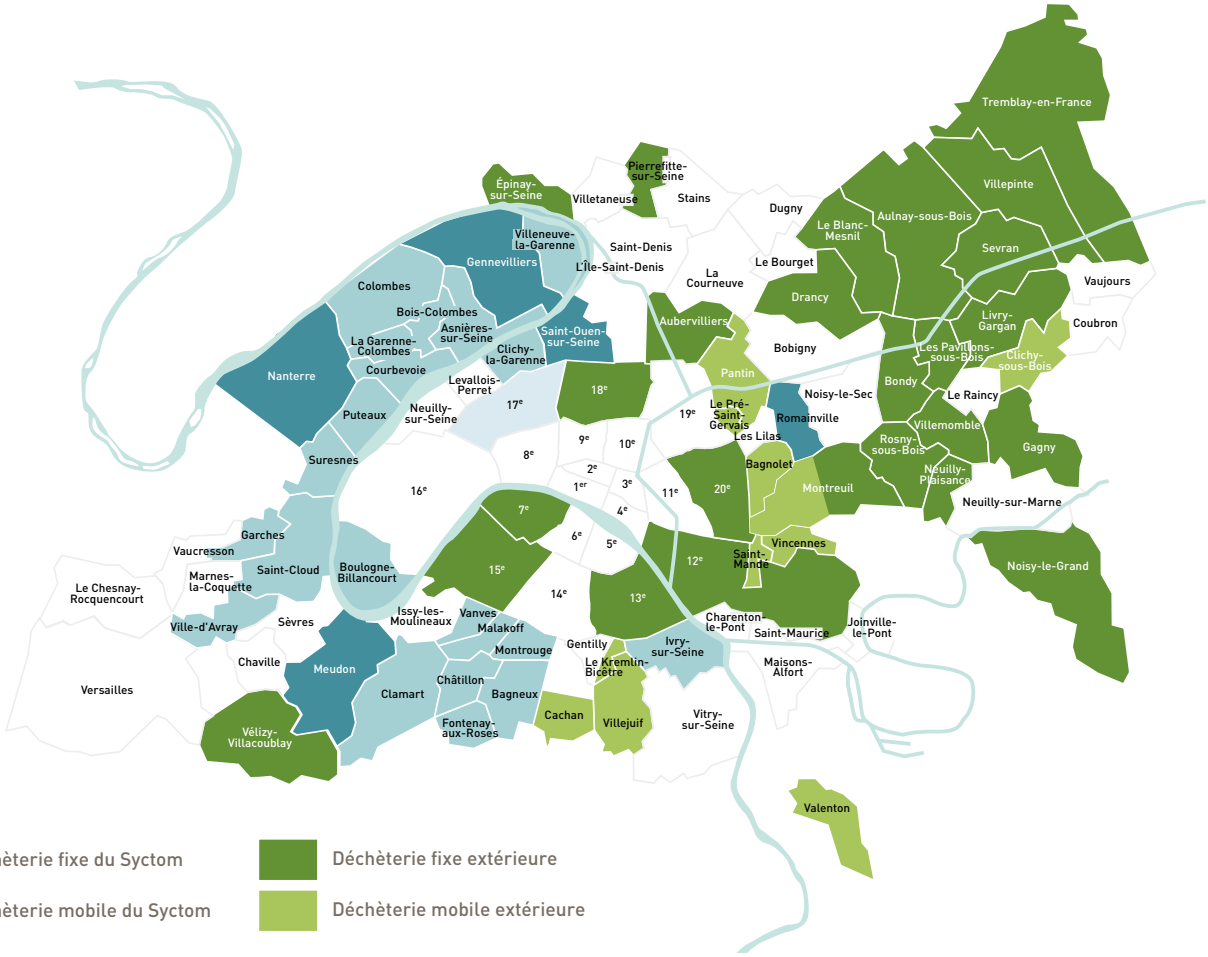

Plus de 70 déchèteries fixes et mobiles sont mises à disposition des particuliers sur le territoire, dont 5 fixes et 25 mobiles gérées par le Syctom. Ce réseau de proximité permet le dépôt sélectif des déchets qui ne sont pas récupérés lors de la collecte sélective.

TONNAGES 2021

	TONNAGES RÉCEPTIONNÉS	TONNAGES VALORISÉS	*DONT TONNAGES INERTES*	TONNAGES REFUS DE TRI
DÉCHÈTERIES	**55 369**	**31 405**	***20 846***	**23 964**

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

ENSEMBLE DES SOUTIENS APPORTÉS EN 2021

5 968 113 €

Montant total des soutiens du Syctom :
- 4 130 744 € au titre des soutiens directs à la prévention et à la sensibilisation
- 1 837 369 € au titre des projets locaux soutenus par le Syctom

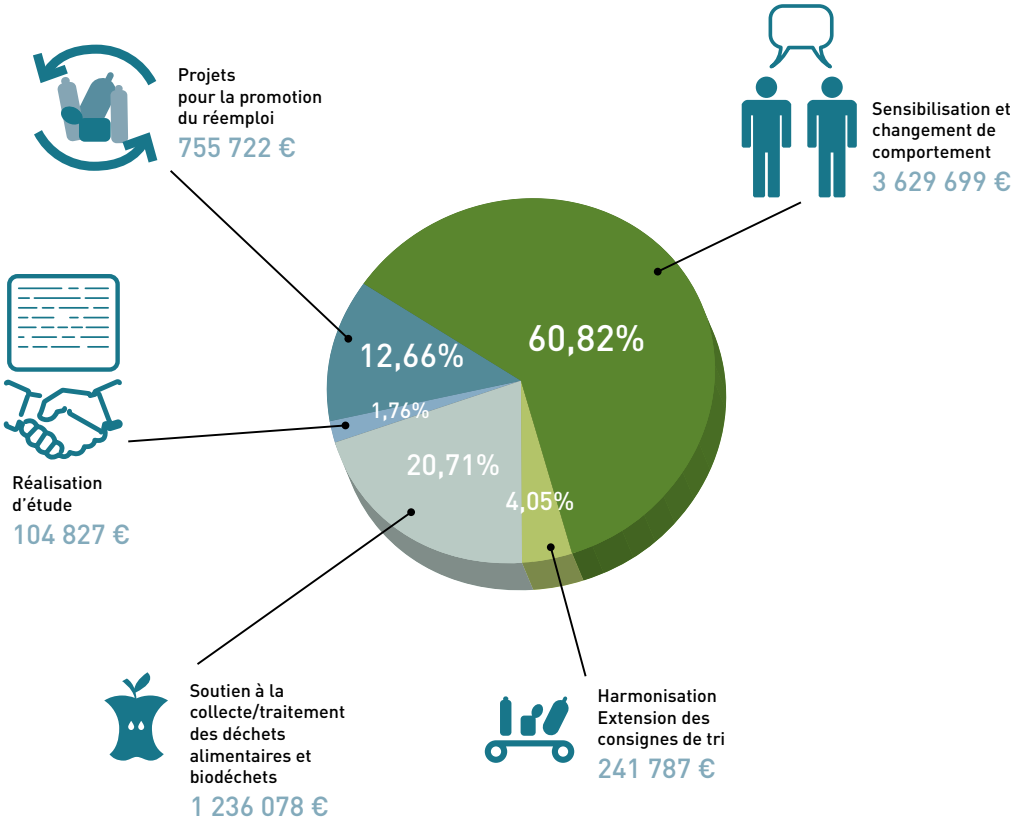

MISSIONS DE SOUTIEN DU SYCTOM AUPRÈS DE SES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

MISSIONS	MONTANTS (€)	THÈME
Interventions des éco-animateurs	2 706 176	Sensibilisation et changement de comportement
Animations clé en main	70 245	Sensibilisation et changement de comportement
Outils de sensibilisation au geste de tri	39 132	Sensibilisation et changement de comportement
Outils de sensibilisation pour le tri des déchets alimentaires	25 701	Sensibilisation et changement de comportement
Matériel de compostage	608 837	Déchets alimentaires/biodéchets
Accompagnement des maîtres composteurs	390 316	Déchets alimentaires/biodéchets
Formation pour les référents de sites de compostage	13 493	Déchets alimentaires/biodéchets
Visites et journée portes ouvertes / Espace infos déchets	34 442	Sensibilisation et changement de comportement
Concours Design Zéro Déchet	242 401	Sensibilisation et changement de comportement

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

RÉPARTITION THÉMATIQUE DES PROJETS LOCAUX SOUTENUS PAR LE SYCTOM

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL	BÉNÉFICIAIRE	PROJET	SUBVENTIONS (EN €)	THÈME
Boucle Nord de Seine	Boucle Nord de Seine	Sensibilisation des enfants au gaspillage alimentaire à Bois-Colombes	10 800	Sensibilisation et changement de comportement
Boucle Nord de Seine	Boucle Nord de Seine	Réalisation d'une étude de gisement et de préfiguration pour l'installation d'une ressourcerie à Colombes	24 000	Étude
Boucle Nord de Seine	Boucle Nord de Seine	Mise en place de ressourceries éphémères et animation d'ateliers à Colombes sur un week-end afin de sensibiliser les usagers à l'ouverture de la future ressourcerie	17 520	Réemploi
Boucle Nord de Seine	Boucle Nord de Seine	Définition des modalités de pré-collecte et collecte des papiers des bureaux et des emballages recyclables sur la commune d'Asnières-sur-Seine	32 000	Étude
Boucle Nord de Seine	Association La Fabrique A	Création d'une ressourcerie sur la commune de Colombes	178 000	Réemploi
Est Ensemble	Association Graine	Sensibilisation et accompagnement de 9 établissements scolaires primaires pour lutter contre le gaspillage alimentaire et favoriser une meilleure alimentation	14 720	Sensibilisation et changement de comportement
Est Ensemble	Association La Collecterie	Refonte globale de la sensibilisation au réemploi par une communication physique et digitale	25 000	Sensibilisation et changement de comportement
Est Ensemble	Association La Facto	Mise en place d'une permanence et d'ateliers de bricolage et de réemploi	25 000	Sensibilisation et changement de comportement
Est Ensemble	Association La Collecterie	Projet d'investissement en matériel et en équipement permettant le développement du local d'activités de l'association	11 419	Réemploi
Est Ensemble	Association Le Sens de l'Humus	Zéro déchet au jardin : mise en place d'ateliers au jardin Pouplier pour la promotion du jardinage durable	25 000	Sensibilisation et changement de comportement
Est Ensemble	Est Ensemble	Soutien à l'installation et au fonctionnement d'un pavillon de compostage sur la commune de Montreuil	19 936	Déchets alimentaires/ biodéchets
Est Ensemble	Association La Sauge	Pérennisation et renforcement du programme pédagogique « De la Graine à l'assiette » développé par l'association	40 000	Sensibilisation et changement de comportement
Est Ensemble	Seine-Saint-Denis Tourisme	Organisation de l'événement « l'Eté du Canal 2021 » pour faire connaitre les initiatives du territoire de la Seine-Saint-Denis sur la problématique des déchets	27 500	Sensibilisation et changement de comportement
Est Ensemble	Association Le Sens de l'Humus	Mise en place de la démarche « Bien Manger c'est ne plus Gaspiller ! » qui va proposer des ateliers de lutte contre le gaspillage alimentaire et de cuisine anti-gaspi	13 375	Sensibilisation et changement de comportement
Est Ensemble	Est Ensemble	Étude d'optimisation du service public de prévention et de gestion des déchets du territoire	10 000	Étude
Est Ensemble	Est Ensemble	Organisation de temps forts lors de la SERD 2021	26 625	Sensibilisation et changement de comportement
Est Ensemble	Association La Grande Ourcq	Mise en place d'un programme de sensibilisation au réemploi du textile et du bois par l'organisation d'ateliers couture et petits travaux manuels	12 500	Sensibilisation et changement de comportement
Est Ensemble	Est Ensemble	Audit du dispositif de compostage individuel	14 827	Étude
Grand Orly Seine Bièvre	Association Rejoué	Mise en place d'une boucle d'économie circulaire territoriale du jouet	40 000	Réemploi
Grand Orly Seine Bièvre	Association La Rascasse	Acquisition d'un véhicule pour développer de nouvelles actions de collecte et de sensibilisation	7 800	Réemploi
Grand Orly Seine Bièvre	Grand Orly Seine Bièvre	Mise en place d'un espace réemploi dans une déchèterie mobile de la ville de Vitry-sur-Seine	5 339	Réemploi
Grand Orly Seine Bièvre	Grand Orly Seine Bièvre	Acquisition de tables de tri des déchets alimentaires pour les cantines scolaires de la commune de Vitry-sur-Seine	69 888	Déchets alimentaires/ biodéchets
Grand Orly Seine Bièvre	Grand Orly Seine Bièvre	Déploiement de points d'apport volontaire enterrés pour la collecte des papiers et des emballages sur la commune de Vitry-sur-Seine.	45 557	Harmonisation Extension des consignes de tri
Grand Orly Seine Bièvre	Association Moissons Solidaires	Amélioration de la collecte des invendus alimentaires sur le marché de Vitry centre	2 736	Déchets alimentaires/ biodéchets
Grand Paris Grand Est	Association Les compagnons batisseurs	Animations d'ateliers de réparation / réemploi à destination des ménages en situation de mal-logement	25 000	Sensibilisation et changement de comportement
Grand Paris Grand Est	Association Les compagnons bâtisseurs	Réalisation d'une étude pour le développement de la prévention des déchets et le réemploi au sein des ateliers bricolage de l'association	24 000	Étude

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL	BÉNÉFICIAIRE	PROJET	SUBVENTIONS (EN €)	THÈME
Grand Paris Seine Ouest	Association Séjour sportif solidaire	Création d'une recyclerie sportive sur la commune de Boulogne-Billancourt	20 520	Réemploi
Grand Paris Seine Ouest	Association Séjour sportif solidaire	Création d'une recyclerie sportive à Boulogne-Billancourt	100 000	Réemploi
Grand Paris Seine Ouest	Association La Refile	Mise en place sur l'année 2022 d'ateliers de sensibilisation au réemploi des textiles	25 591	Sensibilisation et changement de comportement
Grand Paris Seine Ouest	Association Co-énergie	Proposition d'ateliers d'éducation à l'environnement et au développement durable à destination des établissements scolaires et centres de loisirs du territoire	11 320	Sensibilisation et changement de comportement
Paris Est Marne & Bois	Paris Est Marne & Bois	Défi Famille Zéro Déchet à Charenton-le-Pont et Maisons-Alfort	25 000	Sensibilisation et changement de comportement
Paris Est Marne & Bois	Ville de Charenton-le-Pont	Déploiement du plan d'actions municipal pour la prévention et le tri des déchets (1er semestre 2021)	14 120	Sensibilisation et changement de comportement
Paris Ouest La Défense	Paris Ouest La Défense	Renouvellement des bacs de collecte sélective sur la commune de Neuilly-sur-Seine	167 700	Harmonisation Extension des consignes de tri
Paris Ouest La Défense	Paris Ouest La Défense	Renouvellement des bacs de collecte sélective à Saint-Cloud	28 530	Harmonisation Extension des consignes de tri
Paris Ouest La Défense	Paris Ouest La Défense	Acquisition de tables de tri pour les restaurants scolaires et restaurant municipal à Suresnes - Phase 3	8 272	Déchets alimentaires/ biodéchets
Paris Ouest La Défense	Paris Ouest La Défense	Acquisition de tables de tri pour les restaurants scolaires à Garches	7 334	Déchets alimentaires/ biodéchets
Paris Ouest La Défense	Ville de Nanterre	Déploiement de tables de tri sur l'ensemble des restaurants scolaires à Nanterre dans le cadre d'un programme de lutte contre le gaspillage alimentaire	74 897	Déchets alimentaires/ biodéchets
Paris Terres d'Envol	Paris Terres d'Envol	Intervention pédagogique en milieu scolaire sur la prévention et le tri des déchets	25 000	Sensibilisation et changement de comportement
Paris Terres d'Envol	Ville d'Aulnay-sous-Bois	Déploiement du tri des déchets alimentaires au sein des restaurants scolaire de la commune - Phase 2	20 378	Déchets alimentaires/ biodéchets
Plaine Commune	Ville de l'Île-Saint-Denis	Ateliers de découverte alimentaire dans les écoles à L'Île-Saint-Denis	3 600	Sensibilisation et changement de comportement
Vallée Sud Grand Paris	Vallée Sud Grand Paris	Défi Famille Zéro Déchet 2020-2021 sur l'ensemble du territoire	3 628	Sensibilisation et changement de comportement
Vallée Sud Grand Paris	Vallée Sud Grand Paris	Défi Zéro Déchet 2021-2022 (4e édition) sur l'ensemble du territoire	18 009	Sensibilisation et changement de comportement
Vallée Sud Grand Paris	Ville de Clamart	Mise en place de tables de tri dans les restaurants scolaires de la commune de Clamart	19 990	Déchets alimentaires/ biodéchets
Ville de Paris	Association Emmaüs Habitat	Restructuration de la salle des ventes de la Communauté Emmaüs à Paris 18e	105 000	Réemploi
Ville de Paris	Association Emmaüs Paris	Acquisition de 4 véhicules électriques pour la collecte à domicile	40 000	Réemploi
Ville de Paris	Association La boutique sans argent	Aménagement d'un magasin et développement d'animations sous forme d'ateliers dans les murs et hors-les-murs	19 200	Réemploi
Ville de Paris	Association 1000 collectes	Développement d'un projet de ressourcerie mobile	26 120	Réemploi
Ville de Paris	Association 1000 collectes	Actions de sensibilisation et d'animations en lien avec le déploiement du projet de ressourcerie mobile	20 720	Sensibilisation et changement de comportement
Ville de Paris	Association Reparvélo	Organisation de la « Fête du vélo » en juin 2021	25 000	Sensibilisation et changement de comportement
Ville de Paris	Association La Ressourcerie créative	Programme d'animations et de sensibilisation au réemploi	14 660	Sensibilisation et changement de comportement
Ville de Paris	Association La Petite Rockette	Aménagement d'une boutique consacrée au textile d'occasion et d'un espace pédagogique lié au réemploi	19 898	Réemploi
Ville de Paris	Association Envie Trappes dans les Yvelines	Déploiement par l'association, dans son local à Paris 20e, d'un programme de sensibilisation pour inciter au réemploi et au recyclage des petits appareils électriques et électroniques	32 000	Sensibilisation et changement de comportement
Ville de Paris	Association Chaussettes Orphelines	Déploiement du projet « Pari Chaussettes » de collecte des chaussettes orphelines	14 459	Harmonisation Extension des consignes de tri
Ville de Paris	Association La Petite Rockette	Déploiement d'un programme de sensibilisation au réemploi à destination des habitants de Paris 14e	17 075	Sensibilisation et changement de comportement
Ville de Paris	Association La Petite Rockette	Mise en place d'une collecte préservante des encombrants et de sensibilisation des habitants à Paris 11e	2 400	Sensibilisation et changement de comportement
Ville de Paris	Ville de Paris	Fabrication d'un jeu de société autour du tri des déchets à Paris	13 500	Sensibilisation et changement de comportement
Ville de Paris	Association Coup de Pousses	Création d'une ressourcerie des jardins urbains	164 906	Réemploi

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Parimage – Imprimé sur papier 100 % recyclé par Mérico Delta Print - Juin 2022

syctom

l'agence
métropolitaine
des déchets
ménagers

86 rue Regnault | 75013 Paris | Tél. 01 40 13 17 00
www.syctom-paris.fr

@lesyctom

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_22-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

N°23/0450

COMMUNE
DE
VILLENEUVE-
LA-GARENNE
92390

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 35
Membres présents : 27
Membres représentés : 7
Membre absent : 1
Membres votants : 34

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 15 décembre 2022 à dix-sept heures, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-la-Garenne légalement convoqué par M. Pascal PELAIN Maire, par convocations postées le vendredi 09 décembre 2022 et par voie dématérialisée le même jour, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle du Conseil municipal à l'Hôtel de ville de Villeneuve-la-Garenne sous la présidence de son Maire.

ETAIENT PRESENTS :
M. Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne,

Mme Carine BANSEDE, M. Frédéric RARCHAERT, Mme Khady FOFANA, M. Arnaud PERICARD, Mme Leïla LARIK, Mme Fatima AAZIZ, M. Bachir HADDOUCHE, Mme Sandrine HERTIG, M. Kiran GURUNG, Mme Zoubida KHATTALA, M. Lahcen BAYLAL, Maires-adjoints.

Mme Monique LABORNE, M. Salah KOBBI, Mme Mirtha HENRIOL, M. Larbi OUHAMMOU, M. Mohamed AMAGHAR, M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE, Conseillers municipaux délégués.

Mme Eduarda RODRIGUES-PINTO, M. Gaoussou KEITA, M. Jérémie LAGARDE, M. Erick PELEAU, Mme Yaël LEVY, M. Abdélaziz BENTAJ, Mme Emmanuelle RASSABY, M. Gabriel MASSOU, Mme Eve NIELBIEN, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :
M. Alain-Xavier FRANCOIS, Maire-adjoint, donne pouvoir à M. Frédéric RARCHAERT,
Mme Fatma SERIR, Conseillère municipale déléguée, donne pouvoir à Mme Fatima AAZIZ,
Mme Rolande CHAVANNE, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. Bachir HADDOUCHE,
Mme Joanna MOHAMED, Conseillère municipale, donne pouvoir à Mme Zoubida KHATTALA,
M. Christophe DOUAY, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. Erick PELEAU,
Mme Mariam KANTE, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. le MAIRE,
Mme Sandrine PAYET, Conseillère municipale, donne pouvoir à Mme Yaël LEVY

ABSENT :
M. Abdel AIT OMAR, Conseiller municipal,

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Kiran GURUNG, Maire-adjoint, désigné en séance conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL DU SYNDICAT POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE (SYREC) POUR L'ANNEE 2021

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_23-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

MADAME FOFANA EXPOSE AU CONSEIL

Que depuis le 1er Septembre 2021, la commune de Villeneuve-la-Garenne a confié l'exploitation de son unité de production, l'élaboration et la distribution des repas pour le scolaire, périscolaires, le personnel, les crèches et les personnes âgées, au syndicat pour la restauration collective (SYREC) situé à Gennevilliers,

Qu'il est à rappeler que l'objectif est d'apporter une meilleure qualité des repas pour l'ensemble des usagers concernés, tout en respectant un budget restreint par la collectivité et dans un contexte national exogène,

Que l'établissement comprend désormais les villes de Gennevilliers, Saint-Ouen-sur-Seine, Villepinte et Villeneuve-La-Garenne. Ces villes comptent plus de 160 000 habitants, 85 centres de loisirs, 42 écoles élémentaires, 46 écoles maternelles. Le syndicat pour la restauration collective (SYREC) produit 15 000 repas par jour,

Type de repas servis entre le 01/09/2021 et le 31/12/2021	Nombre de repas servis à Villeneuve-La-Garenne
Écoles maternelles et élémentaires	101 749
Accueils de loisirs	15 174
Portage à domicile	4 379

Que la Ville de Villeneuve-La-Garenne est représentée par Madame Khady FOFANA, titulaire, 3ème Vice-Présidente et Monsieur Pascal PELAIN, délégué titulaire, au syndicat pour la restauration collective (SYREC),

Que l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président d'un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) adresse chaque année au maire de chaque commune membre, avant le 30 septembre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Que le rapport d'activité pour 2021 du Syndicat pour la Restauration Collective aborde notamment les éléments suivants :

- Une présentation de l'établissement public,
- Les prestations réalisées en 2021 malgré une conjoncture toujours tendue (classes fermées liée au COVID, inflation des matières premières),
- Les ressources financières et humaines déployées au sein du SYREC,
- Les orientations pour les années à venir (sécurité sanitaire et alimentaire, alimentation durable et de qualité, communication envers les usagers, réflexion sur la transition vers des contenants réemployables),
- Transmission du Compte administratif 2021,

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_23-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

LE CONSEIL

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-39,

Vu le rapport d'activité du Syndicat pour la restauration collective pour l'année 2021,

Vu l'avis favorable de la commission technique en date du 12 décembre 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 09 décembre 2022,

Ouï l'exposé complet de Madame FOFANA,

Et après en avoir délibéré.

PREND ACTE

De la communication par Monsieur le Maire du rapport d'activité du Syndicat pour la restauration collective (SYREC) pour l'année 2021.

PRECISE

Que le rapport est joint à la présente délibération.

DIT

Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Villeneuve-la-Garenne dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA).

Que la présente délibération municipale pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Pascal PELAIN

Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_23-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

2021 Rapport d'activité

Syrec
LA RESTAURATION
COLLECTIVE

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_23-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Direction générale

LE MOT DU PRÉSIDENT

« 2021, année de résilience et de défis »

© DR

Ce rapport d'activité présente les actions et événements importants de l'année 2021. Tout au long de l'année, **le Syrec a démontré sa capacité de résilience dans un contexte toujours incertain** : protocoles sanitaires, fermetures de classes entraînant des baisses d'effectifs, augmentation des prix des matières premières…

En septembre 2021, **le Syrec a également accueilli une nouvelle ville adhérente, Villeneuve-la-Garenne**, poussant ainsi sa capacité de production à 15 000 repas quotidiens.

L'établissement a su assurer la continuité du service public tout en avançant sur de nombreux projets : augmentation des approvisionnements en produits sous signes de qualité et d'origine, mise en place d'une coopération approfondie avec les villes adhérentes pour limiter le gaspillage alimentaire et transition vers des contenants réemployables.

La dynamique initiée en 2019 par le **groupe de travail Recolim –** composé de 3 syndicats franciliens, du CREA et de l'IRCF et de la start-up Uzaje – s'est amplifiée et a abouti à la formation du **groupement de commandes Tremplin**. Ce dernier comprend : le SIRESCO, le SIVU Bordeaux–Mérignac, le SYREC et les villes de Nantes, Rennes et Toulouse. La création de ce groupement de commandes doit permettre, à la fois, d'**encourager le développement de solutions innovantes**, mais également d'**engager les achats publics** des nouvelles solutions développées. Il s'agit d'un pas de plus de franchi dans le cadre de la transition vers des contenants réemployables.

D'autre part, l'**augmentation de la part de produits sous signes de qualité et d'origine** (en valeur d'achat), dont les produits issus de l'agriculture biologique, s'est poursuivie en 2021 pour **atteindre 28,01% des achats, dont 23,69% de bio**. Ce travail continu et ces efforts ont à nouveau été récompensés par le **label Ecocert en cuisine** niveau 1 en décembre 2021.

L'année 2021 a posé les jalons des défis et enjeux de 2022, qui seront nombreux : proposer des produits de qualité dans un contexte inflationniste, répondre aux besoins générés par la transition vers les contenants réemployables, etc.

Bonne lecture à toutes et tous.

Philippe Clochette,
Président du Syrec
Maire adjoint de Gennevilliers

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_23-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

SOMMAIRE

I. PRÉSENTATION DU SYREC
1. Les missions de l'établissement public 7
2. L'aire territoriale 7
3. Les instances et l'exécutif intercommunal 7

II. LES PRESTATIONS RÉALISÉES ET LES RESSOURCES DÉPLOYÉES
1. 2021 : Une dynamique de reprise 10
A. Répartition des prestations du Syrec en 2021 10
B. Évolution du portage à domicile 11
C. Évolution de la restauration scolaire et périscolaire 11
2. Les ressources financières 12
A. Des recettes toujours impactées par la situation sanitaire 12
B. Des dépenses qui demeurent maîtrisées 12
C. De nouveaux marchés alimentaires 13
3. Les ressources humaines 14
A. Évolution des effectifs 14
B. Pyramide des âges 14
C. Répartition des personnels féminins et masculins 14
D. Une politique en faveur de l'insertion professionnelle et de l'apprentissage 15
E. Développer les compétences de nos agents 15
F. Une stratégie RH construite autour de la concertation 15

III. POURSUIVRE DES ORIENTATIONS AMBITIEUSES
1. Veiller à la sécurité sanitaire et alimentaire : une priorité 16
A. Des programmes de formation obligatoires 16
B. Assurer le suivi microbiologique 16
C. Accompagner les agents de restauration des villes 16
2. Adopter une alimentation durable et de qualité 17
A. Une part croissante de produits bio et sous signes de qualité 17
B. Développer l'offre végétarienne au quotidien 17
C. Lutter contre le gaspillage alimentaire 18
D. Le Syrec certifié Ecocert 19
3. Favoriser le lien avec les usagers 20
A. Des actions pédagogiques régulières 20
B. De nouveaux outils de communication déployés 22
4. Une démarche de transition vers des contenants réemployables 23
A. La restauration scolaire 23
B. Le portage à domicile 23

DOCUMENTS ANNEXES 24

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_23-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

I.

PRÉSENTATION DU SYREC

1. Les missions de l'établissement public

Le Syrec, Syndicat pour la Restauration Collective, est un **Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)** de type **Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU)** sans fiscalité propre. Les villes adhérentes confient à l'établissement l'exploitation de son unité de production, la fabrication, et la livraison des repas pour la restauration collective des publics scolaires, des personnes âgées ou d'autres publics pouvant relever de la compétence des villes.

La raison d'être du Syrec est dans la volonté commune des villes adhérentes de consolider le choix du service public pour l'exécution de la restauration collective via la coopération intercommunale, mais aussi d'être un acteur public innovant de la restauration collective.

2. L'aire territoriale

La population de l'aire territoriale est officiellement établie à **164 101 habitants** *(source INSEE 2019).*

4 villes adhérentes :

Gennevilliers
51 173

Saint-Ouen- sur-Seine
52 763

Villepinte
37 423

Villeneuve-la-Garenne
22 742

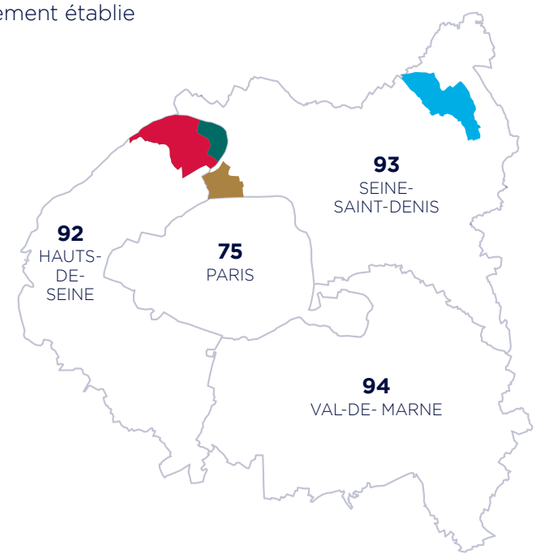

3. Les instances et l'exécutif intercommunal

Organe délibérant de l'établissement, le comité syndical vote les affaires qui sont de sa compétence. Conformément aux statuts du Syndicat, l'exécutif du Syrec est composé de **10 élus titulaires et 10 élus suppléants** issus des Conseils municipaux des communes membres.

La représentation des villes est définie **proportionnellement au nombre de repas livrés**. Ainsi, les villes de Gennevilliers et de Saint-Ouen-sur-Seine comptent respectivement 3 élus titulaires et 3 suppléants, et les communes de Villepinte et Villeneuve-la-Garenne comptent 2 élus titulaires et 2 suppléants. **La composition du Comité Syndical a été renouvelée en octobre 2021, suite à l'adhésion de la ville de Villeneuve-la-Garenne** *(voir page suivante).*

Accusé de réception en préfecture
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Syrec
SYNDICAT POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE

Les élu(e)s du Comité Syndical

installé le 20 octobre 2021

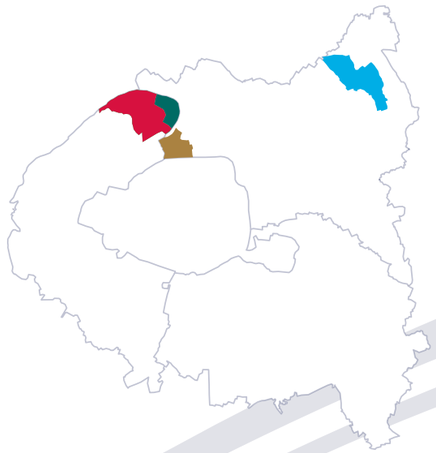

Corinne
LE MOIL
1ère Vice-Présidente
Villepinte

Philippe
CLOCHETTE
Président
Gennevilliers

Dina
DEFFAIRI-SAISSAC
2e Vice-Présidente
Saint-Ouen-sur-Seine

Khady
FOFANA
3e Vice-Présidente
Villeneuve-la-Garenne

Martine
VALLETON
Déléguée titulaire
Villepinte

Yasmina
ATTAF
Déléguée titulaire
Gennevilliers

Isabelle
MASSARD
Déléguée titulaire
Gennevilliers

Steve
LARRANAGA
Délégué titulaire
Saint-Ouen-sur-Seine

Héloïse
CLAUDÉ
Déléguée titulaire
Saint-Ouen-sur-Seine

Pascal
PELAIN
Délégué titulaire
Villeneuve-la-Garenne

Maryline
VAUBAN
Déléguée suppléante
Villepinte

Shéhérazade
KASMI
Déléguée suppléante
Villepinte

Anne-Laure
PEREZ
Déléguée suppléante
Gennevilliers

Richard
MERRA
Délégué suppléant
Gennevilliers

Céline
LANOISELÉE
Déléguée suppléante
Gennevilliers

Florent
SEVIN
Délégué suppléant
Saint-Ouen-sur-Seine

Sidonie
BAIGNÈRES
Déléguée suppléante
Saint-Ouen-sur-Seine

Sabrina
DECANTON
Déléguée suppléante
Saint-Ouen-sur-Seine

Joanna
MOHAMED
Déléguée suppléante
Villeneuve-la-Garenne

Larbi
OUHAMMOU
Délégué suppléante
Villeneuve-la-Garenne

Accusé de réception
092-219200780-20230728-DELIBERATION_15_23-DE
Date de télétransmission : 28/07/2023
Date de réception préfecture : 28/07/2023

II.

LES PRESTATIONS RÉALISÉES ET LES RESSOURCES DÉPLOYÉES

1. 2021 : une dynamique de reprise

A. Répartition des prestations du Syrec en 2021

L'année 2021 s'inscrit dans un contexte de reprise timide. En effet, **la crise sanitaire s'est à nouveau invitée dans le quotidien de l'établissement** avec la fermeture des écoles en avril 2021 et des fermetures ponctuelles de classes. Une reprise progressive puis le retour à une situation habituelle se sont opérés à partir du second semestre 2021.

Ainsi, sur les **2 360 522 repas initialement prévus** pour l'année 2021, **2 191 741 repas ont été réalisés** par le Syrec.

› Comparatif des prévisions et des réalisations entre 2019 et 2021*

	Prévision repas 2019*	Réalisation repas 2019*	Prévision repas 2021	Réalisation repas 2021	Différence 2019-2021* en repas	Différence 2019-2021* en %
Gennevilliers	780 365	798 956	876 509	**803 201**	**+ 4 245**	**+ 0,53 %**
Saint-Ouen-sur-Seine	864 197	803 906	874 046	**812 689**	**+ 8 283**	**+ 1,09 %**
Villepinte	455 082	464 256	465 077	**443 854**	**- 20 402**	**- 4,39 %**
Villeneuve-la-Garenne			144 890	**131 997**		
Total	**2 099 644**	**2 067 118**	**2 360 522**	**2 191 741**	**+ 124 623**	**+ 6,03 %**

** L'année 2020 n'étant pas représentative, les données de 2021 sont comparées avec celles de 2019*

› Répartition des repas par type de convives en 2021

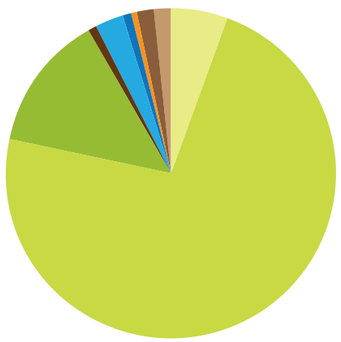

- Crèches : **5,68 %**
- Scolaires : **72,88 %**
- Accueils de loisirs : **13,38 %**
- Foyers logement : **0,81 %**
- Pique-nique : **2,72 %**
- Collège : **0,80 %**
- Communaux : **0,52 %**
- Portage de repas le midi : **1,75 %**
- Portage de repas midi et soir : **1,46 %**

B. Évolution du portage à domicile

L'assouplissement des mesures sanitaires et l'accélération de la vaccination ont entraîné une **ralentissement des besoins** des personnes âgées en terme de portage de repas à domicile entraînant une légère diminution en 2021.

Gennevilliers	2019	2020	2021
Midi	24 767	26 719	**25 927**
Midi et soir	18 155	23 796	**21 783**

Ville de Villepinte	2019	2020	2021
Midi	10 785	13 353	**11 141**
Midi et soir	2 170	4 720	**5 738**

Villeneuve-la-Garenne	2021
Midi	**411**
Midi et soir	**4 379**

En 2021, la ville de **Villeneuve-la-Garenne** a bénéficié pour la première année des prestations de portage de repas du Syrec. La ville de **Saint-Ouen-sur-Seine** a également sollicité le portage de repas à domicile pendant les **périodes de confinement** du printemps 2021, soit **1 886 repas livrés** à domicile le midi aux personnes âgées et isolées.

C. Évolution de la restauration scolaire et périscolaire

La restauration scolaire et périscolaire est **le cœur de l'activité du Syrec**. Malgré une baisse des prestations en direction des enfants en raison de la fermeture des écoles en avril 2021 et aux fermetures de classes liées aux Covid-19, cette activité entame une dynamique de reprise par rapport à l'année 2020.

› Comparatif des prévisions et des réalisations 2021 en nombre de repas à destination des écoles et accueils de loisirs

		Prévision 2021 en nombre de repas	Réalisation 2021 en nombre de repas	Différence en %
Gennevilliers	Écoles maternelles et élémentaires	579 360	560 807	**- 3,2 %**
	Accueils de loisirs	156 600	104 663	**- 33,17 %**
Saint-Ouen-sur-Seine	Écoles maternelles et élémentaires	604 880	520 914	**- 13,88 %**
	Accueils de loisirs	162 632	129 775	**- 20,20 %**
Villepinte	Écoles maternelles et élémentaires	370 192	352 550	**- 4,77 %**
	Accueils de loisirs	54 056	43 629	**- 19,29 %**
Villeneuve-la-Garenne	Écoles maternelles et élémentaires	108 160	101 749	**- 5,93 %**
	Accueils de loisirs	19 380	[illegible]	**21,70 %**

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_23-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

2. Les ressources financières

A. Des recettes toujours impactées par la situation sanitaire

En raison de la **fermeture des écoles au printemps 2021** et des **fermetures ponctuelles de classes** liées aux infections au Covid-19, les recettes ne sont pas au niveau des prévisions initiales. Les recettes de fonctionnement réalisées s'élèvent à **11 073 160.55 €** dont **9 934 547.23 €** pour la vente de repas et la cession de marchandises, soit 89,72% des recettes.

Soit un résultat pour la vente de repas : + 182 547 €

	Recettes 2019	Recettes 2020 *	Recettes 2021	Évolution des recettes 2019-2021 *
Gennevilliers	3 681 547 €	2 990 350 €	**3 855 268 €**	**+ 4,71 %**
Mairie de Saint-Ouen-sur-Seine	3 457 336 €	2 671 092 €	**3 502 261 €**	**+ 1,30 %**
Ville de Villepinte	2 011 633 €	1 553 704 €	**2 032 792 €**	**+ 1,05 %**
Villeneuve la Garenne			**544 226 €**	

** L'année 2020 n'étant pas représentative, les données de 2021 sont comparées avec celles de 2019*

B. Des dépenses qui demeurent maîtrisées

Le contexte de l'année 2021 a également retenti sur les dépenses.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **9 045 099,46 €** dont **28,03 % de charges de personnel** et **51,81 % d'achats de denrées alimentaires** dont environ **28,01 % de produits sous signe d'origine et de qualité** (dont 23,69 % de produits bio) sur la totalité des dépenses alimentaires.

En fin d'année, le Syrec a reçu **une compensation de l'État pour la perte des recettes tarifaires d'un montant de 749 387 €**. Cette somme a été capitalisée afin de prévoir les investissements futurs (notamment dans le cadre de la transition vers les contenants réemployables).

Le compte administratif 2021 présente un résultat excédentaire de :
+ 1 317 521,80 € en fonctionnement
+ 819 318,01 € en investissement

C. De nouveaux marchés alimentaires

De nouveaux marchés alimentaires ont été contractés (avec entrée en vigueur au 1er janvier 2022). Les 22 lots ont été répartis de la manière suivante :

N° lot	Objet du Marché	Fournisseur désigné
1	Fruits et légumes de 1ère gamme	Marché subséquent
2	Fruits et légumes de 1ère, 4e et 5e gamme SIQO et régionaux	Union des Primeurs Laurance
3	Fruits et légumes de 4e et 5e gamme	Compagnie Financière de distribution
4	Légumes secs SIQO et régionaux	La Coopérative bio
5	Produits laitiers SIQO et régionaux	Guillot Jouani
6	Produits laitiers	Guillot Jouani
7	Produits de la mer	SYSCO
8	Volaille	SDA
9	Viandes	SOCOPA
10	Charcuterie de volaille	A2DIS
11	Charcuterie de porc	Ets Lucien
12	Plats préparés appertisés complets à base de protéines végétales et/ou animales	Cercle Vert
13	Épicerie	Cercle Vert
14	Préparations surgelées à base de protéines végétales et/ou animales	La Normandie à Paris
15	Produits surgelés	Fresca
16	Pains et viennoiseries	Toufflet
17	Sandwichs	A2DIS
18	Pâtisseries fraîches sucrées	EURL IS Services
19	Préparations fraîches à base de protéines végétales et/ou animales	Guillot Jouani
20	Pâtisseries fraîches salées	Alpes Frais
21	Pique-nique sachet	Cercle Vert
22	Boissons	[illegible] Fai Saveurs

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_13-23-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

3. Les ressources humaines

A. Évolution des effectifs

Les effectifs sont répartis en **4 directions** : la **Direction Générale**, la **Direction des Ressources Humaines**, la **Direction Exploitation** et la **Direction Qualité**.

63 agents qualifiés

Le Syrec compte 63 postes (dont 1 poste non permanent) au 31 décembre 2021, soit **6 postes de plus qu'en 2020**. Les créations de postes permanents interviennent dans le cadre de **l'adhésion de Villeneuve-la-Garenne** (1 poste au magasin, 1 poste au secteur allotissement, 2 postes au secteur transport et 1 poste au secteur production). De plus, **1 poste en contrat projet lié à l'alimentation durable et l'environnement** a été créé.

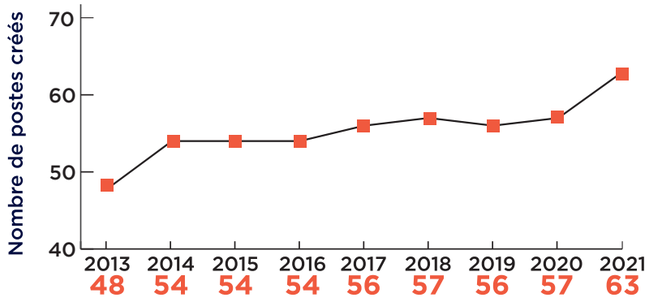

B. Pyramide des âges

L'âge moyen des agents sur emploi permanent est de **44 ans en 2021**, comme en 2020. Compte tenu des activités de l'établissement, le Syrec poursuit ses **actions de prévention et de sensibilisation à la sécurité au travail** ainsi que son **partenariat avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne**.

44 ans c'est l'âge moyen des agents

Les moins de 30 ans représentent **14,5%** des effectifs soit une augmentation de plus de 5 points par rapport à 2020.

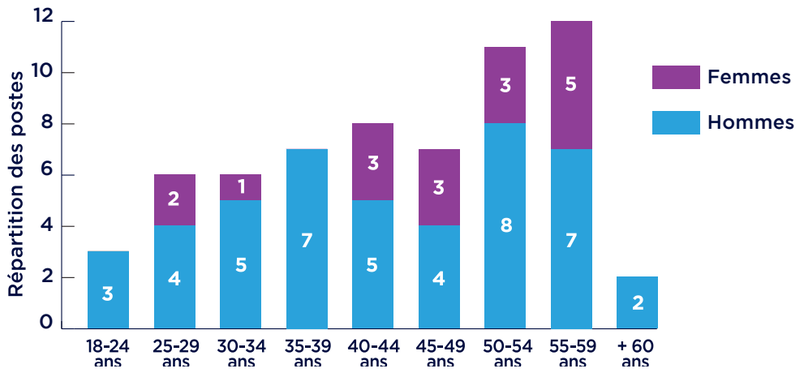

C. Répartition des personnels féminins et masculins

Au 31 décembre 2021, **27% des agents sont des femmes contre 73% d'hommes**. La proportion de femmes dans les effectifs est en légère baisse. Cette disparité peut s'expliquer par la nature des activités qui implique majoritairement des métiers en logistique et production.

D. Une politique en faveur de l'insertion professionnelle et de l'apprentissage

Depuis sa création, le Syrec s'inscrit dans **une politique d'insertion professionnelle dynamique** notamment en direction des chômeurs de longue durée, des personnes en reconversion professionnelle et des jeunes.

L'amélioration des conditions sanitaires en 2021 a permis d'accueillir des étudiants en stage tout au long de l'année et de renouer avec la culture de transmission du Syrec.

E. Développer les compétences de nos agents

La dynamique de formation et développement des compétences initiée en 2019 a été ralentie par l'épidémie de Covid-19. En effet, le CNFPT s'est trouvé dans l'obligation d'annuler ou de reporter un grand nombre de formations, bien que certaines aient été proposées sous forme de webinaire ou en distanciel. Pour autant, tous les agents du secteur exploitation ont bénéficié des formations obligatoires sur les pré-requis d'hygiène de sécurité alimentaire.

© DR

F. Une stratégie RH construite autour de la concertation

L'année 2021 a été **tournée vers la concertation et la co-construction** en matière de ressources humaines. En effet, de nombreux projets étaient à l'ordre du jour :

- **La mise en conformité avec les 1607 heures**, impliquant des modifications des organisations de travail avec changements d'horaires
- **La mise en place de l'aménagement de réduction du temps de travail**
- **La mise en place du télétravail et l'accord cadre avec les syndicats** sur l'évolution des pratiques de travail

Ces projets ont été **menés par des groupes de travail** et ont **fédéré les agents** qui ont participé à la réflexion globale. Tous ont été mis en œuvre au **1er janvier 2022**.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_23-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

III.

POURSUIVRE DES ORIENTATIONS AMBITIEUSES

1. Veiller à la sécurité sanitaire et alimentaire : une priorité

A. Des programmes de formation obligatoires

L'ensemble des agents de la direction exploitation a suivi les formations obligatoires sur les **pré requis d'hygiène de sécurité alimentair**e.

Ces formations et l'attention toute particulière portée par le Syrec concernant les mesures d'hygiène et sécurité ont été **récompensées lors du contrôle de la Direction départementale de la protection des populations** du 26 octobre 2021. Ce résultat confirme notre ambition en matière de sécurité alimentaire.

B. Assurer le suivi microbiologique

Le maintien de conditions sanitaires irréprochables est une priorité du Syrec. Pour cette raison, la salubrité et l'innocuité des denrées sont suivies rigoureusement par un **plan d'analyse microbiologique**. En 2021, **environ 1000 échantillons** (denrées et surfaces) ont été analysés par des laboratoires agrées afin de rechercher des bactéries qui peuvent être responsables de toxi-infections.

98 % des résultats sont satisfaisants.

C. Accompagner les agents de restauration des villes

Dans le cadre de l'**adhésion de la ville de Villeneuve-la-Garenne** au Syrec, un programme d'accompagnement des personnels de la commune a été déployé. À ce titre, le Service Qualité a dispensé **des séances d'intégration au Syrec sur la période de mai à juin 2021**. Lors de ces instances, une **découverte de l'unité de production** a eu lieu ainsi qu'une **présentation des orientations des démarches qualité et obligations réglementaires**. **45 agents** de la restauration travaillant sur les sites de consommation ont bénéficié de ces instances. Le Syrec a eu le plaisir d'accueillir également une quinzaine d'animateurs et vingtaine de parents d'élèves.

2. Adopter une alimentation durable et de qualité

A. Une part croissante de produits bio et labellisés

Dès 2012, le Syrec a introduit des produits issus de l'agriculture biologique dans ses menus. En 2021, **les produits bio ont représenté 23,69 % des achats** (en valeur). **28,01% des produits cuisinés et servis sont sous Signe d'Identification de Qualité et d'Origine** (SIQO). L'objectif est d'augmenter cette part en 2022 afin d'atteindre les objectifs fixés par la loi Egalim.

B. Développer l'offre végétarienne au quotidien

Le contexte réglementaire, les changements des comportements alimentaires et les demandes des convives engagent aujourd'hui les gestionnaires des restaurants collectifs à recomposer leur offre et à **s'orienter vers la proposition de menus végétariens**. Les plats végétariens peuvent être composés exclusivement de **protéines végétales** ou d'un **assemblage de protéines végétales et de produits issus des animaux** (œufs, produits laitiers).

Depuis septembre 2019, **Le Syrec propose chaque jour, dans les écoles élémentaires, une alternative végétarienne** en plus du menu végétarien unique hebdomadaire.

Dans les écoles maternelles, deux menus végétariens sont proposés chaque semaine.

Attentif au respect de la réglementation nutritionnelle, **le Syrec veille à l'équilibre nutritionnel et à l'apport en protéines et acides aminés** dans chaque menu.

La recherche de nouvelle recette est un travail quotidien. Les élèves ont pu découvrir ainsi en 2021 un riz cantonnais végétarien maison, et bien d'autres nouvelles recettes !

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_23-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

C. Lutter contre le gaspillage alimentaire

En 2021, environ **10 millions de tonnes de nourriture** ont été jetés en France. Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, le Syrec innove et repense avec agilité la structure des repas. L'évaluation de la consommation des repas dans le cadre de la restauration scolaire a mis en évidence la possibilité de **développer des menus avec moins de composantes**. À titre d'exemple, ce développement de menus à 4 composantes entraîne **une baisse d'environ 50% des déchets alimentaires**.

↘ 50%
de déchets alimentaires
lorsque le menu a 4 composantes

De plus, 2021 marque le commencement d'un nouveau projet au Syrec : **« De notre assiette à la planète »**. En effet, la loi EGAlim, la loi AGEC et la labellisation Ecocert En Cuisine imposent **une évaluation du gaspillage alimentaire a minima une fois par an** sur tous les sites de consommation. Par ailleurs, la lutte contre le gaspillage alimentaire est **une source d'économie pouvant permettre une montée en gamme des approvisionnements** à coût constant en restauration collective.

L'organisation du tri des déchets et leurs pesées permettent aussi de sensibiliser les convives et les agents aux problématiques du gaspillage alimentaire. Ainsi, depuis la mise en œuvre du projet dès la fin de l'année 2021, l'évolution du gaspillage alimentaire est suivie grâce à deux types de données :

- **Les relevés de pesées des biodéchets** quotidiennement sur les sites équipés de tables de tri et de balances à Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne et Villepinte
- **Les relevés de pesées des déchets alimentaires** triés par composantes en distinguant les restes en fin de service et les aliments non consommés sur les plateaux des enfants (réalisation une semaine dans l'année au regard du temps nécessaire à cette opération)

La pesée des biodéchets à Villeneuve-la-Garenne

À terme, l'objectif est de formaliser **un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire**. Ce plan sera co-construit en collaboration avec les villes afin de mettre en place de nouvelles actions :

- Mise en place de **micros-bonnes pratiques** et d'**actions de sensibilisation**
- **Réflexion sur la gestion des effectifs**
- **Réflexion sur les grammages**

D. Le Syrec certifié Ecocert

En 2019, le Syrec a engagé **une démarche de certification Ecocert** avec l'ensemble des restaurants scolaires des communes adhérentes. Cette démarche a été **à nouveau récompensée en décembre 2021 par une labellisation**.

Cette certification valorise les établissements de restauration collective qui répondent à plusieurs exigences. Ces dernières sont formulées dans un référentiel sous forme de critères contrôlables et répartis en quatre domaines :

- **Recours aux produits issus de l'agriculture biologique**
- **Provenance des aliments**
- **Qualité de la nutrition**
- **Impact environnemental** de l'activité des restaurants

Réalisé du 13 au 17 décembre 2021, **l'audit a salué l'établissement pour :**

- **La part de 23,6 % de produits issus de l'agriculture biologique** de janvier à octobre 2021 (en valeur d'achat)
- **Les 23 composantes bio par mois**
- **Les 2 composantes bio et locales par mois**
- **Les animations anti-gaspillage et ateliers culinaires dans les écoles**
- **Le projet pilote de livraison des restaurants avec des bacs inox réemployables**

La cuisine centrale et l'ensemble des restaurants ont été récompensés pour leur exemplarité en matière environnementale.

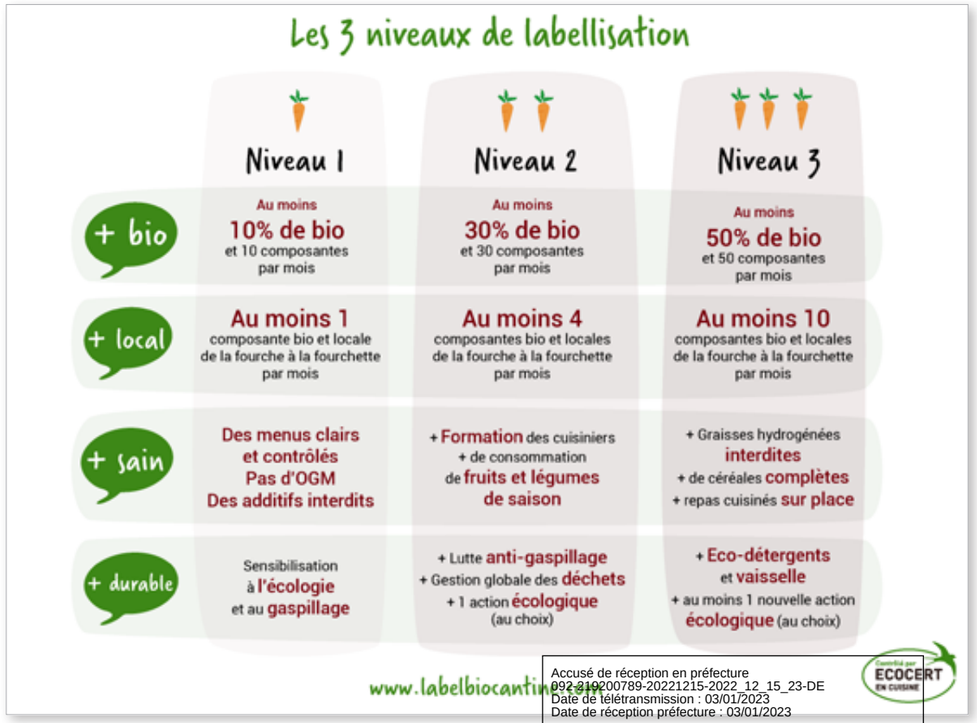

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_23-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

3. Favoriser le lien avec les usagers

A. Des actions pédagogiques régulières

› Une Semaine du Goût haute en couleur

La fermeture des écoles du mois d'avril puis la mise en place des différents protocoles sanitaires tout au long de l'année scolaire ont entraîné la suspension des animations proposées par le Syrec auprès des publics. Lors de la **Semaine du Goût sur le thème de la couleur**, en continuité avec les menus à thème, les élèves ont pu découvrir **une série de vidéos** sur la couleur des aliments.

› Des menus à thème pour bousculer le quotidien

Plébiscités et très attendus par les élèves, ils ont fait découvrir de nouvelles saveurs et de nombreux artistes aux élèves sur le thème de l'art sous toutes ses formes.

Le premier semestre 2021 a clôturé une série sur **le patrimoine culinaire des régions et départements français.**

Depuis la rentrée scolaire 2021, le Syrec rend hommage **aux artistes et à l'art sous toutes ses formes.**

› Les animations de Fraîch'Force

Afin de **sensibiliser les enfants aux bienfaits des fruits et légumes frais**, l'interprofession Interfel dispense des animations dans le cadre du programme national **Fraîch'Force**.

Malgré un contexte de crise, les animations ont repris au second semestre 2021 et le Syrec a pu bénéficier de **5 animations réparties sur les 4 villes adhérentes**.

Le programme est reconduit pour l'année 2022.

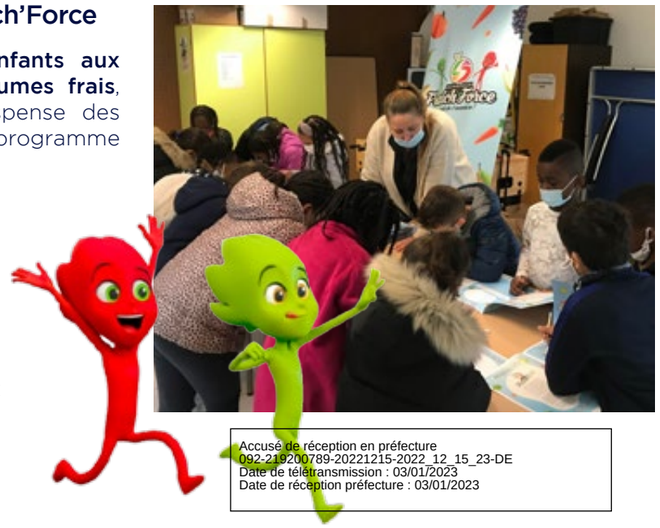

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_23-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

B. De nouveaux outils de communication déployés

En 2021, le Syrec a mis en place de nouveaux outils de communication :

- **Développement d'un affichage dans les restaurants scolaires**
- **Accentuation de la communication en direction des usagers sur les réseaux sociaux** Linkedin et Facebook
- **Création d'un nouveau site internet www.syrec-92.fr** (mis en service début 2022)
- **Élaboration d'une nouvelle formule de présentation des menus** sous forme hebdomadaire avec un encart éditorial (opérationnelle dès janvier 2022)

Le développement de ces nouveaux outils s'inscrit dans **une dynamique de renforcement des relations entre le Syrec et les usagers**. En effet, l'établissement remplit **un rôle d'information et de sensibilisation indispensable** à l'égard des populations parfois fragilisées, comme nous l'avons constaté pendant la crise sanitaire.

Une nouvelle présentation hebomadaire des menus à partir de janvier 2022 :

4. Une démarche de transition vers les contenants réemployables

A. La restauration scolaire

La loi Egalim programme **la fin de l'utilisation des contenants alimentaires en matière en plastique** pour la cuisson, la réchauffe et le service dans les services de restauration collective scolaire **en 2025**. L'établissement fait partie du groupe de travail **AGORES** et a contribué à ce titre à la rédaction du **Livre blanc sur les alternatives au plastique**. Dès 2019, l'établissement a initié une réflexion et des actions en ce sens avec le groupe de travail **Recolim**.

En 2021, Recolim a fait place au **groupement de commande Tremplin** qui compte le **SIRESCO**, le **SIVU** Bordeaux-Mérignac et le **SYREC**, ainsi que les villes de **Nantes**, **Rennes** et **Toulouse**. Ce groupement permet d'**encourager le développement de solutions innovantes** et d'**engager les achats publics** des nouvelles solutions développées. L'objectif de cette collaboration est d'**anticiper les impacts** liés au remplacement des conditionnements en plastique autour de plusieurs thématiques ciblées comme le choix des matériaux, le conditionnement, les techniques de cuisson, le stockage, la livraison, la remise en température, le nettoyage des contenants, l'hygiène et sécurité, etc.

Depuis novembre 2021, dans **4 écoles pilotes** (une par ville adhérente), les denrées sont **livrées en bac inox** afin d'identifier les contraintes et opportunités sur le terrain.

Tremplin
Transition
vers le réemployable
et innovation

Plus d'infos sur nos engagements durables :

B. Le portage à domicile

Les travaux de recherche pour la **mise en place des contenants réemployables pour le portage de repas à domicile** sont également en cours. L'usage de l'**inox micro-ondable** est actuellement à l'étude car ce changement entraîne des conséquences en terme de production, de livraison et de lavage. La ville de Fontenay-sous-bois a notamment mené une expérimentation visant à évaluer l'impact des contenants en inox micro-ondable sur l'organisation des tournées de portage. Ces résultats sont également une aide à la décision.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_23-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

DOCUMENTS ANNEXES

Les délibérations du Comité syndical en 2021

Comité syndical du 26 janvier 2021

2021/01.26 – 01 Finances - Rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2021

Comité syndical du 9 février 2021

2021/02.09 – 01 Finances - Vote du budget primitif 2021
2021/02.09 – 02 Finances - Fixation des tarifs de vente des repas, plateaux repas et autres prestations à compter du 1er mars 2021
2021/02.09 – 03 Finances - Contribution des communes adhérentes au Syrec pour l'exercice 2021
2021/02.09 – 04 Finances - Passation d'un appel d'offres ouvert pour fourniture de denrées alimentaires en 21 lots pour les besoins du Syrec et autorisation donnée au Président d'engager la procédure et de signer le marché

Comité syndical du 11 mai 2021

2021/05.11 – 01 Direction générale - Information relative à l'ensemble des actes administratifs pris pour l'année 2020
2021/05.11 – 02 Administration générale - Adhésion de la ville de Villeneuve-la Garenne au syndicat pour la restauration collective Syrec
2021/05.11 – 03 Direction générale - Convention de groupement de commandes pour l'achat de contenants durables et réutilisables et l'achat de machines et système d'automatisation
2021/05.11 – 04 Finances - Approbation du compte de gestion 2020
2021/05.11 – 05 Finances - Approbation du compte administratif et affectation des résultats de l'exercice 2020
2021/05.11 – 06 Finances - Retrait de la délibération n°2021/02.09 - 04 ; Passation d'un appel d'offres ouvert pour fourniture de denrées alimentaires en 22 lots pour les besoins du Syrec et autorisation donnée au Président d'engager la procédure et de signer le marché

Comité syndical du 22 juin 2021

2021/06.22 – 01 Direction générale - Approbation du rapport d'activité du Syrec de l'année 2020
2021/06.22 – 02 Finances - Modification des tarifs à compter du 1er septembre 2021
2021/06.22 – 03 Ressources Humaines - Délibération relative aux modalités d'organisation du temps de travail
2021/06.22 – 04 Ressources Humaines - Délibération portant création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifiée
2021/06.22 – 05 Ressources Humaines - Délibération portant création de cinq emplois permanents dans la filière technique
2021/06.22 – 06 Ressources Humaines - Mise à jour du tableau des effectifs au 1er septembre 2021
2021/06.22 – 07 Ressources Humaines - Approbation de la convention portant adhésion au service Conseil, Insertion et Maintien dans l'Emploi (CIME) du CIG de la Petite Couronne et de la convention PPR et autorisation donnée au Président à signer ces conventions et leurs annexes

Comité syndical du 20 octobre 2021

2021/10.20 – 01 Direction générale - Installation du comité syndical
2021/10.20 – 02 Direction générale - Détermination du nombre de Vice-Présidents
2021/10.20 – 03 Direction générale - Élection du 3e Vice-Président
2021/10.20 – 04 Direction générale - Désignation des membres du bureau du comité syndical
2021/10.20 – 05 Finances - Approbation de la convention entre le Syrec et la crèche Les Microdoniens et autorisation donnée au Président à signer cette convention
2021/10.20 – 06 Ressources Humaines - Délibération portant création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifiée
2021/10.20 – 07 Ressources Humaines - Information relative au rapport social unique 2020

Comité syndical du 24 novembre 2021

2021/11.24 – 01 Finances - Budget supplémentaire 2021
2021/11.24 – 02 Ressources Humaines - Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du centre interdépartemental de Gestion (CIG) de la Petite Couronne d'IdF

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_23-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Suite page suivante >

Comité syndical du 14 décembre 2021

2021/12.14 – 01 Finances - Rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2022
2021/12.14 – 02 Ressources Humaines - Mise en place du télétravail et approbation de la charte
2021/12.14 – 03 Ressources Humaines - Nouvelles modalités du Compte Épargne Temps
2021/12.14 – 04 Ressources Humaines - Modification de la participation financière à la complémentaire santé (mutuelle) à compter du 1er janvier 2022
2021/12.14 – 05 Ressources Humaines - Approbation du réglement du temps de travail et des congés
2021/12.14 – 06 Ressources Humaines - Mise à jour du tableau des effectifs
2021/12.14 – 07 Finances - Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2022
2021/12.14 – 08 Finances - Fixation de la durée d'amortissement des immobilisations acquises par le Syrec à compter du 1er janvier 2022
2021/12.14 – 09 Finances - Adoption d'un Réglement Budgétaire et Financier (RBF)

Compte Administratif 2021

INVESTISSEMENT			
Dépenses		recettes	
Emprunts	414 138,41 €	Solde N-1	973 493,50 €
Achats	460 009,53 €	FCTVA	10 333,16 €
		recettes amortissement	709 639,29 €
TOTAL	**874 147,94 €**	**TOTAL**	**1 693 465,95 €**

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		recettes	
Dépenses courantes dont l'alimentaire	6 049 284,89 €	résultat N-1	345 631,53 €
Personnel	2 535 403,68 €	recettes Gennevilliers	3 855 268,45 €
emprunts	298 042,43 €	recettes Saint Ouen	3 502 260,53 €
autres dépenses	163 268,46 €	recettes Villepinte	2 032 792,37 €
		recettes Villeneuve	544 225,88 €
dotation amortissements	709 639,29 €	Autres ventes	13,76 €
		Autres recettes	43 581,03 €
		subvention état	749 387
TOTAL	**9 755 638,75 €**	**TOTAL**	**11 073 160,55 €**

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_23-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Suivez-nous sur :

Syrec

...et retrouvez-nous début 2022 sur :

www.syrec-92.fr

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221213-2022_12_15_23-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

N°24/0451

COMMUNE
DE
VILLENEUVE-
LA-GARENNE
92390

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 35
Membres présents : 27
Membres représentés : 7
Membre absent : 1
Membres votants : 34

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 15 décembre 2022 à dix-sept heures, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-la-Garenne légalement convoqué par M. Pascal PELAIN Maire, par convocations postées le vendredi 09 décembre 2022 et par voie dématérialisée le même jour, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle du Conseil municipal à l'Hôtel de ville de Villeneuve-la-Garenne sous la présidence de son Maire.

ETAIENT PRESENTS :
M. Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne,

Mme Carine BANSEDE, M. Frédéric RARCHAERT, Mme Khady FOFANA, M. Arnaud PERICARD, Mme Leïla LARIK, Mme Fatima AAZIZ, M. Bachir HADDOUCHE, Mme Sandrine HERTIG, M. Kiran GURUNG, Mme Zoubida KHATTALA, M. Lahcen BAYLAL, Maires-adjoints.

Mme Monique LABORNE, M. Salah KOBBI, Mme Mirtha HENRIOL, M. Larbi OUHAMMOU, M. Mohamed AMAGHAR, M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE, Conseillers municipaux délégués.

Mme Eduarda RODRIGUES-PINTO, M. Gaoussou KEITA, M. Jérémie LAGARDE, M. Erick PELEAU, Mme Yaël LEVY, M. Abdélaziz BENTAJ, Mme Emmanuelle RASSABY, M. Gabriel MASSOU, Mme Eve NIELBIEN, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :
M. Alain-Xavier FRANCOIS, Maire-adjoint, donne pouvoir à M. Frédéric RARCHAERT,
Mme Fatma SERIR, Conseillère municipale déléguée, donne pouvoir à Mme Fatima AAZIZ,
Mme Rolande CHAVANNE, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. Bachir HADDOUCHE,
Mme Joanna MOHAMED, Conseillère municipale, donne pouvoir à Mme Zoubida KHATTALA,
M. Christophe DOUAY, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. Erick PELEAU,
Mme Mariam KANTE, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. le MAIRE,
Mme Sandrine PAYET, Conseillère municipale, donne pouvoir à Mme Yaël LEVY

ABSENT :
M. Abdel AIT OMAR, Conseiller municipal,

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Kiran GURUNG, Maire-adjoint, désigné en séance conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE ANNUEL DU SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE (SIAAP) POUR L'ANNEE 2021

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_24-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

MONSIEUR RARCHAERT EXPOSE AU CONSEIL

Que la commune de Villeneuve-la-Garenne a délégué la compétence du traitement des eaux usées au Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP), lequel assure le transport et l'épuration journalière de 2,4 millions de m^3 d'eaux usées recueillies par les réseaux publics d'assainissement sur le territoire de quatre départements (Yvelines, Val d'Oise, Essonne, Seine-et-Marne) et de 180 communes des départements voisins, tous liés au Syndicat par convention,

Que les missions du SIAAP sont de transporter, dépolluer et restituer à la Seine ainsi qu'à la Marne les 2,4 millions de m^3 d'effluents (produits par 9,2 millions d'usagers franciliens) par jour, ce qui représente à titre principal 400 kilomètres de canalisations souterraines, 1800 km^2 de territoire de collecte, ainsi que 5 usines de prétraitement traités quotidiennement par 6 usines de dépollution : Seine Aval, Seine Amont, Seine Centre, Seine Grésillons, Seine Morée et Marne Aval,

Que dans le département des Hauts-de-Seine, la part transport / épuration que perçoit le SIAAP représente 28 % environ de la facture d'eau de l'usager (redevance assainissement). L'activité du SIAAP est donc financée par les redevances (Paris et petite couronne et Grande couronne) ainsi que par des subventions versées principalement par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

Que le budget du SIAAP annuel s'élève à 1,3 milliard d'euros,

Faits marquants en 2021 selon le rapport

- En 2021, le SIAAP s'est mobilisé pour la baignade et coordonne les acteurs du territoire et mobilise d'importants moyens pour garantir la baignabilité de la Marne et de la Seine à l'horizon 2024(Jeux Olympiques et Paralympiques) et au-delà,

- Membre du Comité de bassin et du Conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie, le SIAAP participe à la définition des grandes orientations stratégiques de la gestion de l'eau et de l'utilisation des moyens financiers de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

- L'objectif d'innovation, programmation scientifique du SIAAP, est de partager la connaissance et le déploiement opérationnel. En 2021, des recherches ont été menées sur la compréhension de la pandémie, le Plan d'action pour la Baignade,

Les trois ambitions de la stratégie du SIAAP pour une transition écologique vers un développement durable sont en adéquation avec les ODD (Objectifs de Développement Durable) :

4. Diminuer l'empreinte écologique du SIAAP en préservant les écosystèmes et les ressources naturelles avec,

o l'amélioration de la performance du système d'assainissement : de nombreuses opérations menées dans les usines et dans les réseaux,

Que les dépenses d'équipement de l'exercice 2021 ont notamment concerné la poursuite des opérations relatives à la refonte de Seine aval, pour 245,3 M€, avec les travaux de reconstruction de l'usine de Clichy pour environ 23 M€, ou encore la rénovation de l'unité de clarifloculation de Seine aval (près de 8 M€),

Qu'au total, le SIAAP a investi en 2021 un montant de près de 102 millions d'euros, notamment pour assurer l'amélioration des performances épuratoires des usines, la maîtrise des pollutions de temps de pluie et le transport des effluents, ainsi que l'amélioration de ses équipements et de ses process industriels,

Que le montant total des autorisations de programme ouvertes fin 2021 s'élève à 4,11 Milliards d'euros,

o le suivi de la biodiversité aquatique et terrestre, la dépollution des fleuves (1900 tonnes de déchets récupérés en 2021 par les 26 barrages flottants du SIAAP),

o le déploiement du logiciel « Parapluie », conçu pour aider tout acteur de la construction à trouver la solution adaptée à ses besoins pour gérer durablement les eaux pluviales,

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_24-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

5. Lutter contre le dérèglement climatique et diminuer les émissions de gaz à effet de serre avec,

o l'autonomie énergétique avec deux refontes à Seine Aval : celle de l'unité de production de biogaz et celle de l'unité de décantation primaire,

o la transition énergétique avec l'optimisation de la consommation d'énergie, l'utilisation ou la valorisation du biogaz comme ses excédents de chaleur. En 2021, le SIAAP a mené différents projets comme l'optimisation de l'utilisation et la valorisation du biogaz à Seine Grésillons, l'aération des biofiltres à Seine centre,

o la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) avec l'évolution de la méthode de calcul de son bilan des émissions de GES prenant en compte l'ensemble des émissions, la mise en œuvre de son plan de mobilité, l'amélioration du traitement et du transport des boues et une meilleure mesure du protoxyde d'azote (N_2O),

6. Répondre aux attentes des femmes et des hommes du territoire avec notamment,

o la consolidation des échanges avec les riverains, par exemple en créant des jurys de nez (riverains bénévoles des usines de traitement – partenariat et formation à la reconnaissance des odeurs liées aux activités du SIAAP), en développant les partenariats avec les pêcheurs pour la pêche et la protection du milieu aquatique, en contribuant aux opérations de nettoyage des berges,

o le renforcement du travail en réseau et la relance des formations pour les agents,

o l'engagement à l'international renouvelé, avec des projets en faveur de l'atténuation des effets liés au changement climatique,

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-39,

Vu le rapport d'activité et de développement durable du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne pour l'année 2021,

Vu l'avis favorable de la commission technique en date du 12 décembre 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCPL) du 09 décembre 2022,

Ouï l'exposé de Monsieur RARCHAERT,

Et après en avoir débattu,

PREND ACTE

De la communication par Monsieur le Maire, du rapport d'activité et de développement durable du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne pour l'année 2021.

PRECISE

Que le rapport est joint à la présente délibération

DIT

Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Villeneuve-la-Garenne dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L.411-7 CRPA).

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-20221212_15_24-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Que la présente délibération municipale pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Pascal PELAIN

Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller Régional d'Ile de France
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_24-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_24-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Le SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne) est le service public qui dépollue chaque jour les eaux usées de plus de 9 millions de Franciliens, ainsi que les eaux pluviales et industrielles, pour rendre à la Marne et à la Seine une eau propice au développement du milieu naturel.

Le SIAAP, avec plus de 1800 agents, dépollue 7j/7, 24h/24, près de 2,5 millions de m^3 d'eau, transportés par 400 km d'émissaires et traités par ses 6 usines d'épuration.

Son champ d'action dépasse la dépollution des eaux usées : valorisation des déchets produits, protection des milieux naturels, anticipation des évolutions aussi bien climatiques que démographiques…

Fort de son expertise, acteur reconnu, le SIAAP collabore avec ses différents partenaires institutionnels, les collectivités publiques et l'ensemble des acteurs des territoires de son champ d'intervention.

Assurer l'égalité d'accès à un système d'assainissement performant, promouvoir la mise en œuvre de démarches environnementales et répondre au défi climatique, telles sont les missions du SIAAP, ici et à l'échelle internationale, afin de promouvoir et de mettre en œuvre un assainissement durable pour les Franciliens.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_24-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

SOMMAIRE

Édito p. 10

PARTIE 1
Diminuer l'empreinte écologique du SIAAP en préservant les écosystèmes et les ressources naturelles
p. 27

1.1 **Performance du système d'assainissement**
p. 28

1.2 **Biodiversité aquatique**
p. 32

1.3 **Biodiversité terrestre**
p. 38

1.4 **Les actions de développement durable**
p. 40

1.5 **Vers une gestion plus durable des eaux pluviales**
p. 42

PARTIE 2
Lutter contre le dérèglement climatique et diminuer les émissions de gaz à effet de serre
p. 44

2.1 **À Seine aval, deux refontes clés pour l'autonomie énergétique**
p. 46

2.2 **Agir pour la transition énergétique**
p. 48

2.3 **Consommations énergétiques**
p. 52

2.4 **Réduire les émissions de gaz à effet de serre**
p. 54

2.5 **Les actions de développement durable**
p. 56

2.6 **Le SIAAP et les COP**
p. 58

PARTIE 3
Répondre aux attentes des femmes et des hommes du territoire
p. 60

3.1 **Des moyens techniques et humains**
P. 62

3.2 **La fonction ressources humaines en action**
p. 66

3.3 **Le SIAAP engagé pour les riverains aux côtés des acteurs de développement durable**
p. 70

3.4 **Un engagement renouvelé à l'échelle internationale**
p. 72

3.5 **Les actions de développement durable**
p. 76

3.6 **Crise sanitaire : veille opérationnelle et vigilance**
p. 78

Pour suivre le SIAAP au quotidien :

www.siaap.fr

SIAAPassainissement

@le_SIAAP **@le_SIAAP**

@Le_SIAAP

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_24-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

LE SIAAP

2,4 millions de m³
d'eaux usées transportées et traitées par le SIAAP chaque jour par temps sec, soit la consommation de 9 millions de Franciliens.

Transporter les eaux usées

400 km de canalisations souterraines.
Elles transportent les eaux domestiques, industrielles et pluviales jusqu'aux usines.

6 usines de dépollution.
Elles traitent les eaux usées domestiques, pluviales et industrielles de l'agglomération parisienne avant de les rejeter propres dans le milieu naturel au profit de la biodiversité.

Stocker l'eau de pluie

8 bassins de stockage,
4 tunnels réservoirs,
d'une capacité totale de plus de 900 000 m³.
Ils stockent les eaux usées temporairement, lors de précipitations importantes, pour éviter les rejets dans la rivière sans passage en usine d'épuration.

5 usines de prétraitement
Le prétraitement est la première étape du traitement des eaux usées. C'est le retrait des plus gros déchets, des sables et des graisses présents dans les eaux usées à leur arrivée dans l'usine.

1 réseau pour gérer le système d'assainissement francilien unique en Europe.
MAGES est un outil de simulation qui recueille en temps réel, 24h/24, les données de l'ensemble des acteurs de l'assainissement francilien et les prévisions de Météo France. Ces simulations permettent aux agents du SIAAP d'élaborer en cas de crise (fortes pluies…), des scénarios, au cas par cas, pour gérer la quantité d'eau et éviter les inondations.

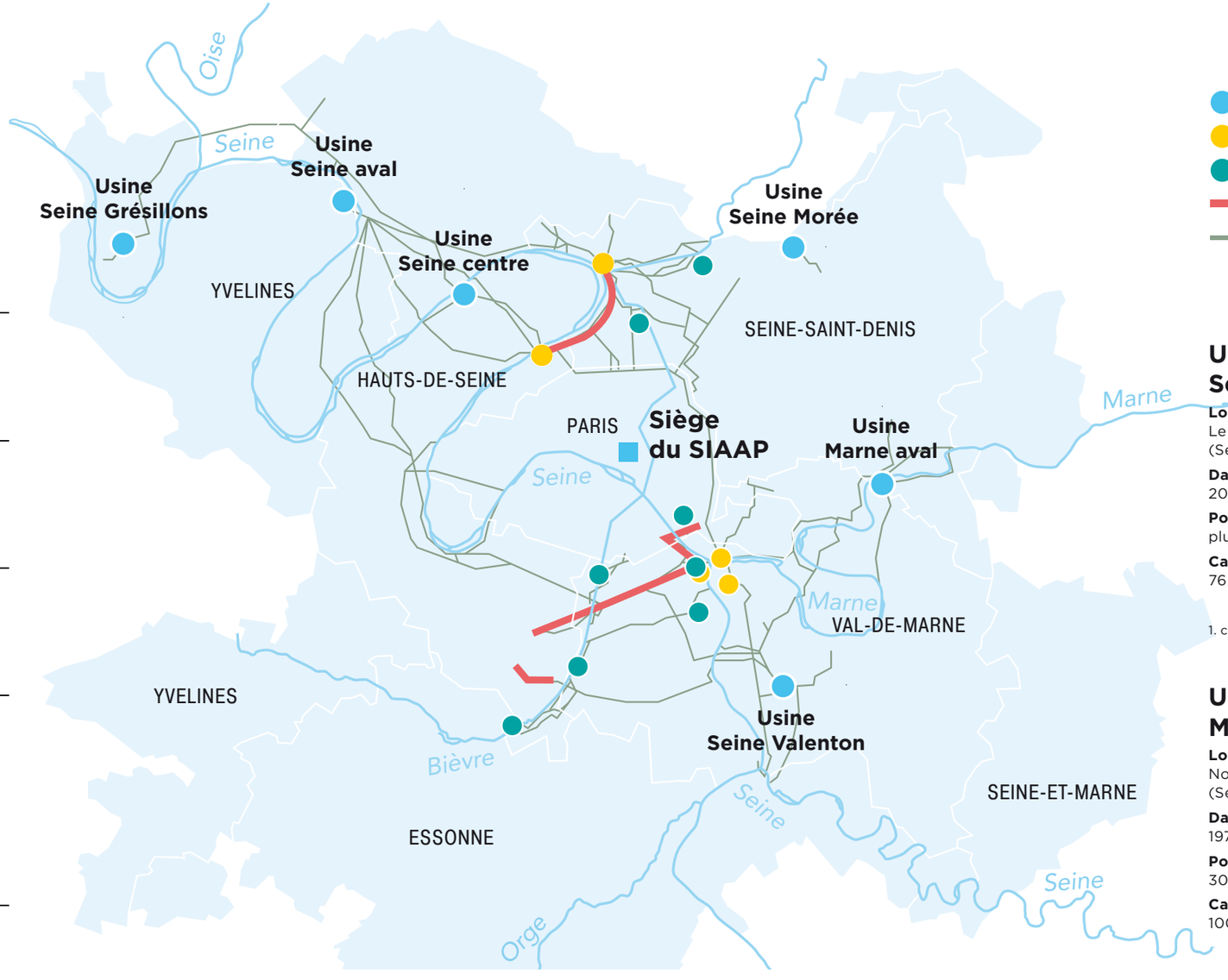

Usines d'épuration
Usines de prétraitement
Bassins de stockage
Tunnels réservoirs
Émissaires

Usine Seine Morée

Localisation
Le Blanc-Mesnil (Seine-Saint-Denis)

Date de mise en service
2014

Population concernée
plus de 200 000 habitants

Capacité de traitement[1]
76 500 m³/jour

1. calculée par temps sec.

Usine Marne aval

Localisation
Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis)

Date de mise en service
1976

Population concernée
300 000 habitants

Capacité de traitement[1]
100 000 m³/jour

Usine Seine Grésillons

Localisation
Triel-sur-Seine (Yvelines)

Date de mise en service
2008, puis étendue en 2013

Population concernée
1 million d'habitants

Capacité de traitement[1]
300 000 m³/jour

Usine Seine aval

Localisation
Saint-Germain-en-Laye, Achères, Maisons-Laffitte (Yvelines)

Date de mise en service
1970

Population concernée
5 millions d'habitants

Capacité de traitement[1]
1,5 million m³/jour

Usine Seine centre

Localisation
Colombes (Hauts-de-Seine)

Date de mise en service
1998

Population concernée
1 million d'habitants

Capacité de traitement[1]
404 800 m³/jour

Usine Seine Valenton

Localisation
Valenton (Val-de-Marne)

Date de mise en service
1987

Population concernée
2,65 millions d'habitants

Capacité de traitement[1]
1,5 million m³/jour

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_24-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

LE SIAAP
EN CHIFFRES

1 800
agents

34
espèces de poissons
recensées dans la Marne
et dans la Seine, signe de la bonne
qualité de ces fleuves

9,2
millions
d'usagers

LA PROGRAMMATION INNEAUVATION

65
actions
de recherche
engagées

10 thèses
et post-doctorats
en cours

12
entreprises
innovantes

35
centres
de recherche

7
ouvrages collectifs
techniques
ou scientifiques

4
associations
partenaires

160 articles scientifiques
et techniques publiés
dont **24** en 2020-2021
dans des revues nationales
et internationales

8
projets financés
par des guichets nationaux,
européens ou
internationaux

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_24-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

CONDUIRE UNE **TRANSITION DURABLE** AU SERVICE DES FRANCILIENS.

ENTRETIEN CROISÉ AVEC LE PRÉSIDENT ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU SIAAP

Comment le SIAAP s'est-il investi aux côtés des Franciliens dans cette année encore marquée par les effets de la pandémie mondiale ?

François-Marie DIDIER, Président : La priorité du SIAAP a de nouveau été, en 2021, d'assurer pour nos concitoyens franciliens la continuité du service public d'assainissement. Les agents du SIAAP ont fait preuve d'une réelle capacité d'adaptation et par leur implication de tous les instants, ils ont protégé la Marne et la Seine et contribué ainsi à maintenir l'agglomération francilienne dans sa trajectoire de territoire durable. Avant d'être élu Président du SIAAP lors du Conseil d'administration qui s'est tenu en septembre de cette année, j'avais déjà eu l'occasion, en tant qu'Administrateur, de constater ce fort engagement des équipes et leur attachement aux objectifs de développement durable. Elles en ont encore fait preuve et cette continuité est le meilleur service rendu aux usagers et à leur environnement.

Jacques OLIVIER, Directeur général : Cette année encore, notre activité industrielle a en effet joué un rôle majeur dans la préservation de l'environnement en Île-de-France, qu'il s'agisse de l'équilibre écologique du milieu naturel comme de la protection de la biodiversité. Ces résultats, tangibles et durables, reposent sur nos savoir-faire et sur la performance de notre système d'assainissement. Malgré la pandémie, les confinements et les restrictions de sécurité, notre métier quotidien, dans nos usines comme dans la gestion de nos réseaux, a toujours été d'agir en faveur de la résilience écologique du territoire francilien.

En quoi cet engagement est-il aussi la réponse du SIAAP à la dynamique de transition écologique ?

François-Marie DIDIER : La transition écologique est au cœur de la mission du SIAAP. Notre activité, par nature, est une activité de préservation de l'environnement et de protection du territoire. En dépolluant les eaux usées avant qu'elles ne retournent au milieu naturel, nous avons un rôle majeur et central dans l'équilibre écologique francilien. Mais cela ne s'arrête pas là car le défi environnemental ne se relève plus aujourd'hui sans y intégrer la nouvelle donne énergétique. Dans ce domaine aussi le SIAAP a consolidé sa position en 2021, intégrant pleinement le sujet de la valorisation des eaux usées et les principes de l'économie circulaire au développement de son activité. Le biogaz, dont notre Syndicat est le premier producteur en France, s'inscrit dès aujourd'hui comme une énergie d'avenir, propre et utile à la transition énergétique.

Jacques OLIVIER : La réponse du SIAAP aux enjeux de la transition écologique est en effet une réponse complète. Elle s'est développée ces dernières années grâce à notre politique d'innovation et à notre culture partenariale. Celle-ci repose sur notre capacité à faire vivre la filière des métiers de l'assainissement, tant du point de vue de la recherche que du côté des industriels avec lesquels, en tant qu'opérateur, le SIAAP conçoit, met en œuvre et expérimente des solutions techniques et technologiques. À l'échelle de l'agglomération parisienne, le SIAAP peut revendiquer ce rôle d'animateur territorial pour accélérer la transition écologique.

Quels sont les projets phares autour desquels va se concrétiser l'action du SIAAP en faveur de cette transition écologique ?

Jacques OLIVIER : La réalisation de notre ambition pour la transition écologique dépend aussi de la robustesse de notre système d'assainissement. Le SIAAP va donc poursuivre sa dynamique de progrès continu, en matière de sécurité industrielle, d'organisation et de fonctionnement opérationnel. Sur ces sujets, nous avançons en partenariat avec l'ensemble de nos parties-prenantes. Des programmes sont en cours de déploiement et beaucoup de moyens sont engagés. Ils vont se poursuivre pour consolider le SIAAP de demain dont les équipes seront toujours en première ligne pour promouvoir le développement durable francilien.

François-Marie DIDIER : Garantir la performance de notre système d'assainissement pour préserver le milieu naturel et continuer à faire de nos usines des centres de production d'énergie pour lutter contre le dérèglement climatique sont les deux piliers métiers de notre mission. Mais je conçois aussi la responsabilité du SIAAP dans une dimension plus large, qui touche à notre conscience collective en matière d'environnement. Pour atteindre l'objectif de la baignade par exemple, il faut embarquer tous les acteurs : les populations, leurs élus, les acteurs économiques et industriels, le monde associatif. Le SIAAP doit jouer pleinement son rôle dans l'animation de ce collectif, y compris en faisant mieux connaître ses métiers, en faisant de la pédagogie sur les enjeux de la ressource et en mobilisant les jeunes générations.

« La priorité du SIAAP a de nouveau été, en 2021, d'assurer pour nos concitoyens franciliens la continuité du service public d'assainissement. »

François-Marie Didier, Président du SIAAP

« Cette année encore, notre activité industrielle a en effet joué un rôle majeur dans la préservation de l'environnement en Île-de-France. »

Jacques Olivier, Directeur général du SIAAP

Accusé de réception en préfecture
075-200057221215-2022_12_15_24-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

DES ÉLUS ENGAGÉS **AU SERVICE DU SIAAP DE DEMAIN**

Le SIAAP est administré par 33 conseillers départementaux désignés par les quatre départements le constituant : Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.

Ces élus composent le Conseil d'administration. Reflet de l'ancrage territorial du SIAAP au service des Franciliens, le Conseil d'administration définit et délibère sur les grandes orientations stratégiques du SIAAP, fort de la diversité des territoires qui le composent et de la diversité politique représentée par les administratrices et les administrateurs, avec comme priorité l'intérêt général au service des Franciliens. Conduite par François-Marie Didier, Président du SIAAP, l'activité du Conseil d'administration est organisée autour d'un bureau élu, composé de neuf vice-présidents. Pour accompagner la mise en œuvre des orientations stratégiques pilotée par la Direction générale, le SIAAP s'est doté de différentes commissions thématiques.

LES **CINQ COMMISSIONS THÉMATIQUES** DU SIAAP

Conformément aux dispositions de l'article L. 3121-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le renouvellement du Conseil d'administration du SIAAP nécessite de constituer des commissions de travail thématiques et d'en désigner les membres.

La fonction de ces commissions thématiques consultatives est d'expertiser les dossiers et de préparer les débats du Conseil d'administration. Elles visent, en outre, à faire participer les membres du Conseil d'administration aux orientations dans les différents champs d'activité des commissions et de favoriser l'implication des élu·e·s membres. Bien que les commissions thématiques ne soient pas obligatoires, le SIAAP les a depuis longtemps mises en œuvre.

LA COMMISSION **DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Cette commission permet d'élargir la vision de la stratégie du SIAAP en matière de politique environnementale et durable, en prenant appui sur les actions déjà mises en œuvre. Elle permet également d'évaluer l'ensemble de ces actions dans le cadre des objectifs de développement durable définis par l'ONU dans lesquels le SIAAP est engagé. En outre, elle alimente la réflexion et les propositions dans le processus d'évaluation des résultats, au moyen d'indicateurs globaux détaillés dans le rapport de développement durable présenté au Conseil d'administration.

LA COMMISSION DES FINANCES

Cette commission concourt à l'échange sur l'élaboration budgétaire et à la préparation du Débat d'orientations budgétaires afin d'émettre un avis et des propositions avant les délibérations du Conseil d'administration.

LA COMMISSION DE L'ACTION ET DES RELATIONS INTERNATIONALES

Cette commission évalue l'état d'avancement du programme et des actions en matière de coopération décentralisée portés par le SIAAP. Au titre des relations internationales, et engagée dans le rayonnement de « l'action extérieure des collectivités territoriales », la commission évalue également les réflexions et propositions visant à la participation du SIAAP aux grands événements internationaux. La commission est aussi l'occasion d'échanges sur le renforcement de la stratégie du SIAAP en matière de relations internationales dans le cadre des différents partenariats avec les institutions internationales et, le cas échéant, des différents dossiers présentés lors du Conseil d'administration et du Bureau.

LA COMMISSION RELATIVE AU SCHÉMA DIRECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT ET AUX COOPÉRATIONS AVEC LES TERRITOIRES DE LA ZONE SIAAP

Les enjeux des moyens épuratoires, en adéquation avec la démographie francilienne, ont été intégrés et planifiés dans le Schéma directeur d'assainissement de la zone SIAAP. Celui-ci s'est construit avec différents partenaires dans une vision stratégique de l'assainissement francilien. Au vu des enjeux et de la particularité de la région parisienne pour la compétence assainissement, il a été jugé que la mise en place d'un schéma de coordination et d'objectifs viendrait compléter le dispositif existant actuel, permettant de mieux associer les différents maîtres d'ouvrage sur le bilan de la conformité de la collecte demandé par la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) et l'agence de l'eau Seine-Normandie (AESN).

Cette commission permet donc l'échange autour de ces nouveaux enjeux et, plus largement, l'évaluation des objectifs en matière de qualité des milieux naturels de la Seine, de la Marne et de ses affluents, de la performance épuratoire et de l'engagement du SIAAP dans le cadre du plan eau-climat.

LA COMMISSION DE LA COMMUNICATION

Cette commission permet d'évaluer et de présenter les différentes actions en matière de stratégie de communication, de campagne d'information périodique, de communication externe et interne destinées à être validées par le Conseil d'administration.

Une commission thématique et consultative supplémentaire a été proposée.

LA COMMISSION DE LA RÉFORME TERRITORIALE ET DE LA PROSPECTIVE

Dans un contexte de densification du maillage territorial et de simplification de l'organisation administrative francilienne, l'évolution du périmètre d'intervention du SIAAP et son anticipation doivent faire l'objet de travaux réguliers. À cet égard, il est apparu pertinent de créer une commission spécialement chargée de la réforme territoriale et de la prospective.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_24-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

LES 33 MEMBRES DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

75 PARIS

Jean-Didier Berthault
3e vice-président
Conseiller de Paris 17e

Colombe Brossel
6e vice-présidente
Conseillère de Paris 19e

Rachida Dati
Membre du bureau
Conseillère de Paris 7e

Jean-Philippe Daviaud
Conseiller de Paris 18e

Inès de Raguenel
Membre du bureau
Conseillère de Paris 15e

François-Marie Didier
Président du SIAAP,
Conseiller de Paris 20e

Nelly Garnier
Conseillère de Paris 11e

Jean-Philippe Gillet
Conseiller de Paris 19e

Jérôme Gleizes
9e vice-président
Conseiller de Paris 20e

Raphaëlle Primet
Conseillère de Paris 20e

Delphine Terlizzi
Conseillère de Paris 11e

Karim Ziady
Membre du bureau
Conseiller de Paris 17e

92 HAUTS-DE-SEINE

Pierre-Christophe Baguet
Vice-président
du Conseil départemental

Grégoire de la Roncière
5e vice-président
Conseiller départemental

Josiane Fischer
Membre du bureau
Conseillère départementale

Vincent Franchi
Conseiller départemental

Denis Larghero
Vice-président
du Conseil départemental

Nadia Mouaddine
2e vice-présidente
Conseillère départementale

Rémi Muzeau
Vice-président
du Conseil départemental

93 SEINE-SAINT-DENIS

Belaïde Bedreddine
7e vice-président
Vice-président
du Conseil départemental

Hamid Chabani
Membre du bureau
Conseiller départemental

Emmanuel Constant
Vice-président du conseil
départemental

Philippe Dallier
1er vice-président
Conseiller départemental

Frédérique Denis
Membre du bureau
Conseillère départementale

Pascale Labbé
Vice-présidente
du Conseil départemental

Azzédine Taïbi
Conseiller départemental

94 VAL-DE-MARNE

Nicolas Bescond
Conseiller départemental

Chantal Durant
4e vice-présidente
Vice-présidente du Conseil
départementale

Hervé Gicquel
Conseiller départemental

Kristell Niasme
Conseillère départementale

Déborah Münzer
8e vice-présidente
Vice-présidente du Conseil
départemental

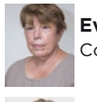
Evelyne Rabardel
Conseillère départementale

Germain Roesch
Membre du bureau
Conseiller départemental

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_24-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

DES INDICATEURS **POUR UN SERVICE PUBLIC DURABLE**

Ce rapport d'activité et de développement durable présente les données réglementaires attendues dans un rapport annuel selon les dispositions de la loi 95-6101 du 2 février 1995 relatives au renforcement de la protection de l'environnement et conformément aux directives des articles D222 461 et D 22246-5 du Code général des collectivités territoriales.

INDICATEURS TECHNIQUES, FINANCIERS ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Les indicateurs techniques, financiers et de développement durable en application du décret n° 2007-765 du 2 mai 2007 sont accessibles sur siaap.fr dans la rubrique Presse & Publications.

QU'EST-CE QUE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

Le développement durable est l'idée que les sociétés humaines doivent vivre et répondre à leurs besoins sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Le développement durable est un développement qui prend en compte trois dimensions : économique, environnementale et sociale.

LE SIAAP, PARTIE PRENANTE DE GRI

Depuis 2018, le SIAAP suit les normes de reporting de développement durable de GRI et en applique les 10 principes. Le Rapport d'Activité et de Développement Durable 2021 a été préparé conformément aux normes GRI : Option essentielle.

En 2021, le SIAAP a lancé une réflexion pour renforcer l'adéquation avec les exigences de GRI. L'ensemble des indicateurs est disponible sur siaap.fr dans la rubrique Presse & Publications.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_24-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

MOBILISATION GÉNÉRALE AU SIAAP **POUR LA BAIGNADE**

Antérieur à l'annonce des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, l'engagement du SIAAP en faveur de la qualité des eaux de la Marne et de la Seine a pris une nouvelle dimension avec la perspective de ce rendez-vous sportif international. Depuis, le SIAAP coordonne les acteurs du territoire et mobilise d'importants moyens pour garantir la baignabilité de ces deux fleuves à l'horizon 2024 et au-delà.

1,2 milliard d'euros alloué au Plan d'action Baignade, dont 430 **millions d'euros** financés par le SIAAP

30 millions d'euros alloués par le SIAAP aux collectivités locales pendant trois ans à partir de 2021, dont **6 millions d'euros** distribués en 2021

CONFÉRENCE **D'ASSAINISSEMENT**

Face à la nécessaire coordination des acteurs qu'exigent les enjeux environnementaux en général et l'atteinte de la «baignabilité» urbaine en particulier, le préfet de la Région Île-de-France et le président du SIAAP ont co-présidé une nouvelle instance dénommée « Conférence assainissement de la zone agglomérée parisienne», regroupant les 51 maîtres d'ouvrage qui assurent aujourd'hui la collecte et le transport des eaux usées et pluviales dans la région. Elle a vocation à les associer aux orientations et décisions stratégiques du SIAAP et à attirer leur attention sur des problématiques ciblées, telles que la gestion à la source des eaux pluviales et la désimperméabilisation des sols franciliens. La première réunion a eu lieu en avril 2021 et sera reconduite en 2022.

Six milliards d'euros : tel est le budget global consacré par le SIAAP ces 20 dernières années pour rendre son système d'assainissement plus performant et améliorer ainsi la qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel. Les résultats de ces efforts sont là, puisque la Seine respecte déjà, à certaines saisons, les critères imposés par la directive européenne concernant les eaux de baignade. Un premier essai qu'il convient de confirmer dans la perspective non seulement des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, mais aussi de l'héritage qu'ils laisseront aux Franciliens, à savoir des fleuves dans lesquels il est possible de se baigner. Pour sécuriser ce grand plongeon, le SIAAP, qui participe au comité de pilotage « qualité de l'eau et baignade en Marne et en Seine », mobilise depuis 2016 des moyens humains, techniques et financiers importants.

EXPERTISE ET FINANCEMENT

Les experts du SIAAP ont ainsi piloté les grandes études indispensables à la modélisation des aménagements et actions nécessaires pour aboutir au Plan d'action Baignade ; aujourd'hui, ils effectuent des études complémentaires pour permettre l'ouverture à la baignade d'une vingtaine de sites sur la Marne et la Seine. D'un budget global estimé à 1,2 milliard d'euros d'investissement, ce plan est financé pour un tiers par le SIAAP : une enveloppe qui lui permet de réaliser d'importants travaux sur ses usines, avec la mise en place d'un traitement de désinfection des rejets d'eaux traitées dans ses usines de Marne aval et Seine Valenton, et sur son réseau, avec la construction d'un nouveau collecteur, le VL8, d'une longueur de 9 km pour sécuriser la partie sud de son système d'assainissement.

En complément, le SIAAP prend en charge un volet très important d'animation territoriale, pour régler des problèmes transversaux qui ont une incidence sur la qualité des eaux de la Marne et de la Seine, mais qui concernent différents acteurs. La gestion des eaux pluviales (voir page 46-47) et la problématique des mauvais branchements sont à ce titre emblématiques.

LES MAUVAIS BRANCHEMENTS, DE QUOI S'AGIT-IL ?

L'évacuation des eaux usées de quelque 35 000 bâtiments (publics ou privés) est aujourd'hui reliée au réseau d'eaux pluviales, qui se déverse dans les rivières, au lieu d'être reliée à celui des eaux usées, qui prend la direction des usines d'épuration : une situation dommageable qui a conduit le SIAAP à créer le site internet **monbranchement.fr** pour accompagner les collectivités territoriales, voire les particuliers, dans la réalisation de diagnostics et/ou des travaux de mise en conformité.

Grâce à l'intervention du SIAAP et de ses partenaires, ces diagnostics et travaux ont été rendus obligatoires par la loi climat et résilience du 24 août 2021.

Le SIAAP a également lancé et financé, à hauteur de 30 millions d'euros sur trois ans, le dispositif « prime solidaire » pour aider les collectivités et accélérer la correction des mauvais branchements.

Enfin, le SIAAP, qui s'est saisi, sur sollicitation du préfet de région, d'actions de communication commune, a animé une première réunion le 24 mars 2021 pour mutualiser les moyens de communication entre collectivités.

Il a défendu notamment une vision renouvelée de la place de l'eau en Île-de-France. Avec la baignade, c'est aussi la valorisation de la ressource eau qui est en jeu pour les jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_24-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

SEINE AVAL, LE SIAAP MOBILISÉ

Accompagnées par un leader mondial du conseil en sécurité industrielle, les équipes de Seine aval travaillent leurs process, culture du risque et organisation. Elles mettent, surtout, des actions en place. Une réponse adaptée aux demandes de la préfecture des Yvelines et de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT). L'objectif : répondre à toutes les attentes réglementaires dans les délais. L'ambition : atteindre une maîtrise des risques industriels en trois ans.

À SEINE AVAL, UNE DÉMARCHE D'AMÉLIORATION QUI RIME AVEC MOBILISATION

Quand, fin 2020, le SIAAP a reçu les préconisations de l'audit mené à la suite de l'incendie survenu sur le site de Seine aval en juillet 2019, la prise de décision a été à la hauteur de l'enjeu : les 221 préconisations seront appliquées. Pour mener ce vaste chantier, un appel d'offres pour un accompagnement de trois ans a été lancé fin 2020. « Mais nous avons lancé de premières actions sans attendre », explique Yann Bourbon, Directeur du site. « Une trentaine d'encadrants a été formée à l'identification et la prévention des risques. Nous avons aussi mené les visites des installations sous l'angle de la sécurité incendie et instauré un permis pour "shunter", incluant analyse des risques et dispositions à prendre en cas de problème. »

FACE AU RISQUE, UNE NOUVELLE CULTURE

Depuis mars 2021, les équipes sont accompagnées par un cabinet de conseil en sécurité industrielle et avancent de front sur quatre axes.

Le premier inclut la formation : tous les encadrants et les 750 agents de Seine aval seront formés à la prise de conscience du risque d'ici fin 2022. Ce premier axe comporte aussi un travail minutieux sur le système de gestion opérationnelle. Les réunions de service sont passées au crible de l'efficience : minutage, rôles, préparation, objectifs, indicateurs. Les feuilles de route sont claires et les tableaux de bord issus de ces réunions, transmis à la Direction générale. « Ce changement est très apprécié, l'appropriation est forte », constate Yann Bourbon. « De façon générale, le travail que nous menons est très bien compris. Plus de 150 agents participent activement à la démarche *via* les nouveaux processus et instances, notamment. »

ANALYSER, ORGANISER, ANTICIPER

Le deuxième axe vise à renforcer la culture relative à la sécurité professionnelle avec la constitution de Comités Culture Sécurité, qui analysent précisément chaque incident et leur apporte une réponse rapide via des mesures ciblées. Aussi, des Plans de Continuité de Service ont été établis : à partir d'une dizaine de scénarii, les risques associés ont été identifiés, ainsi que les mesures pour en limiter l'impact. Par ailleurs, en troisième axe de travail, un Comité de Management de la Sécurité Industrielle a été mis en place. Chaque mois, il se réunit pour passer en revue 14 thématiques. « Pour chacune », détaille Yann Bourbon, « un référent a réalisé un état des lieux initial et vérifie l'évolution. Nous partageons ces informations en Comité et voyons l'avancement des actions nécessaires. Ce que nous visons, aussi, c'est une progression globale de notre niveau d'exigence. »

AVANCER SUR LA DIMENSION TECHNIQUE

Quatrième et dernier axe, la dimension technique se structure autour de risques précis : électrique, ATEX (atmosphère explosive), transport de matières dangereuses.

Concernant le risque incendie, par exemple, des détecteurs seront installés dans tous les locaux jugés à risque, les parois coupe-feu ont été évaluées et seront, le cas échéant, restaurées. « C'était notre engagement vis-à-vis du ministère de la Transition écologique : ces travaux seront achevés sur l'ensemble du site fin 2022. Quant aux points sur lesquels nous nous étions engagés pour fin 2021, tous sont effectifs : aire de retournement supplémentaire pour les secours, procédure de consignation électrique et mise en place du Comité de Management de la Sécurité Industrielle. » Avec des efforts particulièrement intenses sur les deux premières années, comme le souhaitait le SIAAP, Seine aval se donne les moyens de répondre aux légitimes attentes concernant la sécurité.

27 AGENTS RECRUTÉS EN 2022

C'est acté : avant la fin juin 2022, 27 agents auront rejoint les équipes de Seine aval, conformément aux recommandations issues de l'audit de 2020. Avec leur arrivée, c'est la présence de quatre pompiers industriels sur site, 24h/24 et 7j/7, qui sera assurée. Cette nouvelle organisation renforce non seulement la vigilance continue en matière de sécurité, mais également la réactivité en cas d'incident.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_24-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

FAIT MARQUANT

LE SIAAP DANS LES INSTANCES DE **GESTION DU BASSIN SEINE-NORMANDIE**

Membre du Comité de bassin et du Conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie, le SIAAP y joue un rôle à part : il participe à la définition des grandes orientations stratégiques de la gestion de l'eau et de l'utilisation des moyens financiers de l'agence de l'eau Seine-Normandie.

Depuis 1964, la France compte six grands bassins hydrographiques, au premier rang desquels figure le bassin Seine-Normandie, dont la superficie couvre 18 % du territoire français. Chaque bassin est administré par un comité de bassin. Véritables « parlements de l'eau », ces comités ont notamment en charge l'élaboration des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, qui doivent garantir le bon état des masses d'eau, conformément à la Directive-cadre sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000.

PESER SUR LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Alors que se prépare actuellement le troisième cycle de gestion de la Directive-cadre sur l'eau, pour la période 2022-2027, la présence du président du SIAAP au sein du Comité de bassin Seine-Normandie lui a permis, courant 2021, de peser sur les orientations stratégiques du prochain Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, notamment pour ce qui concerne l'assainissement domestique et la gestion à la source des eaux pluviales. Il a également œuvré pour modifier le 11e programme d'intervention (2019-2024), afin d'intégrer un taux de subvention pour les travaux en domaine public sur les réseaux d'eaux usées du périmètre baignade en Marne et en Seine.

Le SIAAP représente la moitié de la population du bassin Seine-Normandie. Ainsi, la vision que porte le SIAAP est incontournable pour s'assurer qu'à l'horizon 2027, aucune masse d'eau ne soit déclassée par les pollutions organiques, dites « classiques », provenant des usines d'épuration ou des réseaux d'assainissement.

COMITÉ DE BASSIN, « LE PARLEMENT DE L'EAU »

Composé de quatre collèges, le Comité de bassin Seine-Normandie compte 185 membres. Le SIAAP siège au sein du collège des représentants de collectivités territoriales, tandis que les trois autres collèges réunissent les représentants des usagers non économiques, les représentants des usagers économiques et des représentants de l'État. Depuis le 24 novembre 2021, le Comité de bassin Seine-Normandie est présidé par Nicolas Juillet.

PARTICIPER AU PROJET DE RÉFORME DES REDEVANCES

Présidé par le préfet de la Région Île-de-France, le Conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie compte, 35 membres, qui sont désignés parmi les 185 membres du Comité de bassin. Cette instance a pour missions d'adopter les modalités d'application du programme d'intervention de l'agence de l'eau, de voter son budget et de nommer en son sein une commission des aides qui examine les projets d'aides financières de l'agence. Ici aussi, la présence du SIAAP est essentielle. Pour preuve, son intervention, courant 2021, pour contrer le projet de réforme des redevances, inscrit dans le projet de loi de finances et qui risquait de remettre en question le financement de la politique de l'eau fondée sur le principe de pollueur-payeur. Alors qu'aujourd'hui, les deux redevances relatives à l'assainissement (aux titres de la « pollution domestique » et de la « modernisation des réseaux ») sont collectées auprès des usagers *via* la facture d'eau, le projet de réforme, qui n'a pas abouti à ce jour, prévoyait de transférer aux services de l'eau et de l'assainissement le paiement des montants correspondants à ces redevances, avec charge, ensuite pour eux, d'en répercuter le poids sur leurs usagers. Quand on sait que ces redevances représentent aujourd'hui 76 % des recettes de l'agence de l'eau Seine-Normandie et que pour le SIAAP, il s'agirait de collecter quelque 200 millions d'euros, on comprend la mobilisation passée et future de ses élus au sein du Conseil d'administration de l'agence.

LE BASSIN SEINE-NORMANDIE EN CHIFFRES

6 régions,
28 départements,
8 138 communes

18,3 millions d'habitants,
dont **9,4** millions raccordés
au système d'assainissement du SIAAP

55 000 km de rivières

18 % du territoire français

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_24-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

INNEAUVATION, UNE DÉMARCHE COLLECTIVE POUR ACCÉLÉRER LE DÉPLOIEMENT DE L'INNOVATION AU SEIN DU SIAAP

InnEAUvation est la programmation scientifique du SIAAP, qui s'appuie sur des initiatives de recherche pluriannuelles, Mocopée et MeSeine Innovation notamment, et sur deux observatoires dédiés à la ville et à la rivière. Il conjugue une double ambition de partage de connaissances et de déploiement opérationnel.

innEAUvation
l'innovation au service de l'eau

AU SERVICE DE LA PRODUCTION DE CONNAISSANCES

En 2021, pour participer aux efforts de compréhension de la pandémie, les équipes de la programmation innEAUvation se sont mobilisées pour acquérir des connaissances sur le devenir du Sars-CoV-2 (génome à l'origine du Covid-19) : plusieurs études ont été menées pour quantifier la présence du virus en entrée et en sortie d'usine d'épuration dans les eaux et les boues, et comparer des technologies de traitement. Elles ont donné lieu à plusieurs publications dans des revues scientifiques nationales et internationales, dont le numéro spécial de la revue *TSM* de l'Astee, accessible en ligne depuis fin 2021 : **astee-tsm.fr/numeros/special-covid-19**.

Les équipes de la programmation innEAUvation, qui accompagnent aussi le Plan d'action pour la Baignade porté par le SIAAP, ont initié, coordonné et écrit, en 2021, l'ouvrage *Effectiveness of Disinfecting Wastewater Treatment Plant Discharges*, publié par l'International Water Association. Il retrace l'étude réalisée sur l'utilisation d'acide performique pour la désinfection des eaux usées traitées, une technologie testée sur l'usine Seine Valenton pendant trois ans. Cette validation scientifique permet aujourd'hui au SIAAP de s'engager dans la phase de déploiement industriel de cette technologie sur Seine Valenton.

VERS UNE DIFFUSION DE PLUS EN PLUS LARGE DES CONNAISSANCES

Les équipes du programme innEAUvation et ses contributeurs portent l'ambition de promouvoir l'innovation dans le domaine de l'assainissement. À travers des formats didactiques écrits (fiches synthétiques) ou numériques (capsules vidéo), l'objectif est de faire percoler (ou ruisseler) les connaissances acquises vers le monde opérationnel pour favoriser leur appropriation.

Pour cela, plusieurs outils :

- le site internet **inneauvation.fr**, qui sera mis en ligne fin 2022, permettra leur diffusion vers le plus grand nombre et rend compte de l'actualité des programmes : publications, actions de recherche, événements, etc ;
- des **capsules vidéo** « 2 min pour découvrir » présentent, de manière dynamique, les faits marquants d'une publication scientifique ou d'un mémoire de thèse. En 2021, 55 capsules vidéo ont été réalisées ;
- des **événements pour favoriser la rencontre** entre les mondes académique et opérationnel, co-construire la programmation scientifique et partager les connaissances. Des événements phares sous forme de journées et d'ateliers ont rythmé l'année 2021, réunissant 80 participants pour l'atelier Mocopée et 70 pour l'atelier MeSeine Innovation.

PRIORITÉ RENOUVELÉE AU DÉPLOIEMENT OPÉRATIONNEL

Identifier et caractériser les innovations susceptibles d'être déployées au sein des usines du SIAAP, c'est l'objectif de la grille d'évaluation construite en 2021 puis appliquée aux innovations développées dans le cadre du programme scientifique selon trois catégories : les outils métrologiques, les outils numériques et les bonnes pratiques d'exploitation.

Deux outils métrologiques, une sonde et un catalyseur, ont d'ores et déjà été identifiés comme prometteurs, et les prototypes sont actuellement testés à l'échelle industrielle sur le site de Seine aval.

Développée en partenariat avec le Leesu (Laboratoire environnement et systèmes urbains) de l'université Paris-Est Créteil, la sonde vise à mesurer en ligne la matière organique présente dans les eaux usées grâce à la technologie de fluorescence 3D. L'objectif est de garantir une meilleure réactivité en termes d'exploitation en s'affranchissant des analyses de demande chimique en oxygène et de demande biochimique en oxygène réalisées en laboratoire.

L'analyseur, développé en partenariat avec l'Université de technologie de Compiègne, permettra quant à lui de mesurer en continu et en temps réel deux composés, les nitrates et les nitrites, afin de mieux réguler les procédés permettant l'élimination de l'azote.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_24-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

1 DIMINUER L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DU SIAAP EN PRÉSERVANT LES ÉCOSYSTÈMES & LES RESSOURCES NATURELLES

1.1 | **Performance du système d'assainissement** p. 28

1.2 | **Biodiversité aquatique** p. 32

1.3 | **Biodiversité terrestre** p. 38

1.4 | **Les actions de développement durable** p. 40

1.5 | **Vers une gestion plus durable des eaux pluviales** p. 42

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_24-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

LA PERFORMANCE DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT AU SERVICE DE LA **DIMINUTION DE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE** DU SIAAP

Deux questions à Guillaume Storme, responsable du service « Surveillance et optimisation du système d'assainissement »

Comment le SIAAP suit-il la performance de son système d'assainissement ?

L'arrêté national du 21 juillet 2015 encadrant l'exploitation des systèmes d'assainissement impose la production, par chaque usine et par la Direction du système d'assainissement et du réseau (DSAR), des bilans annuels, qui récapitulent le fonctionnement et les résultats des installations du SIAAP. Nous faisons ainsi le point sur les flux, entrants et rejetés, sur les performances de traitement, les rejets en Marne et en Seine, mais aussi sur les opérations de maintenance menées, qui modifient le comportement du réseau d'assainissement et les capacités épuratoires des usines. Ces bilans prennent aussi en compte le contexte météorologique : l'année 2021 a par exemple enregistré un cumul de pluie important sur la zone de collecte du SIAAP, avec une crue marquée en janvier-février. Les volumes transférés aux usines ont donc été importants, avec près de 910 millions de m³, contre 860 en 2020.

En complément des travaux sur les réseaux, quels évènements significatifs ont eu un impact important sur le fonctionnement du système d'assainissement ?

Le programme de chômage a été particulièrement dense, avec plus de 180 opérations importantes réalisées sur le système d'assainissement, contre 130 en 2020. Il a pu s'agir de « simples » diagnostics d'état du génie civil, notamment en vue du passage des tunneliers du Grand Paris Express (VL10, VL13), mais aussi de travaux de rénovation d'envergure, de curage, d'amélioration structurelle ou des process, ou encore de pose et de maintenance métrologique. Tous ces travaux, qui ont nécessité des conditions particulières d'exploitation, ont fortement sollicité les équipements et les agents, qui ont tous contribué, à leur niveau, à garantir la performance du système d'assainissement.

PROFESSION « AIGUILLEUR DE L'EAU »

Malgré le rythme du travail en 3x8, Quentin Migozzi, régulateur au PC SAPHYRS (Systèmes d'aide au pilotage hydraulique des réseaux du SIAAP), aime ces longues nuits pluvieuses qui exigent concentration et réactivité : « Parfois, on passe dix heures la tête dans le guidon », témoigne-t-il. « Il faut gérer les aléas en direct, s'adapter aux contraintes des usines d'épuration et à la vitesse de circulation des eaux. C'est beaucoup d'adrénaline ! »

À 33 ans, Quentin parle avec passion de ce métier de l'ombre, indispensable à la gestion des flux d'eaux usées et pluviales, d'une part, à la sécurisation des équipes qui interviennent dans les réseaux, d'autre part. « Il faut bien connaître le réseau, qui est très vaste », poursuit Quentin Migozzi, « et savoir intégrer des paramètres différents selon les secteurs. »

Ouverture-fermeture des vannes, déclenchement des pompes, utilisation de l'outil MAGES qui intègre les prévisions de Météo France : les leviers à actionner sont nombreux et précis.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_24-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

LE SYSTÈME **D'ASSAINISSEMENT** FRANCILIEN

9,2 millions d'habitants

15 000 km de réseaux communaux et départementaux

48 maîtres d'ouvrage amont pour la collecte

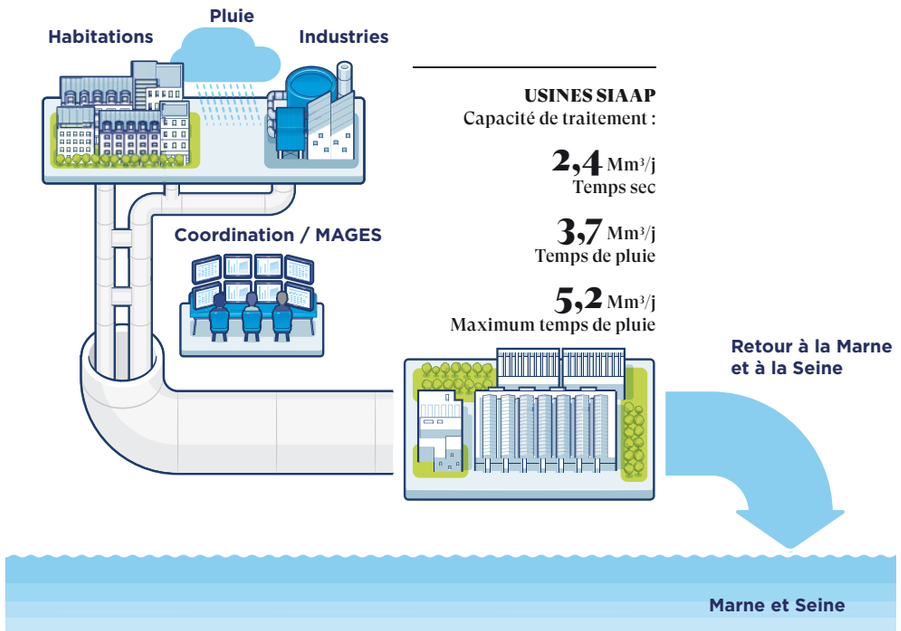

USINES SIAAP
Capacité de traitement :

2,4 Mm³/j
Temps sec

3,7 Mm³/j
Temps de pluie

5,2 Mm³/j
Maximum temps de pluie

RÉSEAUX SIAAP

400 km
de réseaux et émissaires

930 000 m³
de tunnels et bassins

LES INSTALLATIONS **DU SIAAP**

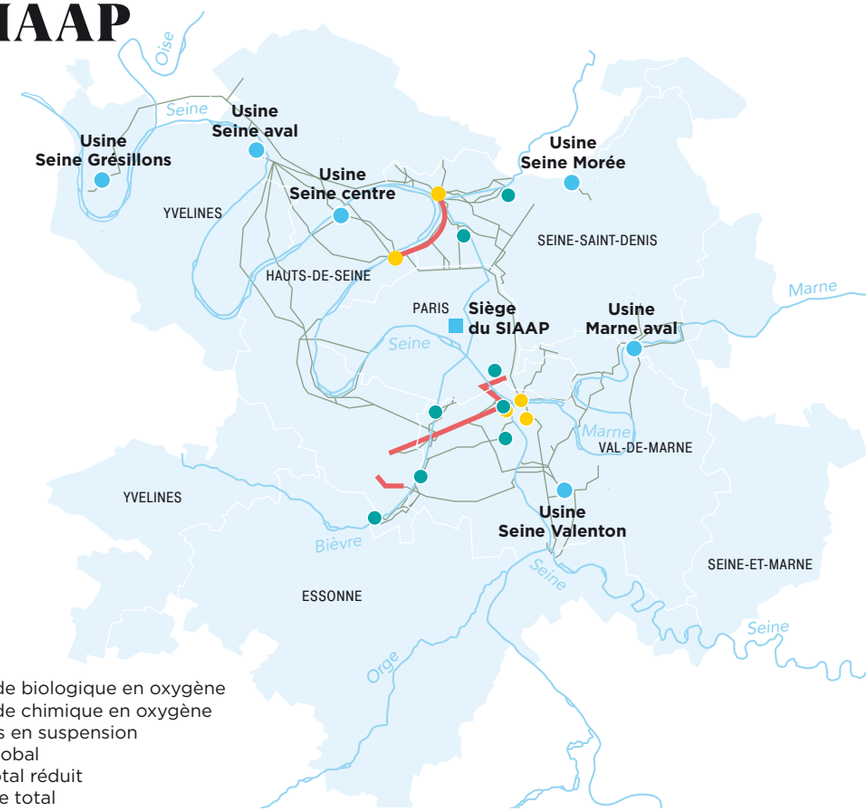

DBO : demande biologique en oxygène
DCO : demande chimique en oxygène
MES : matières en suspension
NGL : azote global
NTK : azote total réduit
PT : phosphore total

SEINE GRÉSILLONS

Conformité des équipements d'épuration en mg/l
DBO : 5,69
DCO : 28,6
MES : 4,91
NGL : 13,4
NTK : 1,89
PT : 0,53

SEINE AVAL

Conformité des équipements d'épuration en mg/l
DBO : 12,6
DCO : 62,7
MES : 21,8
NGL : 19,8
NTK : 7,79
PT : 1,07

SEINE CENTRE

Conformité des équipements d'épuration en mg/l
DBO : 5,05
DCO : 25,3
MES : 4,73
NGL : 14,7
NTK : 2,44
PT : 0,47

SEINE MORÉE

Conformité des équipements d'épuration en mg/l
DBO : 1,22
DCO : 13,1
MES : 2,00
NGL : 10,9
NTK : 0,79
PT : 0,12

MARNE AVAL

Conformité des équipements d'épuration en mg/l
DBO : 8,8
DCO : 42,8
MES : 11,8
NGL : 18,1
NTK : 4,18
PT : 0,81

SEINE VALENTON

Conformité des équipements d'épuration en mg/l
DBO : 6,84
DCO : 32,0
MES : 12,9
NGL : 17,4
NTK : 4,18
PT : 0,81

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_24-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

BIODIVERSITÉ AQUATIQUE

DES BILANS ENVIRONNEMENTAUX ENCOURAGEANTS

Comme chaque année, le SIAAP réalise des bilans environnementaux qui permettent de scruter les impacts du traitement des eaux sur le milieu naturel. Réalisé par l'Observatoire MeSeine, le suivi des paramètres physico-chimiques fait apparaitre deux bonnes nouvelles pour 2021 sur le front des nitrites et des phosphates. « Nous respectons pour la première fois le bon état en nitrite à l'aval de Seine aval », note Sabrina Guérin, responsable du Service Rivières-Usine Métrologie Innovante à la Direction innovation. « Ce bon résultat est atteint grâce aux efforts des usines de l'ouest (Seine aval, Seine Grésillons et Seine centre). »

Quant aux phosphates, les indicateurs sont aussi au vert : malgré l'absence de l'unité de clarifloculation de Seine aval depuis l'été 2019, les aménagements techniques mis en place (injection de chlorure ferrique en décantation primaire et remise en route des tranches biologiques d'Achères VI) se révèlent efficaces.

UN SUIVI RENFORCÉ...

Les bons résultats obtenus en matière de phosphore sont à mettre en perspective avec les engagements pris par le SIAAP dans le cadre du suivi de l'impact à court et moyen termes de l'arrêt de la clarifloculation de Seine aval (arrêté inter-préfectoral du 1er avril 2020). Chargé d'animer le comité de pilotage mis en place sur ce sujet depuis mars 2020, le SIAAP a pu régulièrement rendre compte, auprès des représentants de l'État, de la qualité de la Seine en lien avec les efforts consentis par l'usine Seine aval pour préserver la Seine.

... ET SALUÉ

De la Fédération de pêche d'Île-de-France aux équipes du *Washington post*[1], qui ont publié un article sur le SIAAP en date du 29 décembre 2021, plusieurs publications reviennent sur les efforts déployés en 2021 par le SIAAP pour préserver la qualité de l'eau de la Marne et de la Seine.

1. « Paris wants to make the Seine swimmable for the Olympics and the public » – WP 29/12/2021.

TOUTE UNE GAMME D'OUTILS AU SERVICE DU SUIVI PISCICOLE

Assuré depuis 1990 grâce à des outils traditionnels (campagnes de pêche à des fins de recensement), le suivi des populations piscicoles en Seine s'appuie sur deux indicateurs : le nombre d'espèces repérées sur la durée, qui se maintient à 34 depuis 2018, et la « richesse spécifique », qui dénombre les espèces réellement recensées sur une année. Pour ce dernier indicateur, 2021 fait partie des bons crus avec 25 espèces « croisées » au cours des campagnes de pêche de l'année. La quantité et la diversité des poissons en Marne et en Seine constituent le meilleur indicateur qui soit de la qualité du milieu naturel à laquelle le SIAAP est si attentif.

En complément des outils traditionnels, le SIAAP développe des techniques plus innovantes, telles que l'ADN environnemental – qui renseigne sur la diversité piscicole à partir d'un simple prélèvement d'eau – ou l'exploration acoustique des fonds fluviaux, qui a commencé à être expérimentée en 2021.

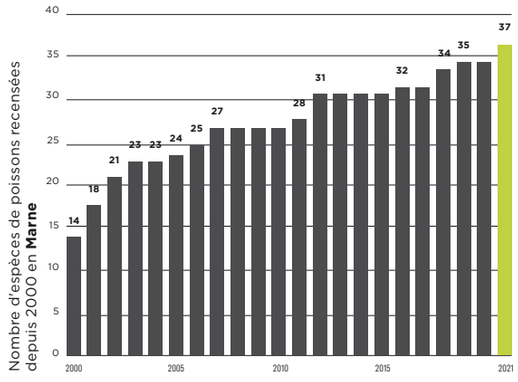

Deux nouvelles espèces recensées en Marne en 2021. Le nombre total d'espèces recensées en Marne passe donc de 35 à 37 espèces de poissons différentes.

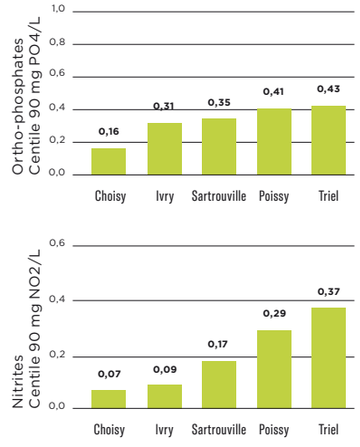

Suivi physicochimique des nitrites et phosphates en Seine en 2021.

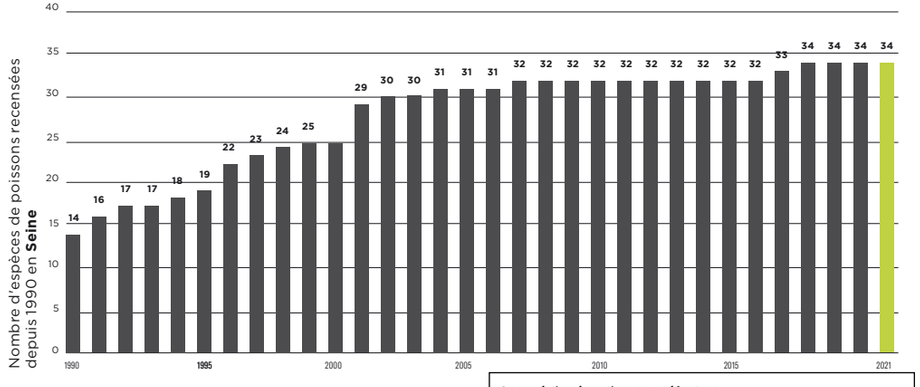

On compte 34 espèces de poissons en Seine pour l'année 2021.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_24-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

À LA PROTECTION DE NOS FLEUVES

1 900 tonnes de déchets ont été récupérés en 2021 par les barrages flottants du SIAAP installés sur le fleuve

Pour capturer les déchets qui dérivent au fil de l'eau, le SIAAP a installé 26 barrages flottants sur la Marne et sur la Seine. Constitués de deux grilles superposées, ils sont aménagés de façon à masquer les déchets. Une fois par semaine, des bateaux nettoyeurs viennent les vider.

En rendant la Marne et la Seine plus propres, le SIAAP supprime à la fois une source de pollution visuelle et un danger pour la navigation.

26 barrages flottants sur la Marne et la Seine

FOCUS **SUR LE DRONE AQUATIQUE DE LA DLE** (DIRECTION DES LABORATOIRES ET DE L'ENVIRONNEMENT)

Rendus impossibles par les travaux en cours sur les ponts de Sartrouville et d'Argenteuil, les prélèvements par seau dans le fleuve sont désormais effectués par drone aquatique par les agents du laboratoire de la DLE. Ces derniers utilisent un petit bateau télécommandé depuis la berge. Le pilote choisit en réel et à vue le ou les points du fleuve où se déclenche l'aspiration de l'eau vers des flacons placés à l'intérieur du capot. Il est utilisable en dehors des périodes de fort débit de la Seine (crues hivernales) et nécessite un accès aisé et sécurisé aux berges du fleuve. Cette nouvelle méthode de prélèvements enthousiasme les équipes de l'unité microbiologie et prélèvement qui réalisent toute l'année des prélèvements hebdomadaires à partir de 12 ponts de l'agglomération parisienne, avant de les analyser au laboratoire. Une belle manière pour ces jeunes professionnels de faire évoluer leurs métiers, au plus proche de l'environnement.

BILAN ANNUEL DES TONNAGES EXTRAITS DES BARRAGES FLOTTANTS

BARRAGES FLOTTANTS : TONNAGES EXTRAITS	
DÉSIGNATION	2021
PONT AUSTERLITZ RD	59,40
PONT NATIONAL RD	63
SAINT-MAUR RD	72,15
ALFORTVILLE RD	36,90
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES RD	72
CLICHY USINE SIAAP	81
PONT DE SÈVRES RG	14,40
PONT D'ÉPINAY RN310	33,30
CHOISY-LE-ROI RG	73,80
SAINT-MAURICE RD sous bretelle A4 et A86	56,70
PONT GARIGLIANO RD	136,80
LA FRETTE RD	339,75
ARGENTEUIL RD	42,35
ASNIÈRES RG SOUS VIADUC SNCF	60,75
CLICHY RD SOUS VIADUC SNCF ASNIÈRES	58,05
CHARENTON-LE-PONT RD SOUS PASSERELLE	27
CLICHY RD ÉMISSAIRE NORD-EST	22,05
ÉPINAY RD AVAL BASSIN SIAAP (La Briche)	110,70
JOINVILLE RD	211,95
COLOMBES	4,05
BEZONS	67,95
CROSNES	71,10
BOUGIVAL	58,05
VITRY	41,40
LE PECQ	11,70
CHOISY RD	73,80
Total (en tonnes)	**1900,10**

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_24-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

ZOOM SUR **34 ESPÈCES DE POISSONS DANS LA MARNE ET LA SEINE**

Il y a 50 ans, on comptait 3 espèces de poissons dans la Marne et dans la Seine. Aujourd'hui 34 espèces y ont été recensées, signe de leur bonne qualité, grâce aux efforts du SIAAP. On y trouve tanches, gardons, brochets ou encore chabots ! Le recensement se fait maintenant par pêche et analyse génétique.

Ablette
Alburnus alburnus

Anguille
Anguilla anguilla

Barbeau fluviatile
Barbus barbus

Black-bass
Micropterus salmoides

Bouvière
Rhodeus amarus

Brème bordelière
Blicca bjoerkna

Brème commune
Abramis brama

Brochet
Esox lucius

Carassin commun
Carassius carassius

Carpe commune
Cyprinus carpio

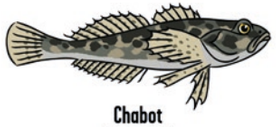
Chabot
Cottus goldeni

Chevaine
Leuciscus cephalus

Épinoche
Gasterosteus aculeatus

Épinochette
Pungitius pungitius

Gardon
Rutilus rutilus

Goujon
Gobio gobio

Grémille
Gymnocephalus cerna

Hotu
Chondrostoma nasus

Loche de rivière
Cobitis taenia

Loche franche
Barbatula barbatula

Lote de rivière
Lota lota

Ombre commun
Thymallus thymallus

Perche soleil
Lepomis gibbosus

Perche
Perca fluviatilis

Poisson chat
Ictalurus melas

Rotengle
Scardinius erythrophthalmus

Sandre
Stizostedion lucioperca

Silure glane
Silurus glanis

Tanche
Tinca tinca

Toxostome
Parachondrostoma toxostoma

Truite arc-en-ciel
Oncorhyncus mykiss

Truite commune
Salmo trutta

Vairon
Phoxinus phoxinus

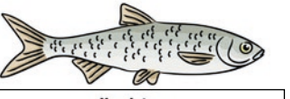
Vandoise
Leuciscus leuciscus

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_24-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

LA BIODIVERSITÉ TERRESTRE

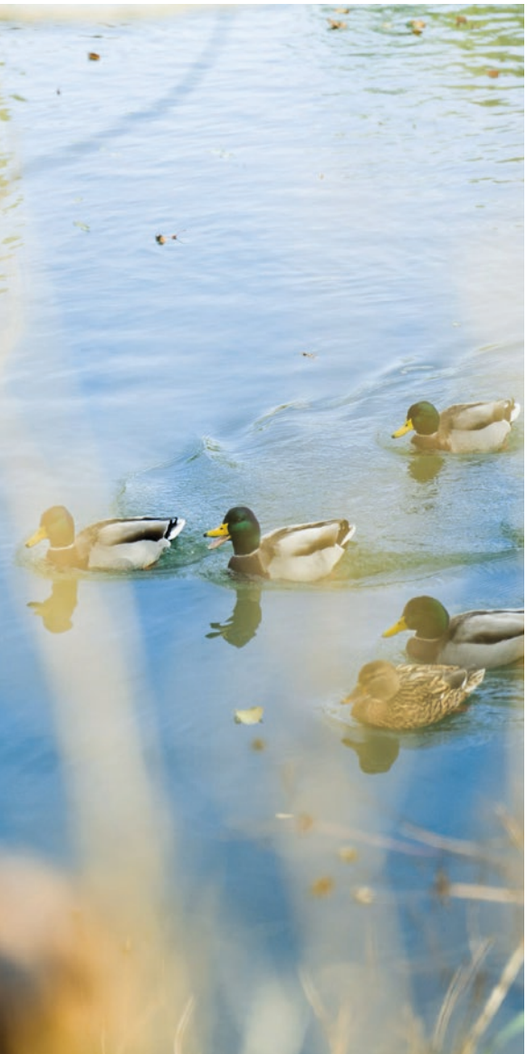

LE SIAAP ET LA LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX (LPO), AU CHEVET DU BASSIN DE LA BIÈVRE

Co-gestionnaires de la réserve naturelle régionale du bassin de la Bièvre, le SIAAP et la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) travaillent main dans la main pour préserver la biodiversité avifaunique et végétale de ce site de six hectares situés au cœur d'une zone très urbanisée, entre Antony et Verrières-le-Buisson. « C'est une zone humide très intéressante, qui comprend des habitats remarquables sur lesquels il faut veiller », explique Marine Cornet, responsable d'équipe Protection de la nature à la LPO Île-de-France. Roselières et saulaies marécageuses constituent en effet des refuges pour les canards, les sarcelles et autres bécassines. La réserve constitue aussi un havre pour des espèces végétales protégées (plantain d'eau ou oseille aquatique) et quelques amphibiens rares, tels que l'alyte accoucheur. L'ambition commune du SIAAP et de la LPO étant à la fois de préserver cette richesse et de la faire découvrir au grand public, plusieurs actions sont menées au sein de la réserve : suivi avifaune et botanique, accueil et animation du public, notamment. C'est ainsi que le SIAAP intervient régulièrement pour enlever des saules au profit des roselières ou encore lutter contre la Renouée du Japon, une plante invasive. « En 2021, nous avons présenté devant le conseil scientifique et technique nos préconisations pour être plus efficaces dans cette lutte », indique Marine Cornet. « Nous avons aussi ouvert les portes de la réserve au grand public pour inviter les gens à observer les oiseaux et les sensibiliser aux enjeux de sa protection. »

RUCHES, QUANTITÉ DE MIEL RÉCOLTÉ

	2020	2021	2020	2021
	Quantité de miel récolté kg		Nombre de pots en 125 g	
Jules César	36	27	288	216
Seine centre	104	60	833	480
Seine Valenton	90	54	720	432
Seine Grésillons	30	25	270	200
Seine Morée	85	33	682	264
Marne aval	40	45	318	360

BILAN DE LA BIODIVERSITÉ DU SIAAP

Plusieurs inventaires de la faune et de la flore ont été conduits sur les usines du SIAAP depuis 2008. Ces inventaires ont permis d'élaborer des plans de gestion quinquennaux des espaces verts pour une première période 2010-2014, puis ces plans ont été renouvelés pour la période 2016-2020.

Au terme de la période 2016-2020, le SIAAP souhaite effectuer un bilan de la biodiversité de ses sites, redéfinir des plans de gestion sur les six usines, créer une dynamique avec l'ensemble des acteurs – notamment avec les exploitants – et renforcer les volets environnementaux, sociétaux et économiques pris en compte dans les plans de gestion.

Dans ce cadre, le SIAAP a lancé une campagne d'inventaires faunistiques et floristiques complémentaires sur l'ensemble de ses usines. Ces inventaires sur les quatre saisons permettront d'actualiser, en 2022, les données biodiversité disponibles sur les sites du SIAAP.

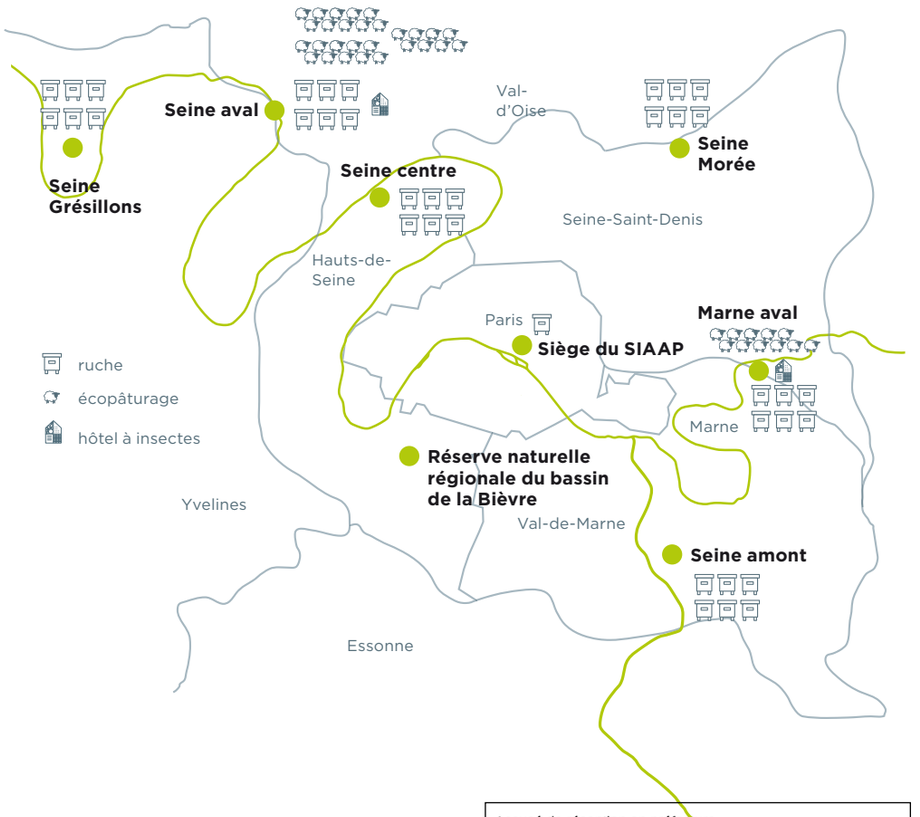

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_24-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

UN ENGRAIS **MAISON** POUR LE POTAGER DE CLICHY

Installé en 2020 sur le toit du bâtiment administratif, le potager de l'usine de Clichy (7,5 m²) a trouvé sa place dans la vie du site. Si quelques agents seulement mettent « la main à la terre », tous reçoivent la newsletter illustrée de belles photos qui lui est dédiée. Et depuis 2021, de nombreux agents contribuent à fabriquer de l'engrais pour les récoltes. « J'ai conçu et fait construire un lombricomposteur par l'atelier de l'usine », explique Jean d'Aste Blanc, responsable des équipes d'exploitation de l'unité de Clichy. « Il est alimenté par les déchets alimentaires qui sont collectés sur les lieux où les agents déjeunent. » De quoi assurer l'indépendance organique du potager.

SENSIBILISER **À L'ACHAT RESPONSABLE**

Un groupe de travail, mené par la Direction des achats et de la logistique, s'est réuni toutes les semaines à partir de septembre 2021 pour éditer une nouvelle version de la Charte des achats responsables, dont le SIAAP s'est doté en 2015. « Nous nous sommes concentrés sur la sensibilisation des agents en interne », explique Justine Arrigoni, acheteuse à la Direction des achats et de la logistique. « Il s'agit de préparer les référents techniques et les acheteurs aux exigences de la loi Climat et Résilience qui, à partir de 2026, imposera plus de contraintes aux marchés publics. »

La Charte produite par la Direction des achats et de la logistique a non seulement pour objectif d'expliquer les enjeux de l'achat responsable, mais aussi d'inciter les équipes à se doter de critères d'analyse et de clauses environnementales adaptés à leur secteur d'activité. « Une fois que nous serons bien formés en interne, il sera plus facile pour nous de contrôler les obligations environnementales de nos fournisseurs. » Cette nouvelle Charte sera déployée en 2022 dans toutes les directions du SIAAP.

FAVORISER LA BIODIVERSITÉ AUX ABORDS DE L'USINE DE SEINE AVAL

La Maison de l'environnement, située en face de la direction du site Seine aval, a vu ses abords changer de visage courant 2021, avec l'arrivée de cinq puis six moutons (un agneau étant né sur le site) de type Thônes et Marthod, une espèce rustique en voie d'extinction. Chargé de l'entretien de 6 000 m² d'espaces verts, ce troupeau a été accueilli par la Direction des laboratoires et de l'environnement pour préserver la biodiversité locale. Cette motivation est aussi à l'origine des réflexions menées en 2021 pour installer, en 2022, un hôtel à insectes sur ce même site. Outil efficace contre la disparition des abeilles et autres insectes auxiliaires, ce dispositif propose aux différentes espèces de la nourriture et un abri pour se réfugier nuit et jour, en cas de mauvais temps, pendant la longue période d'hiver ou encore au moment de la reproduction, au printemps.

Mises en œuvre pour préserver les écosystèmes et les ressources naturelles, ces actions servent aussi à sensibiliser les agents et le public à ces enjeux.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_24-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

VERS UNE GESTION PLUS DURABLE **DES EAUX PLUVIALES**

Les épisodes pluvieux franciliens, surtout les petites pluies, ont des incidences sur la qualité des cours d'eau. Le SIAAP agit à son niveau et sensibilise les acteurs concernés tout en proposant des solutions opérationnelles et concertées.

Historiquement, les eaux de pluie ont été collectées dans des réseaux dits « unitaires », où elles rejoignent les eaux usées. Tant que les volumes ne sont pas trop importants, l'ensemble est acheminé vers une usine d'épuration pour y être traité. Mais quand les pluies sont trop fortes, les « déversoirs d'orage » permettent de délester les réseaux directement vers les rivières, pour éviter débordements et inondations. Depuis les années 1950, des réseaux « séparatifs » visant à collecter les eaux pluviales dans des réseaux différents, pour les rejeter directement en rivière, se sont développés. Pourtant, aucun de ces deux systèmes n'est satisfaisant, ni du point de vue économique ni du point de vue écologique.

CONSTAT

Dans le premier cas, on applique à des eaux de pluie « propres » le même traitement qu'aux eaux usées : il nécessite l'usage de réactifs et d'énergie dont ces eaux n'ont pas besoin, avec un coût global significatif. Par ailleurs, les déversements en Marne ou en Seine d'un mélange d'eaux non traitées – principalement pluviales mais contenant aussi des eaux usées – détériorent l'état des cours d'eau. C'est aujourd'hui l'un des freins au « bon état », comme démontré par le Schéma directeur d'assainissement de la zone SIAAP, dont l'élaboration est pilotée par la Direction de la stratégie territoriale (DST).
Dans le second cas, lorsque les eaux pluviales sont collectées dans des réseaux séparatifs, celles-ci sont trop accélérées et concentrées par les réseaux : cela ne résout donc par les problématiques de débordement et d'inondation. Par ailleurs, les réseaux séparatifs ne sont pas synonymes de séparation parfaite entre eaux usées et eaux pluviales, si bien que des erreurs de branchement (voir p. 19) peuvent induire des rejets d'eaux usées dans les réseaux pluviaux, qui vont alors être déversées directement dans les cours d'eau.

CHANGER DE MODÈLE

Par conséquent, comment faire pour optimiser la gestion des eaux pluviales ? Alors qu'augmenter la capacité des réseaux et des bassins de stockage ne pourra jamais suffire, la conviction du SIAAP est qu'il faut changer de paradigme : « On ne peut plus se contenter d'une réponse exclusivement technique, ni raisonner uniquement en curatif », explique Aïcha Jaïry, Directrice de la stratégie territoriale au SIAAP. « La période de construction d'infrastructures gigantesques et coûteuses est derrière nous. La meilleure goutte de pluie est celle que l'on ne gère pas : c'est une ressource précieuse à valoriser. Il faut désormais travailler et créer des synergies avec tous les acteurs du territoire : les urbanistes, les architectes, les aménageurs et même les habitants. Afin de passer d'un paradigme d'évacuation des eaux pluviales à une gestion le plus à la source possible, qui sera plus vertueuse à tous points de vue. »
Pour y arriver, les politiques de désimperméabilisation des sols, la création d'espaces verts multifonctionnels, parcs et noues ou encore de toits végétalisés sont autant de solutions pour que la pluie s'infiltre là où elle tombe, sans encombrer les réseaux.
Cela serait particulièrement valable pour les petites pluies, qui représentent 80 % des pluies franciliennes. Depuis 1881, sur une moyenne de 115 jours de pluie par an, seuls 15 par an dépassent 10 mm !

COMMENT AVANCER CONCRÈTEMENT ?

Pour relever ce défi, le SIAAP a finalisé, en 2021, l'élaboration de l'outil pédagogique « Parapluie », qui a pour double objectif de développer un langage commun entre les acteurs, et de les accompagner dans le choix et le dimensionnement d'une solution de gestion durable des eaux pluviales. Longtemps négligée, voire considérée comme risque ou déchet, l'eau est une ressource à laquelle le SIAAP veut aujourd'hui redonner toute son importance et sa visibilité : « On ne parle d'eau que lorsqu'il y en a trop ou pas assez », conclut Aïcha Jaïry, « il est temps d'en parler chaque jour. »

L'OUTIL " PARAPLUIE ", **QU'EST-CE QUE C'EST ?**

Le logiciel « Parapluie » a été conçu pour aider tout acteur de la construction – de l'habitant à l'entreprise, en passant par l'aménageur et l'architecte – à trouver LA solution adaptée à ses besoins pour gérer durablement les eaux pluviales. Interactif et pédagogique, il prend en compte les caractéristiques du projet envisagé par l'utilisateur (surfaces à gérer, perméabilité des sols, contraintes, besoins, etc.), qu'il croise avec la pluviométrie et les réglementations locales.
Le SIAAP, qui a piloté l'adaptation de cet outil en pleine concertation avec ses partenaires, va déployer son utilisation grâce à une vaste campagne de communication en 2022. Bien sûr, chaque agent du SIAAP est invité à se renseigner, chez lui, sur sa propre gestion des eaux pluviales et à utiliser l'outil « Parapluie » en tant que de besoin.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_24-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

2 LUTTER CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE ET DIMINUER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

2.1 | **À Seine aval, deux refontes clés pour l'autonomie énergétique**
p. 46

2.2 | **Agir pour la transition énergétique**
p. 48

2.3 | **Consommations énergétiques**
p. 52

2.4 | **Réduire les émissions de gaz à effet de serre**
p. 54

2.5 | **Les actions de développement durable**
p. 56

2.6 | **Le SIAAP et les COP**
p. 58

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_24-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

À SEINE AVAL, DEUX REFONTES CLÉS POUR L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

Une profonde mutation est en cours à Seine aval. Au-delà des travaux d'envergure menés pour rénover les installations, c'est une nouvelle capacité à générer de l'énergie pour ses propres besoins qui se déploie.

L'UNITÉ DE DÉCANTATION PRIMAIRE FAIT PEAU NEUVE ET DEVIENT RESSOURCE ÉNERGÉTIQUE

Bientôt, l'étape de décantation primaire sera modernisée. Les nouvelles installations, en cours de construction, vont à la fois permettre de fiabiliser la qualité de l'eau en sortie et la concentration des boues. D'une part, cette amélioration dans la maîtrise de la constance assure le bon fonctionnement des autres étapes d'assainissement. D'autre part, l'installation de pompes et d'échangeurs thermiques en sortie de décantation va rendre possible la récupération de la chaleur dégagée par l'eau. Récupérée, cette énergie sera utilisée pour chauffer les bâtiments techniques de l'unité de décantation, évitant ainsi d'avoir à recourir à d'autres sources d'énergie.

REFONTE
DE L'UNITÉ DE PRODUCTION DE BIOGAZ

3 questions à Imane Mohammi, ingénieure conduite d'opération biogaz au sein de la Direction technique

L'opération de refonte a entamé, en octobre 2020, sa phase chantier. Pouvez-vous nous rappeler les grandes lignes de ce projet ?

Au-delà du remplacement de nos installations, qui arrivent au terme de leur durée de vie, la refonte de l'unité de production de biogaz répond à plusieurs objectifs. Premièrement, ce sont 11 digesteurs qui seront mis en service, au lieu des 28 actuellement en place : l'emprise au sol sera donc considérablement réduite. Cela est rendu possible par le temps de séjour des boues dans les digesteurs, qui sera presque divisé par deux. En effet, nous passons aujourd'hui par un traitement mésophile, qui nécessite que les boues soient chauffées à 35°C et qu'elles restent 25 jours dans les digesteurs pour produire du biogaz. Demain, nous pourrons mettre en œuvre une digestion thermophile, qui accélère le cycle en passant à 12 jours, avec un chauffage des boues qui monte à 55°C.

D'autre part, ces 11 digesteurs sont organisés en deux « grappes », 6 pour la grappe Nord et 5 pour la grappe Sud. Ce sont en fait deux unités semi-indépendantes qui vont nous permettre, lorsque la refonte de l'unité de production des boues digérées sera effective, d'accueillir deux traitements distincts : celui des boues biologiques dans les digesteurs situés dans les digesteurs Sud, celui des boues primaires dans ceux de la grappe Nord.

En quoi ce projet contribue-t-il à la politique de transition énergétique du SIAAP ?

Avec la refonte, nous allons passer un cap important en termes d'autonomie énergétique. Aujourd'hui, déjà, le biogaz que nous produisons est réutilisé pour le fonctionnement du site. Demain, cette boucle d'autonomie sera encore renforcée. Ainsi, le biogaz produit sera utilisé en partie pour assurer le brassage à l'intérieur des digesteurs : il est récupéré, comprimé, puis réinjecté directement pour assurer l'homogénéisation des boues. Mais il sera également employé pour le chauffage. Une autre partie du biogaz produit sera ainsi envoyé vers les quatre gazomètres, où il peut être stocké avant d'être envoyé vers des compresseurs à moyenne pression, puis dans les turbines à gaz et dans les chaudières. De plus, les futures installations auront des échangeurs de préchauffage. Ceux-ci permettent de récupérer les calories issues de la chaleur des boues digérées, qui atteignent 55°C lorsqu'elles sortent : avec ce procédé, les boues fraîches gagnent immédiatement 20°C. Ensuite, pour les faire monter à la température souhaitée, on utilise l'énergie thermique qui arrive par la boucle d'eau chaude, produite par les turbines à gaz et les chaudières – elles-mêmes alimentées par notre biogaz. D'autre part, en utilisant localement le biogaz produit sur place et en le transformant en énergie électrique et thermique, cela contribue à diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Quelles étapes du chantier ont été réalisées en 2021 ?

Cette année a été principalement dédiée au gros œuvre. Les jupes des 11 digesteurs ont été construites en employant une méthode de coulage en continu grâce à un coffrage glissant, rendu possible par l'homogénéité des caractéristiques : chaque digesteur fait 17 mètres de haut, 31 mètres de diamètre, avec une capacité de 12 750 m³. Les dômes des digesteurs ont avancé également. Certains sont déjà terminés, ce qui a permis de démarrer les travaux du second œuvre. L'objectif : une mise en route en septembre 2024 et une réception par l'exploitant en octobre 2025.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_24-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

AGIR POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le SIAAP affine depuis plusieurs années sa transition énergétique, que ce soit en optimisant sa consommation d'énergie, en utilisant ou en valorisant au mieux son biogaz comme ses excédents de chaleur. Tour d'horizon avec quatre projets concrets menés en 2021.

LE BIOGAZ À SEINE GRÉSILLONS : OPTIMISER L'UTILISATION ET LA VALORISATION

Comment optimiser le schéma énergétique ? Comment rendre le maximum de biogaz disponible ? Pour répondre à ces questions, deux études ont été menées. La première a permis de comparer les résultats obtenus selon les possibilités de récupération d'énergie ou de réduction de la consommation, mais aussi selon l'utilisation du biogaz : chauffage des digesteurs, maintien ou non de la cogénération, alimentation des sécheurs de boues. La seconde étude concerne la synergie avec l'usine voisine, Azalys. Son activité, l'incinération d'ordures ménagères, génère un excès de chaleur fatale qui pourrait couvrir les besoins thermiques des digesteurs et, pour une partie, des sécheurs. En employant cette source d'énergie, Seine Grésillons pourrait récupérer le biogaz utilisé jusque-là pour chauffer les digesteurs et l'utiliser.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_24-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

L'AÉRATION DES BIOFILTRES, LEVIER D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

À Seine centre, l'étape de la nitrification est l'objet de constantes améliorations. Lors de cette phase, les bactéries mises à contribution doivent être oxygénées : de l'air comprimé est donc injecté dans les biofiltres qui les hébergent. Depuis 2018, l'usine utilise un ratio précis et, en fonction de la quantité d'ammonium mesurée à l'entrée, adapte la quantité d'air injectée jusqu'à deux fois par semaine si nécessaire. Outre l'optimisation de la nitrification, ces réglages fins visent à réduire la consommation d'électricité des compresseurs d'air. Pour aller plus loin, l'usine s'est équipée en 2019 d'analyseurs qui mesurent la variation d'ammonium dans l'eau tout au long de la journée. Prochaine étape : ajuster le débit d'air – donc optimiser encore la consommation d'énergie – quasiment en temps réel.

VERS UN BIOGAZ D'ORIGINE MULTIPLE

Producteur de biogaz depuis des décennies, le SIAAP cherche – dans le contexte actuel de développement des énergies renouvelables – à évaluer les gisements de sous-produits disponibles à l'échelle du territoire, pour en optimiser les quantités produites une fois mélangées à ses boues. Les expérimentations pour définir les meilleurs mélanges d'intrants étant longues (de l'ordre de 60 jours à chaque fois), un dispositif composé de 30 mini-réacteurs a été conçu dans le cadre du programme scientifique du SIAAP : il va permettre – grâce à l'obtention d'un grand nombre de résultats de différents mélanges en un minimum de temps – de définir la meilleure recette pour augmenter la production de biogaz. Ce projet ambitionne également de tester des procédés novateurs de traitement thermique et de méthanation, afin d'évaluer l'intérêt d'aller encore plus loin pour récupérer le potentiel énergétique de la matière issue des digesteurs.

LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE, LEVIERS DE FINANCEMENT

Depuis 2018, le SIAAP valorise ses certificats d'économie d'énergie (CEE) en les revendant à des producteurs d'énergie. En 2021, le service Études et Prospective de la Direction technique a présenté le dispositif des CEE aux référents des Réseaux métiers énergie et maintenance afin qu'ils l'intègrent dans leurs démarches de renouvellement ou d'amélioration du patrimoine industriel du SIAAP. Aujourd'hui, l'objectif est de valoriser les CEE sur les opérations identifiées pour montrer l'intérêt du dispositif comme aide à l'investissement sur des équipements ayant une meilleure efficacité énergétique. Demain, l'ambition est de montrer l'intérêt de l'économie d'énergie elle-même.

FILIÈRES DE VALORISATION

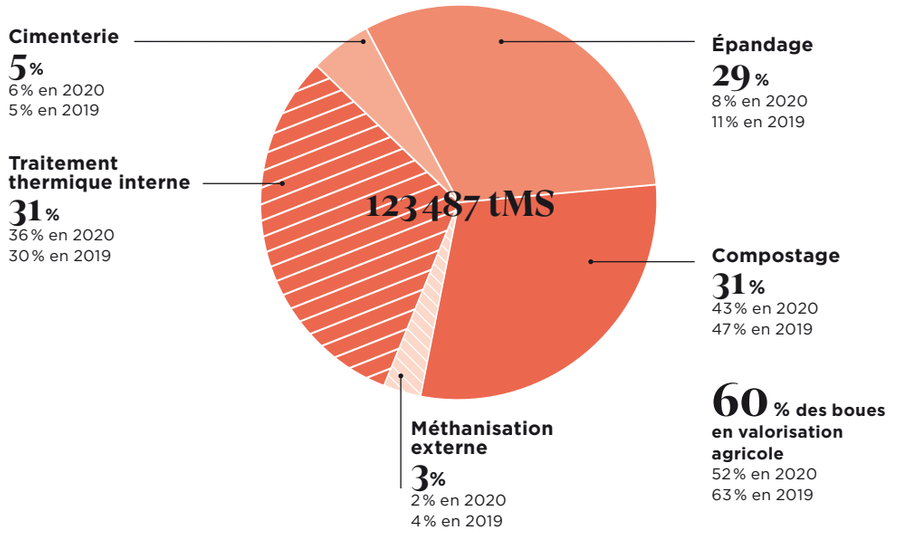

60 % des boues en valorisation agricole
52 % en 2020
63 % en 2019

BILAN DE PRODUCTION DES SOUS-PARTIES D'ÉPURATION

Usines	Graisses valorisées en interne	Total graisses	Sables valorisés	Total sables	Cendres valorisées	Total cendres	REFIB** valorisés	REFIB** envoyés en ISDD***	Total REFIB**
(tMB)*	(tMB)	(tMB)	(tMB)	(tMB)	(tMB)	(tMB)	(tMB)	(tMB)	(tMB)
Seine aval	0	295	625	625	-	-	-	-	-
Seine Valenton	817	817	1197	1496	2256	4 570	254	83	337
Seine Grésillons	0	70	57	57	-	-	-	-	-
Seine centre	0	1 147	458	458	1 764	3 188	-	-	-
Marne aval	256	256	167	167	299	1 158	182	18	200
Seine Morée	0	21	38	38	-	-	-	-	-
Total sites	1 073	2 605	2 183	2 183	2 063	8 917	182	355	537

* Tonnes de matières brute.
** Résidus d'épuration des fumées d'incinération des boues.
*** Installation de stockage de déchets non dangereux.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_24-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

En 2021, consommation totale d'énergie en MWh (PCS) : 1 031 878 (1 001 073 en 2020, 1 000 435 en 2019), 43,31 % d'autonomie énergétique liée au biogaz.

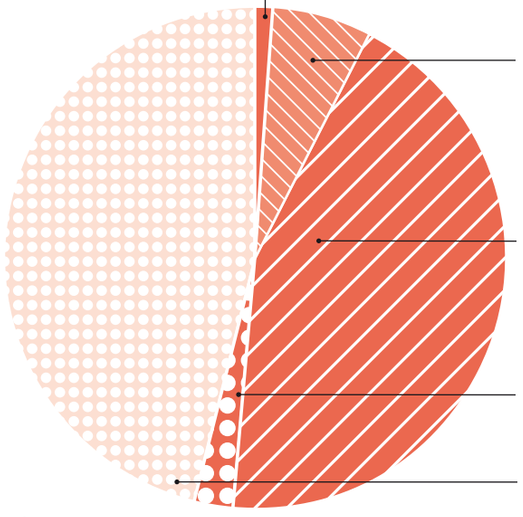

Ratio :
1,19 kWh/m³
d'eaux traitées

CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DES USINES DU SIAAP EN 2021, EN MWH (PCS)

Seine Valenton

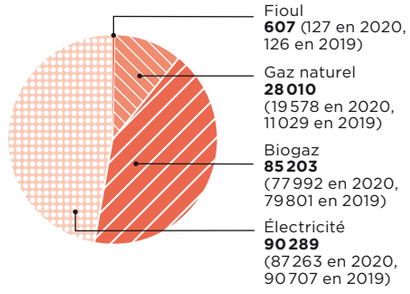

TOTAL CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE
204 109 (184 960 en 2020, 181 663 en 2019)

Seine aval

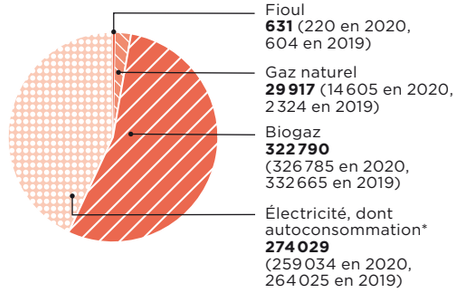

TOTAL CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE*
627 367 (575 071 en 2020, 565 093 en 2019)

Seine centre

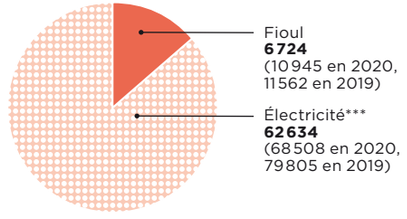

TOTAL CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE
69 358 (79 453 en 2020, 91 367 en 2019)

Seine Grésillons

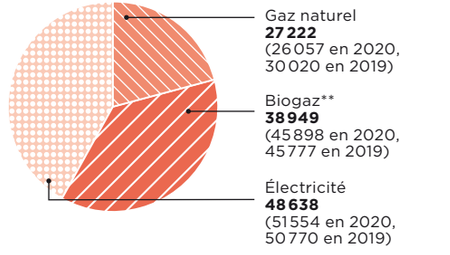

TOTAL CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE
114 809 (123 509 en 2020, 126 567 en 2019)

Marne aval

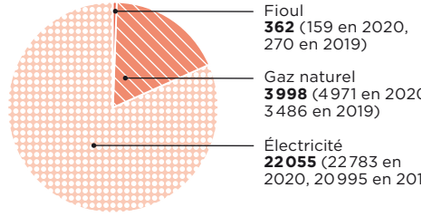

TOTAL CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE
26 415 (27 913 en 2020, 24 751 en 2019)

Seine Morée

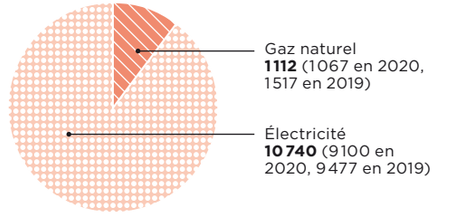

TOTAL CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE
11 852 (10 167 en 2020, 10 994 en 2019)

*Production électrique des turbines à gaz déduite du total.
**Production électrique de la cogénération injectée au réseau (8 705 MWh en 2021).
***Hors grande et petite halles, SPID et pompage vers SEG.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_24-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

VERS UN CHANGEMENT DE MÉTHODE POUR LE CALCUL DU BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DU SIAAP

Le SIAAP a décidé de faire évoluer la méthode de construction de son bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour prendre en compte l'ensemble des émissions de GES, en particulier celles ayant lieu lors du traitement des eaux usées, du transport ou du devenir des sous-produits de l'assainissement. En 2021, les travaux ont été engagés pour réviser le modèle EGESS (émissions de gaz à effet de serre du SIAAP) avec :

- la prise en compte des émissions de protoxyde d'azote (N_2O), gaz au fort pouvoir effet de serre, 298 fois celui du CO_2 ;
- la prise en compte des émissions biogéniques (dues au métabolisme des êtres vivants, en cycle court du CO_2, contrairement aux émissions dues aux énergies fossiles) ;
- la prise en compte des émissions non réglementaires considérées comme significatives.

Cette révision permettra au SIAAP de s'engager dans la stratégie nationale bas carbone pour le secteur assainissement : un défi à relever qui doit amener le SIAAP à réduire ses émissions de GES de 37 % à l'horizon 2030 par rapport à 2015 et de 66 % à l'horizon 2050 par rapport à 2015.

POSTE « ÉNERGIE » :

Ce poste vise l'utilisation directe de combustibles, fossiles ou d'origine organique (autrement appelés bio-combustibles) pour le chauffage, les procédés industriels, ou la production d'électricité.

POSTE « IMMOBILISATIONS » :

Ce poste vise à répartir sur plusieurs années les émissions correspondant aux usages de biens durables qui sont nécessaires au SIAAP. Il s'agit de l'ensemble des investissements du SIAAP assignés aux postes comptables :

- les bâtiments, les ouvrages de Génie civil des usines de traitement ou de relevage, ainsi que les collecteurs ;
- les infrastructures routières (parkings compris) ;
- les équipements informatiques ;
- les machines et lignes de production (tous les équipements), les véhicules, le mobilier.

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

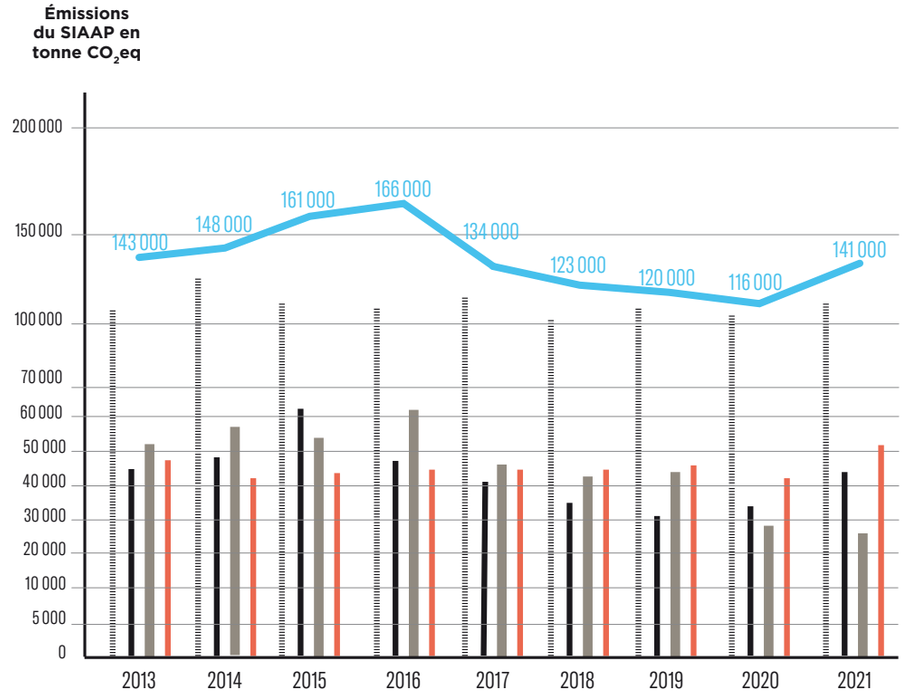

En 2021, les émissions du SIAAP sont en augmentation sur «immobilisation» du fait du rattrapage des retards de travaux qui n'ont pu être engagés en 2020 en raison de la crise sanitaire. Par ailleurs le poste énergie est aussi en augmentation en raison d'une hausse du volume d'eau traité, ainsi que de celui des boues.

POSTE « MATÉRIAUX ET SERVICES ENTRANTS »

La production des matériaux de base (verre, acier, métaux, plastique, etc.) engendre des émissions de gaz à effet de serre essentiellement dues à l'énergie fossile et à l'électricité consommées dans les processus industriels de fabrication (charbon pour la fabrication d'acier, par exemple). Les « matériaux entrants » recouvrent tout ce qui rentre physiquement dans l'entreprise, à l'exception des biens durables (machines-outils, immeubles). En effet, ces derniers s'amortissent et sont traités au poste immobilisations.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_24-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

PLAN DE MOBILITÉ : VERS LA MISE EN ŒUVRE

Télétravail et visioconférence, deux phénomènes qui ont pris de l'ampleur et qui sont appelés à se pérenniser, grâce notamment à de nouveaux équipements informatiques, réduisent les déplacements des agents du SIAAP et s'inscrivent par conséquent dans la dynamique vertueuse visée par le Plan de mobilité durable engagé par le SIAAP.

Un plan qui s'est focalisé, en 2021, sur les conditions d'application (pour 2022) du forfait mobilité durable, ainsi que sur le recensement des besoins des sites en bornes électriques, dispositifs d'autopartage, de covoiturage…

« Il nous faut maintenant déployer les moyens nécessaires pour répondre aux besoins », explique Emmanuelle Schafer, chargée du Plan de mobilité durable dont l'objectif stratégique est bien de favoriser l'émergence de comportements écoresponsables de la part des agents du SIAAP.

Plan de mobilité durable

AMÉLIORER LE TRAITEMENT ET LE TRANSPORT DES BOUES

Les filières de traitement des boues sont devenues aussi complexes à exploiter que celles des eaux. Cependant, les paramètres et les méthodes de caractérisation à disposition pour maîtriser et anticiper le bon fonctionnement des procédés de traitement sont plus limités. « Pour mettre à disposition de nos exploitants des solutions opérationnelles adaptées, nous menons des actions de recherche pour aller au-delà des paramètres classiquement mesurés, comprendre les caractéristiques rhéologiques des boues et évaluer leur comportement au sein des filières », explique Sam Azimi, Directeur adjoint de l'Innovation. En 2021, la Direction innovation, en lien avec ses partenaires scientifiques, a ainsi élaboré des protocoles, en cours de déploiement sur Seine aval, pour évaluer la « transportabilité » et la « traitabilité » des boues. Ce travail souligne la collaboration étroite entre chercheurs et exploitants pour une traduction opérationnelle des outils issus de l'innovation.

MIEUX MESURER LE PROTOXYDE D'AZOTE

Puissant gaz à effet de serre, le protoxyde d'azote (N_2O) est attentivement surveillé par le SIAAP. Celui-ci cherche non seulement à comprendre les mécanismes en jeu dans l'apparition du N_2O et à évaluer la part liée aux conditions d'exploitation, mais aussi à doter les exploitants des outils de mesure et de prédiction qui leur permettront de faire les meilleurs choix. Finalisée courant 2021, à travers le programme de recherche Mocopée, un nouvel outil de mesure, plus ergonomique, a été conçu pour mesurer en ligne les émissions de N_2O. Ces données hautes fréquences qui seront obtenues sur Seine centre, complétées par les résultats des expérimentations menées sur un pilote de biofiltration installé dans le même temps sur Seine aval, permettront de mieux comprendre les liens entre les facteurs d'émission et les conditions d'exploitation.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_24-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

LE SIAAP ET LES COP

Très engagé dans les rendez-vous internationaux majeurs comme au sein des instances qui réfléchissent à la préservation de la ressource en eau, le SIAAP était présent lors de la COP26, à Glasgow (Écosse). L'occasion de transmettre des messages forts.

COP26 : UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE QUI MONTRE LA VOIE

Acteur central de l'assainissement pour l'agglomération parisienne, pilote du premier système d'assainissement en Europe, le SIAAP est devenu ces dernières années un intervenant régulier des conférences pour le climat dans le cadre de sa politique de relations internationales et de coopération décentralisée. Outre les volumes traités au quotidien et son expertise technique, son action, ses projets, ses partenariats en font un contributeur incontournable aux Objectifs de développement durable (ODD) 6 et 11 fixés par l'ONU*. Inscrit dans la droite ligne de la stratégie nationale de la France en matière de lutte contre le réchauffement climatique, le SIAAP dispose donc d'une forte légitimité à expliciter ses choix au sein des rencontres internationales. À l'occasion de la COP26, le président du SIAAP, François-Marie Didier, est ainsi intervenu lors d'une table ronde du Partenariat français pour l'eau consacrée à l'action des services d'eau potable et d'assainissement pour l'atténuation des changements climatiques. Il y a rappelé que « le SIAAP va aujourd'hui au-delà de son métier d'assainissement. Nous protégeons la biodiversité et le milieu naturel, mais nous sommes aussi un levier majeur de la transition énergétique. Le SIAAP veut être un acteur majeur de cette transition. Nous en avons les moyens, notamment grâce à nos choix industriels et nos actions en matière de valorisation et de production énergétique ». Un exemple : la valorisation des boues d'épuration, qui a d'abord permis au SIAAP de produire une partie de l'énergie nécessaire à ses propres usines avant que le syndicat prenne la décision de produire du biométhane pour l'injecter dans le réseau public de gaz. Cette énergie d'origine locale vient chauffer logements ou équipements, créant ainsi un système d'économie circulaire et réduisant la pression sur les ressources. « Grâce à ces innovations », a souligné François-Marie Didier, « ce que nous considérions depuis longtemps, à tort, comme de simples déchets et pollutions, sont aujourd'hui des ressources nouvelles grâce à l'apprentissage de nouvelles techniques de valorisation. »

*ODD 6 : garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement, et assurer une gestion durable des ressources en eau.

ODD 11 : faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

L'ÉCHELON TERRITORIAL : UN NIVEAU D'ACTION PERTINENT

En situant l'action du premier syndicat européen d'assainissement au cœur d'une réflexion environnementale pour une adaptation au changement climatique, François-Marie Didier indique ainsi qu'il est possible – et souhaitable – d'intervenir à différents échelons territoriaux.

Les métropoles et collectivités territoriales qui ont la responsabilité de déployer les politiques publiques environnementales ont entre leurs mains les bons choix technologiques à mettre en œuvre – une position d'autant plus cohérente au regard de la décision finale de la COP26, où les États ont fait preuve de réticences, en termes d'objectifs comme de calendrier.

DEPUIS 2015, UNE ACTIVE PRÉSENCE À LA COP

Le SIAAP était déjà très impliqué lors de la 21e conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique qui se tenait à Paris, en 2015. En novembre 2016, sa participation à la COP22, au Maroc, lui a permis de partager son expérience de grand service public urbain, mais aussi de défendre ses valeurs et sa vision en matière de développement durable. À Bonn en 2017, lors de la COP23, le SIAAP était de nouveau présent pour suivre la mise en œuvre de l'Accord de Paris et, plus spécifiquement, les Objectifs de développement durable 6 et 11.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_24-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

3 RÉPONDRE AUX ATTENTES **DES FEMMES ET DES HOMMES DU TERRITOIRE**

3.1 **Des moyens techniques et humains** p. 62

3.2 **La fonction ressources humaines en action** p. 66

3.3 **Le SIAAP engagé pour les riverains** p. 70

3.4 **Un engagement renouvelé à l'échelle internationale** p. 72

3.5 **Les actions de développement durable** p. 76

3.6 **Crise sanitaire : veille opérationnelle et vigilance** p. 78

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_24-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

DES MOYENS TECHNIQUES ET HUMAINS POUR **RENDRE L'ACTIVITÉ DU SIAAP TOUJOURS PLUS ACCEPTABLE**

3 questions à Fabien Siino, responsable Service environnement, à la Direction des Laboratoires et de l'Environnement

Quelles sont les missions du Service environnement que vous dirigez ?

Notre mission première est de suivre et réduire les nuisances olfactives, sonores et visuelles générées par les activités du SIAAP, et de travailler en étroite collaboration avec l'exploitation pour réduire ces nuisances. Le service est composé de huit personnes, basées à Seine aval. L'équipe travaille en transversalité avec toutes les directions opérationnelles afin d'assurer l'exploitation des usines et des réseaux en prenant en compte les ressentis des riverains.

Quels étaient les objectifs de la réorganisation du service opérée en 2021 ?

Notre ambition collective était d'optimiser et de diversifier nos activités pour améliorer la qualité de notre relation avec les riverains, comme en témoigne l'application d'échanges sur smartphone que nous développons. En parallèle, nous avons mené une réflexion pour anticiper les évolutions nécessaires et répondre aux attentes sociétales en matière d'environnement, en agissant par exemple sur le domaine de la modélisation et de l'aéraulique. Nous avons ainsi décidé de nous réorganiser en quatre pôles thématiques.

Pouvez-vous donner des exemples des gains escomptés en termes d'efficience ?

Le suivi environnemental est une tâche très chronophage qui mobilise de nombreux acteurs. C'est pourquoi nous avons automatisé les rapports réglementaires, afin de reprendre en régie l'analyse de ces données. Cette activité à haute valeur ajoutée a permis à l'équipe de passer d'un rôle de contrôle à un rôle de production. Nous avons également optimisé nos outils avec, par exemple, les nouvelles évolutions apportées à notre logiciel de modélisation SYPROS, pour le rendre plus robuste et lui donner une place de plus en plus centrale au cœur du suivi environnemental. Ces évolutions nous permettent de mieux anticiper les difficultés, afin d'alerter et de conseiller de manière plus précise les exploitants.

CONSOLIDER LES ÉCHANGES AVEC LES RIVERAINS

C'est la vocation du Service environnement, qui gère par exemple les jurys de nez (riverains bénévoles) constitués aux usines de Seine aval, Seine Valenton, Clichy et, depuis fin 2021, à Seine Grésillons. « Nous avons organisé et réuni un groupe de 10 personnes provenant des trois communes riveraines de l'usine de Seine Grésillons, pour leur proposer un partenariat et une formation à la reconnaissance des odeurs liées à notre activité », explique Madani Diallo, responsable adjoint du Service environnement. « Il s'agit d'en faire des riverains avertis et éclairés ». Groupes de concertation et de dialogue, ces jurys permettent de consolider les relations de proximité entre le SIAAP et les habitants du territoire.

QUATRE PÔLES AU SEIN DU SERVICE ENVIRONNEMENT

- Suivi environnemental
- Études
- Métrologie
- Communication

BILAN ENVIRONNEMENTAL (NUISANCES OLFACTIVES, SONORES ET VISUELLES)

245 : c'est le nombre de signalements pour nuisances enregistrés en 2021.

Il est globalement **en baisse de 30 %** par rapport à 2020, et même de 35 % pour ce qui concerne Seine aval, où le nombre de signalements est passé de 131 en 2020 à 85 en 2021.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_24-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

UN TRAVAIL
EN RÉSEAU RENFORCÉ

Réactivité, anticipation et transversalité sont les maîtres mots de la stratégie déployée par le Service environnement pour enrayer la hausse des signalements de nuisances observées en 2020.

Définie dans le cadre de groupes de travail transversaux, pour faire face à la période estivale (la plus propice aux émanations olfactives), cette stratégie a permis la constitution d'un protocole d'alerte sur le secteur de Seine aval et des réseaux Ouest ainsi que la réalisation d'actions opérationnelles afin de limiter l'émissivité de nos installations.

Par ailleurs, le Réseau air et risques émissifs, constitué en 2021 et piloté par le Service Environnement, crée de façon plus globale un cadre d'échanges pour les exploitants de tous les sites. À raison d'une réunion par mois, la feuille de route de ce réseau, d'une vingtaine de membres est de poursuivre les actions du plan stratégique SIAAP 2030, en vue d'optimiser les consommations de produits calmants (nitrate de calcium et chlorure ferreux) et d'accompagner la montée en compétences des agents dans l'exploitation des unités de désodorisation. Concernant ce dernier volet, un référentiel, destiné à tout agent du SIAAP, a été établi afin de flécher les bonnes pratiques dans l'exploitation et la maintenance de ces procédés.

GARDIENNE
DE LA QUALITÉ DES EAUX

À Colombes, au sein du laboratoire de la Direction des Laboratoires et de l'Environnement (DLE), Meryam Ismail scrute la qualité des eaux aux différentes étapes de leur cheminement au sein des usines de Seine centre et de Seine Grésillons. « Nous effectuons des analyses dites classiques en entrée d'usine, une fois passée la décantation, à plusieurs étages de la dépollution, puis au moment du rejet », explique la technicienne de laboratoire, embauchée au SIAAP en 2015, après un BTS chimiste en alternance. Réalisées sur des échantillons issus de différents prélèvements, ces analyses traquent, le plus souvent, l'azote, les matières en suspension, la DCO (demande chimique en oxygène) ou encore le pH ; mais aussi, parfois, les micropolluants. « Une fois les eaux analysées, les résultats sont consultables en temps réel par les exploitants », ajoute Meryam Ismail. « Ces derniers peuvent, ainsi, adapter les réglages. Si les analyses sont de plus en plus automatisées, l'intérêt du métier découle de l'évolution des techniques et des normes, qui exige rigueur et capacité d'adaptation. »

PROFESSION
NEZ

Missionnés par le SIAAP pour chasser, surveiller, analyser les odeurs, quatre messagers de l'environnement d'un cabinet expert assurent non seulement des tournées régulières – au sein des usines et des réseaux du SIAAP, et dans leur environnement immédiat –, mais aussi des visites de contrôle à la suite des signalements faits par des riverains. « Nous sommes tous les jours sur le terrain », témoigne Catherine Meunier, messager de l'environnement depuis 1995. « À Seine aval et Valenton, nos tournées sont quotidiennes ; à Grésillons et Clichy, elles ont lieu plusieurs fois par semaine. »

De quel outil dispose un messager de l'environnement ? De son nez, uniquement ! Formée à l'olfactométrie, Catherine Meunier est ainsi en capacité de repérer et de caractériser tout un panel d'odeurs liées à l'assainissement : « On doit être capable d'identifier les mélanges de molécules et d'évaluer la concentration en soufre ou en azote, par exemple. » Les messagers de l'environnement notent précisément les odeurs repérées au cours de leurs tournées, mais aussi les nuisances visuelles ou sonores liées à l'activité du SIAAP.

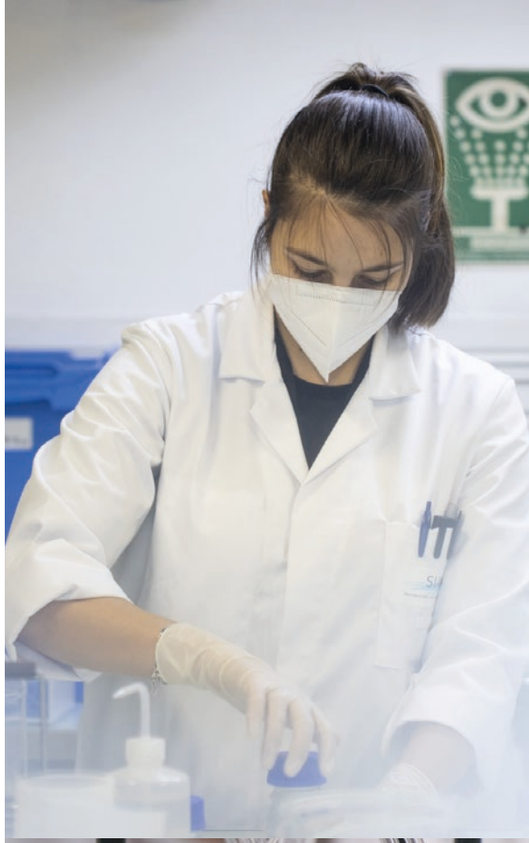

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_24-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

LA FONCTION RESSOURCES HUMAINES EN ACTION

Installé en 2020, dans le cadre du plan stratégique SIAAP 2030, le comité RH – « ressources humaines » – a réuni plusieurs directions afin de travailler collectivement sur la stratégie à adopter pour renforcer la fonction RH au SIAAP. Organisées autour de trois axes, les actions de la feuille de route adoptée par ce comité ont été déployées en 2021.

243
recrutements ont été réalisés en 2021, postes permanents et non permanents confondus

CONSOLIDER
LA FONCTION « RECRUTEMENT »

Consacré à la définition et au déploiement des politiques des ressources humaines, le premier axe de la feuille de route s'est concentré, en 2021, sur les actions à mettre en œuvre pour renforcer la capacité du SIAAP à recruter, en prenant en compte une double spécificité : la difficulté à recruter certains profils, dans les métiers de la maintenance notamment, et la répartition entre les services des ressources humaines du siège et des sites. « Nous avons pensé un processus qualité unique, certifié ISO 9001, qui s'applique à l'ensemble du SIAAP », explique Philippe Decherf, Directeur des ressources humaines. « L'idée est non seulement de décrire les différentes activités liées au recrutement et d'identifier les responsabilités de chaque acteur, mais aussi de nous contraindre à interroger régulièrement ce processus, pour être en mesure de le faire évoluer en fonction des défaillances observées ou selon les pistes de progrès identifiées. »

De premières actions témoignent de l'efficacité obtenue : le circuit de validation des demandes de recrutement est à présent plus rapide, notamment pour les postes relevant des métiers de l'exploitation, de la maintenance et des laboratoires de manière à apporter plus de fluidité et de réactivité. « Nous avons aussi travaillé sur la marque employeur », note Philippe Decherf, « afin d'être plus attractifs dans notre façon de rédiger nos annonces. » Enfin, le SIAAP a proposé, à l'automne 2021, des actions de formation au recrutement et constitué un réseau dédié aux métiers du recrutement, qui se réunira régulièrement à partir de 2022.

Fédérer les acteurs du recrutement et s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue, tels sont les objectifs de ce processus initié en 2021.

AUX CÔTÉS
DES MANAGERS

Deuxième axe de la feuille de route, l'accompagnement des managers s'est traduit en 2021, par la rédaction de premières fiches, sur les droits et les obligations liés au statut de fonctionnaire, en vue de la constitution d'un guide de l'encadrant, qui sera, à terme, accessible *via* le site intranet du SIAAP. D'autres contenus seront produits en 2022, de manière à répondre à la demande d'une partie des encadrants d'être mieux outillés pour aider les agents sur l'ensemble des thématiques RH.

Une réflexion a, par ailleurs, été amorcée en 2021 en vue de l'élaboration d'un référentiel des compétences managériales. Celui-ci doit permettre d'évaluer les compétences des managers, afin de leur proposer des actions individuelles ou collectives de formation pour les aider dans leur travail quotidien.

ACCOMPAGNER
LA FONCTION RESSOURCES HUMAINES

Si les deux années de pandémie ont déjà mis à rude épreuve les équipes des ressources humaines, l'objectif de ce troisième axe de travail est de les soutenir plus encore dans leur capacité à s'adapter aux thématiques et enjeux de demain, en prenant en compte la diversité des situations d'un site à l'autre. Concrètement, 2021 a vu l'organisation d'un premier séminaire de la fonction ressources humaines, le 15 décembre, qui a réuni les quelque 70 agents impliqués dans ce domaine. À l'occasion d'ateliers interactifs, les participants ont réfléchi ensemble, d'une part au périmètre et à l'identité de la fonction ressources humaines au SIAAP, d'autre part aux bonnes pratiques. « Nous avons fait le constat, à l'occasion de ce séminaire, que le SIAAP dispose d'une fonction ressources humaines motivée, attachée à son métier et qui a envie d'évoluer », se réjouit le Directeur des ressources humaines. « C'est un enseignement important pour l'impulsion que nous voulons donner. » La feuille de route « ressources humaines » sera modifiée courant 2022 pour prendre en compte les conclusions du séminaire et donner les moyens aux équipes ressources humaines d'être pleinement actrices du changement en cours.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_24-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

FAIRE RIMER
FORMATION ET CAPACITÉ D'ADAPTATION

Alors que 2020 a connu un arrêt total des formations entre mars et juin, ainsi que le démarrage progressif des sessions à distance, 2021 a capitalisé sur les acquis de l'année précédente : 130 formations – soit environ 897 jours de formation – ont pu être « dématérialisées », dans les secteurs qui se prêtent à l'apprentissage à distance (comptabilité, management, informatique, bureautique). Pour suivre ces formations à distance, organisées sur la base du volontariat, La Cité de l'Eau et de l'Assainissement du SIAAP a mis du matériel à la disposition des agents qui n'en avaient pas. « Les agents se sont montrés plus réceptifs à la formation à distance qu'en 2020 », analyse Nathalie Cordier, responsable du Service ingénierie formation.

Pour les formations plus techniques (exploitation et maintenance), il a fallu attendre la reprise en présentiel, à partir de septembre, pour reprogrammer les sessions prévues dans les locaux de La Cité de l'Eau et de l'Assainissement. Quant aux formations à la sécurité, elles ont toutes été maintenues, tout au long de l'année, pour assurer une réelle continuité dans ce domaine. « Parce que nous avons dû rattraper le retard de 2020, l'année a été difficile », souligne cependant Florent Ragot, responsable de la Cité de l'Eau et de l'Assainissement. « Surtout sur le dernier trimestre 2021, qui a connu une forte concentration de formation en présentiel. » Au total, 194 sessions en présentiel ont été tenues, soit environ 1507 jours de formation.

À noter, enfin, que l'organisation du service formation a été réajustée en mars 2021, avec la création de deux branches, l'une dédiée au développement des formations (le service Ingénierie pédagogique), l'autre à leur déploiement (le service Ingénierie formation).

DONNÉES SUR LE BILAN SOCIAL

Emploi
1 661 agents au 31 décembre 2021
117 arrivées et 97 départs

Carrière
90 mises en stage et 126 titularisations
575 agents ayant bénéficié d'avancement d'échelon
85 agents ayant bénéficié d'avancement de grade
43 promotions internes :
Attaché territorial – 3 nominations
Agent de maîtrise – 40 nominations

Formation
3 819 jours de formation sur 8 mois d'activité
1 281 agents ont bénéficié d'au moins 1 jour de formation

Recrutement
213 recrutements
77 mobilités internes (36,15 %)
136 recrutements externes (63,85 %)
Catégories des agents recrutés :
30,05 % CAT A | 35,21 % CAT B | 34,74 % CAT C

Dialogue social
Les instances du dialogue social se sont réunies à de nombreuses reprises :
2 réunions du comité technique
5 réunions du CHSCT central, dont 2 extraordinaires portant notamment sur la gestion de la pandémie
21 CHSCT d'établissement
12 commissions de dialogue social

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_24-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

LE SIAAP **ENGAGÉ POUR LES RIVERAINS**, AUX CÔTÉS DES ACTEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

DES ACTIONS DURABLES, AU QUOTIDIEN
Le SIAAP soutient au quotidien une grande diversité d'actions en faveur de la protection du milieu naturel, de la préservation de la biodiversité et de la lutte contre la pollution visuelle des fleuves.

PARTENAIRE DES PÊCHEURS

Le SIAAP a signé, en 2021, deux conventions de partenariat, l'une avec l'Union des pêcheurs de Paris et de la Seine, l'autre avec la Fédération interdépartementale de Paris et de la petite couronne pour la pêche et la protection du milieu aquatique. Les subventions versées dans ce cadre ont vocation à contribuer au financement des actions de préservation des rivières et de la biodiversité piscicole menées par ces associations.

ACTEUR DU NETTOYAGE DES BERGES

Signée en 2019 pour une durée de trois ans, la convention qui lie le SIAAP à l'association Organe de Sauvetage Écologiste (OSE) prévoit une contribution du SIAAP aux opérations de nettoyage des berges de la Seine et de ses effluents organisées par OSE. En effet, le SIAAP met à la disposition de l'association un bateau récupérateur de déchets et son équipage. Les déchets collectés par les bénévoles de l'association sont transportés par l'équipage du bateau vers un centre de tri. À travers cette coopération, le SIAAP soutient OSE dans son entreprise de sensibilisation du public à la préservation de la qualité des rivières franciliennes.

COUP DE POUCE À L'ÉTÉ DU CANAL

En prévision de la 14e édition du festival Été du Canal, le SIAAP a débloqué une aide financière pour soutenir les actions développées par le comité départemental du tourisme de la Seine-Saint-Denis, à l'occasion de cet évènement grand public, qui s'est déroulé en juillet et août 2021. Navettes fluviales, croisières thématiques, ateliers, concerts… la programmation d'Été du Canal poursuit un double objectif cher au SIAAP : redonner toute sa place à l'eau en ville et mettre en valeur le canal de l'Ourcq, le canal Saint-Denis et leurs berges.

PARTICIPATION À L'OPÉRATION EUROPÉENNE « BIG JUMP » À SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Pour continuer à sensibiliser à la protection des fleuves et des rivières, et valoriser ses actions en faveur des baignades franciliennes, le SIAAP a participé en 2021, aux côtés du Syndicat Marne Vive, à l'opération « Big Jump* ». Les équipes ont animé des ateliers pédagogiques sur le traitement des eaux usées et informé les Saint-Mauriens sur les démarches à suivre pour s'assurer de la conformité des branchements de leur logement au réseau d'assainissement **(www.monbranchement.fr)**

* Fondée par European Rivers Network en 2002.

PARTENAIRE DE L'ASTEE À LA CITÉ DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE À PARIS

Du 21 septembre au 03 octobre 2021, le SIAAP a participé à l'opération « Ensemble pour la planète ! L'eau et les déchets comme vous ne les avez jamais vus » organisé par l'ASTEE* aux côtés de, Universcience**, à la Cité des sciences et de l'industrie , à Paris, à l'occasion du 100e Congrès de l'ASTEE, de la Semaine européenne du développement durable et de la Fête de la science – l'occasion pour le SIAAP de porter à la connaissance du jeune public, à travers des animations pédagogiques, son action en faveur de la biodiversité.

Familial et ludique, cet événement avait pour objectif de sensibiliser le grand public sur les enjeux de la préservation de l'environnement et son rôle dans l'atteinte des objectifs de développement durable de l'ONU.

*ASTEE : Association Scientifique pour l'Eau et l'Environnement.

** Universcience est l'établissement public qui regroupe, depuis 2009, le Palais de la découverte et la Cité des sciences et de l'industrie.

SENSIBILISATION DES PLAISANCIERS

Convaincus de l'importance de sensibiliser les plaisanciers et le grand public aux enjeux de la préservation de la Marne et de la Seine, le SIAAP et plusieurs ports franciliens travaillent de concert. C'est ainsi qu'une campagne de formation (des capitaines et des maîtres de port) et d'information des bateliers a été déployée en 2017 sur le port de l'Arsenal. Aux vues de ses retombées positives, cette démarche a été élargie en 2019 aux plaisanciers de la halte de la Villette, des ports de Nogent-sur-Marne et de Joinville-le-Pont. L'ambition de ces actions étant, plus largement, de toucher le grand public, un projet graphique de valorisation des 34 espèces de poisson présentes en Marne a été proposé par le SIAAP aux ports avec lesquels il collabore. C'est ainsi qu'ont été conçus, en 2021, des panneaux d'exposition et des macarons en pierre de lave émaillée qui seront installés en 2022, afin de dessiner, à Joinville-le-Pont, le tracé d'une promenade pédagogique sur la biodiversité aquatique.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_24-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

UN ENGAGEMENT RENOUVELÉ **À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE**

Malgré le contexte sanitaire, le SIAAP a réussi à faire avancer les 40 projets de coopération décentralisée menés dans 28 pays. Les équipes de la Direction de la communication et des relations internationales et leurs partenaires ont adapté leurs méthodes de travail pour que les différentes missions techniques et opérationnelles se poursuivent.

DES PROJETS EN FAVEUR DE L'ATTÉNUATION DES EFFETS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Coordonnateur de l'Alliance des Mégapoles pour l'eau et le climat – une initiative née en 2015 lors de la COP21 –, le SIAAP conduit plusieurs projets pour prévenir les impacts de la croissance démographique et du changement climatique au sein des villes de plus de 10 millions d'habitants.

Responsable de la qualité de la Marne et de la Seine sur le territoire francilien, le SIAAP met au service des grandes capitales que sont Manille, Kinshasa, Brazzaville son expertise en la matière. Il est ainsi engagé depuis quatre ans aux Philippines, où il a réalisé le Schéma directeur pour la réhabilitation du fleuve Pasig, qui coule à Manille, et conduit la construction d'un projet pilote de filtre planté pour le traitement des eaux usées qui se rejetaient jusqu'à présent sans traitement dans le fleuve – autant de réponses proposées à cette mégapole fortement impactée par les effets du changement climatique, en faveur d'une amélioration de la qualité du fleuve et de sa biodiversité.

Le SIAAP est intervenu de la même façon en concluant un accord de coopération historique avec les deux capitales congolaises, Kinshasa et Brazzaville, qui représentent 20 millions d'habitants.

Son objectif est de partager avec les autorités locales son savoir-faire et sa connaissance de la gestion d'un fleuve. Ainsi, en 2021, la construction simultanée, de part et d'autre du fleuve, des deux premiers centres de traitement des eaux usées des deux villes capitales s'est poursuivie, s'inscrivant pleinement dans la ligne des Objectifs de développement durable (ODD) fixés par les Nations unies, et particulièrement l'Objectif de développement durable 6 consacré à l'assainissement.

Au lendemain de la COP26 qui s'est tenue à Glasgow (Écosse), François-Marie Didier, le président du SIAAP, a accueilli le 12 novembre 2021 une délégation de la République du Congo conduite par le ministre de la Coopération Denis Christel Sassou Nguesso : l'occasion d'assurer le Congo du soutien du SIAAP dans la poursuite du projet « zéro rejet dans le fleuve Congo ».

L'ACTION INTERNATIONALE EN 2021

40 projets

28 pays

4 238 596 euros de subventions dédiées par le SIAAP aux projets internationaux

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_24-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

RETOUR SUR UN
SÉMINAIRE ET UN PARTENARIAT FRUCTUEUX

Mobilisée pour aider les pays du sud à se doter d'une solution globale d'assainissement, l'Association internationale des maires francophones (AIMF) travaille avec la Fondation Bill & Melinda Gates, dans le cadre d'un programme intitulé « Initiative pour la santé et la salubrité en ville ». Lancé en 2017, ce partenariat a permis d'accompagner huit métropoles d'Afrique et d'Asie pour monter des projets pilotes de gestion des boues de vidange. Un séminaire de capitalisation a été organisé du 6 au 8 décembre 2021 pour présenter les leçons tirées de cette initiative et susciter le partage d'expérience entre les pays du sud. Ce séminaire, qui a réuni près de 100 élus locaux et techniciens des métropoles d'Afrique, d'Asie et d'Europe, dont le SIAAP, s'est déroulé à Yaoundé (Cameroun), où a été inauguré le premier site pilote de traitement des boues.

« Ce séminaire a réellement permis des discussions entre pays ayant ou non une expérience en matière de gestion des boues de vidange », témoigne Chantal Eyboulet, chargée de projet à la direction de la communication et des relations internationales. « Au SIAAP, nous encourageons ce dialogue, comme l'ont montré les échanges entre les vidangeurs de Bangangté (Cameroun) et la future équipe de Yaoundé. » Très vertueuses ces dynamiques encouragent ces pays à se constituer des réseaux d'experts, rompus aux spécificités des métropoles du sud.

Fécond, le partenariat entre le SIAAP et l'AIMF a été reconduit, avec la signature, le 14 juin 2021, d'une nouvelle feuille de route pour la période 2021-2024, à nouveau axée sur la gestion des boues.

EN 2021,
DES PARANGONNAGES VIRTUELS
MAIS BIEN RÉELS

Malgré les contraintes sanitaires, les échanges se sont poursuivis en 2021 entre le SIAAP et ses homologues internationaux. Pour preuve, les trois webinaires qui ont eu lieu avec Amsterdam (Pays-Bas) et Berlin (Allemagne) sur des sujets liés à la baignade.

Par ailleurs, la signature en 2021 d'un accord tripartite – en remplacement des accords bilatéraux - entre le SIAAP, Amsterdam et Berlin va désormais permettre de pérenniser pour cinq ans la relation de confiance instituée.

Avec Yokohama (Japon), deux webinaires ont aussi eu lieu, l'un dédié à l'exploitation des tunnels, l'autre à la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre. L'échange sur les émissions de gaz à effet de serre a illustré la manière dont la ville de Yokohama compte s'y prendre pour parvenir à la neutralité carbone en 2050.

En novembre, à l'occasion de la Semaine internationale de l'eau à Amsterdam, WaterNet a réuni toutes les villes avec lesquelles elle coopère, ce qui a permis au SIAAP de retrouver de nombreux partenaires, dont ceux de Singapour et de New York, respectivement visités en 2019 et 2017.

Enfin, grâce à l'expérience fructueuse des parangonnages, Antoine Feugier, agent du SIAAP, a pu effectuer un travail complet de comparaison des pratiques de maintenance entre le SIAAP et les villes de Berlin, Hambourg, Amsterdam, Singapour, Yokohama, New York, Londres et Los Angeles qui a été restitué en mars 2021. Ce travail a permis d'élaborer un référentiel permettant à chacun des participants d'identifier ses marges de progrès.

FILIÈRE COMPLÈTE DE
TRAITEMENT DES BOUES
À YAOUNDÉ

La Communauté urbaine de Yaoundé, qui compte 3,3 millions d'habitants, fait partie des sites pilotes du programme de l'Association internationale des maires francophones (AIMF). Elle a à ce titre bénéficié d'un accompagnement technique et financier (3,9 millions d'euros au total) des partenaires engagés dans ce programme. Inaugurée le 20 septembre 2021, la station construite va permettre de vidanger quotidiennement les eaux usées de 200 000 habitants, avec des effets bénéfiques en matière de santé publique. Au-delà de la construction de l'équipement, ce partenariat, qui a réuni la Communauté urbaine de Yaoundé, le SIAAP, l'AMIF, la Fondation Bill & Melinda Gates, l'Agence française de développement et l'agence de l'eau Seine-Normandie, a permis l'élaboration d'une démarche de planification stratégique et la structuration globale de la filière d'assainissement sur ce territoire en pleine ex

Accusé de réception en préfecture
092-219200769-20221215-DCS2022_12_15_24-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

LES ACTIONS **DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

UN OUTIL AU SERVICE DE L'ANTICIPATION DES CRUES

Le SIAAP pilote depuis 2015, avec les différents acteurs franciliens de l'assainissement, une étude de vulnérabilité du système d'assainissement face à une crue majeure. De mi-2019 à fin 2021, la deuxième phase de cette étude a permis de modéliser le fonctionnement du réseau d'assainissement couplé avec les cours d'eau Marne et Seine afin de simuler différentes situations hydrauliques / hydrologiques. Ce travail a mis en évidence des zones de sur-inondation dues à la propagation de la crue via les réseaux d'assainissement, ainsi qu'une représentation cartographique des résultats en situation de décrue, afin d'engager une réflexion sur la remise en service des stations de gestion des flux prioritaires.

ACIDE CITRIQUE À SEINE MORÉE : PASSAGE À LA FORME LIQUIDE

L'entretien des membranes des filtres de Seine Morée nécessite le recours à de l'acide citrique, pour un « détartrage » optimum. Afin d'optimiser l'utilisation de ce produit, à la bonne concentration, et d'améliorer les conditions de sécurité des agents, le site a fait le choix de se faire livrer de l'acide citrique liquide, au lieu de la préparation en poudre initiale. Ce changement a exigé la modification du poste d'injection. Après avoir réalisé, en régie, les études projets et de conception, le service Méthodes production de Seine amont a défini, avec les agents d'exploitation de Seine Morée, le cahier des charges de l'opération. Réalisée courant 2021, celle-ci a consisté en la mise en œuvre d'un poste de dépotage spécifique, d'une cuve de stockage double enveloppe d'une capacité de 10 m³, de deux pompes d'alimentation des lignes de membranes, et de travaux électriques et de tuyauterie. Opérationnel, ce nouveau poste d'injection va faire l'objet d'un retour d'expérience.

VERS UNE MEILLEURE MAÎTRISE DU RISQUE GAZ DANS LES RÉSEAUX

Sécuriser les conditions d'intervention des agents dans les réseaux, améliorer le cadre de vie des riverains et préserver les émissaires que de fortes concentrations d'H2S peuvent dégrader, tels sont les trois objectifs qui guident l'action du SIAAP pour une meilleure maîtrise du risque gaz dans ses réseaux. Si, côté outils, le SIAAP dispose de 373 capteurs gaz, de 59 unités de désodorisation et de 12 points d'injection de produits calmants, il a procédé en 2021 à une mise à plat de ces dispositifs et à l'élaboration de nouvelles procédures et méthodologies. Il s'agit maintenant d'établir une cartographie de l'existant pour déployer une approche à la fois plus globale et plus efficiente de ses interventions dans les réseaux.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_24-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

CRISE SANITAIRE : VEILLE OPÉRATIONNELLE ET VIGILANCE

Après avoir mis en place, en 2020, des dispositifs d'adaptation aux contraintes induites par la pandémie, le SIAAP a maintenu en 2021 ses instances de veille et pérennisé une partie des nouvelles organisations nées de la crise sanitaire.

Créée à l'issue du confinement de 2020, la cellule de veille opérationnelle instituée par le SIAAP a continué à se réunir toutes les semaines tout au long de l'année 2021. Grâce à la diversité des profils qui la composent, elle a pu suivre les impacts de la pandémie, tant en matière de prévention que de prise en compte de l'évolution des règles administratives, de gestion des stocks de masques et de gel ou encore de suivi des ressources humaines. « La présence d'un représentant des exploitants nous a aussi permis de mesurer les impacts sur le terrain des décisions que nous prenions », tient à souligner Philippe Decherf, Directeur des ressources humaines et animateur de la cellule de veille opérationnelle. Quant à la régularité des réunions de cette cellule, elle s'est révélée indispensable pour faire face aux évolutions du protocole sanitaire.

Le maintien de cette cellule a été un gage de réactivité quand, en fin d'année, la vague Omicron a, à nouveau, exigé adaptabilité et réactivité de la part des équipes. « Bien que nous ayons enregistré jusqu'à 60 absences en même temps en décembre 2021 », précise le Directeur des ressources humaines, « nous avons assuré la continuité du service public, grâce à notre organisation et aux agents qui ont accepté de reporter leurs congés pour remplacer leurs collègues. »

297 000 €
dépensés en 2021 pour l'achat de masques chirurgicaux

716 000
masques
utilisés au SIAAP, tous sites confondus, en 2021

VITESSE DE CROISIÈRE POUR LA GESTION DES MASQUES

D'abord suivie *via* un tableau Excel, dans l'urgence de la réponse à la crise sanitaire, la gestion des stocks de masques au SIAAP s'est professionnalisée en 2021 : « Nous avons créé un magasin virtuel dédié aux masques dans le logiciel de GMAO », explique Vincent Marcillac, adjoint responsable Maintenance Gestion-Réflexion à Seine centre. Partagé à l'échelle du SIAAP, cet outil permet à tous ceux qui veulent passer une commande de masques de voir les délais de livraison et les prix, conformément aux processus d'achat standard. « Le masque est devenu un achat standard », résume Vincent Marcillac. Utile aux « consommateurs », le système l'est aussi pour les gestionnaires qui connaissent l'état du stock en temps réel et surveillent ainsi qu'il ne passe pas sous la barre de 150 000 masques en réserve. La mise en œuvre de ce dispositif efficace a pu se faire grâce à l'expertise des agents « méthodes » de Seine centre, à l'aménagement d'une zone de stockage des masques et à la mobilisation, début 2021, d'une équipe dédiée à ce nouveau magasin virtuel. Tandis qu'en 2020 deux chauffeurs du site de Clichy assuraient la livraison des commandes de masques aux différents sites, en 2021, chaque site s'est organisé pour venir à Colombes récupérer ses équipements sous 48 heures.

TÉLÉTRAVAIL : HIER ET DEMAIN

Alors qu'avant la pandémie, seuls 17 postes – soit 1% des effectifs du SIAAP – étaient « télétravaillables », ce sont aujourd'hui 538 personnes qui ont accès au télétravail ! Si elles étaient très majoritairement revenues à leur poste à la rentrée 2021, la plupart d'entre elles conservent la possibilité de travailler à distance, à raison d'un à deux jours par semaine, en accord avec leur manager. À ce rythme de croisière s'ajoutent 12 jours « flottants » supplémentaires par an, conformément au dispositif voté par le Conseil d'administration en avril 2021.

À l'issue de cette période inédite, le SIAAP peut se féliciter d'avoir su s'adapter en temps réel, proposer des mesures sanitaires fluides dans le temps et veiller à laisser à ses agents des marges de manœuvre pour se roder aux nouvelles organisations prescrites. « C'était important pour nous non seulement de gérer cette crise collectivement, en faisant appel à toutes les compétences du SIAAP, mais aussi de le faire en douceur », conclut Philippe Decherf. « Pour qu'il n'y ait pas trop d'impact sur les agents »

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_24-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

BUDGET « UNE GESTION FINANCIÈRE AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL »

LES TROIS ÉLÉMENTS QUI ONT CONDUIT LA RÉALISATION BUDGÉTAIRE DE L'ANNÉE 2021

908 millions de m³ d'eau ont été transportés et dépollués au sein des réseaux et des 6 usines du SIAAP.

La reprise du programme d'investissement à hauteur de 445 millions d'euros en 2021, et notamment :
- la deuxième phase de la refonte de Seine aval (nouvelle décantation primaire, refonte de l'unité de digestion) ;
- la suite de l'opération de Clichy ;
- la poursuite des opérations de maintien du patrimoine sur les usines et les réseaux.

La mise en œuvre du Plan Baignade : collecteur VL8, cofinancements bassin d'Austerlitz et ru de la Lande, prime solidaire.

LE FINANCEMENT DU SIAAP

Deux redevances financent le service :
- Paris et petite couronne : 1,119€/m³ consommé en 2021 ;
- Grande couronne : 0,684€/m³ consommé en 2021.

Produit de la redevance : 521 millions d'euros :
- Paris et petite couronne : 443 millions (soit 85% de la redevance, 77% des volumes d'eau traités) ;
- Grande couronne : 78 millions d'euros (soit 15% de la redevance, 23% des volumes d'eau traités).

EN 2021,

1,3 milliard d'euros,

c'est le montant du budget du SIAAP

Le financement des investissements a été réalisé avec l'appui de l'agence de l'eau Seine-Normandie et la reprise des financements bancaires externes.

L'agence de l'eau Seine-Normandie :
- 76 millions d'euros de subventions ;
- 39 millions d'euros de prêts à taux 0.

Autres financeurs : 150 millions d'euros d'emprunts bancaires.

L'encours de la dette à fin 2021 est de 975 millions d'euros.
Cet encours est diversifié :
- 25% auprès de la Banque européenne d'investissement ;
- 40% auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie ;
- 35% auprès d'autres partenaires bancaires.

Le taux moyen de la dette en 2021 est de 1,54%.

La capacité de désendettement est de 4,2 années.

99% de la dette est classé en A (sans risques) sur la charte Gissler et 97% des emprunts sont à taux fixe.

Le coût de traitement des usines et des réseaux est de **53** centimes par m³ d'eau traitée.

RÉPARTITION SYNTHÉTIQUE DES DÉPENSES EN 2021

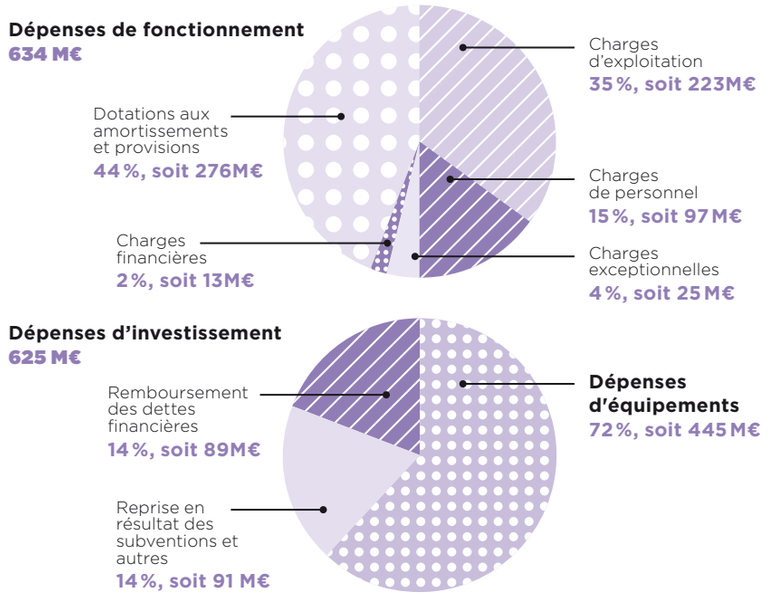

1,8% DE LA REDEVANCE DÉDIÉ AU PLAN BAIGNADE

Le SIAAP participe au Plan Baignade dans le cadre des jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Dans cet objectif, il a été mis en place d'une part, conjointement avec l'agence de l'eau Seine-Normandie, un dispositif de prime solidaire. Ce dispositif se traduit par la redistribution de 30 millions d'euros de la prime pour épuration du SIAAP au profit de collectivités maîtres d'ouvrage chargées de la collecte et du transport des eaux usées sur son territoire. Prévues sur trois ans, 6 millions d'euros ont d'ores et déjà été versés au cours de l'année 2021 à destination de 31 collectivités du territoire métropolitain (départements, établissements publics territoriaux...).

D'autre part, le SIAAP a co-financé en 2021 l'ouvrage ru de la Lande et celui du bassin d'Austerlitz, et finance plusieurs ouvrages en investissement dont les travaux, pour certains, ont déjà commencé : collecteur VL8, traitements de désinfection dans les usines de Valenton et Marne aval, réhabilitation de déversoirs, aménagements des bords de Marne...

Cette contribution va se renforcer sur les prochaines années, en vue des jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_24-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

DES ENGAGEMENTS EN ADÉQUATION AVEC LES ODD

Les actions du SIAAP en matière de développement durable s'inscrivent dans la logique des Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'Organisation des nations unies (ONU) en septembre 2015. Elles doivent contribuer à la transition écologique et solidaire voulue par l'ONU. Au-delà des deux ODD qui concernent directement le périmètre d'intervention du SIAAP (ODD 6 et ODD 11), ses activités croisent les orientations fixées par l'ONU dans des champs très divers.

Les 3 ambitions de la stratégie du SIAAP pour une transition écologique vers un développement durable

Diminuer l'empreinte écologique du SIAAP en préservant les écosystèmes et les ressources naturelles

Lutter contre le dérèglement climatique et diminuer les émissions de gaz à effet de serre

Répondre aux attentes des femmes et des hommes du territoire

EN 2050,

la population d'Île-de-France devrait atteindre les

13,5 millions d'habitants

16 ODD sur 17

pour lesquels le SIAAP est engagé

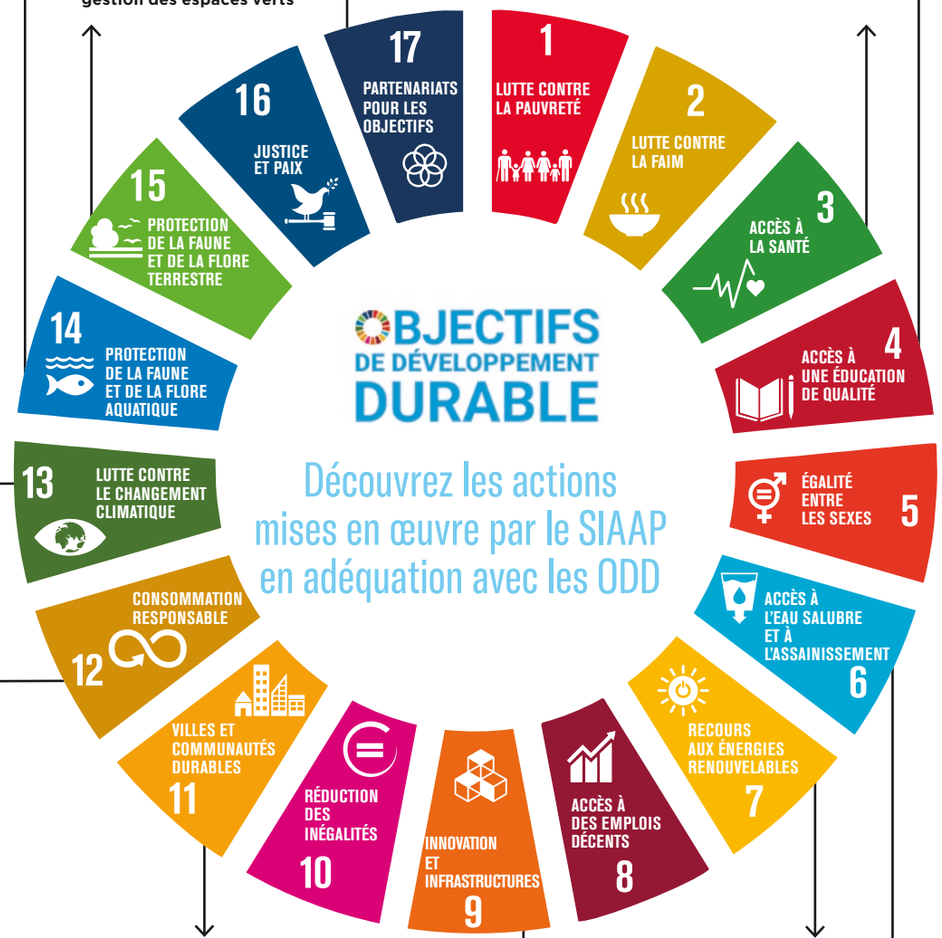

Développer un modèle à l'échelle des filières de traitement des effluents du site Seine aval

Développer l'apprentissage au sein du SIAAP

Promouvoir le sentier d'interprétation de la réserve naturelle régionale (RNR) du bassin de la Bièvre à Antony

Poursuivre les partenariats mis en place :
– partenariat innovation

Créer un potager selon les principes de la permaculture sur le toit végétalisé de l'usine de Clichy

Déployer les plans de gestion des espaces verts

Mettre en œuvre le programme annuel de prévention

Inspecter les émissaires en service au moyen d'un engin autonome : projet EVE (engin de visite des émissaires)

Mesurer les émissions de protoxyde d'azote sur les ouvrages de traitement biologique

Diminuer la consommation de nitrate de calcium en deçà de 18 000 tonnes par an sur le site Seine aval

Réaliser un bilan des achats responsables du SIAAP

Réaliser les enquêtes mobilité auprès des agents du SIAAP (février et septembre, avant et après confinement)

Optimiser l'éclairage existant du site de Seine Grésillons par de l'éclairage basse consommation

Réduire les consommations d'énergie au bâtiment du siège grâce aux travaux de rénovation

Optimiser la valorisation du biogaz du SIAAP

Poursuivre la coopération décentralisée dans 24 pays et les relations internationales

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_24-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_24-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Directeur de la publication : François-Marie Didier et Jacques Olivier

Rédaction en chef : Laurent Doyen, Patricia Gbeuly

En collaboration avec Emmanuelle Schafer, Aurélie Langlamet

Crédits photos : William Daniels, Franck Beloncle, Éric Facon

Conception et réalisation : Aned-Babel

Impression : Handiprint

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_24-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_24-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

N°25/0452

COMMUNE
DE
VILLENEUVE-
LA-GARENNE
92390

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 35
Membres présents : 27
Membres représentés : 7
Membre absent : 1
Membres votants : 34

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 15 décembre 2022 à dix-sept heures, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-la-Garenne légalement convoqué par M. Pascal PELAIN Maire, par convocations postées le vendredi 09 décembre 2022 et par voie dématérialisée le même jour, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle du Conseil municipal à l'Hôtel de ville de Villeneuve-la-Garenne sous la présidence de son Maire.

ETAIENT PRESENTS :
M. Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne,

Mme Carine BANSEDE, M. Frédéric RARCHAERT, Mme Khady FOFANA, M. Arnaud PERICARD, Mme Leïla LARIK, Mme Fatima AAZIZ, M. Bachir HADDOUCHE, Mme Sandrine HERTIG, M. Kiran GURUNG, Mme Zoubida KHATTALA, M. Lahcen BAYLAL, Maires-adjoints.

Mme Monique LABORNE, M. Salah KOBBI, Mme Mirtha HENRIOL, M. Larbi OUHAMMOU, M. Mohamed AMAGHAR, M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE, Conseillers municipaux délégués.

Mme Eduarda RODRIGUES-PINTO, M. Gaoussou KEITA, M. Jérémie LAGARDE, M. Erick PELEAU, Mme Yaël LEVY, M. Abdélaziz BENTAJ, Mme Emmanuelle RASSABY, M. Gabriel MASSOU, Mme Eve NIELBIEN, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :
M. Alain-Xavier FRANCOIS, Maire-adjoint, donne pouvoir à M. Frédéric RARCHAERT,
Mme Fatma SERIR, Conseillère municipale déléguée, donne pouvoir à Mme Fatima AAZIZ,
Mme Rolande CHAVANNE, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. Bachir HADDOUCHE,
Mme Joanna MOHAMED, Conseillère municipale, donne pouvoir à Mme Zoubida KHATTALA,
M. Christophe DOUAY, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. Erick PELEAU,
Mme Mariam KANTE, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. le MAIRE,
Mme Sandrine PAYET, Conseillère municipale, donne pouvoir à Mme Yaël LEVY

ABSENT :
M. Abdel AIT OMAR, Conseiller municipal,

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Kiran GURUNG, Maire-adjoint, désigné en séance conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2021

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_25-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

MONSIEUR RARCHAERT EXPOSE AU CONSEIL

Que la Commune de Villeneuve-la-Garenne a délégué à l'Etablissement Boucle Nord de Seine ses compétences "eau et assainissement" à la date du 1er janvier 2019. La population totale en 2021 pour Villeneuve-la-Garenne s'élève à 24097,

Que pour assurer la production et la distribution d'eau potable, l'Établissement Boucle Nord de Seine est adhérent de SENEO et utilise une délégation de service public (SUEZ) pour 12 ans soit jusqu'au 30 juillet 2027 afin d'assurer la gestion et l'entretien du réseau communal d'assainissement. Pour le réseau départemental c'est le syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'Agglomération Parisienne'SIAAP) qui en a la compétence,

Que les missions de SENEO se décomposent comme suit,

- Etudier et réaliser les ouvrages nécessaires à la production, au stockage et à la distribution de l'eau potable,
- Assurer leur fonctionnement, leur entretien et leur renouvellement,
- Etablir le règlement du service,
- Fixer le prix de l'eau en accord avec les communes adhérentes,
- Assurer le suivi des demandes des abonnés,

Que pour Villeneuve-la-Garenne le réseau de collecte de l'Etablissement Boucle Nord de Seine se déverse dans le réseau départemental des Hauts-de-Seine, lui-même se déversant dans les collecteurs du SIAAP,

<u>Les chiffres clés de Villeneuve-la-Garenne ,</u>

- Prix de l'eau en 2021 (€ TTC/m3) : 4,24
- Prix de l'eau en 2022 (€ TTC/m3) : 4,37

- 13,5 km de réseau
- 230 avaloirs, curés 2 fois par an
- 519 regards
- 1 824 ml de réseau curé
- 16,98 tonnes de sable évacuées
- 1 494 ml de réseau inspecté ITV
- 0 désobstruction d'urgence réseau et branchement
- 4 diagnostics/ enquêtes
- 74 enquêtes de conformité de branchement
- 12 enquêtes de rejet non domestique
- 1 244 161 m3 facturé
- Coût assainissement 2021 : 2,2180 TTC €/m3
- Coût assainissement 2022 : 2,2725 TTC €/m3
- 94 % de desserte

Que ce rapport d'activité annuel, ci-joint, fait l'objet d'une communication et d'un examen au sein de la Commission consultative des services publics locaux (C.CS.P.L.) de la Ville en date du 9 décembre 2022, et ceci, au sens des dispositions des articles L1413-1 et D2224-3 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.),

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine,

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_25-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Vu le décret n° 95-635 en date du 06 mai 1995 pris en application de la loi n° 95-101 du 02 février 1995 précédent (Loi "Barnier),

Vu le rapport d'activité communal sur le prix de l'eau et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2021,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCPL) du 09 décembre 2022

Ouï l'exposé complet de Monsieur RARCHAERT,

Et après en avoir délibéré,

PREND ACTE

De la communication par Monsieur le Maire, du rapport d'activité communal sur le prix de l'eau et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2021.

PRECISE

Que le rapport est joint à la présente délibération

DIT

Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Villeneuve-la-Garenne dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7CRPA).

Que la présente délibération municipale pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Pascal PELAIN

Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_25-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

RAPPORT 2021 SUR LA QUALITE DU SERVICE PUBLIQUE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

CONFORMEMENT AUX ARTICLES D2224-1 à D2224-5 ET AUX ANNEXES 5 ET 6 DU CGCT

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_25-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Table des matières

1 – LA GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE BOUCLE NORD DE SEINE 2
2 - LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE 5
A – Sur le périmètre de SENEO 6
Présentation du territoire 6
Missions..... 6
Mode de gestion..... 7
Caractéristiques techniques 7
Tarification..... 8
B – Sur le périmètre du SEDIF 9
Présentation du territoire 9
Chiffres clefs 11
Mode de gestion..... 11
Caractéristiques techniques 12
Tarification..... 12
3 – GESTION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT 13
A – Les délégation de service public du territoire (1er janvier 2020 – 31 décembre 2027).....14
B – L'entretien courant et les travaux de rénovation en régie du territoire 15
C – Le SMAVND 16
D - Les outils de gestion du patrimoine assainissement en 2020.....17
E – Eléments financiers 18
4 – PERSPECTIVES DE 2021..... 19
5 – ANNEXES..... 21

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_25-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

1 – LA GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE BOUCLE NORD DE SEINE

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_25-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

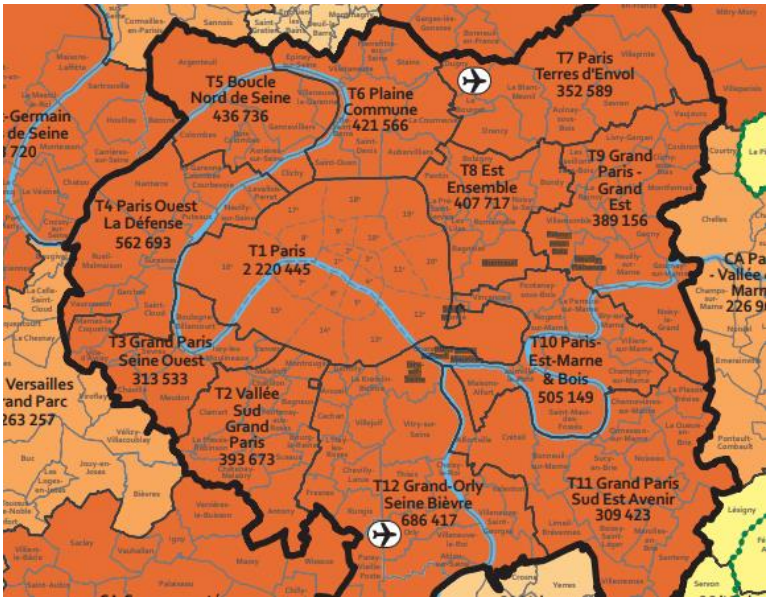

Carte des intercommunalités d'Ile de France - Source : APUR 2017

Créé le 1er janvier 2016, l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine (T5) est issu du regroupement de sept communes dont six du département des Hauts-de-Seine (92) et une du Val d'Oise (95) : Argenteuil (95), Asnières-sur-Seine (92), Bois-Colombes (92), Clichy-la-Garenne (92), Colombes (92), Gennevilliers (92) et Villeneuve-la-Garenne (92).

Le tableau et le graphe ci-dessous présentent la répartition de la population du territoire :

Communes	Population totale 2020 (Source INSEE 2018)	Population totale 2021 (Source INSEE 2019)
Argenteuil	110 766	111 038
Asnières-sur-Seine	86 605	87 143
Bois-Colombes	28 706	28 841
Clichy-la-Garenne	62 743	63 089
Colombes	86 633	86 534
Gennevilliers	47 921	48 530
Villeneuve-la-Garenne	24 112	24 097
TOTAL BNS	**447 486**	**449 272**

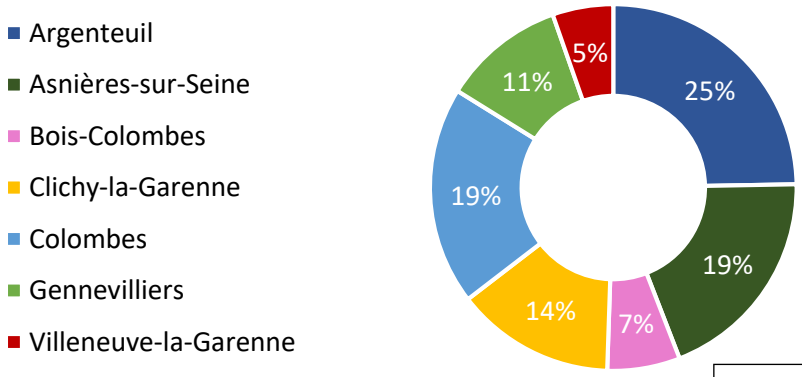

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_25-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

L'EPT Boucle Nord de Seine exerce depuis cette date en lieu et place des villes qui le constituent l'ensemble des compétences, déterminées par les lois « MAPTAM » et « NOTRe » et notamment, la gestion de la production et distribution de l'eau potable ainsi que la collecte, le transport, et le traitement des effluents.

Pour assurer la production et la distribution d'eau potable, l'EPT est adhérant d'un syndicat et utilise une DSP (délégation de service public) :

- L'EPT est adhérant de SENEO pour les communes d'Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes, Colombes, Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne,
- L'EPT est adhérant du SEDIF (Syndicat des Eaux d'Ile de France) pour l'exercice de la compétence eau potable pour les communes d'Argenteuil et Clichy-la-Garenne.

Afin d'assurer la gestion et l'entretien du réseau d'assainissement de son territoire, l'EPT s'est doté des moyens suivant :

- Adhésion au SMAVND (Syndicat Mixte pour l'Assainissement du Val Notre Dame) pour la gestion et l'entretien du réseau d'assainissement sur le territoire d'Argenteuil,
- Trois délégations de services public (DSP) pour les villes d'Asnières-sur-Seine, Colombes et Villeneuve-la-Garenne,
- Des marchés de petits travaux et entretien pour les villes de Bois-Colombes, Clichy-la-Garenne et Gennevilliers,
- Un contrat cadre de maitrise d'œuvre ainsi qu'un contrat cadre de travaux pour les travaux de renouvellement de canalisations ou extension de réseau.

Le transport des effluents du réseau d'assainissement Territorial se fait vers le réseau du SMAVMD pour la commune d'Argenteuil puis vers les réseaux du SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne).
Pour les autres communes, les effluents transitent par le réseau du CD92 (Conseil Département des Hauts-de-Seine) avant de rejoindre le réseau du SIAAP.

Le traitement final se fait dans les stations d'épurations du SIAAP.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_25-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

2 - LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_25-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

A – Sur le périmètre de SENEO

Les données présentées sont issues du rapport annuel d'activité 2021 – SENEO.

Présentation du territoire

Description du territoire SENEO – Source : Plaquette de présentation SENEO

Le territoire desservi par le syndicat SENEO englobe les communes d'Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes, Colombes, Courbevoie, Gennevilliers, La Garenne-Colombes, Nanterre, Rueil-Malmaison, Suresnes et Villeneuve-la-Garenne. Il comprend 615 563 habitants, et correspond à 59 423 abonnés.

Missions

SENEO a pour objet l'organisation du service public de l'eau potable notamment au travers des actions détaillées ci-après :

- Etudier et réaliser les ouvrages nécessaires à la production, au stockage et à la distribution de l'eau potable,
- Assurer leur fonctionnement, leur entretien et leur renouvellement,
- Etablir le règlement du service,
- Fixer le prix de l'eau en accord avec les collectivités adhérentes,
- Assurer le suivi des demandes des abonnés.

Ces missions principales se décomposent en :

- La gestion de la ressource par son suivi qualitatif et quantitatif ainsi que par la protection des captages,

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_25-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

- Le pompage grâce à un captage d'eau de surface en Seine suivi du traitement de la ressource dans l'usine du Mont-Valérien et de son stockage dans les réservoirs prévus à cet effet,
- La distribution, qui se fait majoritairement en gravitaire et partiellement en pression sur le quartier de Buzenval,
- L'achat d'eau en gros permettant d'approvisionner toutes les pointes de consommation. Ainsi, un complément d'eau est acheté depuis le 1er juillet 2018 auprès du SEDIF soit 1 575 746 m^3 en 2019 en plus du complément habituel acheté à SUEZ (13 443 847 en 2021), soit un total de 15 Mm^3 en intégrant l'apport d'AQUAVESC évalué à 33 872 m^3.

Mode de gestion

Le service public d'eau potable a été délégué à l'entreprise Eau et Force par un contrat de délégation de service qui est entré en vigueur le 1er juillet 2015 pour une durée de 12 ans, soit jusqu'au 30 juillet 2027. Ce contrat a fait l'objet de 6 avenants dont l'avenant n°2 du 30/03/2017 de substitution de Suez Eau France à Eau et Force, l'avenant n°5 du 12/12/2019 de changement de dénomination de SEPG devenu SENEO.

Caractéristiques techniques

	Asnières-sur-Seine	Bois-Colombes	Colombes	Gennevilliers	Villeneuve-la-Garenne	EPT BNS	SENEO
Volume consommé (m^3)							33 684 834
Nombre d'abonnés	6 983	3 768	11 768	4 224	1 542	28 285	59 423
Nombre d'interruptions non programmées							1,51/1000 abonnés
Nombre de fuites sur conduite	19	9	19	13	13	73	138
Nombre de fuite sur appareil et accessoires de réseau							429
Linéaires de réseau, hors branchement (km)	109	40	139	109	40	437	992
Nombre de branchement	7 327	3 664	12 213	4 274	1 220	28 698	61 063
Nombre de réclamation							4,91/1000 abonnés
Linéaire de renouvellement de canalisation	523	646	473	190	248	2 080	

Le volume d'eau moyen par abonné est de 567 m^3 / abonné en 2021. Il était de 585 m^3 / abonné en 2020 et 646 m^3 / abonné en 2019.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_25-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

ICGP (Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale) des réseaux d'eau potable	Rendement du réseau de distribution	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable
120	92,03%	0,80%

Tarification

Le tableau ci-dessous détaille le prix de l'eau incluant la part production et distribution d'eau potable, la part collecte et traitement des eaux usées et la part organismes publics et TVA, en 2021 et 2022 pour chaque commune.

Communes	Prix de l'eau en 2021 (€ TTC/m^3)	Prix de l'eau en 2022 (€ TTC/m^3)
Asnières-sur-Seine	4,37	4,51
Bois-Colombes	4,19	4,32
Colombes	4,41	4,55
Gennevilliers	4,21	4,34
Villeneuve-la-Garenne	4,24	4,37

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_25-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

B – Sur le périmètre du SEDIF

Les données présentées sont issues du rapport annuel d'activité 2021 – SEDIF.

Présentation du territoire

Territoire desservi	Nombre d'habitants desservis	Nombre d'abonnement	Linéaire du réseau de desserte (hors branchements)
135 communes sur 7 départements (748 km^2) dont Argenteuil et Clichy-la-Garenne	4 054 548 habitants dont 174 941 habitants de Boucle Nord de Seine	544 602 abonnements dont : 535 687 domestiques et assimilés 8 109 non domestiques, 27 abonnés hors SEDIF 20 369 abonnés de l'EPT BNS	7 824 505 mètres linéaires dont 267 294 mètres de l'EPT BNS

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_25-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

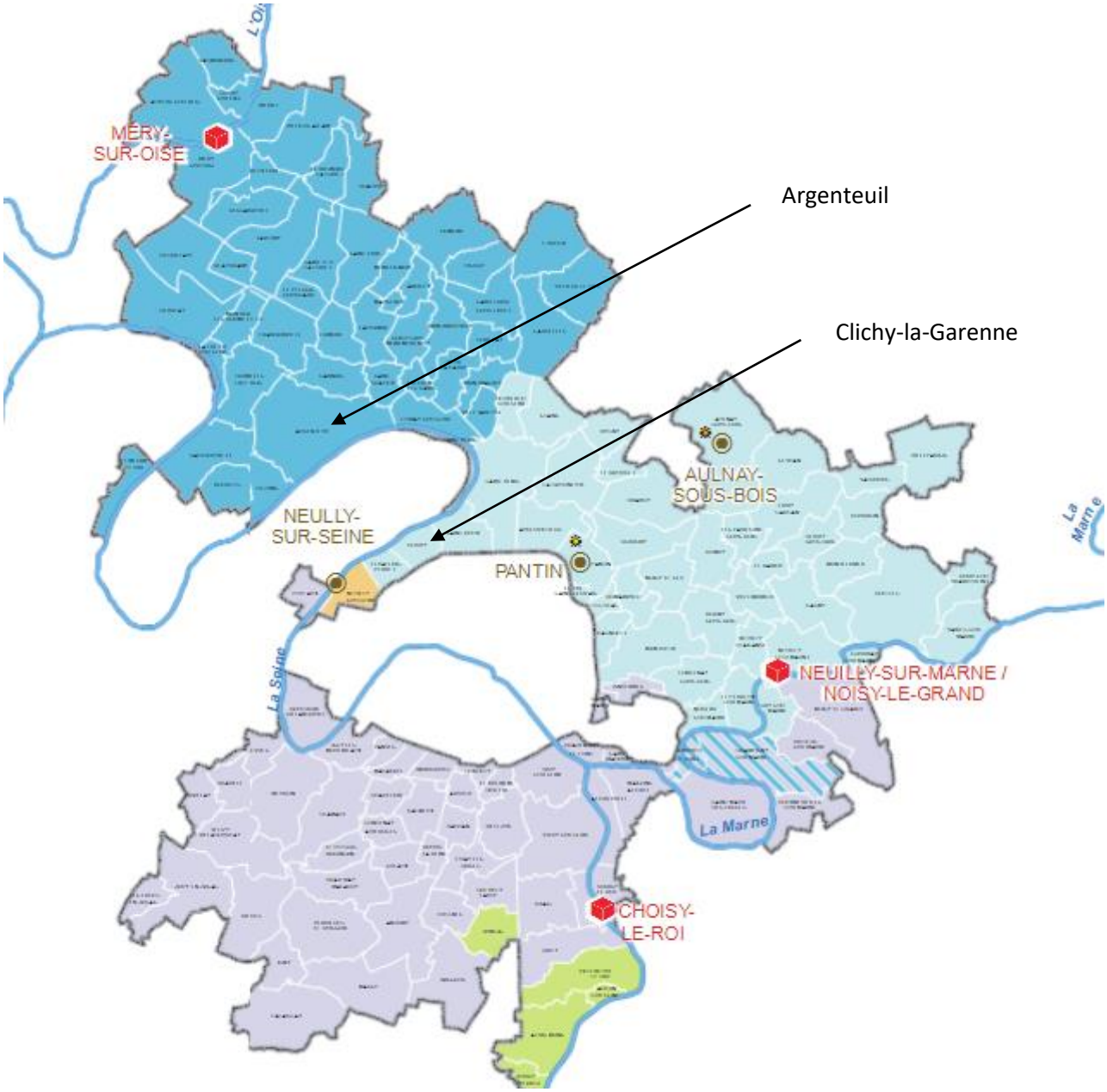

- Usine principale traitant des eaux de surface
- Usine traitant des eaux souterraines
- Eau de la Seine (usine de Choisy-le-Roi)
- Eau de l'Oise (usine de Méry-sur-Oise)
- Eau de la Marne (usine de Neuilly-sur-Marne)
- Eau de la Marne ou de la Seine (usine de Choisy-le-Roi ou de Neuilly-sur-Marne) selon le quartier
- Eau de la nappe de l'Albien (usine de Neuilly-sur-Seine) mélangée avec l'eau de la Seine (usine de Choisy-le-Roi)
- Eau de la nappe de Champigny
- L'usine de Pantin traite l'eau des nappes de l'Albien et de l'Yprésien. Elle contribue pour 15% des besoins en eau de la commune.
- L'usine d'Aulnay-sous-Bois a été remise en service le 6 septembre 2019. Elle traite l'eau des nappes de l'Albien et de l'Yprésien.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_25-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Chiffres clefs

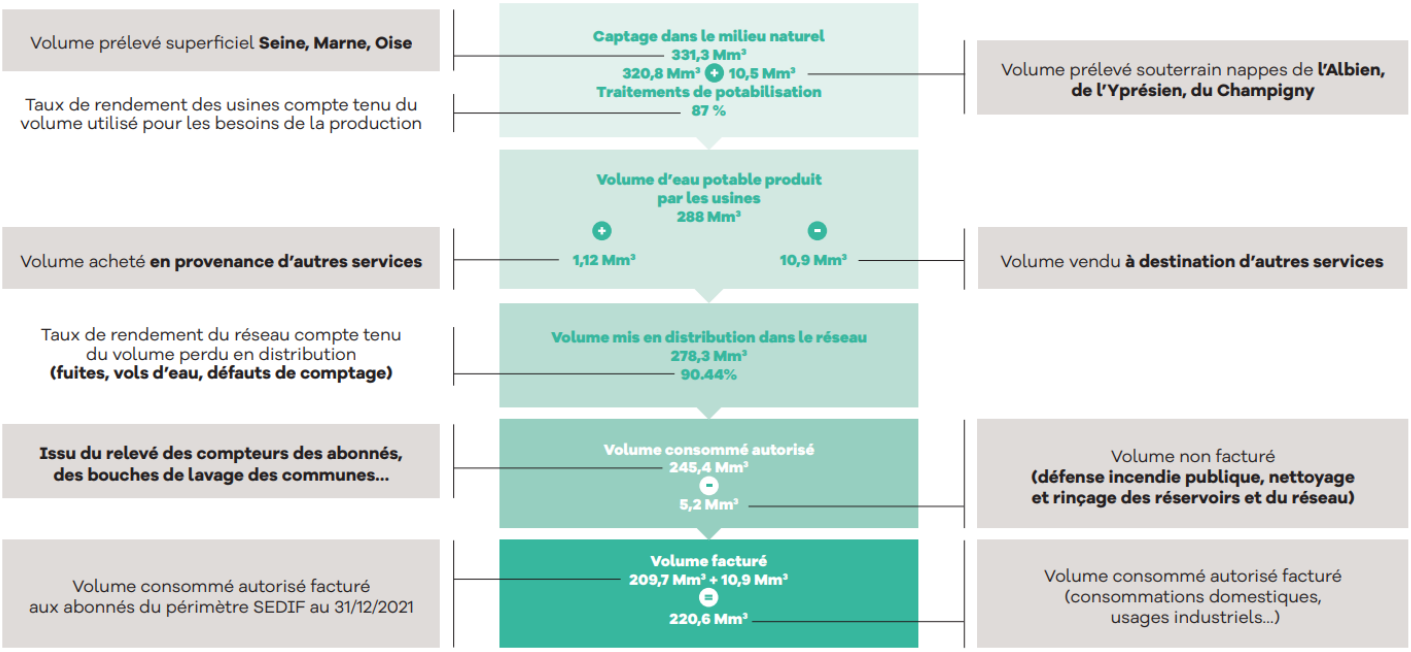

Le SEDIF assure la production et la distribution d'eau potable. Propriétaire de l'ensemble des infrastructures nécessaires à la réalisation de ses missions, il garantit la continuité de service en tant qu'opérateur. Le SEDIF possède notamment trois usines de production et de distribution d'eau (Choisy-le-Roi, Neuilly-sur-Marne et Méry-sur-Oise). Il garantit en particulier :

- D'informer au mieux les consommateurs en leur transmettant toutes les informations utiles sur la qualité de l'eau, le prix et les travaux en cours,
- De les sensibiliser à la préservation de la ressource,
- De gérer avec rapidité leurs demandes et réclamations,
- De recouvrer le montant de la facture d'eau et venir en aide aux usagers ayant de difficultés de paiement,
- De mettre à leur disposition des outils et services simples et utiles.

Par le biais de la facture d'eau, le SEDIF est chargé de collecter diverses taxes et redevances, qu'il recouvre sans assurer aucune responsabilité quant à leur taux et leur montant, et les réserve ensuite aux différents organismes qui les ont instituées.

Mode de gestion

Pour assurer ses missions le SEDIF a confié sous son pilotage et son contrôle, la production, l'exploitation, la distribution de l'eau et la relation avec les usages à Véolia Eau d'Ile-de-France par un contrat de DSP. Ce contrat a été signé en 2010 et prendra fin le 31 décembre 2023.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_25-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Caractéristiques techniques

	Argenteuil	Clichy-la-Garenne	EPT BNS	SEDIF
Volume consommé (m^3)	5 659 144	3 506 194	9 165 338	209 653 599
Nombre d'abonnés	17 246	3123	20 369	544 602
Nombre d'interruptions du service non programmées				4,03/1000 abonnés
Fuites sur conduites				1184
Fuites sur appareils et accessoires du réseau				873
Taux de réparation des branchements				1,02 %
Linéaires de réseau, hors branchement (km)	214	52	267	7 824
Nombre de branchement	16 941	2 375	19 316	528 705
Nombre de réclamation				1.22/1 000
Renouvellement de canalisation (km)				19,50

Le volume d'eau moyen par abonné est de 385 m^3 / abonné en 2021. Il était de 422 m^3 / abonné en 2020 et 414 m^3 / abonné en 2019.

ICGP (Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale) des réseaux d'eau potable	Rendement du réseau de distribution	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable
120 points	90.44 %	1.11 %

Tarification

Décomposition du Prix 2022	Clichy	Argenteuil – hors Val Notre Dame
Production et distribution eau potable	1,3248	1,3248
Collecte et traitement des eaux usées	1,9533	1,5327
Organismes publics et TVA	0,9074	0,8095
Prix total HT	3,9173	3,4967
Prix total TTC	4,1855	3,6670
Prix 2020 (€ TTC/m3)	4,0867	3,5785
Prix 2021 (€ TTC/m3)	4,1066	3,5917

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_25-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

3 – GESTION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_25-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Pour les villes des Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes, Clichy-la-Garenne, Colombes, Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne, le réseau de collecte de l'EPT Boucle Nord de Seine se déverse dans le réseau départemental des Hauts-de-Seine, lui-même se déversant dans les collecteurs du SIAAP.

Pour la ville d'Argenteuil, le réseau de collecte se déverse dans le réseau du SMAVND puis dans les collecteurs du SIAAP.

A – Les délégation de service public du territoire (1er janvier 2020 – 31 décembre 2027)

Villeneuve-la-Garenne : 1 542 abonnements

- 13,5 km de réseau
- 230 avaloirs, curés deux fois par an
- 519 regards
- 1 824 ml de réseau curé
- 16,98 tonnes de sable évacuées
- 1 494 ml de réseau inspecté ITV
- 0 désobstruction d'urgence réseau et branchement
- 4 diagnostics/enquêtes
- 74 enquêtes de conformité de branchement
- 12 enquête de rejet non domestique
- 106/120 ICGP
- 1 244 161 m^3 facturé
- Coût assainissement 2022 : 2,2725 TTC €/m^3
- Coût assainissement 2021 : 2,2180 TTC €/m^3
- 94% de desserte

Asnières-sur-Seine : 6 983 abonnements

- 56 km de réseau
- 1 025 avaloirs, curés deux fois par an
- 1 866 regards
- 1 chambre à sable, 4 bassins de rétention
- 6 024 ml de réseau curé
- 45,77 tonnes de sous-produits évacuées
- 2 357 ml de réseau inspecté ITV
- 937 ml de visite pédestre
- 57 diagnostics/enquêtes
- 55 enquêtes de conformité de branchement
- 13 enquête de rejet non domestique
- 9 désobstructions réseau et branchement
- 15/120 ICGP
- 4 230 551 m^3 facturé
- Coût assainissement 2022 : 2,4063 TTC €/m^3
- Coût assainissement 2021 : 2,3518 TTC €/m^3
- 93% de desserte

Colombes : 11 768 abonnements

- 88,79 km de réseau
- 1 676 avaloirs, curés deux fois par an
- 2 722 regards
- 5 postes de relèvement, 3 séparateur H.C, 1 bassins de régulation et 12 ouvrages de rétention d'eaux pluviales
- 9 643 ml de réseau curés
- 168,10 tonnes de sous-produits évacuées
- 3 992 ml de réseau inspecté ITV
- 1 561 ml de visite pédestre
- 15 désobstruction réseau et branchement
- 138 diagnostics/enquêtes
- 838 enquêtes de conformité de branchement
- 12 enquête de rejet non domestique
- 107/120 ICGP
- 4 042 373 m^3 facturé
- Coût assainissement 2022 : 2,4532 TTC €/m^3
- Coût assainissement 2021 : 2,3939 TTC €/m^3
- 99% de desserte

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_25-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

B – L'entretien courant et les travaux de rénovation en régie du territoire

Argenteuil : 17 246 abonnements

- 207 km de réseau
- 9 000 regards
- 4876 grilles et avaloirs, curés deux fois par an
- 2 chambres à sable, 3 postes de relèvement, 3 déversoirs d'orage, 3 bassins d'eau pluviale
- 1 050 contrôles de branchement
- 57 952 ml de réseau curé
- 170,4 tonnes de sous-produit évacuées
- 83/120 ICGP
- 98% de desserte

Bois-Colombes : 3 768 abonnements

- 31,9 km de réseau
- 333 grilles et avaloirs, curés deux fois par an
- 2 bassins d'eau pluviale
- 8 871 ml de réseau curé
- 3 000 ml de réseau inspecté
- 83/120 ICGP
- 100% de desserte

Gennevilliers : 4 224 abonnements

- 58,2 km de réseau
- 1500 grilles et avaloirs, curés deux fois par an
- 1 943 regards
- 4 stations de relevage, 30 bassins d'eau pluviale
- 18 188 ml de réseau curé
- 2 919 ml de réseau inspecté ITV
- 50 tonnes de sous-produit évacuées
- 50 dégorgements
- 64/120 ICGP
- 99% de desserte

Clichy-la-Garenne : 33 123 abonnements

- 30,5 km de réseau
- 650 grilles et avaloirs, curés deux fois par an
- 5 093 ml de réseau curé
- 3 255 ml de réseau inspecté
- 28 tonnes de boues évacuées
- 83/120 ICGP
- 100% de desserte

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_25-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

C – Le SMAVND

Les données présentées sont issues du rapport annuel d'activité 2020 – SMAVND.

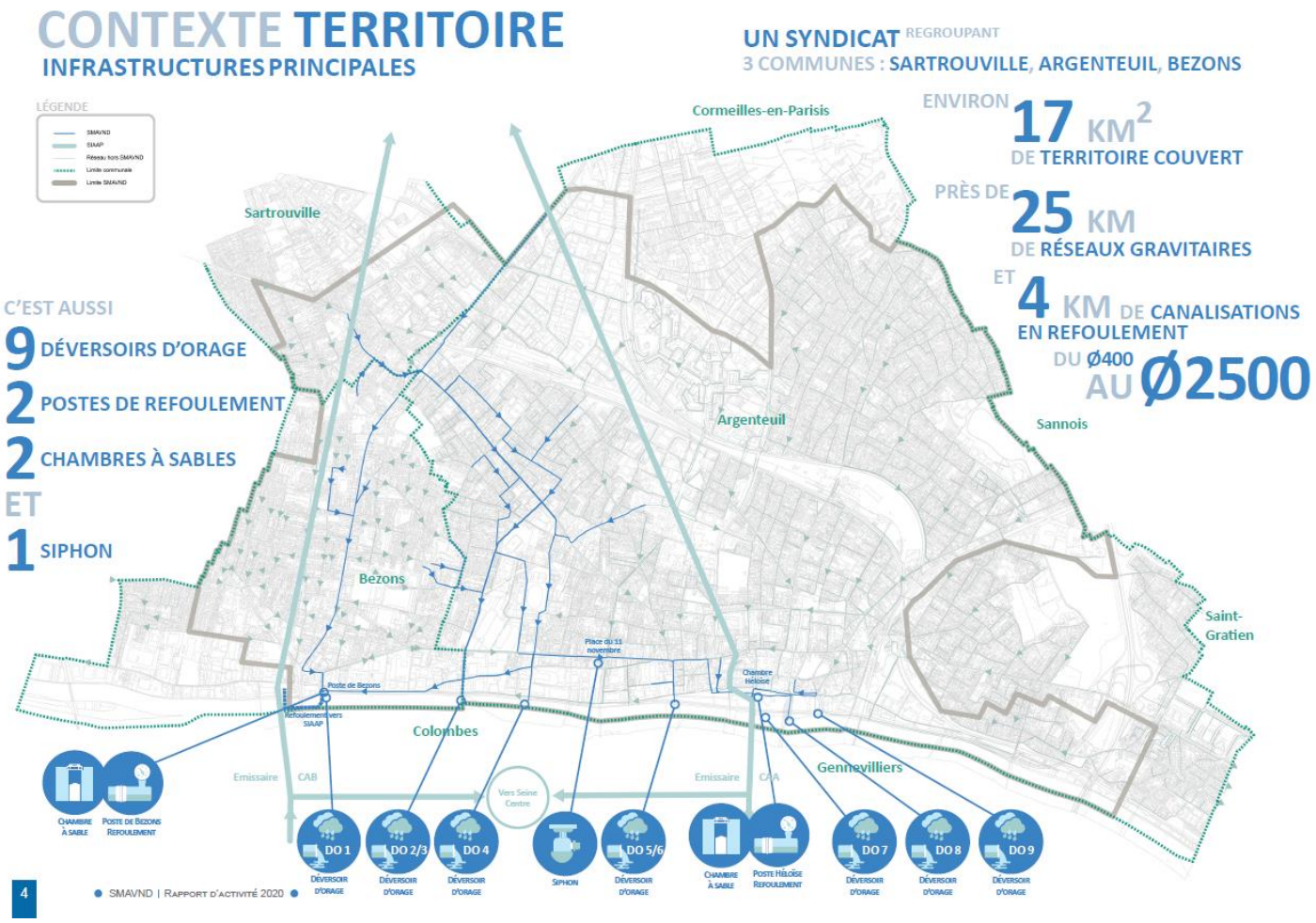

Le SMAVND s'étend sur les communes d'Argenteuil (95), de Bezons (95) et Sartrouville (78). Il draine un bassin versant d'environ 17 km^2. Il fait le lien avec deux émissaires du SIAAP vers la station d'épuration Seine Aval. Il a pour missions :

- Le diagnostic et la rationalisation des interventions,
- L'entretien des réseaux,
- Le contrôle de la qualité des rejets,
- Le suivi des travaux neufs sur le réseau,
- L'organisation des travaux d'investissement,
- La coordination des prestataires.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_25-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

D - Les outils de gestion du patrimoine assainissement en 2021

Pour la gestion des réseaux du territoire en régie, l'EPT dispose de plusieurs marchés. Un travail de rationalisation des marchés a été engagé, il permettra à terme de réduire les délais d'intervention et de diminuer les coûts de gestion. Le tableau suivant permet de visualiser le niveau d'avancement de ces nouvelles procédures de commande publique.

<table>
<tr><th></th><th>Argenteuil</th><th>Gennevilliers</th><th>Bois-Colombes</th><th>Clichy-la-Garenne</th></tr>
<tr><td>Travaux programmables et grands chantiers</td><td colspan="4">Marché commun : accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaire (fin : 27/05/2023)</td></tr>
<tr><td>Maîtrise d'œuvre travaux d'assainissement</td><td colspan="4">Marché commun : accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaire (fin : 17/10/2023)</td></tr>
<tr><td>Contrôle de conformité des travaux</td><td colspan="4">Marché commun (fin : 31/10/2025)</td></tr>
<tr><td>Travaux d'entretien et d'urgence</td><td>Fin : 01/12/2022</td><td colspan="2">Fin : 01/12/2022</td><td rowspan="4">Fin : 01/07/2024</td></tr>
<tr><td>Dératisation</td><td colspan="2">Fin : 08/10/2025</td><td>Fin : 08/10/2025</td></tr>
<tr><td>Curage préventif et ITV</td><td>Fin : 03/06/2023</td><td colspan="2">Fin : 01/07/2024</td></tr>
<tr><td>Enquêtes de conformité</td><td>Fin : 03/06/2023</td><td colspan="2">Fin : 01/07/2024</td></tr>
</table>

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_25-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

E – Eléments financiers

Le service de l'assainissement est financé par la redevance assainissement, la PFAC (participation financière à l'assainissement collectif), et la PFB (participation aux frais de branchement) et les subventions des partenaires institutionnels (Agence de l'eau Seine Normandie, Métropole du Grand Paris, …). Les données par commune, jointes en annexe, reprennent pour chacune des villes les principaux éléments financiers du service public d'assainissement. En complément, le tableau ci-dessous présente les travaux de réhabilitation et ouvrages neufs réalisés en 2021 sur l'ensemble du territoire.

Ville	Localisation	Linéaire de réseau concerné (ml)	Année de réalisation	Montant des travaux (€ TTC)
Argenteuil	Boulevard Marceau Guillot	1 000	2021 - 2022	2 700 000
Argenteuil	Friche Balzac		2021	600 000
Asnières-sur-Seine	Avenue de la Cigale	220	2021	230 000
Asnières-sur-Seine	Rue de Normandie	240	2021	320 000
Bois-Colombes	Rue Géraldy	150	2021 - 2022	550 000
Clichy-la-Garenne	Rue Martre		2020 - 2021	95 000
Colombes	Rue Danton	140	2021	141 300
Colombes	Rue de la Fraternité	190	2021	300 000
Colombes	Rue des Monts-Clairs	216	2021 - 2022	143 000
Colombes	Travaux tram T1 : - Rue des Entrepreneurs - Avenue de l'Europe - Rue des Renouillers - Boulevard Pdt Salvador Allende	1 473	2020-2022	3 900 000
Gennevilliers	Rue Louis Castel	200	2021	500 000

Le budget annexe du service public de l'assainissement est approuvé chaque année dans le respect de la nomenclature comptable M49. En 2021, des crédits ont été consommés pour l'entretien courant des réseaux (1 407 988€) et les travaux de renouvellement et de renforcement des réseaux (1 682 858€). Par ailleurs, 1 487 862€ ont été consacrés au remboursement des annuités d'emprunt. Pour rappel, le montant de la dette était de 15 956 755,15€ au 31/12/2021.
Le personnel de l'établissement en charge du suivi des compétences eau potable et gestion des réseaux d'assainissement est enregistré sur le budget principal de l'établissement, et fait l'objet d'une refacturation annuelle sur le budget annexe. À ce jour, quatorze agents sont dédiés à ces missions.

Pour financer ces dépenses, des redevances d'assainissement ont été perçues auprès des usagers, pour un montant de 6 873 000€, et des participations au titre des eaux pluviales reçues du budget principal.

À la clôture de l'exercice, un résultat excédentaire globalisé de 3 414 292€ a été constaté. Il permettra de réaliser les travaux et l'entretien du réseau sur l'exercice 2022.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_25-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

4 – PERSPECTIVES DE 2022

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_25-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Les actions prévues pour l'année 2022 sont les suivantes :

- Mise en place d'un règlement d'assainissement commun à l'ensemble du territoire,
- Lancement d'un schéma directeur d'assainissement commun à l'ensemble du territoire proposant une meilleure gestion des eaux pluviales,
- Fin des travaux liés à l'extension du tram T1,
- Poursuite de la rationalisation des marchés publics à l'échelle du territoire.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_25-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

5 – ANNEXES

Annexe 1. Rapport annuel du délégataire assainissement Asnières-sur-Seine 2021
Annexe 2. Rapport annuel du délégataire assainissement Colombes 2021
Annexe 3. Rapport annuel du délégataire assainissement Villeneuve-la-Garenne 2021
Annexe 4. Bilan annuel de fonctionnement du système de collecte 2021
Annexe 5. Bilan Annuel 2021 SMAVND pour Argenteuil
Annexe 6. Rapport SEDIF 2021
Annexe 7. Rapport annuel du délégataire du SEDIF 2021
Annexe 8. Rapport SENEO 2021

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_25-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

ANNEXE 1. RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE ASSAINISSEMENT ASNIERES-SUR-SEINE 2021

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_25-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

ANNEXE 2. RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE ASSAINISSEMENT COLOMBES 2021

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_25-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

ANNEXE 3. RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE ASSAINISSEMENT VILLENEUVE-LA-GARENNE 2021

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_25-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

ANNEXE 4. BILAN ANNUEL DE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE COLLECTE 2021

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_25-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

ANNEXE 5. BILAN ANNUEL 2021 SMAVND

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_25-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

ANNEXE 6. RAPPORT SEDIF 2021

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_25-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

ANNEXE 7. RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU SEDIF 2021

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_25-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

ANNEXE 8. RAPPORT SENEO 2021

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_25-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023